Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.
Part of the
ADDISON ALEXANDER LIBRARY,
which was presented by
MESSRS. R. L. AND A. STUART.
Case, Division DC123
Shelf, Section C23
Book, No. V.3

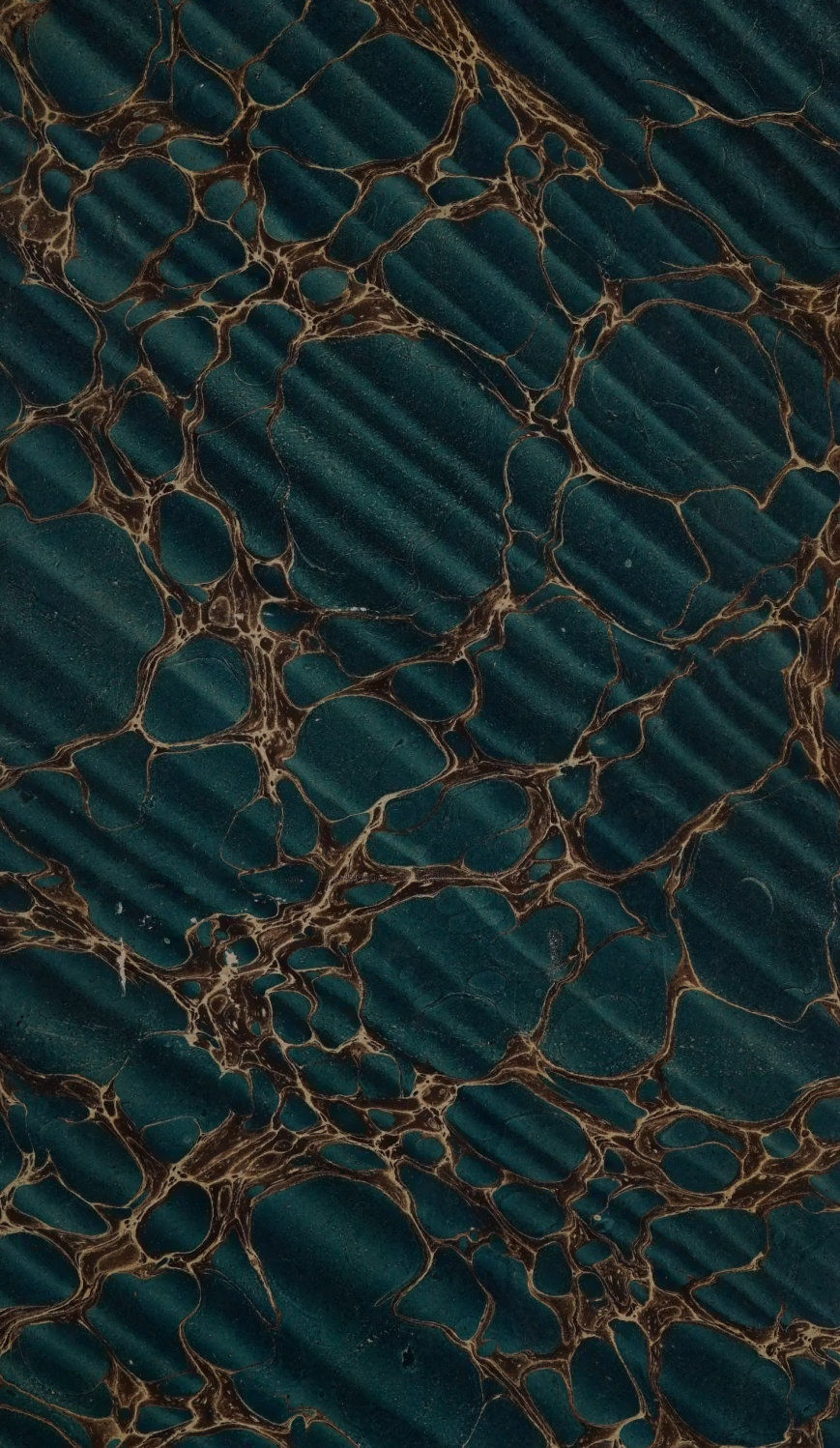

110-51

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

III.

IMPRIMERIE LE NORMANT, RUE DE SEINE, N° 8.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. CAPEFIGUE.

Je vous ferai voir à l'œil et toucher au doigt les procédures de ceux qui espéraient en bref chasser les rois de l'Europe, et qui portaient les esprits à former de nouvelles républiques.

(*Le Contre-Estat ou l'Anti-Monarchie.* Paris, 1621.)

PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE, RUE DES MARAIS S. G. 17.

M DCCC XXXV.

LETTRE

A M. LE BARON DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE,

SUR LES ÉCOLES POLITIQUES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE ET LA RÉPUBLIQUE DES HUGUENOTS.

MONSIEUR,

Le dix-septième siècle s'ouvre sous l'empire d'immenses événemens. L'école méditative et religieuse, avec ses prédications et ses enseignemens spéculatifs, se trans-

forme en partis belliqueux qui se disputent le gouvernement réel de la société; la théorie pure et philosophique reste encore, sans doute, mais la politique empreint tous les faits; les questions deviennent territoriales; le droit public cesse d'être une idée vague, une thèse d'université; il est désormais le principe fondamental de l'Europe. Le protestantisme produit partout ses résultats matériels; le voilà se posant comme la cause des révolutions, le mobile des traités, des alliances, des guerres, des transactions réelles de gouvernement à gouvernement. Le monde a changé d'aspect.

Dans cette transformation, les doctrines même des écoles prennent une physionomie nouvelle : ce ne sont plus des questions de théologie, mais les principes de la souveraineté qui s'agitent. Cela doit être. Quand des théories de la chaire et de la prédication

sur un monde céleste, sur la patrie morale, on passe aux réalités de la vie sociale, il faut de toute nécessité que les discussions s'empreignent d'un caractère positif. Ainsi, comme je l'ai dit[1], en Allemagne, la prédication de Luther devient l'origine de la division politique ; la haute et grande querelle de l'unité impériale et du morcellement des électorats n'est-elle pas une conséquence des principes prêchés par la réformation ? La campagne de Gustave-Adolphe contre la maison d'Autriche, l'agrandissement successif de l'électorat de Brandebourg, la liberté des villes anséatiques, la constitution de la Suède, la puissance danoise, tous ces faits, éclos au seizième siècle, ne prennent-ils pas au dix-septième une physionomie européenne ? ne sont-ils pas la

1 Lettre à M. le comte Molé. Tom. 1 de cette histoire.

cause des guerres, le principe des révolutions?

Prenez maintenant le calvinisme, cette forme grave et religieuse développée avec tant d'énergie par Jean Calvin et ses successeurs. Elle produit deux types dominant l'époque nouvelle : la république municipale et la république fédérative. Genève est le modèle de l'un, les Pays-Bas et la Suisse l'application de l'autre. Genève est la formule la plus complète, la plus durable d'une république de bourgeois gouvernant non seulement leurs intérêts intérieurs, mais encore leurs relations extérieures, avec la plus haute indépendance. Les Pays-Bas et la Suisse, ce groupe de cantons et d'Etats, vont apparaître comme de grandes souverainetés dans la balance de la paix ou de la guerre. Il est peu d'exemples historiques d'un si prodigieux accroissement.

Ce fut une des merveilles de cette époque si féconde que la fortune de la Hollande !

La prédication anabaptiste et puritaine, qui s'est essayée sans succès dans la Germanie sous Jean de Leyde, prend une extension tellement puissante en Angleterre, qu'elle se pose comme un gouvernement par le protectorat de Cromwel. La pensée religieuse n'est plus ici que l'écorce sous laquelle se déguise la question de souveraineté. Le protecteur, cet Olivier, ce vieux Noll tout de fer, n'est-il pas l'expression de ce système de la parole inspiratrice et du sombre despotisme de l'Ecriture, tel que l'anabaptisme l'avait prêché dans la Basse-Allemagne? Charles Ier monte sur l'échafaud pour avoir voulu comprimer le mouvement de l'école puritaine, marchant droit à la souveraineté populaire.

Le caractère politique des écoles au dix-

septième siècle se produit spécialement en France : l'édit de Nantes, cette pacification tant vantée, la transaction imposée par la nécessité à Henri IV, avait donné aux calvinistes non pas seulement la liberté de conscience, noble et large faculté de respirer à l'aise avec son Dieu et sa foi; cet édit avait encore constitué le parti calviniste comme un véritable corps d'Etat dans l'Etat : il avait ses places de sûreté, son armée active, sa charte représentative, ses assemblées, en dehors pour ainsi dire de la monarchie. La royauté avait bien cherché à jeter quelque ordre dans cette organisation tumultueuse; elle avait imposé l'obligation de ne se réunir en assemblée politique qu'en la présence d'un commissaire et avec l'autorisation royale; elle avait défendu également toute convocation armée, tout appel à la guerre ci-

vile; mais ces précautions, faciles dans les temps calmes et ordinaires, cessaient d'être efficaces aux époques de troubles et d'agitations. Un parti fort et en armes est toujours tenté de les saisir à la moindre provocation. Les huguenots devaient rester paisibles tant qu'ils ne se croyaient pas menacés dans leur existence de secte et de parti; or, comme il est de l'essence des opinions en minorité de s'agiter et de craindre sans cesse, il en résultait la rupture plus ou moins prochaine du pacte qui unissait la royauté et le calvinisme organisé.

La lutte s'engage à l'origine du dix-septième siècle, et ici se produit un fait extraordinaire, incertain jusqu'à présent, mais que j'ai trouvé incontestablement justifié par les pièces originales, les statuts, les sceaux et les médailles : c'est la tentative opérée par les calvinistes d'établir en

France une véritable république fédérative par cercles. Le type municipal eût été Genève; le type gouvernemental les Pays-Bas, mélange tout à la fois d'indépendance bourgeoise et d'orgueil nobiliaire et provincial, représenté par le duc de Rohan, lequel était appelé à jouer le rôle du prince d'Orange. Et il ne faut pas croire que ce mot république fût pris ici dans le sens de la formule générale des anciens, *reipublicæ*, la chose publique; l'organisation était matériellement républicaine : chaque cercle était un tout, gouverné par une assemblée provinciale, nommant des députés à un conseil général qui eût représenté la France.

Deux tentatives furent faites pour arriver à ce résultat; l'une toute nationale, embrassant la généralité des provinces, et alors sous la protection de l'Angleterre;

l'autre plus restreinte, constituait une simple fédération des provinces méridionales sous la protection de l'Espagne, alliance politique, sans mélange d'idées religieuses, car l'Espagne avait antipathie du principe calviniste. Les preuves matérielles existent pour la première comme pour la seconde de ces tentatives; j'ai trouvé des traités d'alliance entre la république méridionale des Huguenots et Philippe IV à Simancas; celle-ci avait seule des chances de force et de durée. En effet, si une république générale, embrassant par cercles toute la France, était une impossibilité pour le parti huguenot, en minorité si faible dans les pays du centre et du nord de la monarchie, il n'en était pas de même dans les provinces méridionales, où presque la moitié de la population, la partie active surtout, avait adopté la doctrine de Calvin. En sui-

vant la ligne de La Rochelle par l'Angoumois, le Vivarais, les Cévennes, les bords du Rhône, le Dauphiné jusqu'à Genève, il y avait là une population martiale de paysans calvinistes, de gentilshommes indépendans, qui, protégés par leurs places de sûreté et leur garnison permanente, pouvaient s'organiser comme république des Albigeois ou des Cévennes. La Loire n'était-elle pas l'antique et naturelle séparation de la Langue-d'Oyl et de la Langue-d'Oc? n'y avait-il pas différence de mœurs, d'idiomes, de constitution et d'habitudes?

D'où vint donc que cette république tomba si vite, fit une chute si complète? d'où vint qu'avec une organisation forte et armée, le calvinisme ne put se cantonner dans le Midi, et exécuter ses plans de gouvernement politique? La cause en est dans les trahisons d'un parti de cour repré-

senté par Sully et Mornay, et d'un parti provincial et ambitieux, représenté par le connétable de Lesdiguières. Si tous les gentilshommes huguenots eussent suivi la fière conduite d'Henri de Rohan et des La Trémouille, l'œuvre d'une république fédérative se fût accomplie dans le Midi; mais tous ces hommes de transactions et d'accommodement ne purent pas résister aux allèchemens d'une royale amitié, aux propositions qui leur furent faites. Le vieux Sully, surtout, avait contracté des habitudes d'obéissance, et le dépit d'avoir perdu la faveur de Marie de Médicis ne lui avait pas fait oublier que Marie était la dispensatrice des fiefs, des dignités et des belles terres de la couronne. Mornay, moins intéressé que Sully, était, à travers l'austérité de ses manières, un roseau qui se ployait dès que le vent de cour soufflait; il avait craint de se

compromettre; il hésitait devant toute mesure un peu irritante. Lesdiguières, si dévoué au prêche dans l'origine des guerres civiles, avait un caractère inconstant, qui ne permettait pas un système suivi de politique et de résistance; il fut acquis à la cour par l'épée de connétable. Tous ces hommes étaient vieillis, d'ailleurs; ils n'avaient plus cette énergie, cette fougue généreuse des jeunes années; ils voulaient le repos, ils soupiraient après une mort paisible, dans leurs châteaux fortifiés; ils s'étaient habitués, sous Henri IV, à visiter le Louvre, Saint-Germain, à correspondre avec le prince, et il fallait échanger cette vie toute dorée contre les champs de bataille, l'existence martiale des siéges où l'on couchait sur la dure, dans les fossés de la tranchée. A Arques, à Ivry, toute la noblesse huguenote qui suivait Henri IV était

bouillante comme son chef, aimait encore les arquebusades et le feu des couleuvrines; mais alors l'âge avait ridé son front; Sully avait passé ces temps où la vie active était pour lui un besoin; Mornay ne désirait plus que mourir, comme il le dit, en chantant les psaumes de Marot.

C'était ainsi une situation remarquable: à la tête d'une opinion jeune et ardente, il y avait un mélange de vieillards qui énervaient la puissance et les forces vitales du calvinisme; ils entraînaient avec eux la partie paisible de l'opinion réformée; et, dans les partis, il y a toujours des hommes qui préfèrent cette existence molle et rassurante aux périls et aux coups d'épée. Ces causes, qui agissaient sur les chefs, dominaient également quelques villes et des provinces entières; les habitans n'étaient pas tous décidés à soutenir des siéges, à exposer

leur fortune et leurs biens; le roi leur assurant le libre exercice de leur croyance, tous ne sentaient pas que cette croyance n'était protégée que par la crainte qu'inspirait l'organisation politique ou militaire des calvinistes, et que le jour où ceux-ci n'auraient plus de villes de sûreté et des armées permanentes pour se défendre, le catholicisme et l'unité royale imposeraient leur loi commune. C'est par les faibles et les timides que les partis politiques périssent.

Les esprits un peu élevés qui envisagent la fin du seizième et le commencement du dix-septième siècle, sont surpris de cette puissance du mouvement républicain qui partout se produit comme un gouvernement, en Suisse, en Hollande, en Angleterre, en France même. Voilà qu'on sort du moyen âge à peine, et tout à coup surgit une multitude d'organisations fédéra-

tives avec le principe démocratique en tête. Où est la cause première de cette transition? où faut-il chercher le mobile de cet esprit d'inquiétude qui pousse le peuple à ne plus se laisser diriger par les rois et à intervenir politiquement? La cause première est surtout dans les fortes études, dans les prédications du seizième siècle. Il faut une longue élaboration de la pensée pour qu'elle se réalise en gouvernement; les générations ont besoin d'étudier les principes avant qu'elles les appliquent comme des conséquences acquises; depuis Luther, tous les travaux philosophiques, toutes les prédications avaient établi la souveraineté républicaine de la pensée; il s'était fait dans toutes les âmes le même travail qui deux siècles plus tard amena la grande révolution de 1789. Les écrits des écoles gènevoise, hollandaise

avaient agi sur les masses lentement, mais efficacement. On avait étudié; le goût pour l'antiquité avait révélé ces formes de gouvernement, les types antiques de Lacédémone et de Sparte; les idées de république étaient familières à tous les scoliastes; on se nourrissait de l'histoire; on exaltait l'expulsion des rois, les abus de la tyrannie et les bienfaits du système démocratique. Joignez à cela les idées bibliques, les imprécations de Samuel, ce grand résumé des haines contre la monarchie, et qui se retrouvent dans plusieurs pamphlets calvinistes, et l'on pourra s'expliquer l'engouement de république qui semble saisir le dix-septième siècle. Ce type convenait à l'école calviniste; elle y trouvait des garanties pour sa constitution bourgeoise, pour ce besoin de synodes et d'assemblées politiques qui défendaient ses droits; la prédication

de Luther, de Calvin, de Jean de Leyde avait préparé de longue date la génération qui héritait matériellement de leurs principes; celle-ci mettait en action comme un fait ce que l'école antérieure avait formulé comme une théorie.

Ce qui empêcha les idées républicaines d'avoir un plein et entier triomphe, ce furent encore deux écoles; la première toute chevaleresque, héritière du dogme de la féauté et de la hiérarchie du moyen âge; la seconde parlementaire, sorte de tiers parti politique qui se plaça entre les doctrines du pouvoir absolu et le mouvement d'indépendance qui emportait la génération. L'école de fidélité chevaleresque se rattachait à l'origine monarchique; il restait au cœur des gentilshommes, même de ceux qui se jetaient dans les opinions les plus ardentes du

calvinisme, une vieille loyauté de blason et de race qui ne leur permettait pas de briser l'écu royal. Quelques chefs pouvaient bien rêver le rôle du prince d'Orange dans les Pays-Bas ; la masse des gentilshommes demeurait fidèle à son roi. Quand la trompette retentissait pour une prise d'armes dans les provinces, quand le messager portait les chartes de convocation, il ne lui échappait jamais une parole outrageuse contre la majesté du roi. Si l'on faisait un appel aux braves vassaux, c'était en leur disant que le souverain était en captivité sous la main de mauvais ministres ; ils se liguaient pour délivrer le roi d'une tutelle importune à sa brave noblesse. Les formes de leurs manifestes étaient toujours respectueuses, empreintes d'une expression de dévouement : ah! qu'il eût coûté cher aux gentilshommes de se séparer du descendant

de leur vieux chef de bataille dont ils suivaient le panache blanc dans les guerres civiles !

L'école parlementaire était raisonneuse, inquiète, turbulente; mais à la fin, elle prêtait aide et appui à l'autorité royale. Je ne professe point pour les parlemens l'adoration historique que les écrivains du dernier siècle ont manifestée pour eux; cette admiration tient à plusieurs causes, et surtout à ce que les parlementaires s'étaient pris d'une belle passion contre les jésuites, personnification catholique du dix-huitième siècle. Quand on voulut démolir l'Eglise et la noblesse, il fallait bien placer haut les parlemens qui luttaient avec ces deux bases de la monarchie. L'école encyclopédique, qui n'épargnait ni l'encens ni le sarcasme, cette école qui alors décernait ses couronnes de coterie, plaça dans les

parlemens l'origine de toutes les libertés et des prérogatives populaires.

Il est nécessaire de démêler le vrai et le faux dans ces assertions. L'esprit de corps est un esprit de liberté, c'est incontestable; et voilà pourquoi, Monsieur, dans notre société où la révolution a tout réduit en poussière, il n'y a plus que trente millions d'unités égoïstes; la liberté est dans les lois, elle n'est pas dans les mœurs. L'unité, c'est la faiblesse et l'état de nature; la corporation, l'association si l'on aime mieux, c'est le type de la force, de la résistance et de la civilisation. On ne veut pas se l'avouer encore, mais le principe d'agrégation qui nous manque et que la révolution française a brisé, est la cause de ce despotisme administratif, troublé à des périodes par des tumultes populaires. Dans l'agrégation il y a ordre et résistance; dans l'unité, il y a

faiblesse et rebellion; quand les unités se groupent par hasard, elles courent sur la place publique, arracher comme multitude ce qu'elles n'ont pu légitimement acquérir comme corporation.

Ainsi les parlemens, par cela seul qu'ils formaient corps, durent être un principe de liberté et de résistance, résistance souvent mal entendue, bruyante, passionnée, qui prêta peu de secours à la monarchie et à la vieille constitution. Comment a-t-on pu oublier les services de ces agrégations de magistrats, plus obscures, et qui formaient la cour des comptes, des aides, pour tout reporter aux parlemens? Et la commune, ce modèle des libertés locales, ce type perfectionné de l'administration et du foyer domestique? Certes, les mœurs des familles parlementaires étaient remarquables; c'é-

tait un sanctuaire que ces races où se transmettait le dépôt de la science des lois. Les travaux de l'école parlementaire furent immenses ; nous leur devons nos annales historiques, la plupart des découvertes de la législation et du droit ; mais que fit jamais le parlement comme corps ? que produisit-il jamais comme idée de gouvernement ? Deux fois il a été maître du pouvoir sous la Ligue et la Fronde ; quel exercice en a-t-il fait ? l'a-t-il conservé longtemps ? l'a-t-il exercé dans une idée de force et d'énergie ? où sont ses actes ? Et puis, quand après un siècle et demi de sueurs et de peines, les Etats-Généraux se proclament en 89 comme l'expression de l'opinion générale, les parlemens sont balayés sans exciter un regret, sans opposer qu'une résistance de forme au mouvement qui les tue. Il y a bien des idées à redresser

dans cette longue série de services attribués à la grande cour judiciaire; on a écrit l'histoire de tout ce que les parlemens ont fait, il y en a une autre à recueillir, c'est celle de tout le bien qu'ils ont empêché; ne serait-ce que la grande réforme essayée par le chancelier Maupeou, flétrie par la coterie encyclopédique, mais dont les travaux, retrouvés à la bibliothèque du roi, attestent les larges idées et les plans avancés. Les fautes ou les torts du parlement tinrent peut-être à son origine incertaine, à la mauvaise définition de ses droits. La commune avait sa prérogative dans la force de cohésion des feux et des habitans; les barons tenaient leurs pouvoirs de la terre; les parlemens d'une équivoque de mots, de l'interprétation du terme *enregistrer*. Quelles étaient les limites de l'enregistrement? supposait-il le droit de re-

montrances, et la remontrance, la faculté de s'opposer d'une manière efficace? Telles étaient les doutes qui jetaient tant d'incertitudes et d'hésitation dans les actes du parlement. En Angleterre, la lutte fut plus franche et plus persévérante, parce que le droit des communes de refuser les subsides, fut toujours admis. On ne conçoit pas comment, à la double époque de la puissance du parlement, sous la Ligue et la Fronde, ce corps n'a pas songé à faire reconnaître et constater le libre vote des subsides. Il le pouvait.

Une dernière opposition en France à l'établissement d'un système républicain et fédératif, fut dans la bourgeoisie catholique, dévouée tout à la fois à l'unité royale et religieuse. Le bourgeois aimait sa ville municipale, son Hôtel-de-Ville avec le beffroi ou la *campane* méridionale, mais

toutes ces idées se mêlaient à l'autorité du seigneur-roi; vous n'eussiez pas pu détacher un bourgeois de Paris de sa fidélité pour la cathédrale ou le château du Louvre; quand il se rebellionnait, c'était pour avoir son roi plus près de lui, et pour qu'il vînt embellir sa bonne ville. Une seule fois la bourgeoisie oublia ses sermens envers Henri III, et ne voulut point reconnaître Henri IV; c'est qu'alors cette royauté s'était séparée du principe religieux qui faisait sa force; l'Eglise catholique, la puissante Eglise, avait parlé, elle avait délié les sujets du serment de fidélité; pour obéir au roi, il aurait fallu voiler la Vierge sainte, et renoncer à ces fêtes de fleurs et d'encens qui faisaient la joie et l'honneur de la cité. Dès lors la bourgeoisie n'hésita pas; elle prit les armes contre son roi; elle élut un prince catholique.

Les nouveaux volumes que je publie, Monsieur, comprennent le ministère du duc de Luynes, et le développement de l'administration de Richelieu, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'apogée de la puissance. Les pièces recueillies impriment à cette époque une physionomie toute nouvelle, peut-être un peu hardie; mais les documens sont là, et j'ai l'habitude de votre école, c'est-à-dire de peindre, de rapporter et de peu discuter; libre à tous les esprits ensuite d'adopter ou de rejeter les aperçus que j'indique contre les vieilles théories historiques.

Je profite encore abondamment des archives de Simancas; la lutte commence et se développe contre la maison d'Autriche. Il a fallu connaître le fond de la pensée espagnole; je l'ai cherché dans les dépêches des ambassadeurs, dans les instructions se-

crètes de Philippe III et de Philippe IV, révélations précieuses, qui éclairent une époque. Ces volumes sont presque entièrement composés de pièces inédites, de correspondances entre Louis XIII, Richelieu, Marie de Médicis ; la pensée vivante est au fond de ces pièces. Que peuvent ajouter les raisonnemens et les dissertations aux actes authentiques ?

Le ministère du connétable de Luynes commence la lutte contre le parti huguenot ; il échoue, et Richelieu l'accomplit par le siége de La Rochelle. C'est là le fond du drame ; c'est le tableau dominant de cette époque de l'histoire. La ruine du parti calviniste en France a été un des puissans mobiles des guerres européennes et des révolutions qui plus tard se sont produites. Si Charles Ier n'avait pas eu devant lui le triomphe de Richelieu sur les partis, il

n'aurait pas osé ses résistances contre le parlement, cause de la grande chute de la maison des Stuart. La haine politique des Hollandais contre Louis XIV date de cette lutte acharnée de la monarchie contre le parti huguenot; et quand j'arriverai à la révocation de l'édit de Nantes, je montrerai que ce violent retour à l'unité religieuse et monarchique fut motivé par les relations intimes du parti calviniste en France avec les Etats-Généraux et l'Angleterre. En politique, il y a moins de causes absurdes qu'on ne le croit généralement; le caprice d'un confesseur ou d'une vieille maîtresse ne fait pas tout : c'est là la cause superficielle; la cause interne est plus profonde. Philippe III expulsa les Maures d'Espagne parce qu'ils étaient d'intelligence avec les Barbaresques, et les Turcs, pour appeler la domination de l'islamisme sur les vieux et purs Espa-

gnols; qui sait, et peut-être les preuves convaincront notre époque impartiale, qui sait si la révocation de l'édit de Nantes ne tint pas à des causes semblables? Louis XIV était de tout côté environné par le mouvement protestant; les calvinistes de France y avaient des intelligences; une expédition combinée des Anglais et des Hollandais sur La Rochelle, dans l'Angoumois, pouvait réveiller les vieilles guerres civiles, en même temps qu'elle favoriserait l'invasion étrangère. Le danger était pressant; on s'en sauva en imposant une sanglante unité religieuse et monarchique.

Nous avons passé, Monsieur, à travers deux grands faits historiques qui permettent de juger sainement le passé: une révolution et une restauration. La génération contemporaine peut apprécier avec plus de justesse ce qu'exigent les nécessités gouver-

nementales, et combien d'actes terribles elles imposent au pouvoir et aux partis. Les jugemens historiques sont aujourd'hui plus rationnels ; les annales des peuples n'appartiennent plus à aucune opinion exclusive ; il n'y a ni collége de pontifes comme dans l'antiquité, ni coterie philosophique passionnée comme au dix-huitième siècle. Le privilége de dire la vérité est à tous. Il existe au sein de la société un besoin de tout entendre et de tout juger avec impartialité, même les vérités les plus hardies. Le redressement de l'histoire par les pièces est aujourd'hui possible ; il faut la reconstruire comme on restitue les monumens de la vieille Grèce, le Parthénon et les statues des Dieux, que le temps a détruits de sa faux.

Me sera-t-il permis, Monsieur, au milieu de la politique active et de ce feu

qui nous brûle, de reporter les esprits graves sur un siècle qui a plus d'un rapport avec le nôtre, par le spectacle du triste combat des opinions? Je quittais, en 1834, Lyon à peine délivré de la guerre civile; je voyais ses maisons démolies au pied de Fourvières la sainte, vierge bénite de la cité, et je m'acheminais vers d'autres ruines, dans le Languedoc et les Cévennes. Là j'aperçus aussi des donjons démolis, des pans de muraille sous l'ivraie, des villages où des traces de dévastations restaient encore, noirs du temps et de la fumée; là je vis sous plus d'un toit la vieille arquebuse rouillée qui avait servi aux ancêtres dans les guerres d'Henri de Rohan, et quelques années après aux Camisards. L'esprit des deux époques qui avaient subi ces désastres était différent sans doute, mais les passions étaient les mêmes : tou-

jours les partis armés et luttant pour leurs croyances politiques ou religieuses; toujours un pouvoir irrité réprimant par la violence, les opinions qui ne sont pas les siennes; toujours la liberté religieuse ou politique invoquée en face de la force; toujours l'examen et l'autorité en lutte. Au seizième siècle on faisait des ruines au nom d'une nécessité religieuse; au dix-neuvième on fait des ruines encore au nom d'une nécessité politique. La société serait-elle donc éternellement condamnée à ce fatal duel des opinions?

Neuilly-sur-Seine, 20 septembre 1835.

RICHELIEU, MAZARIN,

LA FRONDE

ET LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE XXVII.

LE CATHOLICISME ET LA RÉFORME EN EUROPE.

Jubilé luthérien et calviniste. — Transformation du principe religieux. — L'Empire. — Ligue catholique. — Protestante. — Royauté de Bohême. — Révolution au profit de la réforme. — Mort de Mathias II. — Tentatives pour faire élire un prince protestant. — L'empereur catholique. — Hollande. — Querelle entre les Arminiens et les contre-remontrans. — Le prince d'Orange. — Barnevelt. — Triomphe du prince d'Orange. — Supplice de Barnevelt. — Angleterre. — Lutte de Jacques Ier pour l'Église établie, contre les puritains et les catholiques. — L'Espagne. — Intérêts d'Italie. — Milanais. — Naples. — États opposés à l'Espagne. — Piémont. — Venise. — Rome.

1617 — 1619.

Un siècle s'était écoulé depuis que Martin Luther s'était élevé contre la grande Église

romaine. Le 31 octobre 1517, l'humble moine avait fait afficher à Wittemberg ses premières thèses contre les indulgences du pape; la centième année finissait, et l'électeur de Saxe proclama l'ouverture d'un jubilé luthérien. La pensée d'un jubilé appartenait tout entière à l'Église catholique; au moyen âge, dans ces temps de troubles publics où la force brutale des barons luttait contre la faiblesse du pauvre peuple et l'intelligence des clercs, la parole d'un souverain pontife se fit entendre pour instituer la solennité du jubilé. Tous les cent ans l'Europe chrétienne suspendait ses batailles, ses tournois profanes; les villes fermaient leurs murailles, les trouvères ne chantaient plus leur science gaie, car le grand jour de la pénitence était arrivé. Rome était le centre de l'univers catholique, et la basilique des saints apôtres le centre de Rome même; pour relever cette autorité, quel plus puissant moyen que de proclamer le pardon de tous ceux qui allaient s'agenouiller sur les tombeaux des saints martyrs? De nombreuses troupes de pèlerins partaient des points les plus extrêmes,

de l'Angleterre, de la Russie, et traversant des pays inconnus, la panetière et le bourdon à la main, ils allaient imprimer leurs lèvres tremblantes d'émotions sur le marbre blanc des basiliques. Dans ces temps de pénitence, il n'y avait ni meurtres, ni vengeances, ni punition du maître sur le serf; les églises étaient tendues de noir; partout des chants de douleur retentissaient. On se couvrait du sac des pénitens, on couchait sur la cendre pour expier les fautes du corps; sur tous les autels était l'image de la mort, et l'image de la mort n'était-elle pas la constante figure de l'égalité au milieu des peuples courbés sous la race féodale? Ceux-ci ne trouvaient-ils pas un remède à ces tristes conditions sociales dans l'aspect d'un autre monde où tout passait sous le niveau du sépulcre?

La réforme imita ces pompes de l'Église romaine; le luthéranisme n'avait pas secoué toutes les institutions catholiques; il ne le pouvait même pas sans tomber dans les opinions des calvinistes et des puritains. L'électeur de Saxe, Jean George, proclama le jubilé; il déclarait: « que dans la prédication de Luther, l'Evangile

avait été heureusement conservé en tous les pays contre les entreprises et machinations du diable; l'électeur avait donc arrêté d'instituer une fête solennelle, laquelle durerait trois jours; le peuple devait rendre grâces à Dieu d'avoir perpétué la pureté de sa parole et le vrai usage des sacremens; on devait se réunir dans les temples pour chanter des hymnes et des psaumes; tous se prépareraient à célébrer la sainte-cène par la lecture du vieux et du nouveau Testament[1]. » L'électeur adressait cette lettre aux théologiens des universités de Leipsick, Dresde et Wittemberg, et l'on remarqua que dans les thèses récitées du haut des chaires publiques, les docteurs donnaient à Luther le titre de *Beatus*, le béat, surnom de martyrologe que la réforme avait vivement attaqué au sein de l'Église catholique. Tout se fit avec une grande solennité; on frappa des médailles d'or et d'argent pour éterniser la mémoire de cette fête de la réformation[2]. Le symbolisme de l'école évangé-

1 *Annal. imper.* ad ann. 1617.

2 Je suis parvenu à me procurer quelques unes de ces médailles : sur l'une d'elles, on lit d'un côté : *In memoriam Ju-*

lique y fut reproduit; Worms y apparut avec sa vieille tour éclairée d'une lumière éclatante; une bible ouverte et une main qui montrait du doigt un serpent, image de la science; Nuremberg fit graver un cygne, car Jean Huss brûlant sur le bûcher de Constance avait dit que de ses cendres jetées au vent naîtrait un cygne un siècle après, et ce cygne n'était-il pas Luther annonçant la parole au bout de ce siècle [1]?

Ce retentissement que la réforme donnait à sa rénovation séculaire avait un but politique qui se rattachait à l'Allemagne surtout. La prédication de Luther avait jeté un grand désordre dans l'organisation territoriale de l'Empire; l'unité avait disparu; c'était là que

bilei evangelici, anno seculari 1617. *Senatus Reipublic. francofur. F. F;* de l'autre côté, sur un in-folio tenu par un ange, sont écrits ces mots : *Evangelium*, et tout autour : *Verbum Domini manet in æternum.* — Une autre médaille qui paraît appartenir à l'électorat de Saxe, a d'un côté le portrait de l'électeur Frédéric, le protecteur de Luther, avec ces mots. *Seculum Lutheranum* 1617; et sur le revers, l'effigie de l'électeur Georges, régnant alors.

1 Le jubilé de l'Église catholique tombait cette même année, et fut proclamé par une bulle du pape Paul V. — *Vide Bull. General. ad ann.* 1617.

le principe religieux s'était entièrement transformé ; le luthéranisme et le catholicisme avaient préparé des ligues, des associations toutes armées et prêtes à combattre. La couronne impériale n'avait cessé d'appartenir à un prince de la foi romaine ; le but de l'association réformée était d'arracher cette couronne à la croyance que Luther avait tant combattue, pour la déposer sur le front d'un prince luthérien. Ce but était difficile à atteindre ; depuis des siècles le sceptre d'or des empereurs, surmonté de la croix, était déposé dans une même famille qui se proclamait hautement catholique ; les électeurs réformés n'avaient pas pour eux la majorité des populations ; ils avaient cherché à se procurer des forces par des alliances à l'extérieur ; le roi d'Angleterre, Jacques, était tout-à-fait dans leurs intérêts ; mais la tâche était trop dure pour qu'on pût la tenter d'un seul coup [1].

Il y avait une nation également turbulente en Europe, c'était celle des Bohémiens, no-

1 PUFFENDORF, *Comment. rerum Suecicar. appendix.*

blesse et multitude dont les opinions étaient profondément labourées par les principes de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Dans l'impossibilité d'arracher la pourpre et la couronne impériale, les réformateurs firent tous leurs efforts pour obtenir l'appui de la Bohême, soit en y plaçant un prince de leur école, soit en remuant cette population au moyen des idées et des sympathies religieuses. Ferdinand, roi de Bohême, aspirait à la couronne de Hongrie, lorsqu'un premier mouvement des évangéliques se manifesta dans ses Etats; le prétexte était que les réformés avaient le droit de faire bâtir des temples sur les terres appartenant aux ecclésiastiques. Les luthériens se réunirent à Prague; il y eut des prêches violens, des déclamations comme plusieurs fois elles s'étaient produites en France aux jours des grandes querelles religieuses. Les luthériens s'y plaignaient de ce qu'ils n'avaient aucune liberté dans l'exercice de leur culte; pourquoi les appelait-on hérétiques? Pourquoi dans Prague, la vieille ville de Jean Huss, n'élevait-on aux fonctions municipales que les catholiques romains? Ces manifestes étaient ac-

compagnés de prises d'armes; les réformateurs s'emparaient violemment des fiefs d'église; ils chassaient les jésuites de Prague, puis ils élisaient le comte de Thorn pour leur chef, et lui donnaient pour collègue le comte Ernest de Mansfeld, assisté d'un conseil provincial choisi parmi la noblesse et les hommes du peuple. Cette tentative des Bohémiens trouva sympathie dans tous les membres de la ligue réformatrice en Allemagne : l'électeur de Mayence, le Palatin, le duc de Saxe protecteurs du luthéranisme. Plus tard la Bohême voulut avoir son roi dans le sein des opinions évangéliques, et l'électeur palatin, le chef de l'opinion protestante, fut élu roi de Bohême par la noblesse, profondément persuadée que la résistance était une œuvre de conscience et de salut public.

A la mort de l'empereur Mathias, les prétentions des luthériens s'élevèrent plus haut encore; ils eurent l'idée d'obtenir la couronne impériale pour un prince de leur communion. Une telle élection eût amené un changement complet dans l'existence politique de l'Allemagne. Peut-être le principe d'unité se

fût-il reconstitué, et la maison de Brandebourg n'eût pas essayé cet aggrandissement qui lui fait une part si large dans les intérêts de l'Allemagne. Les électeurs luthériens s'adressèrent tout à la fois à la France et à l'Angleterre, aux États de Hollande et à la Suisse, pour concourir simultanément à cette œuvre. A vrai dire, la réforme n'avait pas de chances pour la couronne impériale, et Jacques Ier lui-même n'osa soutenir les prétentions absolues des électeurs protestans. Toutes les opinions de l'école luthérienne se rattachèrent alors à un tiers parti; on voulut élever à l'Empire un prince de Savoie, l'opposer à la maison d'Autriche, également hostile à la France, à l'Angleterre et à la Hollande. La famille de Savoie n'était pas assez puissante pour effrayer ses voisins; mais pourrait-elle lutter contre la race d'Autriche, symbole d'unité catholique en Allemagne? Ferdinand l'emporta sur tous les concurrens à l'Empire; et avec ce prince se montra dès lors un système répressif dans le sens de l'Eglise romaine; la Bohême elle-même subit la nouvelle domination impériale. La politique de Ferdinand amena la

réaction militaire et protestante dont Gustave-Adolphe se fit l'expression [1].

Les Etats-Généraux de Hollande s'étaient mêlés à tout ce mouvement de la réformation en Allemagne; ils devaient leur existence politique à la révolte religieuse du seizième siècle; ils n'avaient point pardonné à la maison d'Autriche d'anciennes rivalités, et ils savaient bien que leur liberté et leur puissance seraient menacées le jour où l'unité catholique triompherait en Germanie. L'agrandissement de la ligue hollandaise tenait du prodige; rien de plus merveilleux que cette activité sans cesse renaissante qui se manifestait chaque année par des découvertes de terres inconnues, par des colonies nouvelles et des travaux intérieurs que l'industrie opposait à un sol couvert de marécages et de brouillards; les flottes hollandaises au pavillon nuancé, portaient secours à leurs alliés dans l'Océan et la Méditerranée; et cette année vit cinq mille Hollan-

1 Le *Mercure de France*, ann. 1617 et 1618, entre dans de grands détails sur toutes ces affaires d'Allemagne, avec son exactitude habituelle, mais sans intelligence des doctrines religieuses et des intérêts politiques.

dais déployer l'étendard des Etats sur la place de Saint-Marc à Venise, pour combattre là les intérêts espagnols[1].

Dans cette situation de gloire et de prospérité, les Etats de Hollande néanmoins subissaient toujours la guerre civile des Arminiens, sous leur chef Barnevelt. A mesure qu'on s'avançait dans les controverses, elles prenaient un caractère plus politique; le principe religieux des uns et des autres n'était pas bien fixe et se perdait dans de nuageuses disputes; quant aux principes politiques, ils se résumaient en des intérêts matériels qu'on pouvait ainsi définir: Barnevelt et les Arminiens demandaient une sorte de fédération provinciale, des Etats libres, indépendans sous une domination commune; chacun de ces Etats devait avoir la plénitude de la souveraineté. Le second point consistait également dans la distinction des intérêts religieux d'avec les intérêts politiques, de telle sorte que le magistrat n'eût aucune autorité sur la volonté des synodes dans toutes les questions de foi. Le système du prince d'Orange, au

1 NANI, *Histor. veneta*, liv. III, 1617.

contraire, se résumait partout en l'unité contre la fédération provinciale. Comme de cette unité devait résulter un pouvoir plus fort, plus centralisé, et que la famille des Nassau était l'expression de la noblesse territoriale et de la riche bourgeoisie d'Amsterdam, il devait s'ensuivre que l'autorité des Provinces-Unies tomberait tout entière dans les mains de Maurice, le chef de la race. La lutte s'engagea vive entre les deux partis; on leva des armées; les Arminiens provinciaux furent vaincus. Barnevelt, Grotius, le savant publiciste qui devait écrire un jour l'histoire de sa patrie, et Hoogerbeets furent arrêtés en pleine assemblée, et traduits devant des juges désignés par les Etats-Généraux eux-mêmes, si fortement prononcés contre le morcellement provincial[1]. Ce fut ici une véritable révolution dans l'esprit de la constitution des Provinces-Unies; la France se dessina pour Barnevelt, et deux ambassadeurs, parmi lesquels M. de Boissise, furent envoyés spécialement pour combattre les pour-

1 GROTIUS, *Apologetic. eorum qui Hollandiæ præfuerunt*, cap. V, VI à XIX.

suites qui seraient faites contre les premiers magistrats de la république. Les ambassadeurs, dans leur harangue aux Etats, rappelèrent les vieux services de Barnevelt; car lui seul avait fait reconnaître par l'Espagne l'existence politique des Provinces-Unies. Au contraire, Jacques Ier soutint la cause du prince d'Orange, parce qu'il trouvait dans l'avènement de ce prince un moyen d'opposition aux doctrines puritaines des Arminiens qui menaçaient la Grande-Bretagne. Le procès fut poursuivi avec ardeur; les juges se montrèrent implacables, et la sanglante histoire de Barnevelt est écrite dans les annales des Provinces-Unies. Dès ce moment, les Etats-Généraux et le prince de Nassau furent maîtres de l'unité hollandaise; l'opposition provinciale s'affaiblit et disparut même; les Arminiens furent réduits à n'être plus qu'une secte religieuse[1].

Il n'en était pas de même en Angleterre où les puritains grandissaient comme parti politique. Le calvinisme avait célébré aussi son jubilé pour la réforme; mais il l'avait fait avec

1 BRANDT, *Histoire de la réformation*, liv. XVI.

tant de modifications qu'on ne pouvait plus le considérer comme une imitation de la réforme luthérienne ou de l'Eglise anglicane, qui l'une et l'autre avaient pris une constitution et reconnu une hiérarchie. Les puritains se montraient en Ecosse, dans ces montagnes où le culte saint est si bien en rapport avec les mœurs des habitans et l'aspect sauvage de la nature. Depuis son avènement, Jacques Ier s'était jeté dans la controverse tout à la fois contre l'Eglise de Rome et les Arminiens de Hollande; et cela moins par préjugés religieux que parce qu'il avait le sentiment des dangers qui menaçaient sa couronne. Le catholicisme était le vieil ennemi de la royauté et de l'Eglise anglicane depuis Henri VIII; c'était un système affaibli, mais puissant encore; il se liait au sol et à l'histoire de l'Angleterre; le puritanisme était le danger à venir, l'exagération de la réforme elle-même. Il y avait, en un mot, quelque chose qui ressemble à la situation des sociétés modernes qui ont secoué un antique principe; triomphantes, elles ont besoin néanmoins de se défendre de toutes leurs forces contre les conséquences mêmes

de leur victoire. Tout occupé de ces querelles, Jacques Ier agissait encore dans les relations à l'extérieur; il avait été profondément affecté de l'alliance de la France et de l'Espagne, et pour en combattre l'esprit, nous avons vu qu'il avait négocié lui-même l'union du prince de Galles avec une fille de France. Les huguenots avaient auprès de Jacques Ier un ambassadeur presque toujours accrédité; le roi d'Angleterre était le protecteur de toutes ces ligues provinciales qui se formaient sous une gentilhommerie turbulente; c'était lui qu'on consultait sur l'opportunité des prises d'armes, sur les secours qu'on pouvait obtenir, sur l'appui que l'Angleterre prêterait contre la puissante maison de France, la rivale naturelle des intérêts anglais.

L'Espagne, toujours soumise à son unité religieuse, n'avait de questions engagées que dans l'Italie. La reconnaissance des Etats de Hollande par Philippe II, et le traité de paix de 1609 ne lui laissaient aucun territoire acquis au nord de l'Europe; elle n'y avait plus que des ennemis; c'était dans ce but qu'elle avait tant recherché l'amitié et une alliance de

famille avec la France; toute sa sollicitude se portait dès lors sur l'Italie où elle possédait deux grandes souverainetés, Naples et le Milanais. Naples, vice-royauté sous le duc d'Ossone, gouverneur entreprenant qui traitait sous main avec la France pour se déclarer indépendant; le Milanais, terre fertile, peuplée de villes brillantes et de riches fiefs; le Milanais avait pour gouverneur don Pedro de Toledo, marquis de Villa-Franca. Le projet de l'Espagne était, par cette double position en Italie, de s'emparer successivement de tout le territoire intermédiaire entre le duché de Milan et la royauté de Naples; puis, s'étendant sur la Savoie, d'arriver jusqu'à sa province de la Franche-Comté qui, dans son éloignement, était surtout exposée aux premières invasions de la France. Ces projets sur l'Italie trouvaient de l'opposition dans les intérêts armés de la république de Venise; car Venise avait alors une vaste souveraineté sur les terres d'Istrie; par la Carniole, elle était frontière de l'Empire. Rome également voyait avec jalousie son territoire dominé par Naples et le duché de Milan; quelques papes nommés par l'influence

de l'Espagne pouvaient fermer les yeux sur cette position difficile; mais toutes les fois qu'un pontife envisageait d'un peu haut les intérêts de l'Eglise, il attaquait directement par les négociations la souveraineté des Espagnols en Italie. Le redoutable ennemi de cette souveraineté était le duc de Savoie, qui plus d'une fois, de ses montagnes, se jetait dans les belles plaines du Milanais; il avait pour soutien Lesdiguières et les huguenots du Dauphiné aux frontières des Alpes [1]. Quand cette chevalerie des montagnes qui avoisinent le Rhône n'eut plus à guerroyer dans ses châteaux à tours crénelées, quand il n'y eut plus de combats à outrance entre les opinions et les sectes, ces nobles chevaliers se réunirent pour chercher fortune en Italie sous Lesdiguières, aventurier comme eux et brave gendarme. Les voilà donc impatiens de prendre service dans les armées du duc de Savoie, pour aller se mesurer contre les arquebusiers d'Espagne et de Naples sous les murs de Milan même. Lesdiguières

1 *Histoire du connétable de Lesdiguières*, liv. IX. — VITTORIO SIRI, *memorie recondite*, tom. IV.

était tellement libre, avait une telle indépendance dans son gouvernement, qu'il y faisait la paix ou la guerre selon son vouloir. Souvent les agens de l'Espagne portèrent plainte contre cet appui qu'un sujet du roi de France donnait au duc de Savoie, ennemi déclaré de l'Espagne. Que répondait le conseil de Louis XIII? « Qu'il n'avait aucune connaissance du mouvement offensif de Lesdiguières, que ce n'était point le drapeau de la monarchie qui était dressé dans les plaines du Milanais; pouvait-il empêcher quelques châtelains indépendans du Dauphiné, de servir en auxiliaires dans les batailles où ils se louaient comme les bons compères les Suisses ou les gardes wallones? » M. de Béthune, envoyé par Louis XIII pour ces négociations en Italie, multipliait les notes dans un sens de conciliations, et l'ambassadeur de la cour de France aspirait au rôle de médiateur dans toutes les difficultés qui s'élevaient au-delà des Alpes[1].

Il y avait alors en Italie, pour y représenter l'Espagne, trois hommes supérieurs par un ca-

1 Collection de Béthune, ad ann. 1617.

ractère actif et l'habileté de leur esprit; deux dont j'ai parlé déjà, le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, et le marquis de Villa-Franca, gouverneur de Milan. Un troisième, La Cuéva, marquis de Bedmar, ambassadeur près la république de Venise. Tandis que le duc d'Ossone menaçait la république par une guerre décidée, et que l'Adriatique était remplie de vaisseaux sous le pavillon de Naples; tandis que le marquis de Villa-Franca attaquait hardiment le duc de Savoie et rompait toutes les trèves que la prudence avait conclues, La Cuéva tentait une conspiration contre le gouvernement de Venise même, et cherchait à substituer les couleurs espagnoles au lion de Saint-Marc[1]. Le roman a beaucoup ajouté à cette histoire bizarre; mais il résulte de tous les faits réunis, la certitude que Philippe III aspirait à la domination générale sur l'Italie; l'esprit catholique s'y était maintenu comme en Espagne; le chef

1 Toutes les correspondances espagnoles qui existent aux Archives de Simancas, pendant les années 1617 et 1618, sont relatives à cette question d'Italie, et aux rapports de l'Espagne avec la Savoie. On voit par-là l'importance que mettait Philippe III dans les négociations de cette grave affaire.

de l'Eglise résidait à Rome ; l'Empire était toujours dans la maison d'Autriche; un infant d'Espagne pouvait y être appelé. Alors se fût encore renouvelée la grande monarchie de Charles-Quint, cette œuvre que la réforme avait brisée. C'était un autre plan avec le même esprit ; la tendance de la monarchie espagnole n'avait cessé d'être la même depuis deux siècles; elle avait changé de terrain. Sous la ligue, elle avait voulu la couronne de France; sous Louis XIII, elle rêvait la souveraineté d'Italie; la politique de Richelieu l'empêcha de réaliser cette vaste pensée.

CHAPITRE XXVIII.

LES OPINIONS ET LES CLASSES EN FRANCE.

L'Église catholique. — Ses forces. — Peuple. — Bourgeois. — Cités. — Leurs alliances. — Plaintes de l'Église contre les concessions faites aux huguenots. — Prédications. — Livres de controverses et pamphlets. — Organisation du parti huguenot. — Garnisons. — Villes de sûreté. — Synodes. — Plaintes. — Guienne. — La Rochelle. — Dauphiné. — Les Cévennes. — Situation du parti calviniste. — Affaire du Béarn.

1617.

L'Église romaine avait subi un double échec, et par la réforme, et par la ruine de la ligue. La réforme, mouvement d'opinion qui avait attaqué ses doctrines, miné sa constitution en

brisant son unité; la ligue, réaction naturelle de l'esprit catholique, tentant son gouvernement politique. La ligue n'ayant pas réussi, la transaction sous Henri IV avait atténué encore la puissance exclusive de la foi. Cependant l'organisation de l'Église ne s'était pas modifiée; par tous les côtés elle tenait aux entrailles du peuple; sa hiérarchie s'adaptait à la province, à la ville, aux congrégations, aux confréries municipales. La cathédrale formait l'orgueil de la cité; plus d'un tiers du territoire appartenait aux clercs; de riches dons avaient agrandi l'autorité des monastères. Sous la régence de Marie de Médicis, un relevé fait dans l'assemblée du clergé, détaillait en France cent vingt-sept évêchés métropolitains ou suffragans, sept ordres religieux avec un institut différent, qui se glorifiaient de sept cent cinquante monastères et vingt-cinq milles moines, adonnés aux sciences, à la culture de la terre, ou bien aux vertus ascétiques et contemplatives. Le clergé comprenait un nombre plus considérable encore de membres actifs, prédicans ou desservans dans les différentes églises; les ordres de femmes s'étaient multipliés; et l'im-

mense milice monacale s'unissait aux instituts sécularisés, aux chevaliers de Malte, souveraineté indépendante, qui possédait partout des commanderies et de riches prieurés[1].

Cette vaste organisation n'excitait point comme aujourd'hui le dédain d'une génération indifférente; la société liait en quelque sorte son existence à la magnificence de l'Église; le clergé offrait aux enfans du peuple un moyen de s'élever dans une carrière d'égalité avec la noblesse; la religion consolait ses misères; ce peuple aimait les mystères et les pompes de la foi. Les pratiques et les observances qui aux yeux d'une civilisation active peuvent apparaître comme un symbole de paresse et de désœuvrement, s'offraient aux yeux de la multitude comme une vertu qui se détache du monde pour s'élever vers une perfection inconnue. Ces élancemens ascétiques, dont sainte Thérèse est le modèle, étaient le sublime de la méditation dans une vie de tourmentes et de passage.

1 Voir sur l'organisation et les forces de l'Église en France, mon *Histoire constitutionnelle*, tom. I et III.

Les ordres monastiques comprimaient une multitude turbulente et fanatisée, toujours prête à remuer les halles, et à se livrer à ces vengeances qui marquèrent la chute du pouvoir de tous les favoris. Le peuple était une vaste truanderie; aucune éducation intellectuelle; quelques familles de métiers disposaient des masses qui s'agitaient aux insinuations des valets, des clercs de la Bazoche, des étudians de l'Université, lesquels fréquentaient femmes et filles à la place Maubert ou au faubourg Saint-Marceau. Dans les cités de province, le même peuple existait aussi barbare, et il fallait ce frein religieux, la vénération envers la Vierge ou les saints patrons, pour empêcher les excès dans les mouvemens de place publique. Les métiers étaient plus disciplinés; les confréries et les congrégations avaient des statuts, des maîtres; et quand l'ouvrier avait fait son chef-d'œuvre, quand il était admis à l'honneur d'être confrère de quelques unes de ces bandes industrieuses, il devait obéir à son prieur, le plus souvent bon bourgeois, bien famé dans la ville. L'organisation par confrérie et métiers était donc

un bon moyen de police pour la paix publique[1].

A la campagne, le paysan n'était point propriétaire, ni même fermier; la maxime générale du droit était celle-ci : *Nulle terre sans seigneur;* d'où il résultait que la propriété ressortissait du château féodal. Tout était fief, sauf les terres du midi de la France, où le droit romain avait prévalu; ces terres n'avaient pas subi la législation de la conquête. De là cet esprit de plus haute indépendance dans la Langue-d'Oc; le paysan y était libre; le lien féodal ne lui pesait pas comme le joug du serf; il payait une redevance, et une fois libéré il était maître de son bien, et s'en allait vendre le produit aux belles et grandes villes de Toulouse, Nîmes et Montpellier. Toutes ces cités avaient également leur peuple divisé comme dans le nord de la France, par confréries, métiers organisés; puis s'agrégeant à des congrégations de pénitens, sociétés à part qui se confondaient néanmoins dans le principe municipal.

1 *Voyez* également l'*Histoire constitutionnelle*, pour cette organisation des métiers.

La bourgeoisie formait partout la classe moyenne, et si elle était moins nombreuse qu'aujourd'hui, elle avait de plus larges et plus beaux priviléges. C'était un titre digne de respect que celui de bourgeois de Paris, de Lyon, de Marseille ou de Toulouse; s'il n'avait pas un si riche costume que le noble, s'il ne pouvait courir la campagne, l'arquebuse au poing, chasser ès-bois ou mettre carcan sur le donjon de son manoir, le bourgeois avait ses priviléges d'Hôtel-de-Ville, ses délibérations communales, son droit de prendre les armes, d'aller en la maison commune avec la pertuisane ou la hallebarde sur le col, et ne devait aucun denier sans le consentement des États. De la bourgeoisie s'élevaient presque toutes les classes qui avaient de l'action dans les affaires publiques; les membres du parlement n'étaient-ils pas fils de bourgeois? ne sortaient-ils pas tous de bons procureurs au Châtelet, d'anciens marchands de draps établis, de financiers ayant acquis fortune? Souvent les négociateurs, les ministres en titre ne devaient-ils par leur existence à un bourgeois? Si les princes délectaient comme leurs favoris et leurs pages

quelques uns de ces nobles gentilshommes dont la vie aventureuse se passait en duels de sang et en plaisirs d'amour, ils préféraient pour leurs conseillers ces fils de bourgeois qui avaient consacré leur jeunesse à l'étude des lois, au maniement des finances. Il y avait une foi catholique plus tiède dans la bourgeoisie que dans le peuple; on aimait à disserter dans les parloirs sur les libertés de l'Église gallicane; on y médisait quelquefois du pape, de ses cardinaux avec leurs exactions pour tous les quantièmes de la vie religieuse. Mais les bourgeois de Paris étaient en majorité pour le culte de la Vierge, pour le patron vénéré que tous avaient dans une niche, et qu'ils ornaient de festons aux jours de fêtes; tous étaient pour la crèche sainte dans la solennité de Noël, tous allumaient le cierge pascal, et jetaient à pleines mains des fleurs dans les processions publiques pour la Fête-Dieu. Quel honneur pour la famille quand elle comptait un maguillier de Saint-Eustache et de Saint-Gervais, et quand la jeune fille, vêtue de blanc, recevait le ruban de prieure de la confrérie de la Vierge, pieuses émotions qu'une

génération épuisée de doutes ne comprend plus !

L'Église, forte encore qu'elle était, s'était allarmée des concessions que la royauté avait été obligée de faire aux huguenots. Quelle différence ne remarquait-elle pas entre cette époque où les tribunaux ecclésiastiques et le parlement proscrivaient les hérétiques, où des arrêts poursuivaient leur personne et leurs doctrines, et ces temps maudits qui laissaient le prêche s'élever à côté de l'Eglise, et où l'on concédait même la souveraineté réelle de certaines villes à des garnisons huguenottes! Plus d'une fois le peuple avait murmuré en passant devant le village de Charenton, lors qu'il entendait à pleine voix les chants des psaumes de Marot et les cérémonies de la Cène. Dans un grand nombre de cités ardemment catholiques en province, de pareils murmures s'élevaient, et les gouverneurs avaient été plus d'une fois obligés de déployer de nombreuses forces d'arquebusiers et d'archers pour empêcher quelques troubles sanglans, triste souvenir de la Saint-Barthélemy [1].

1 *Mercure de France*, ad ann. 1617, tom. v.

Dans ces circonstances difficiles, le clergé prépara des plaintes adressées au conseil contre l'exercice de la religion calviniste en France; en face du roi, dans un sermon prêché à Fontainebleau même, un jésuite, le père Arnoux, conjura avec les sombres solennités qui accompagnaient ces invectives sacrées, tous les huguenots hérétiques maudits, que le Seigneur jetterait dans son enfer puant. Conjurer une secte, c'était alors la vouer à l'exécration publique; c'était la confondre avec les masques, les sorciers, esprits ténébreux auxquels le peuple attribuait tous ses malheurs. L'évêque de Mâcon, dans l'assemblée du clergé qui se tenait aux Augustins, s'éleva violemment contre la secte maudite; « et l'Eglise n'étoit-elle pas la colonne de l'Etat? Que font tous ceux de la religion prétendue réformée? Ils ont chassé les moines jacobins de Montpellier, ils ont empêché par la sédition que l'on prêchât la parole sainte dans la cathédrale : rétablissez, Sire, la religion catholique, apostolique et romaine dans le Béarn; car là elle y est proscrite comme sous les empereurs païens de Rome[1] ! »

1 J'ai ce sermon dans une petite brochure qui porte

Ces prédications étaient le plus souvent accompagnées de pamphlets qui cherchaient à agiter les masses. Sous ce rapport, les calvinistes étaient non moins ardens ; les ministres de Charenton attaquèrent ouvertement la prédication faite à Fontainebleau. Il y eut un pamphlet tellement hardi des quatre ministres, Dumoulin, Montigny, Durand et Mestrezat, que le conseil crut nécessaire de le traduire en parlement. Les ministres rappelaient fièrement au roi : « Que leurs pères avoient servi de réfuge à Henri-le-Grand, qu'ils avoient donné des batailles pour sa défense, et qu'au péril de leur vie ils l'avoient porté à la pointe de l'épée au royaume. » Cet écrit était dédié à Louis XIII, comme les grandes institutions de Calvin l'avaient été à François Ier ; cela ne l'empêcha point d'être traduit en parlement : il fut supprimé par un arrêt solennel[1].

Les huguenots devaient s'alarmer de cette

ce titre : *De la Colomne des Estats souverains.* Paris, 1617.

1 Le pamphlet calviniste porte ce titre : *Défenses de la confession des Églises réformées de France contre les accusations du sieur Arnoux, jésuite.* Paris, 1617.

nouvelle attitude des opinions et du conseil envers eux ; s'ils étaient en petit nombre à Paris, ils avaient de grandes forces dans les provinces ; l'édit de Nantes, ses articles secrets, les paix successives qu'ils avaient obtenues, leur assuraient la pleine possession des villes importantes où ils tenaient de braves garnisons ; ils les appelaient *villes de sûreté*. C'étaient de véritables points militaires pour assurer le succès d'une campagne, au cas où ils la jugeraient nécessaire contre l'autorité royale. Ces garnisons étaient composées toutes de calvinistes pris à l'étranger ou en France ; leurs chefs étaient également dévoués à la foi de Calvin, sous l'inspection d'ailleurs de ministres très-ardens pour le prêche. Dans la plupart des villes de sûreté, l'exercice du catholicisme, s'il n'était pas interdit, était au moins difficile ; ces arquebusiers austères, ces chefs du prêche souriaient de pitié à l'aspect de ces cérémonies du papisme que les catholiques multipliaient dans les occasions solennelles. Quelquefois ils les interdisaient absolument, s'emparant même de tous les biens ecclésiastiques qu'ils laissaient en dépôt dans les mains de leurs hommes d'armes.

L'organisation de l'Eglise calviniste pouvait se considérer sous deux rapports ; elle était simultanément religieuse et militaire, et par ce double contact, ces Eglises se liaient entre elles ; car c'était la foi qui mettait les armes à la main des calvinistes, et l'organisation militaire n'avait eu pour principe que la défense de la foi. A cette époque, le calvinisme était un gouvernement qui avait ses chefs, ses finances, sa hiérarchie ; tous ces chefs n'étaient pas d'accord sur le but qu'on se proposait, tous n'allaient pas aux mêmes fins ; quelques uns désiraient le système républicain, fédératif, tel que l'avait conçu la Hollande, et nous verrons bientôt que ce parti obtint complète majorité dans la guerre de 1621 [1]. D'autres se bornaient à solliciter des garanties féodales sans appeler un changement aussi complet dans les formes et dans les idées. Tous, au reste, appelaient la guerre, parce qu'ils y voyaient l'origine de leur fortune. La constitution du calvinisme était simple; toute assemblée qui

1 Je donnerai plus tard l'acte officiel de cette organisation républicaine.

décidait des articles de foi prenait le titre de synode. Il y en avait de nationaux et de provinciaux pour correspondre précisément à l'organisation par cercles de provinces, ainsi qu'elle fut arrêtée quelques années après. Quand la réunion était politique et militaire, elle gardait le titre d'assemblée, et l'on s'y occupait de finances, des mouvemens de troupes, des remontrances adressées à la royauté, remontrances toujours respectueuses dans l'expression, mais fières et impérieuses dans leurs conclusions définitives. Ce que le synode avait délibéré devenait loi pour l'Eglise ou la province; chaque cercle obéissait également aux délibérations prises dans l'assemblée générale; et toute cette organisation marchait comme un seul homme, sauf quelques exceptions quand la cour parvenait à gagner des chefs de parti ou quelque ministre influent, comme elle le fit pour Lesdiguières, Sully et Duplessis-Mornay.

Les calvinistes avaient aussi un peuple pour eux, particulièrement dans les Alpes et les Cévennes, ces hautes chaînes de montagnes du Vivarais qui étendaient leurs noirs coteaux sur

le Rhône, l'Arriége et l'Ardèche. Ce peuple n'était point amolli et turbulent comme celui des villes; il avait aussi de l'enthousiasme, mais un enthousiasme plus résigné, moins bruyant; il allait au martyre, mais sans ostentation; il prenait les armes au premier ordre de ses synodes, et vous voyiez descendre ces fils des Albigeois avec l'arquebuse du temps des guerres civiles. S'il faut croire un chroniqueur contemporain, quelques uns avaient conservé encore l'arc et l'arbalète dont leurs ancêtres s'étaient servis pour rejeter du sein de la Provence la race franque et maudite qui vint avec le comte de Montfort détruire les villes du Midi et ravager le beau fief des comtes de Toulouse. Les huguenots avaient là aussi quelques grandes villes dont ils dominaient tout-à-fait le système municipal : Montauban aux fortes tours, Privas, la bonne cité, Nîmes, Castres, Albi, pleines des tristes souvenirs de la croisade des francs catholiques. Mais qui pouvait se comparer au libre gouvernement de La Rochelle, place aux murailles élevées, si bien située qu'elle pouvait résister aux forces royales, non seulement par elle-même, mais

encore en appelant à son aide les Anglais et les Hollandais, alliés indispensables de leurs bons frères les huguenots en France[1].

Une situation si formidable n'inspirait pas toujours aux calvinistes cet esprit calme et modéré qui seul leur aurait assuré une existence politique dans la société. Tout parti fort est exigeant, c'est sa nature; tantôt les huguenots demandaient de nouvelles places de sûreté, des garanties et des promesses d'un meilleur avenir; tantôt ils s'offensaient des disgrâces de leurs chefs, des faveurs dont on accablait le culte catholique, et à mesure que leurs demandes étaient refusées, des murmures éclataient encore dans leurs rangs. Il y avait alors une question très-difficile; elle se liait à la souveraineté du Béarn et au libre exercice de la religion catholique dans le vieil héritage de Henri IV. Quand Jeanne d'Albret avait proclamé la réforme en ses Etats, cette princesse ardente pour toute innovation s'était jetée dans une suite de mesures oppressives pour le catholicisme. Les édits de Charles IX

1. *Voyez* chap. VIII.

proscrivaient les huguenots; ceux de Jeanne d'Albret poursuivaient avec non moins d'acharnement les catholiques; l'exercice même de la religion papale avait été interdit dans le Béarn; les églises étaient fermées, les terres et les bénéfices des clercs furent distribués aux hommes d'armes; quelques unes de ces terres avaient été appliquées aux besoins des temples et des pauvres de chaque communauté; il y avait esprit de persécution dans le Béarn tout comme dans le royaume de France. A l'avènement de Henri IV, la réunion du Béarn à la couronne dut s'opérer; elle était un fleuron brillant pour le domaine; cependant cette province conserva ses lois particulières, ses priviléges, et parmi ses priviléges, les édits de confiscation contre l'Eglise catholique. De tout côté s'élevaient les plaintes des clercs. Comment un roi pieux pouvait-il souffrir les confiscations précisément pour un motif tout catholique? N'était-ce pas un sacrilége de voir les biens de l'Eglise dans les mains des huguenots? Chaque fois que le clergé se réunissait, les mêmes doléances étaient prononcées; le pape s'en était mêlé, et plus d'une bulle avait eu pour objet

de rappeler au roi de France le triste état des provinces du Béarn [1]. Henri IV allait proposer une transaction quand la mort le frappa; le conseil de Marie de Médicis la reprit; elle reposait sur de très-larges bases : on offrait aux détenteurs de biens ecclésiastique des terres de même valeur prises sur le domaine. C'était une véritable indemnité; mais les ministres huguenots qui suivaient cette affaire tenaient moins encore à l'indemnité qu'à la consécration du principe de la confiscation légitime sur les Eglises catholiques. On échangea des Mémoires fort vifs, après lesquels un arrêt du conseil du roi ordonna la restitution des biens [2]. Ce fut la cause d'une assemblée générale des calvinistes et plus tard d'une prise d'armes; elle eut un caractère si formidable, elle présenta un aspect si unanime que son résultat devait être ou le triomphe de la réforme en France, ou sa ruine totale : le calvinisme succomba.

1 *Voyez* l'assemblée de 1617, et le pamphlet sous ce titre : « *De la main-levée accordée des biens ecclésiastiques au Béarn* ». Paris, 1617.

2 *Arrest du conseil de S. M. sur le restablissement entier de la religion catholique en Béarn, et sur la restitution des biens ecclésiastiques*. Paris, 1617.

CHAPITRE XXIX.

ADMINISTRATION D'ALBERT DE LUYNES.

De Luynes maître du pouvoir. — Premiers actes de son administration. — De Luynes n'est préoccupé que de plaire au roi. — Il ne tient pas ses promesses envers le parti féodal. — Le prince de Condé retenu en captivité. — Murmures des gentilshommes. — De Luynes cherche appui dans la bourgeoisie. — Assemblée des notables à Rouen.

1617.

L'avènement d'Albert de Luynes, je l'ai dit, avait été le triomphe du parti féodal sur les idées de la régence de Marie de Médicis; l'exil

de la reine laissait tout pouvoir au favori. Il lui restait maintenant une obligation impérieuse, celle d'appeler à la participation de son autorité les seigneurs territoriaux qui avaient prêté aide pour l'assassinat du maréchal d'Ancre. De Luynes leur avait fait quelques concessions ; la plupart des hauts féodaux avaient reçu des gouvernemens de province, des dons d'argent et de terre; le conseil s'était recomposé; mais Albert de Luynes n'avait pu accorder tout ce que le parti vainqueur lui imposait, car il aurait fallu reconstituer le désordre qui avait marqué l'avènement de la régence. La noblesse ne reconnaissait point de police; elle voulait troubler à son gré les provinces, se battre en duel jusque dans les rues et les carrefours de Paris; elle n'était d'ailleurs pas contente de la part qu'elle avait eue dans la victoire. Les dépouilles du maréchal d'Ancre avaient été partagées avec égoïsme; indépendamment du gouvernement de Normandie qu'il s'était donné, de Luynes avec le roi s'était distribué, d'une façon presque éhontée, les meubles, bijoux, terres que le maréchal d'Ancre et sa malheureuse femme

avaient laissés à leur mort[1]. Cette riche proie suscitait les jalousies de la noblesse, qui avait espéré une révolution favorable à ses mœurs batailleuses, à sa vie de conquêtes et de désœuvrement; au lieu de cela, elle assistait à un partage furtif entre le roi et les frères de Luynes. D'un autre côté, le chef des gentilshommes, le prince de Condé, restait prisonnier soumis à toutes les rigueurs[2]; on avait en

1 *Mercure de France*, 1617, tom. v, édit. de 1619.

2 *Le duc de Montéléon à Sa Majesté Catholique.*

« On a tranféré le prince de Condé du château de la Bastille au bois de Vincennes, qui est à une lieue de Paris, et dans lequel se trouve la tour où il est enfermé. Elle n'est pas incommode, mais elle est extrêmement sûre. C'est la même personne qu'il avoit auprès de lui à la Bastille qui le garde également à Vincennes, avec cent hommes bien soldés (*con cien hombres muy bien soldados*). Il y a en outre, aux abords extérieurs de la prison, quatre compagnies, dont deux françaises et deux suisses. La personne chargée de la garde du prince devoit être employée ailleurs : on dit que l'on va mettre à sa place quelque parent ou affidé du duc de Luynes (*algun pariente o dependiente de Luyna*). Ceci seroit une indication à peu près certaine que l'on ne songe pas à élargir le prince de Condé, de plusieurs années au moins (*que no havria usamiento, a lo menos por algunos años de saltar el principè*). Mais les têtes sont si légères que les discours et les propos ne sauroient inspirer aucune confiance, et que je ne sais si ce qui existe au-

quelque sorte vaincu en son nom, et la victoire une fois accomplie, on le retenait comme auparavant en pleine captivité; seulement la cour le transférait dans le noir donjon de Vincennes; c'était un otage conservé contre ces gentilshommes qui s'étaient coalisés pour frapper le maréchal d'Ancre.

Ces vifs mécontentemens appelaient des mesures de répression et de rigueur; de nouvelles ordonnances furent faites contre les mœurs et les habitudes de la noblesse; on défendit les duels avec plus de sévérité, les habits de luxe, les carrousels somptueux. C'était encore une réformation austère que l'on tentait contre les dissolutions des gentilshommes; et ces ordonnances étaient exécutées avec une

jourd'hui sera demain (*por la incierteza que ay de que lo de oy dure para manaña*). Les différens qui avoient occasioné le départ de la cour de la reine-mère paroissent assoupis en ce moment. Et tout ce que je peux affirmer à Votre Majesté, et ce dont je suis assuré, c'est que ceux qui ont aujourd'hui le pouvoir en main, ou droit aux conseils, ont adopté cette maxime, à moins d'événemens qui les en feroient changer : prison du prince de Condé, et éloignement de la reine-mère (*que conveniencia dellos es tener al principe preso y a la reyna madre absente*) ». — Archives de Simancas, cot. A 75 (Lettre chiffrée).

impitoyable exactitude; la qualité des accusés ne les sauvait point de la place de Grève. On s'en prenait même aux corps morts. « Un riche et jeune seigneur du pays de Touraine, qui en une rencontre à cheval dans Paris avait été tué, fut amené à la conciergerie du Palais, et condamné, suivant les édits, à être traîné à Montfaucon; et deux autres qui en semblable sujet furent ignominieusement traînés, ont servi de frein à leurs semblables. Aussi, depuis que Sa Majesté a remis les sceaux à M. du Vair, il ne les a voulu employer pour sceller des rémissions à telles gens [1]. » De Luynes ne semblait être préoccupé que de plaire au roi, prince maladif qui avait conservé la passion violente de la chasse. L'esprit tout méridional d'Albert et de ses frères, les contes qu'ils narraient si bien sur les châteaux des bords du Rhône et les douces soirées d'Avignon et du Comtat, portaient quelques distractions dans cette âme ennuyée déjà de la vie.

[1] « L'accident mémorable advenu à plusieurs gentilshommes des pays de Tourraine et autres, lesquels furent pendus et traisnés par Paris pour rencontres et duels. » Paris, 1617, in-12.

Albert couchait dans la chambre qui précédait celle du prince; lui et ses frères formaient une garde fidèle lorsqu'on ne pouvait compter sur aucun dévouement autour de ces palais; le jeune roi craignait toujours le poison qui, selon les chroniques huguenotes, en avait fini avec la vie de Charles IX; Albert de Luynes et ses frères veillaient à la préparation de tous les mets, les goûtaient avant de les servir sur la table royale, et quand le dessert arrivait, quand on versait le vin clairet et la cervoise scintillante, les frères bons Gascons contaient quelques dires de chasses: comment le cerf avait été forcé dans les forêts de Fontainebleau ou de Compiègne, et le roi riait à gorge déployée.

Aussi toute faveur était accordée aux de Luynes, non seulement en terres, mais encore en honneurs et en dignités; pauvres gentilshommes qu'ils étaient avec leurs fiefs en ruines, ils ne pouvaient certes pas espérer de grandes alliances; pourtant le roi faisait épouser à son ami Albert l'héritière des ducs de Montbazon, riche et puissante race, et pour l'élever jusqu'à elle, indépendamment

des dons en joyaux et bons écus, Louis XIII créait Albert duc et pair avec siége en parlement, haute et basse justice; c'était là une fortune merveilleuse, mais à quoi n'étaient pas alors habitués les Gascons et les Provençaux hardis et ambitieux[1].

Que de murmures dans la noblesse! Tandis qu'elle était comprimée et qu'on lui permettait à peine une ou deux rencontres à l'épée, voilà un autre favori que l'on élevait aux plus hautes dignités! Ne devait-on pas encore[2]

1 *Voyez* registre du parlement, ad ann. 1617.

2 Une prise d'armes était déjà pressentie; voici ce qu'écrivait le roi, 29 août 1617 : « M. le comte de Brissac, voulant empêcher et arrêter le désordre que je suis averti qui se fait en aucunes de mes provinces par la levée de gens de guerre que plusieurs de mes sujets entreprennent de faire sans ma permission, dont mon peuple reçoit de grandes foules, oppressions et incommodités, j'ai fait expédier sur cela mes lettres de déclaration, que j'envoie à mes cours de parlement, outre lesquelles j'ai fait encore une ordonnance que je vous envoie aussi présentement pour icelle faire publier, observer et entretenir de point en point en l'étendue de votre gouvernement; à quoi je vous prie de tenir la main, et même m'avertir soigneusement s'il se fait aucune levée ou armement desdits gens de guerre, par qui, en quel nombre, en quel endroit, et sous quel prétexte elles se feront, pour y pourvoir par les voies que j'aviserai être pour le mieux. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 13.

recourir à la guerre, et puisque de Luynes avait manqué à ses engagemens, ne fallait-il pas chercher parmi les huguenots de belliqueux appuis pour une prise d'armes? Qu'avait-on gagné à se débarrasser du maréchal d'Ancre? ses terres et son pouvoir n'avaient fait que changer de mains. C'était bien la peine d'avoir couvert de sang les marches du palais du Louvre, pour avoir un Alberti au lieu d'un Concini[1]! De Luynes sentait cette position, et plusieurs pamphlets furent publiés pour justifier sa fortune; dans son ardeur classique, un de ses flatteurs faisait le parallèle entre lui et Agrippa, favori de Caligula, « lequel pour l'amour qu'il portoit à son maître et pour lui avoir dit : Quand est-ce que je vous verrai seigneur de tout le monde? Tibère l'avoit fait prendre, enchaîner d'une grosse chaîne de fer, et le faisoit amener à Rome pour le faire mourir. Mais de bonne fortune pour Agrippa, Tibère étant mort, Caligula parvenu à l'empire, les chaînes d'Agrippa furent changées

1 « Requête présentée au roi Pluton, par Concino Concini, contre M. de Luynes. » Paris, in-8°, 1619.

en une chaîne d'or, et au lieu de sa prison, Caligula le constitua prince de la Judée. Ainsi le roi ayant reconnu qu'à son sujet M. de Luynes étoit à la veille d'être enchaîné non seulement, mais encore cruellement assassiné pour l'affection et le service qu'il rendoit tous les jours à Sa Majesté, n'ayant personne plus propre à recevoir et contenir seulement le secret déplaisir qu'il avoit du mépris que l'on faisoit de lui, pour récompense il avoit converti les chaînes de fer, les prisons et les supplices que le maréchal d'Ancre avoit préparés audit sieur de Luynes en des chaînes d'or et des charges éminentes[1]. »

Puisque la noblesse abandonnait ainsi Albert de Luynes, il fallait bien que le favori cherchât aide autre part; la bonne bourgeoisie des villes avait gardé souvenir des États-Généraux, belle et grande représentation de la province. Rien n'était plus populaire que ces assemblées où noblesse, clergé, procureurs et avocats venaient dire leurs doléances

1 « Déportemens de Sa Majesté à l'égard de M. de Luynes, pour ses bons services et faits recommandables. » Paris, 1618, in-8°.

à la couronne, lui prêtant finances en échange des chartes qu'ils en recevaient. L'assemblée des États-Généraux était souvent trop bruyante ; elle voulait beaucoup de liberté pour le peu d'argent qu'elle donnait avec humeur. Il n'en était pas de même de l'assemblée des notables; ceux-ci n'étaient pas nommés par l'élection libre des villes et communautés; le conseil indiquait quelques braves et bons bourgeois, notaires, conseillers au parlement, et c'étaient là les représentans du tiers-état; les gouverneurs de province désignaient des familles nobles bien dévouées au roi de France, et l'évêque quelque gros chanoine si facile à allécher par de petites douceurs de cour. C'est pour cette réunion de notables que de Luynes se détermina, et encore ne l'appela-t-il point à Paris, c'était là une cité trop bruyante, et l'on y avait souvenir de la ligue et des États-Généraux de 1593. Henri IV avait fixé à Rouen une précédente assemblée de notables, et le roi Louis XIII devait visiter la Normandie, dont Albert de Luynes allait être gouverneur. L'assemblée y fut nombreuse : noblesse, clergé et bourgeoisie se hâtèrent de s'y

rendre[1] : « Lundi 4 décembre 1617. L'ouverture de l'assemblée a été faite cejourd'hui, en la grande salle de l'archevêché, elle a commencé à onze heures et demie, et n'a duré que cinq quarts d'heure; M. le chancelier a fait la harangue, et a pris pour son sujet : Voici votre roi

1 Voici ce que le duc de Montéléone, ambassadeur espagnol à Paris écrivait à son souverain sur les notables : « La convocation des personnes qui devoient se réunir à Rouen n'a point encore reçu son exécution; on recule de jour en jour, ce qui fait espérer que le roi Très-Chrétien, se dégoûtant d'aller dans une ville comme Rouen, à l'époque de l'année où nous nous trouvons, il changera d'avis, et qu'il tiendra son assemblée à Paris ou aux environs. D'autres prétendent que ce sera à Dieppe, qui est un port de mer, afin de pouvoir s'y divertir pendant quelques jours. Les Etats de la province de Normandie n'en ont pas moins été assemblés à Rouen, et le duc de Luynes a été reçu en charge qu'avoit le maréchal d'Ancre (*y ha sido admitido Luyna en el cargo que en ella tenia el mariscal de Ancre*). On regarde ici comme terminé le mariage de la princesse Marie avec le fils du roi d'Angleterre (*aqui tienen por hecho el casamiento de la señora infanta Maria con el hijo del rey de Inglaterra*). La manière dont cette affaire a été menée, et le peu de participation qu'on a donné à Votre Majesté dans sa conclusion définitive, doit être pour Votre Majesté un juste sujet de plainte (*non dexa de dar a V. Md. causa de quexa*). Je viens d'apprendre que l'ambassadeur extraordinaire de France à Madrid a écrit ici, avec de grands témoignages de satisfaction, la brillante réception qui lui a été faite, et les honneurs qui lui ont été rendus à son arrivée dans la capitale des Espagnes. » — Archives de Simancas, cot. A 75[102] (Lettre chiffrée).

avec son visage doux et joyeux [1], et a fort bien dignement discouru sur ce sujet, avec propos fort nerveux, fluides et nets, et bien accommodés au temps. La disposition du lieu et des personnes étaient : le roi sur le théâtre ; sous un dais près du roi était M. le duc de Mayenne, comme grand chambellan ; à la main droite du roi étoit monsieur son frère et M. le comte de Soissons, en deux chaises séparées et éloignées en ailes. En un banc encore plus bas, aussi ouvert en aile, étoient MM. les ducs de Montbazon et de Sully. Derrière messieurs les comtes, sur plusieurs bancs de travers, couverts de tapisseries, étoit le conseil du roi. Au premier banc de devant étoient MM. de Villeroy et Pont-Carré, présidens Jeannin et Jambeville et M. de Boissise. Derrière eux, MM. les autres conseillers d'État, et MM. les maîtres des requêtes. Au côté gauche du roi, sur ledit théâtre, étoient MM. les cardinaux du Perron et de La Rochefoucauld. Vis-à-vis de MM. les princes du sang, et du même côté, M. le chancelier, et M. le garde-des-sceaux sur un banc qui s'ouvroit en aile,

1 *Ecce rex vester cum vultu mansueto et jucundo.*

éloigné de la chaire du roi environ une toise et demie. Derrière eux étoient des bancs mis en travers, couverts de tapisserie pour MM. les députés de la noblesse. Voilà ce qu'il y avoit sur le théâtre. Au bas dudit théâtre, tout auprès des marches, étoient MM. les secrétaires d'État, MM. de Loménie, de Puysieulx, Phelippeaux, Pontchartrain; M. de Loménie fils, sur un banc posé de travers. A main droite aussi, au bas dudit théâtre, tout auprès des marches, étoient MM. les archevêques de Narbonne, d'Arles, de Rouen, de Tours; puis MM. les évêques d'Angers, de Paris, de Poitiers et autres. Après eux M. le président Nicolaï, M. de Motteville, premier président en la chambre des comptes de Rouen, avec robes et tocques de velours; puis M. de la Vache-Saint-Jean, procureur général de la chambre, tous sur un banc posé sur la longueur de la salle, et non en travers. Derrière lesdits sieurs archevêques et évêques et autres, étoient grand nombre de seigneurs et gentilshommes. De l'autre côté de ladite salle, à main gauche, étoit M. le premier président de Paris, M. le président Séguier et MM. les premiers prési-

dens de Dijon et de Rouen, de Provence et de Bretagne; ceux de Toulouse, de Bordeaux et de Grenoble n'étoient pas encore arrivés. Après lesdits sieurs premiers présidens, sur le même banc, étoient MM. les procureurs généraux de Paris, Dijon, Rouen, Provence, Bretagne, M. le lieutenant civil et M. le prevôt des marchands de Paris. Derrière ce banc il y en avoit un autre étendu sur la même longueur, où étoient MM. les premiers présidens de la cour des aides de Paris, Rouen et quelques autres. Derrière eux étoient encore quelques seigneurs et gentilshommes. Au bas de la salle, il y avoit des barrières, et les gardes du roi; il n'y a eu aucune confusion. Il y a eu quelques difficultés entre MM. les premiers présidens et MM. les députés de la noblesse, pour leurs rangs et séances; et pour cette raison il ne s'est point fait de processions[1]. »

Tout ceci était simple cérémonie; il fallait

1 « L'ordre tenu à l'ouverture de l'assemblée faite à Rouen, par le commandement du roi, et en sa présence, le 4 de ce mois, avec les séances, noms et rang des députés, et de ceux qui y ont assisté, et les particularités, circonstances et sujets de la harangue de M. le chancelier. » Mss. Bibliothèque royale, fonds de Saint-Germain, vol. cot. 699, fol. 158.

enfin arriver aux doléances et aux requêtes sérieuses. Le premier article concernait le maniement de l'État; on y demandait les raisons pour lesquelles le roi l'a laissé jusqu'à présent entre les mains de ceux qui en avaient la conduite sous le roi défunt; l'ordre qu'on desirait y être apporté dorénavant pour les finances et conseils; la réduction et réglement des *commitimus* qui se donnent avec trop de facilité pour la réformation de la justice, et la prohibition d'admettre les résignations, dont Sa Sainteté sera suppliée, afin d'empêcher que les bénéfices ne soient héréditaires dans les familles; la révocation de toute survivance des charges militaires; défense de vendre les charges ni offices de la maison du roi; le réglement et diminution des pensions; l'abolition du droit annuel, afin de parvenir plus facilement à la suppression de la grande multitude d'officiers et réduction d'iceux au nombre ancien, et par ce moyen rétablir le labourage, trafic et marchandise quasi perdus dans le royaume; la réduction du grand nombre d'exempts de tailles; l'établissement d'une peine contre les sujets du roi qui visitent les

assemblées des princes étrangers qui conférent avec eux; la prohibition de faire amas d'armes et munitions sans permission expresse de Sa Majesté; établissement d'une peine contre ceux qui y contreviendront[1].

La plupart de ces demandes furent octroyées par le roi; de Luynes avait besoin d'un peu de popularité, et il la cherchait par ces concessions qui pouvaient satisfaire les parlemens, et toute cette gent de procureurs qui était une force dans l'État. Quand on n'avait pas la noblesse batailleuse, il fallait requérir aide de la bonne bourgeoisie. La position était difficile pour le favori; Marie de Médicis n'était pas tranquille dans son exil; elle s'agitait de toutes les manières, et voilà qu'elle entama avec son fils une correspondance intime qui pouvait à la fin compromettre l'existence politique du favori. Louis XIII était toujours sous l'empire d'une volonté forte qui le dominait; quand il échappait à une intrigue, il tombait de toute nécessité dans une autre; sa mère ne pouvait prendre de l'influence sur lui, sans briser le pouvoir d'Albert de Luynes.

1 Mss. de Colbert, in-fol. M R. D. vol. xvu, pag. 233.

CHAPITRE XXX.

L'EXIL DE LA REINE-MÈRE A BLOIS.

Richelieu, chef du conseil de la reine. — Sa double conduite. — Persécution contre la reine. — Murmures. — Correspondance de la reine-mère. — Exil de Richelieu. — Changemens dans les gouverneurs de provinces. — Plaintes du duc d'Épernon. — Ses liaisons avec Marie de Médicis. — Projet d'évasion. — Fuite à Angoulême.

1617 — 1619.

Marie de Médicis et sa petite cour avaient atteint les murailles de Blois, le sixième jour du voyage; la reine reçut pour son habitation le château royal que de Luynes avait désigné

pour lieu de retraite, car Marie pouvait là être surveillée, et les moyens de fuir lui étaient presque tous interdits. A peine arrivée, la reine-mère avait montré son esprit inquiet; elle se trouvait mal à l'aise dans ces larges et froides murailles, espionnée jusque par ses domestiques et sous la garde de M. de Roissy[1]; elle

1 Après l'exil de la reine-mère, Louis XIII et Marie de Médicis écrivirent au roi d'Espagne. J'en ai retrouvé les autographes. « Monsieur, le soin qu'il plaît à Votre Majesté prendre de ce qui concerne la reine Madame ma mère, tel que j'ai su de sa lettre et de la bouche du duc de Monteléon, ambassadeur de Votre Majesté, m'est un témoignage si évident de la continuation de l'amitié de Votre Majesté et de ce qui regarde notre contentement, que je ne veux ni ne dois différer davantage à l'en remercier, et confirmer les assurances de la mienne, avec souhait que les effets en soient aussi agréables à Votre Majesté qu'ils procéderont de la vérité cordiale de votre bon frère et beau-fils, LOUIS. »

Ce 1er août 1617.

Archives de Simancas, cot. A 75[25] (autographe).

Marie de Médicis au roi d'Espagne.

« Monsieur mon frère, m'ayant le duc de Montéléon envoyé ici un des siens, à me visiter au nom de Votre Majesté sur le sujet de ma sortie de la cour, j'ai voulu aussitôt la remercier, comme je fais affectueusement des bons offices et témoignages de bonne volonté que Votre Majesté m'a rendus en cette occurrence; mais je ne lui célerai pas que la résolution que le roi Monsieur mon fils a prise du gouvernement des

avait en vain demandé Barbin, son fidèle conseiller; jamais le roi n'avait voulu consentir à l'élargir de la Bastille[1]; on craignait que Barbin n'entraînât Marie vers l'esprit de révolte. De Luynes sentait bien que son autorité finirait le jour où Marie de Médicis reprendrait quelque débris de son ascendant sur le jeune roi de France.

A Blois, la reine-mère se montra impatiente, irritée surtout aux moindres obstacles. On lui avait permis d'appeler auprès d'elle l'évêque de Luçon, Richelieu, qui avait été forcé de sortir du conseil après la chute du maréchal

affaires de son royaume, sera toujours suivie de la mienne pour agréer ce qu'il en a fait, et lui complaire en toutes choses, ne pensant pas qu'il me donne sujet de m'en repentir par la suite, et sachant qu'il s'y conduira avec tant de modération et de justice, que sa mère autant que ses bons voisins et alliés en auront de la satisfaction, et occasion de l'en louer à jamais. C'est en quoi j'employerai journellement mes vœux et fréquentes prières à Dieu, qui me commande de pardonner les injures que l'on nous porte, en même temps que je le prierai donner à Votre Majesté autant de contentement que lui en souhaite celle qui est votre bonne sœur, MARIE. »

A Blois, le 10 août 1617.

Archives de Simancas, cot. A 754[1] (autographe).

1 *Mémoires de la mère et du fils*, ad ann. 1617.

d'Ancre; de Luynes paraissait sûr de la conduite de Richelieu; c'était un homme d'habileté qu'il gardait là, de sorte qu'il pouvait se faire rendre compte de tout ce qui se passait dans le palais de la reine, en même temps que l'esprit modéré de l'évêque empêcherait toute résolution désespérée dans le cœur de Marie de Médicis. Richelieu, de son côté, cherchait à gagner la confiance du roi et du favori; il n'accepta sa position nouvelle qu'avec leur consentement, voulant ainsi se réserver la chance d'un double succès : « La reine, dit Richelieu dans ses Mémoires, m'ayant fait chef de son conseil, je ne voulus pas accepter cette charge sans l'en avertir et en avoir la permission du roi, assurant Sa Majesté et le sieur de Luynes particulièrement, que toutes mes actions feroient connoître que l'envie et la rage de ceux qui me traversoient ne peuvent en rien altérer un homme de bien comme j'étois; que si Dieu m'a donné quelque esprit, il ne doit pas m'être imputé à crime, en usant bien, comme les bons et les méchans seront contraints de le reconnoître[1]. »

1 *Histoire de la mère et du fils*, tom. II, édit. Amsterd. 1730.

Le roi, de Luynes et tout le nouveau conseil qui les environnait, se montraient peu généreux envers l'exilée de Blois, et l'on semblait redoubler de surveillance à mesure que l'inquiétude devenait plus grande et les mécontentemens plus vifs. La correspondance de Marie de Médicis avec son fils révèle pourtant un esprit de déférence respectueuse qu'on ne retrouvait pas dans les réalités du gouvernement ou des partis : les prestiges qui environnaient le trône ne permettaient à la reine-mère qu'une expression noble et soumise d'obéissance envers le roi, son enfant, mais son souverain avant tout. « Monsieur mon fils, disait-elle, bien que je n'aie pas toujours été sans quelque petit déplaisir de voir ici M. de Roissy en la charge qu'il avoit auprès de moi, je vous avouerai qu'il s'y est comporté avec tant de modestie et de respect, que j'ai occasion de m'en louer et lui en témoigner du gré. Il vous donnera compte de tout ce qu'il a reconnu de mon procédé pendant qu'il y a demeuré, et m'assure qu'étant homme véritable comme il est, il ne vous en rapportera chose qui vous puisse détourner de la bonne

opinion que je vous supplie d'avoir qu'il n'y a rien en ce monde que je prise davantage que l'honneur de votre bienveillance. Votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette, MARIE.[1] » — « Monsieur mon fils, écrivait-elle encore, je vous remercie par celle-ci de la visite que M. de Vendôme m'a rendue en son passage de Bretagne, l'ayant reçu avec beaucoup de joie pour les bonnes nouvelles qu'il m'a apportées de votre santé, et pour le témoignage que j'en prends de l'assurance de vos bonnes grâces. Je lui ferai expédier l'attache du gouvernement de Verneuil, ainsi que vous me l'écrivez, et vous supplie de croire d'avoir en telle révérence ce qui me sera d'ailleurs recommandé de votre part. M. de Rohan est arrivé ici ce-jourd'hui, et depuis M. de Montbazon, sur le sujet du voyage duquel je remets à vous écrire[2]. » — « Monsieur mon fils, ajoute-t-elle, si j'ai reçu de l'aise et du contentement de ce que m'a informé le sieur de Modène du bon succès de sa négociation de Piémont pour la gloire et

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 7 (autographe).
2 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 10 (autographe).

réputation que vous en méritez, je n'en ai pas eu moins d'entendre par lui l'heureux état de vos affaires. J'en rends grâces bien humbles à Dieu, et le supplie de vous continuer ses grâces et bénédictions. Je remets audit sieur de Modène à vous dire combien j'ai ressenti en mon cœur toutes ces bonnes nouvelles, et de plus l'assurance qu'il m'a encore de votre part confirmée de votre bienveillance. Aussi ne désirai-je rien après en ce monde que de conserver l'honneur et qualité que j'ai assurément d'être, monsieur mon fils, votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette[1]. » — « Monsieur mon fils, j'ai bien vu par les favorables expéditions que le comte m'a rapportées de votre conseil, concernant la jouissance de mes domaines, le soin qu'il vous en a plu prendre; aussi n'ai-je pas voulu manquer à vous en remercier comme je fais très-affectueusement, et vous dire que ayant reçu en ces affaires un témoignage si grand de votre justice et bienveillance en mon endroit, je ne me départirai jamais du désir que j'ai de la mériter afin de

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 13 (autographe).

me la conserver [1]. » — « Monsieur mon fils, si j'ai occasion d'être contente de la belle croix que vous m'avez envoyée, je le suis encore davantage de la souvenance que vous avez eue de moi et de l'assurance que vous me donnez de vos bonnes grâces. Je garderai précieusement ce témoignage que Torras m'a présenté de votre part, dont je vous remercierai ainsi que des articles que vous m'avez envoyés de ma fille, à quoi, comme à tout ce qui passera par votre avis et volonté, je ne trouverai jamais qu'à dire du bien, ce que je vous supplie de croire [2]. »

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 16 (autographe). — Voici encore quelques lettres : « Monsieur mon fils, j'ai été bien aise d'entendre par le sieur du Fargis comme toutes choses se sont bien passées pour l'accomplissement du mariage de ma fille, et vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait de m'envoyer sur ce sujet ledit sieur du Fargis. Je remets à lui de vous dire la joie particulière que j'en ai ressentie, et aussi l'obligation que je vous ai du soin que vous avez de ma santé. Je prie Dieu incessamment pour la conservation de la vôtre. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 19 (autographe).

2 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 22. (autographe). — « Monsieur mon fils, n'ayant autre contentement ici que d'avoir souvent de vos nouvelles, vous croirez aisément que j'en dois avoir reçu un bien grand de la venue du colonel d'Ornano, qui m'a assuré de votre bonne santé. Il m'a dit le sujet de son voyage, et vous en rapportera ce que vous pouvez de-

Je répète que c'étaient là de simples formules respectueuses qui n'empêchaient en rien les sentimens d'ambition et d'animosité qui

mander du témoignage de mon desir à vous complaire et contenter, ne voulant perdre aucune occasion qui puisse aider à me conserver vos bonnes grâces, et la volonté que j'ai de les chérir d'un amour parfait. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 25 (autographe). — « Monsieur mon fils, j'ai reçu à faveur et à témoignage de votre bonne volonté envers moi la lettre qu'il vous a plu me faire sur le sujet du mariage de ma nièce de Vendôme avec mon cousin le duc d'Elbœuf; mais je suis tellement desireuse à seconder ce qui est de vos intentions en toute chose qui outre le mérite de ce prince, je me rapporte entièrement à vous du choix que vous en avez fait. Ce que je vous dirai ici avec une prière que je vous fais de conserver en votre bonne souvenance celle qui a l'honneur d'être, monsieur mon fils, votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette, MARIE. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 28 (autographe).

Blois, 5 décembre 1618.

« Monsieur mon fils, bien qu'il vous ait plu prendre une entière confiance à ce que je vous ai écrit, et qui vous a de ma part été rapporté en toutes rencontres de mes bonnes intentions à vous donner le contentement que vous pouvez desirer de mes actions et déportemens, le sieur de Cadenet vous en pourra rendre un témoignage plus particulier de ce qu'il en a vu et reconnu pendant le peu de jours qu'il a demeuré ici en son voyage : c'est de quoi je le prie, et de vous assurer que je ne prise en ce monde aucune chose tant que l'honneur de vos bonnes grâces, m'estimant très-heureuse de les posséder avec la qualité de votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 31 (autographe).

étaient au cœur de Marie de Médicis; elle en voulait aux hommes qui lui avaient arraché le pouvoir, à ces courtisans, à ces trois frères d'Avignon, à de Luynes et à Cadenet surtout, qu'elle traitait avec tant de courtoisie dans les rapports extérieurs; elle dissimulait à l'italienne comme Catherine de Médicis son aïeule; elle ne cherchait pourtant qu'une bonne circonstance pour revenir à la cour et fouler sous ses pieds tout ce conseil royal qui l'avait reléguée à Blois. Marie de Médicis écrivait à tout le monde; elle agissait avec une imprudence même qui pouvait la compromettre; de Luynes avait trouvé le moyen de corrompre le page porteur de ses missives, lesquelles tombaient dans les mains du conseil et étaient décachetées. On savait ainsi tous les secrets, tous les mystères de la cour de Blois; il ne fut pas dès lors difficile de perdre Richelieu, quels que fussent ses ménagemens, et le premier ministre de la reine fut relégué dans son évêché de Luçon. Là Richelieu n'eut qu'une pensée, celle de se détacher pour le moment des affaires politiques. Pour les hommes d'État, il est des circonstances où il faut savoir

se faire oublier; toute démarche alors compromet; il faut attendre que le flot vous ramène aux affaires. Richelieu écrivit dans cet exil des livres de controverse contre les huguenots; c'était une des préoccupations de l'école religieuse; les calvinistes formaient une opinion puissante qui se séparait de la couronne; les ramener était donc une nécessité pour l'unité royale. Richelieu publia deux petits pamphlets ardens et remarquables contre les huguenots; il y régnait là ce zèle épiscopal envers l'hérésie, que plus tard il déploya contre cette secte qui se proclamait comme une faction organisée. En même temps qu'il s'absorbait dans la retraite, il adressait personnellement au roi un mémoire justificatif de sa conduite.

«Sire, disait-il, je ne manquerai pas d'observer religieusement les commandemens de Votre Majesté, je les ai reçus en ce lieu où j'ai été retenu jusqu'à présent par un travail que j'ai entrepris contre l'hérésie. En quelque part que je sois, Votre Majesté recevra des preuves de mon affection et de ma fidélité, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre but devant les yeux que son service. Je sais bien, Sire,

que quelques uns qui me veulent moins de bien que la sincérité de mes intentions ne le requiert, tâchent de vous persuader le contraire ; mais je suis assuré que Votre Majesté daignant considérer mes actions, ils ne viendront pas à bout de leurs desseins. Lors, Sire, qu'il vous plut prendre le gouvernement de votre État, Votre Majesté me fit l'honneur de rendre de moi les témoignages qu'un fidèle serviteur doit attendre de son maître ; ensuite elle me commanda de suivre la reine sa mère pour demeurer près d'elle. Il y avoit quelques uns qui avoient dessein de m'éloigner de la confiance qu'elle me témoignoit ; ils tâchèrent de lui persuader qu'elle se devoit défier de moi, parce que, disoient-ils, j'étois trop passionné pour le service de Votre Majesté ; mais tant s'en faut qu'ils pussent parvenir à leurs fins ; au contraire, la reine votre mère, n'ayant autre intention que de vivre en repos sous votre obéissance, s'affermit davantage à me vouloir du bien et à se confier à moi. Quelque temps après, ces personnes eurent recours à d'autres moyens et entreprirent de me rendre suspect à ceux qui sont auprès de Votre Ma-

jesté, pour après me mettre en votre disgrâce. Dès lors, par leurs artifices, divers bruits se répandirent que Votre Majesté n'avoit pas agréable que je fusse davantage près de la reine votre mère; ce qu'ayant entendu, je la suppliai de me permettre de faire un tour chez moi pour quelques jours, afin d'avoir lieu d'apprendre particulièrement votre volonté. Depuis ce temps-là, Sire, j'ai vécu en ma maison priant Dieu pour la prospérité de Votre Majesté, et recherchant parmi mes livres une occupation convenable à ma profession. On m'a toujours témoigné que la volonté de Votre Majesté étoit que dedans quelque temps je retournasse près de la reine votre mère, même il lui a plu me mander qu'elle en étoit assurée de bonne part; sur cela, j'ai attendu l'honneur de vos commandemens. Je croyois, Sire, qu'en me gouvernant de cette façon, non seulement je demeurerois exempt de blâme en la bouche de tout le monde, mais même que mes actions seroient approuvées de ceux qui me voudroient le moins de bien. N'ayant pas eu ce bonheur que je me promettois, je tâcherai de l'acquérir et si bien faire que ceux qui me rendent de

mauvais offices se ferment la bouche d'eux-mêmes. C'est, Sire, le but que je me propose, suppliant Dieu ne me point faire de miséricorde si j'ai jamais eu aucune pratique ni pensée contraire à votre service[1]. »

Après le départ de Richelieu, Marie de Médicis s'était trouvée en face d'elle-même et de quelques agens tout dévoués à Louis XIII et aux frères de Luynes; elle n'avait plus personne dans le sein de qui elle aurait pu déposer les ennuis de sa solitude et de son ambition. Après avoir tenu si long-temps le pouvoir, se trouver reléguée dans un vieux château de province, attentivement surveillée dans les moindres de ses démarches, n'était-ce pas là une situation trop dure, une disgrâce trop douloureuse pour que la reine, femme active et mécontente, pût long-temps la supporter? A cet instant se manifesta une circonstance favorable; Marie de Médicis ne dut pas hésiter à la saisir. On se rappelle la révolution qui avait renversé le maréchal d'Ancre; elle n'avait produit que des résultats imparfaits; les

1 Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 218.

féodaux mêmes qui y avaient pris le plus de part s'étaient trouvés tristement déçus dans leurs espérances. Il venait de s'opérer une répartition nouvelle dans les gouvernemens provinciaux, et le duc d'Épernon, qui ne possédait qu'une province de second ordre, l'Angoumois, avait été complètement oublié, tandis que de Luynes recevait la Normandie, puis l'Ile-de-France, et le duc de Mayenne le gouvernement de Guienne, le plus riche de tous [1]. Le duc d'Epernon, impétueux vieillard, songeait à se retirer dans Angoulême, ville qui lui était fidèle et où son gonfanon pendait sur les murailles. Une de ses premières tentatives fut de se mettre en rapport avec la reine exilée à Blois; elle était un drapeau; il pouvait rattacher à la cause de cette princesse une partie des mécontentemens publics et les huguenots mêmes, quels que pussent être leurs griefs contre la reine-mère. Était-il difficile au duc d'Épernon d'inspirer confiance à celle qu'il avait servie avec tant de dévouement lorsque la régence s'était proclamée? Une correspondance

1 *Mercure de France*, ad ann. 1618, t. v.

s'établit entre la reine-mère et d'Epernon, pour arrêter un moyen d'évasion qui pourrait rendre la liberté à Marie de Médicis et une grande force à son parti. Tout fut préparé à cet effet quand le duc d'Epernon reçut l'ordre d'aller à Metz pour surveiller les mouvemens de l'Allemagne.

Les intrigues de Marie de Médicis n'étaient point inconnues à la cour de son fils; on savait, mais vaguement, le projet d'évasion et de révolte contre l'autorité du conseil présidé par de Luynes. Pour l'empêcher, on crut devoir user d'une première précaution; on s'imagina qu'au moyen d'un serment imposé à la reine-mère, celle-ci renoncerait aux tentatives contre le pouvoir du roi et de son favori. Le texte du serment fut rédigé par le garde des sceaux du Vair, envoyé à Marie par son confesseur, et écrit de sa main; elle y disait, avec un mouvement affecté de résignation et de religieuse obéissance : «Marie, par la grâce de Dieu, reine de France et de Navarre, mère du roi. Dieu qui sait l'intérieur des pensées, ayant par sa divine providence fait voir à un chacun la pureté des nôtres, il plut au roi notre seigneur et fils,

touché de son bon naturel, nous faire pleinement entendre la pureté de son âme, sa prudente conduite au gouvernement de son Etat, et son amour singulier en notre endroit, qui nous fait espérer toutes sortes de bons traitemens. Pour reconnaissance de la foi que nous en avons et rendre un chacun bien informé de nos sincères intentions, avons fait et faisons au roi notredit seigneur, devant Dieu et ses anges, les soumissions, protestations et promesses ci-après : de n'avoir pour maintenant ni à l'avenir, non plus que j'ai eu par le passé, désir ni pensée qui ne tende à la prospérité et avancement de ses affaires, au bien, repos et grandeur de son Etat, et de lui vouloir rendre les devoirs et obéissances qui lui sont dus, résignant toutes nos volontés entre ses mains; de n'avoir aucune correspondance dedans ni dehors le royaume en chose quelconque qui puisse préjudicier à son service, désavouant toute personne qui sous notre nom se voudroit ingérer d'aucune pratique ou menée ; de n'avoir aucune volonté de retour à la cour que lorsque le roi notredit seigneur et fils nous l'ordonnera, désirant observer ses comman-

demens; que si avons souhaité avec passion ce voyage, cela a été pour avoir l'honneur de le voir, n'ayant aucun dessein de nous mêler d'affaires, comme on avait voulu le faire croire au roi notredit seigneur et fils qui doit régner seul, et qui peut par sa prudence gouverner son Etat avec la justice et réputation qui y est requise. Nous finirons par une vérité tirée de notre cœur, que si la conservation de notre seigneur et fils dépendoit de notre perte, nous y consentirions pour lui témoigner que nous l'honorons plus que nous nous aimons nous-même[1]. »

Dans ces circonstances, les mécontentemens du duc d'Épernon n'avaient point encore éclaté d'une manière patente et officielle à l'égard du roi et de son conseil. Louis XIII, je le répète, avait confié au vieux duc le commandement d'un corps d'armée qui se réunissait à Metz pour surveiller les mouvemens de l'Allemagne. Il y avait là un dessein; on voulait éloigner le duc d'Épernon de ses gouvernemens de l'Angoumois et Xaintonge,

1 Mss. de Brienne, vol. col. cc, pag. 169, 3 novembre 1618.

afin d'empêcher toute prise d'armes favorable à la cause de la reine. Quelles que fussent les volontés de Louis XIII sur ce point, d'Épernon résolut de retourner sans permission dans ses gouvernemens du Midi; il prenait pour excuse dans une lettre au roi « que n'ayant reçu d'autre gratification depuis l'avènement royal que la paie de colonel, il s'étoit endetté de cent mille écus, qu'il avoit besoin de se refaire dans les gouvernemens qui lui étoient confiés [1]. » Le conseil, qui comprit une partie des desseins du gouverneur, lui écrivit sur-le-champ que sa présence était nécessaire à Metz, et que le roi traiterait de désobéissance toute résolution qu'il prendrait pour visiter le Midi. Le duc d'Épernon ne tint aucun compte de cette injonction royale; il sortit furtivement de Metz avec quelques amis, malgré le rude hiver; et le petit vieillard de 70 ans parcourut à cheval tout le pays qui s'étend depuis la Meuse jusqu'à la Loire. Arrivé à Loches, il fit prévenir la reine-mère qu'il était prêt pour la recevoir à Angoulême, bonne ville fortifiée de son

1 Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 30.

gouvernement, et que lui-même favoriserait de tous ses moyens son évasion de sa triste captivité de Blois.

Marie de Médicis dissimulait tous ses chagrins dans la retraite la plus absolue; elle désirait, par son silence, faire croire qu'elle était résignée à subir les ordres rigoureux du roi son fils, tant qu'elle ne l'aurait pas fléchi par sa soumission. Elle avait peu d'agens autour d'elle qui méritassent sa confiance; ses plus intimes étaient allés négocier soit auprès du duc d'Épernon, soit dans d'autres provinces qui se préparaient à la révolte. Cependant il fallait bien vite se déterminer, si l'on voulait échapper à de nouvelles rigueurs; avec le duc d'Épernon il y avait moyen de ressaisir le pouvoir; en restant à Blois au contraire, on s'exposait à tous les soupçons, à toutes les mesures violentes que le danger pouvait inspirer à de Luynes et à Louis XIII. Marie de Médicis n'hésita point; sa fuite fut décidée [1].

Il s'agissait seulement de préparer les moyens

1 *Vie du duc d'Epernon*, liv. VII. — *Relation du cardinal de La Valette.*

d'évasion sans éveiller la surveillance attentive des serviteurs de la cour de Louis XIII qui pullulaient à Blois; le château était fortifié, il se dessinait en plate-forme, et les fenêtres, presque toutes grillées de fer, étaient assez élevées pour qu'il fût impossible de sauter sans longues échelles. La reine n'était point courageuse; elle n'aimait pas le péril des aventures; elle demanda conseil au comte de Brenne, son premier écuyer, au duc de Bellegarde avec lequel elle était en correspondance, et ceux-ci lui répondirent : « Ce n'est pas encore le tout de sauter par la croisée, mais le danger commencera alors que vous vous mettrez aux mains de d'Épernon, que vous savez si fantasque et si impératif! — Je connois d'Épernon de plus longue date que vous, répondit Marie de Médicis au duc de Bellegarde; je compte sur lui, seulement prêtez-moi appui. »

Il était une heure de nuit, le 22 février; le temps était froid, la Loire charriait; de gros morceaux de glace commençaient à se prendre au pont qui était vis-à-vis le château; le comte de Brenne fit préparer au bout de ce pont, sur la grande route, une voiture attelée de

quatre mules noires comme la couleur du carrosse même, afin que tous ces préparatifs fussent moins remarqués. Le comte de Brenne, suivi de deux exempts des gardes, se rendit au pied du château, en face d'une croisée qui n'était pas grillée, mais qui était sur le haut d'une plate-forme. Les exempts des gardes portaient deux échelles; l'une fut placée au bas de la plate-forme; l'autre, de la plate-forme à la croisée. A une heure après minuit, la fenêtre s'ouvrit, et Marie parut en disant : « Est-ce vous, de Brenne? — Oui, madame, tout est prêt pour l'évasion. » Et Marie, toute tremblante, suivie d'une de ses femmes, posa le pied sur le premier degré de l'échelle, puis se laissa aller, mais avec tant de frayeur, qu'arrivée sur la plate-forme, elle s'écria : « Brenne, je ne veux pas aller plus loin, cette échelle branle! — Vous ne pouvez reculer, madame, il faut venir jusqu'au bout maintenant[1]. » Les deux exempts mirent Marie de Médicis dans un manteau, et au lieu de la faire passer par

1 *Relation manuscrite de l'évasion de la reine, comparée à la relation du cardinal de La Valette.* 1619.

l'échelle, ils la descendirent ainsi doucement, de manière qu'elle se trouva au bas de la plate-forme sans avoir éprouvé la moindre secousse.

Une fois sortie du château, elle prit le bras du comte de Brenne, et longea le pont, sans flambeau, sans rien qui pût décéler ses pas. Sur le pont, elle rencontra deux soldats des gardes, qui, voyant une femme seule au milieu de trois hommes, dirent en riant et frappant leur arquebuse : « Voilà une gaillarde et ribaude qui en donne à quelques uns de nos exempts. » Et la reine Marie murmura à l'oreille de Brenne : « Ne voilà-t-il pas qu'ils me prennent pour une bonne femme ! » On suivit ainsi tout le pont jusqu'au chemin où devait se cacher la voiture, mais on ne la trouva pas à cette place. Marie pâlissait déjà, lorsqu'un valet de pied s'en revenant tout essoufflé, s'écria : « La voici, la voici par la gauche. » La reine montant en toute hâte, les chevaux partirent, et l'on arriva sans coup férir à Loches où l'archevêque de Toulouse la reçut au nom du duc d'Épernon.

La fuite de Marie, son traité avec le duc

d'Epernon pouvaient avoir des résultats sérieux pour le conseil de Louis XIII et de de Luynes. La reine, comme on l'a dit, devenait le drapeau sacré d'une révolte armée. Le duc d'Epernon savait bien ce qu'il avait fait; c'était une grande levée de boucliers qui allait agiter tout le midi de la France, et alors la reine-mère pourrait traiter de puissance à puissance avec le conseil de son fils.

CHAPITRE XXXI.

LA COUR DE LOUIS XIII. — MARIE DE MÉDICIS A ANGOULÊME.

Esprit de la cour de Louis XIII. — Mariage de Chrétienne de France avec le prince de Piémont. — Fêtes et jeux. — Nouvelle reçue de la fuite de Marie de Médicis. — Mesures prises. — Craintes du roi. — Correspondance de Marie de Médicis et de son fils. — Négociations. — Richelieu. — Convention provisoire d'Angoulême.

1619.

Ce fut le 23 février, vers le soir, que le roi apprit à sa cour de Saint-Germain la fuite de Marie de Médicis. Après tant de peines et une surveillance aussi rigoureuse, voir sa mère lui

échapper, c'était pour Louis XIII une inquiétude bien vive. Cette nouvelle le surprit après la réunion des notables de Rouen, au milieu des fêtes qui accompagnaient les noces de Chrétienne de France, noble fille de Henri IV, avec le prince de Piémont, l'aîné des fils du duc de Savoie. L'esprit de la cour n'avait point changé; la sévérité de Louis XIII ne pouvait empêcher ce bruyant amour des plaisirs qui animait tous ces gentilshommes à blasons et de race batailleuse. La cour était une sorte de représentation théâtrale où tous seigneurs déployaient ce luxe de vêtemens et d'habits, cette ardente activité de carrousels et de tournois que nous avons déjà signalés. Deux noces royales se succédaient. Après Chrétienne de France, mademoiselle de Vendôme, cette toute petite fille qu'Henri IV aimait tant à caresser sur les genoux de Gabrielle d'Estrée, épousait le duc d'Elbœuf, et la race de Lorraine s'unissait ainsi aux bâtards des Bourbons. La cour fut brillante à cette occasion; il y eut le grand ballet du roi qui fut dansé dans la salle du Louvre, deux jours de suite, « et au bout de ladite salle étoit un théâtre qui avoit six toises

en largeur et autant en longueur. La hauteur étoit de cinq pieds et demi sur le devant, mais au fond de huit pieds, car il alloit en penchant. On y montoit avec deux doubles degrés rampans en glacis, l'un à droite et l'autre à gauche. Il avoit trois portes, une à chaque côté, et la plus grande au milieu. Les frises et bordures étoient écaillées en rocher d'or parsemé de mousse verte. Il étoit couvert d'un ciel turquin, semé de quelques nuages, par le haut duquel régnoit tout au long un feston large de trois pieds et demi, où les cornes d'abondance versoient mille sortes de fleurs et de fruits. Une grande toile s'étendoit au-devant, qui prenoit depuis le plancher jusqu'à terre, de la longueur de cinq toises, en laquelle étoit peinte Jérusalem assiégée et une forêt à côté [1]. »

C'était en effet la fable de la forêt enchantée du Tasse qui formait le sujet du ballet de la cour; on y voyait Ismène le grand magicien, affreux dans son aspect, la tête en feu, un livre à la main gauche et une verge à la droite. Puis des déités bocagères, Pan au milieu des pas-

1 *Mercure de France*, ann. 1619, tom. v, édit. de 1619.

teurs, velu par le corps, les oreilles pointues et une petite queue redressée au derrière. Et les sylènes, tous camus, le visage rouge et les culottes de satin gris. Les dieux bocagers s'étant retirés, arrivèrent huit monstres avec griffes et dents, des lutins qui faisaient des grimaces extravagantes; la reine Proserpine, avec le visage noir; Caron, le nautonnier, la barbe mal peignée. Le roi Louis XIII y représentait Godefroy de Bouillon; il était suivi du comte de Soissons et du grand-prieur de France; tous cherchaient Tancrède, égaré dans la forêt, et que représentait Albert de Luynes. Tancrède attirait les yeux des assistans, car de Luynes était vêtu tout de satin blanc, avec force belles et riches broderies. Tous, sans en excepter le roi, dansèrent un ballet grave, faisant quelques exercices de leurs armes, avec applaudissemens de seigneurs et dames. Que dire de Clorinde sortant d'un beau cyprès? des anges baladins, s'en allant au son des luths et violles? de la reine vêtue en Psyché, couchée sur un lit de roses et de lis, dans une conque traînée par deux cygnes et deux petits amours? Tout cela était très-divertissant

et amusa les époux pendant deux soirées entières.

Tandis que le roi était ainsi occupé à balladder, tout plein des idées de Godefroy de Bouillon et de la Palestine, il apprenait la fuite de Marie de Médicis. Un écuyer en toute hâte lui apporta la lettre suivante, datée de Blois, au soir : « Monsieur mon fils, j'ai laissé opprimer long-temps mon honneur et ma liberté et ai supporté de fortes appréhensions pour ma vie; ce qui m'étoit plus sensible, c'étoit la privation de votre vue. Etant, à mon grand regret, informée du péril où sont vos affaires, s'il n'est bientôt su et connu de vous, je me suis résolue de me mettre en lieu sûr, afin qu'y étant libre, je vous puisse faire entendre ce qui m'étoit impossible dans la puissance de ceux qui vous le cachent. A cet effet, je me suis portée à une sortie périlleuse et ai prié mon cousin le duc d'Epernon de me permettre de me retirer dans Angoulême, où je m'en vais, connoissant la véritable fidélité et affection qu'il a à votre service; ce qu'ayant fait pour votre bien et pour vous émouvoir à remédier aux inconvéniens qui le pourraient troubler,

je me promets que vous approuverez ma résolution; vous assurant que vous ferez grandement pour vous et m'obligerez extrêmement si vous me donnez le moyen et la forme qu'il vous plaît que je tienne pour vous faire savoir sans haine et sans ambition ce que je dois, afin de voir votre règne heureux et votre royaume en repos. Le délai ne peut apporter que de l'impossibilité aux remèdes, lesquels sont maintenant faciles, sûrs et honorables, comme je vous ferai connoître avec toute sorte de sincérité et de respect et avec protestation de ne point désirer aucune autorité dans la conduite de vos affaires; car, comme je m'en suis mêlée avec beaucoup de péril et de peines durant votre bas âge, selon que j'y étois obligée, aussi, à cette heure, je n'y prétends avoir d'autre part que la gloire de les voir régir par vous-même avec la dignité et autorité qui vous est due, et me réjouir comme je voudrois déjà pouvoir faire, voyant chacun content de votre règne, prêcher vos vertus et vos louanges[1]. »

1 23 février 1619. FONTANIEU, portefeuilles, nos 471, 472 — Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 35.

Cette lettre, sorte de manifeste, devait produire une sensation profonde sur l'esprit du roi; Marie de Médicis ne définissait pas précisément quels étaient les griefs dont elle demandait le redressement; elle dissimulait ses desseins sur le gouvernement de l'Etat. A l'entendre, elle ne voulait plus gouverner elle-même; c'était seulement pour diriger son fils, pour l'empêcher de tomber aux embûches des ennemis de la royauté, qu'elle s'adressait à lui dans ses remontrances de mère. Mais au fond, renverser l'autorité d'Albert de Luynes, n'était-ce pas le rétablissement de l'administration suprême de la reine-mère? Le conseil sentait bien les dangers qui le menaçaient; de Luynes proposa au garde-des-sceaux du Vair [1] un projet

1 La reine-mère écrivait même à M. le chancelier : « Monsieur; j'ai voulu jusqu'ici représenter seulement au roi monsieur mon fils la juste cause de mon évasion de Blois, fondée entièrement sur la passion et obligation que j'ai au bien de son service; et tant s'en faut que ceux qui l'approchent m'aient jugée digne de savoir ses intentions, qu'ils m'en ont fait différer la connoissance, et le portant à des rigueurs et violences non ouïes, comme celles que j'apprends : d'armer puissamment contre la personne qui l'a mis au monde, et qui ne respire que passion et obéissance à tout ce qui lui peut être utile. Encore que le lieu et la présence de mauvais conseillers me fus-

de lettres qui était écrit tout entier de la main du jeune roi. Dans les habitudes de la monarchie il y avait un tel respect pour les membres de la famille et pour la mère du roi surtout, qu'on étendait à tous cette maxime protectrice, qu'ils ne pouvaient mal faire. Or, s'ils commettaient une action mauvaise, ils ne pouvaient en être les auteurs; d'où cette conséquence, que Marie de Médicis avait été entraînée à fuir la ville et le château de Blois par des conseils étrangers. On posait en fait qu'elle avait été enlevée par le duc d'Epernon.

sent contraires et suspects, Villiers n'a pas laissé de reconnoître en son esprit les tendres sentimens de la nature; de sorte que je vous dois sommer avec plus d'espérance, devant Dieu et devant votre patrie, que satisfaisant aux devoirs de votre charge, vous ne craigniez point de lui représenter l'importance et le péril de ce que l'on lui fait faire, sans avoir nul égard à ma dignité, ni nulle commisération pour ma misère. Et afin que vous sachiez au vrai ce que je lui ai fait entendre, j'ai chargé ce porteur des copies des deux lettres que je lui ai écrites sur ce sujet, sachant bien qu'elles vous sont assez souvent cachées, et à tous les bons et anciens conseillers, serviteurs du roi et de la couronne.» — Mss. Bibliothèque royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 47. Le même jour, Marie de Médicis écrivit encore deux lettres à peu près semblables, l'une adressée au garde-des-sceaux, l'autre au président Jeannin

« Madame, disait le roi; j'étois à Saint-Germain en résolution de vous aller voir dans peu de jours, lorsque trois courriers m'apportèrent les nouvelles que le duc d'Epernon vous avoit fait enlever de Blois. Cette action me sembla si extraordinaire et si étrange que j'eus grand'peine de la croire, n'estimant pas qu'il y eût un homme, quel qu'il fût, qui eût l'audace, je ne dis pas d'exécuter, mais de concevoir la résolution d'entreprendre sur la liberté de la mère de son roi. Dieu me fera la grâce que je châtierai si puissamment cette injure que le mal en tombera sur ceux qui se veulent couvrir de votre nom et qui cherchent leurs avantages dans la ruine de mon peuple et dans la diminution de mon autorité. Ma conscience, la vôtre et toute la France sont témoins, Madame, que je n'ai oublié envers vous aucune sorte de devoir, ce qui m'est une très-grande satisfaction; aussi ne veux-je pas que ma couronne me dispense d'observer en votre endroit tous les respects que sont obligés de rendre à leur mère les enfans d'une naissance inférieure à la mienne. Que s'il vous a semblé quelquefois que les tendres sentimens de fils n'aient entièrement paru, ça été pour

prendre les vrais intérêts de roi et de père de mon peuple. Quant à l'administration de mes affaires, dont sans sujet vous avez été pressée de vous plaindre, je ferai connoître à ceux qui l'ont entrepris que c'est moi qui gouverne mon royaume et qui agis en tous mes conseils, et quand vous serez mieux informée de la vérité, vous louerez Dieu avec moi de cette bénédiction. Afin donc de vous délivrer de la peine où vous êtes, j'ai résolu de prendre les armes pour vous remettre en pleine possession de la liberté que vos ennemis vous ont ôtée, et de l'honneur et du respect qui vous sont dus, vous promettant en foi de fils et de roi, de vous les conserver aussi soigneusement que ma propre vie. Si le séjour de Blois ne vous est agréable, vous pourrez choisir telle résidence qu'il vous plaira avec une entière liberté; vous n'y serez pas sitôt que je m'y acheminerai pour vous y aller voir. Ce sera, Dieu aidant, à cette entrevue que vous me direz de bouche ce que vous croyez importer au bien et repos de mon royaume; toute autre voie d'avertissement sur mes affaires, venant de votre part, feroit connoître au public que l'on rechercheroit plutôt l'éclat que

le profit. Je vous conjure de m'en donner promptement le moyen, vous fier en moi et m'aimer comme je vous aime et honore [1]. »

La reine-mère jouissait d'un crédit politique parmi les grands ; il était surtout à craindre que les lettres qu'elle avait écrites et que les bruits qu'elle avait fait circuler portassent préjudice à la bonne renommée du roi, car il restait toujours quelque chose d'odieux dans cette guerre d'un fils contre sa mère, Marie de Médicis, qui avait si long-temps protégé les droits et les prérogatives de Louis XIII enfant. Le conseil se hâta donc de répandre certains écrits où la conduite de Marie était violemment blâmée ; on les jetait dans les rues, dans les parloirs aux bourgeois, dans les plaids du Palais-de-Justice, partout où se rassemblaient MM. de la bazoche, clercs, avocats, grands discoureurs. Un de ces pamphlets s'adressait directement à Marie de Médicis : « Quoi, Madame! disait le bel esprit, conseiller au parlement, ne se-

1 12 mars 1619. FONTANIEU, portefeuilles, nos 471, 472. — Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 38.

roit-il pas plus honorable que vous fussiez encore à Blois, que d'avoir choisi pour asile un lieu d'où est sorti ce parricide enragé, la mémoire duquel vous devroit être tellement odieuse, que vous devriez même abhorrer le lieu de sa naissance, et non vous y réfugier; et votre liberté et votre vie ne seroient-elles pas plus assurées parmi les serviteurs de votre fils que parmi ceux qui ont été ennemis de votre personne et de l'Etat, et que l'on tient autant complices de la mort du feu roi votre mari et seigneur, comme ils le sont maintenant de votre départ de Blois? Comment faut-il croire que pour vous résoudre à une sortie si scandaleuse, vous n'ayez pu avoir autre protecteur que le duc d'Épernon, ni autre retraite que Angoulême? Non, je crois véritablement que par le destin du diable, il falloit que la même ville et le même gouverneur qui ont coopéré à la mort de feu votre mari, coopérassent aussi à votre ruine et à la nôtre[1]. Eh

1 Le duc d'Epernon se hâtait de protester contre ces accusations des pamphlets de Paris : « Sire, écrivait-il au roi, incontinent après mon arrivée en cette ville, j'ai eu le commandement de la reine, mère de Votre Majesté, de la recevoir ici,

bien ! quand vous auriez moyen de troubler notre repos, enfin le roi sera roi, et tout secondera à vous attirer la haine du peuple et la malédiction de Dieu; autrement, c'est prétendre l'impossible. Vous avez si fort scandalisé le monde, que même les personnes qui vous sont du tout acquises disent que votre résolution a prévenu toutes sortes de bons et naturels conseils, et qu'il appert bien que vous avez été violentée en votre humeur qui n'est point maligne et en votre esprit qui n'est point brouil-

pour après la conduire à Angoulême, ainsi que je crois qu'elle l'a fait entendre à Votre Majesté par sa dépêche, et le sujet qui lui a fait prendre sa résolution; ce que j'ai cru ne lui pouvoir refuser, sans faire un grand manquement à ce que je devois à Votre Majesté et à elle, vous suppliant très-humblement de croire, Sire, que comme je ne m'en suis jamais départi, quelques mauvais traitemens que j'aie reçus des services des rois vos prédécesseurs et de celui de Votre Majesté, je ne recommencerai point en l'âge où je suis de manquer à ce devoir, et que j'aimerois mieux mourir mille fois que de commettre chose contraire à la fidélité de mes longs services, et qui peut donner juste sujet à Votre Majesté d'en douter, comme j'espère lui témoigner par bons effets en toutes les occasions qui s'offriront, et lorsqu'il lui plaira m'honorer de ses commandemens, en qualité que je suis résolu toute ma vie, Sire, d'être votre très-humble et très-obéissant sujet, et très-fidèle et affectionné serviteur.» — Biblioth. royale, mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 34.

lon. N'est-il pas ridicule de dire que ce qui vous étoit plus sensible à Blois étoit la privation de la vue de votre fils, comme si en vous éloignant d'icelle, vous aviez mieux le moyen de le voir de loin que de près, et lui faire savoir les voies de remédier à ses affaires par les conseils de ceux qui ont toujours tâché de les embarrasser? Et puis, je trouve qu'il y a fort peu à remédier aux affaires du roi; car quant à sa personne et ses mœurs, il est très-véritable que depuis saint Louis on n'a jamais vu roi si pieux et dévotieux et qui abhorre tant le vice et estime la vertu comme lui; aussi la cour ne fut jamais moins vicieuse. Quant à son autorité, vous trouverez que depuis trois ans en çà qu'il est maître, il a plus fait sans mettre la main aux armes que feu son père n'a jamais fait avec de puissantes armées; car, comme roi dans ses Etats, d'abord il a étouffé la guerre et réconcilié les princes qu'un désespoir plutôt qu'un mauvais dessein avait détraqués, et aboli quantité d'abus et particulièrement les duels.

« Dehors, il a repris l'arbitrage de la chrétienté et donné la paix à l'Italie; comme voi-

sin, il a assisté ses amis et alliés, et comme maître il a réintégré ses serviteurs que la persécution de leurs ennemis avoit comme exilés, actions qui sont des témoignages irréprochables d'un très-bon conseil. A quoi donc remédier? aux mécontentemens, dites-vous; en vérité, Madame, lorsque vous aviez les coffres pleins d'or et d'argent, bien que vous les ayez employés libéralement pour les contenter, si vous en avez jamais pu contenter la moindre partie, non véritablement! mais lorsque l'on voit que votre dessein de tenir le royaume en paix en contentant un chacun, plusieurs firent les mécontens pour tirer de votre libéralité des charges, pensions et présens. Ah! que vous devriez bien avoir connu les Français! ils sont insatiables en leurs désirs et instables en leurs desseins, tellement que qui veut les bien maîtriser doit les caresser grandement, leur donner modestement, leur pardonner rarement et ne leur faire tort aucunement.

« Considérez trois choses que nous vous représenterons : la première, que vous ne sauriez être bonne mère à votre fils; la seconde, que

vous ne disiez plus que ne pouvant faire savoir vos volontés au roi dans Blois, vous êtes mise en lieu sûr pour ce faire; puisque, par vos lettres même, il appert que tout ainsi comme le roi vous a toujours communiqué ses plus urgentes affaires, qu'aussi il ne vous a jamais ôté ni interdit le moyen de lui faire savoir les vôtres et votre avis sur les siennes; mais que vous confessiez franchement que quand l'on veut tuer son chien, l'on fait accroire qu'il est enragé. La troisième, que quand bien même vous auriez intention de troubler la France, ce que nous n'osons croire, et auriez de grandes puissances pour seconder vos desseins, ce que nous croyons encore moins, Dieu, qui commande mêmement aux sujets d'obéir à leurs princes bien que dépravés, protégera particulièrement la probité de votre fils, et le fera triompher de l'infidélité de ses sujets au préjudice de votre honneur et conscience. Ah! Madame, aujourd'hui il vous doit suffire, pour comble de tout bonheur et pour couronner vos jours de gloire immortelle, d'avoir été femme du plus grand roi qui ait jamais été, et d'être mère d'un sien

fils, digne héritier de sa valeur et clémence[1]. »

L'attaque était hardie contre la reine Marie; c'était une longue série de plaintes sur ses déportemens, et ces lamentations rappelaient surtout les actes que le populaire considérait comme odieux; on répétait les vieux bruits de la multitude; le duc d'Epernon n'était-il pas l'assassin de Henri IV! Angoulême avait vu naître Ravaillac! de quoi se plaignait-on? du gouvernement du roi; mais il s'était glorieusement maintenu à l'intérieur et vis-à-vis l'étranger! En réponse à ce pamphlet, la reine-mère crut devoir en appeler à l'opinion publique; elle fit elle-même imprimer un exposé d'accusations vives contre le conseil de son fils : cet exposé reposait sur ces griefs généraux que les mécontens se plaisaient à rappeler dans toutes les ligues du bien public au moyen âge, et dans le seizième siècle : « La reine-mère se plaint grandement de ce qu'étant née princesse d'une des plus illustres maisons de l'Europe, et après

1 « Lettre des bons François envoyée à la reine mère du roi. » — Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 81.

avoir eu l'honneur d'être épouse d'un des grands rois qui ait jamais régné en France, et mère du roi régnant aujourd'hui, et après avoir conservé avec tant de périls et soins, durant la minorité du roi son fils, ce royaume, pour récompense de tant de labeurs et affections maternelles, elle a été chassée honteusement de la cour et de la présence du roi son fils et de ses autres enfans, pour être reléguée comme prisonnière dans Blois, avec toutes sortes d'indignités contre le respect dû à sa naissance, et tant de grands princes à qui elle a l'honneur d'appartenir, et contre l'honneur qui était dû à la mémoire du feu roi et à la dignité du roi son fils; et le tout par les avis et conseils de de Luynes, ses frères et adhérens, pour pouvoir plus facilement, durant le bas âge du roi son fils, usurper l'autorité royale et le maniement de l'Etat. Et la reine se plaint que les susnommés, abusant de la jeunesse et faveur du roi, ont tellement continué leurs mauvais desseins, que non contens de la cruauté la plus barbare qui se pouvoit exercer contre la plus indigne et la plus abjecte personne du monde, ils auroient fait ôter d'auprès d'elle ses meilleurs et

plus fidèles domestiques; fait prisonniers à son occasion plusieurs autres sans raison ni justice, contre les pratiques ordinaires de ce royaume. Ils ont fait défendre à toutes sortes de personnes de la voir ni la fréquenter, comme si elle eût été criminelle de lèse-majesté, et fait faire commandement de ne se promener plus d'une lieue loin de la ville de Blois. Ils ont fait donner le sieur de Roissy pour épier et veiller sur ses actions, suborner les siens pour la trahir, envoyer nombre de messagers les uns après les autres depuis vingt-deux mois, avec mille fausses promesses de la faire revenir près Sa Majesté, pour l'affronter et accroître le nombre de ses afflictions. On a marié madame sa fille à un prince étranger, sans y avoir été appelée, afin que sa honte soit manifeste à tous les rois et princes de la chrétienté et de toute la France. Et pour comble de toutes leurs méchancetés et tyrannie, ils ont fait résoudre le roi de confiner ses jours dans le château d'Amboise ou de Nantes; de quoi ayant été fidèlement avertie, elle auroit été contrainte de sortir de nuit pour se retirer vers M. le duc d'Epernon, qui lui donne retraite sûre dans la ville

d'Angoulême, pour là, étant en sûreté de ses ennemis, pouvoir, avec plus de liberté, faire entendre à Sa Majesté les cruels et inhumains traitemens qu'elle a reçus des susnommés, et lui donner avis des désordres que telles gens causent dans ce royaume, et les moyens pour y apporter remède. Et pour commencer leurs mauvais déportemens, sera considéré quels artifices, pratiques et ruses ils ont exercés pour violenter le parlement à donner sentence contre la maréchale d'Ancre, afin d'en avoir la dépouille, de laquelle se voyant assurés, auroient encore, pour se rendre absolus, conseillé le roi de retenir M. le prince de Condé prisonnier, avec Mme sa femme, à laquelle ses ennemis et sa captivité ont fait périr trois enfans; duquel emprisonnement la reine confesse véritablement et proteste devant Dieu n'avoir un plus grand regret au monde, ayant reconnu depuis la vérité de son innocence, de laquelle elle peut assurer le roi, et le supplier très-humblement de le mettre en liberté. Quant aux autres princes, ducs, pairs et officiers de la couronne et autres seigneurs de ce royaume, ils ont été entièrement privés de la connaissance et gou-

vernement des affaires, pour en donner l'entier maniement à Modène, du Hagent, colonel d'Ornano, et Marsillac, personnes du tout indignes et incapables de leurs charges. Le traitement que l'on fait à M. le duc d'Epernon, après de si longs et fidèles services rendus à cette couronne, en donnent témoignage; leur insolence ayant été jusque-là, que de le vouloir faire prisonnier du roi. Pour M. le maréchal de Bouillon, le grand mépris que l'on a fait de sa qualité et pouvoir, le traitant avec toutes sortes d'indifférences, fait assez voir comme ils veulent faire perdre au roi l'affection des plus grands personnages de ce royaume, et qui le peuvent plus dignement servir. M. le duc de Montmorency a aussi expérimenté leur impudence, par les affronts qu'ils ont faits à Mme la connétable sa belle-mère, l'ayant ôtée d'auprès la personne de la reine, pour placer Mme de Luynes et leur sœur, afin que personne n'approche de Leurs Majestés que par leur moyen. Ledit sieur de Montmorency a, en ce qui touche ses charges et son gouvernement, reçu toutes sortes de mécontentemens, pour les mauvais offices qu'ils lui ont rendus auprès du roi. Quant

aux finances, ils en ont disposé et disposent effrontément à leur volonté sans aucun contredit, et les ont tellement épuisées que le roi et son Etat en sont grandement endommagés. Pour ce qui est de la forme et dignité royale à distribuer l'ordre en toutes choses, et à départir les affaires et les audiences, eux seuls en font la fonction, faisant les rois, proposant et résolvant aux plus grandes affaires, sans y appeler que ceux qui bon leur semble, donnant les audiences eux-mêmes en plein conseil aux plus grands de l'Etat, décidant par après dans leur chambre, où il faut que chacun attende, les définitions de leur volonté sur toutes sortes d'occurrences, pour à quoi parvenir, la difficulté de les approcher et leur parler fait tout perdre le courage à quantité de gens de bien qui se trouvent près du roi. Et ce qui est déplorable, tandis qu'il font ainsi leurs affaires aux dépens de la France, ils font amuser le roi par des bouffons et gens de néant, à des jeux et exercices des enfans; chose indigne à l'âge d'un si grand roi, duquel les actions doivent servir d'exemple à tous ses sujets. A quoi la reine-mère supplie Sa Majesté de vouloir donner ordre; comme aussi d'arrêter

le cours des tyrannies et vexations des officiers, capitaines et archers de gabelle qu'ils commettent journellement sur tous les sujets, particulièrement sur ceux du clergé et de la noblesse, chose qui n'avoit jamais été exercée du temps du défunt roi ni de la régence de ladite reine, mais seulement depuis que ceux-ci, participant avec les partisans, ont donné la licence et impunité à toutes sortes de pilleries, confusions, meurtres et assassinats. Leur folie et leur ignorance a été à son suprême degré, en ébranlant le corps de la religion prétendue réformée par l'invocation des affaires de Béarn, et le manquement d'observation des traités de paix faits avec eux par les rois prédécesseurs, sans en considérer les conséquences et prévoir le péril que tels manquemens peuvent porter à ce royaume. Quant aux affaires du dehors, c'est une honte étrange qu'il faille que tous les ambassadeurs des rois et princes de toute la chrétienté aient à faire leur proposition et prendre les résolutions de personnes si impertinentes et de si basse condition. C'est de là que la bonne intelligence et étroite amitié, qui de long-temps avoit été contractée avec la couronne d'Angleterre et celle de France,

a été si mal continuée et traitée avec tant d'indifférence, comme si nous n'en avions pas besoin. Ils n'ont pas moins mal procédé avec MM. des Etats de Hollande, faisant prendre au roi la cause de Barnevelt, et ses trahisons envers sa patrie ne pouvant jamais être approuvées de bons chrétiens et de bons François. Enfin, chacun peut juger quelle misère, désolation, ruine et calamité, personnes de si basse condition, dénuées de toute expérience, capacité et probité, peuvent produire au maniement d'un si grand royaume, et quelle honte est-ce à la France de souffrir une telle infamie. Auxquels désordres et abus la reine-mère ayant très-grand et notable intérêt qu'il soit promptement remédié, tant pour l'extrême affection qu'elle porte au roi comme mère, et à la conservation de son Etat, qu'aussi pour les grands inconvéniens qui en peuvent arriver, supplie très-humblement Sa Majesté de vouloir chasser d'auprès d'elle telles personnes indignes et incapables, contre l'insolence, rapine et trahison desquelles toute la France doit crier vengeance, et remettre tous les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne, seigneurs et gentils-

hommes en la libre fonction de leurs charges et dignités, et d'approcher près sa personne et dans ses conseils les gens vertueux et capables de bien servir son Etat, et qu'elle puisse être en sûreté près Sa Majesté et ses autres enfans, et qu'elle n'ait point ce déplaisir que des personnes qui l'ont fait si indignement traiter soient injustement maintenues contre tant de bonnes affections qu'elle lui porte et à son royaume. Ce qu'elle espère de sa bonne inclination, ne croyant pas qu'il veuille égaler l'amitié de valets si dangereux à celle qui a eu l'honneur de l'avoir mis au monde; sinon, elle proteste d'employer tous ceux à qui elle a l'honneur d'appartenir, et ceux qui honorent la mémoire du défunt roi, contre les susnommés pour en avoir raison et justice, avec protestation qu'elle fait devant Dieu et les hommes de n'avoir aucun ressentiment contre Sa Majesté, qu'elle tient innocent de tous les sensibles déplaisirs que l'on lui a fait recevoir, mais seulement contre ceux qui en sont la cause et de tous les malheurs qu'on lui a fait souffrir en cette occasion, n'ayant autre but ni intention que la

grandeur et prospérité de Sa Majesté et de son royaume[1]. »

Ce manifeste était un véritable appel à tous les mécontens; il s'adressait aux partis qui divisaient la France, à la féodalité rajeunie, à la gentilhommerie hautaine; et puis aux huguenots, non moins disposés à saisir les armes. Marie invoquait le bras puissant des nobles hommes contre ces clercs, ces bourgeois, gens de peu de valeur qui remplissaient le conseil; fallait-il que les braves fils de la guerre, les possesseurs de châteaux, subissent longtemps le joug d'un conseil de parlementaires et de seigneurs obéissans sous la main d'Albert de Luynes, méchant Provençal et de race incertaine? Les dépêches du conseil, les délibérations royales avaient nécessité un certain délai; il s'était écoulé près de quinze jours depuis le manifeste publié par Marie de Médicis, et le roi Louis XIII n'avait rien répondu encore. Pendant ce temps on multi-

1 Extrait des raisons et plaintes que la reine-mère fait au roi son fils. — Biblioth. royale, mss. fonds de Saint-Germain, n° 699, fol. 13.

pliait les préparatifs d'armes, des édits du roi rassemblaient la noblesse dévouée; on convoquait les gentilshommes dans des mandemens publics. La reine, inquiète tout à la fois, et du retard qu'éprouvait la réponse et des préparatifs qu'on faisait contre elle, écrivit au roi. La lettre était toujours datée d'Angoulême, cette cité que l'on désignait comme le lieu de naissance de Ravaillac, rapprochement que les pamphlets aimaient à répéter, en ajoutant encore que non seulement la reine prenait pour séjour la patrie de l'exécrable parricide, mais se mettait sous la protection de l'épée de ce duc d'Épernon, que l'on dénonçait comme complice de l'assassinat de Henri IV, accusation dont il ne s'était pas purgé. « Monsieur mon fils, disait Marie, je crois que personne du monde n'approuvera les conseils que l'on vous donne, d'avoir différé dix jours sans me faire réponse, et de me mettre en peine d'éclaircir vos intentions, lesquelles sont empruntées d'autrui et nullement vôtres. Je n'apprends que trop, par le grand nombre de commissions que l'on délivre sous votre nom pour faire des recrues et de nouvelles levées de gens

de pied et de cheval, par les Suisses que l'on dit avoir été mandés, par le canon que l'on dit déjà être sorti de votre arsenal, et par les munitions de guerre que l'on achemine vers moi. Je vous prie très-humblement, monsieur mon fils, d'arrêter un peu vos pensées et de considérer ce que l'on vous fait faire. Je proteste devant Dieu et les anges que pour moi je ne prétends rien, et que je n'ai autre dessein que celui que je dois avoir pour la prospérité de votre règne et de votre royaume, et que voyant vos oreilles bouchées à mes fidèles et justes supplications, je serai contrainte de les faire entendre par tous, pour avoir raison maintenant devant la France et l'Europe. Et comme je me devrai disposer, avec votre permission et mon très-grand déplaisir, aux nécessités de la défense; me tenant toutefois si religieusement dans ses bornes, que je puisse seulement empêcher que vous n'ayez jamais de regret de m'avoir laissé opprimer et que je puisse conserver ma vie, les longues années que je m'assure que vous désirerez à celle qui est et qui sera également en tous temps, quoi qu'il arrive, monsieur mon fils,

votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette [1]. »

Louis XIII répondit sur-le-champ à cette lettre toute de reproches de sa mère. C'était toujours la même théorie monarchique : que la reine étant sans liberté, il fallait considérer le duc d'Épernon comme l'auteur et le conseil de ses mauvaises mesures : « Madame, vos dernières lettres me témoignent, comme les premières, qu'il n'est plus en votre puissance de m'écrire les vrais sentimens de votre âme touchant le gouvernement de mon État. Vous savez qu'on ne le peut accuser que le blâme n'en tombe principalement sur moi; c'est pourquoi je ne dois point croire que vous me voulussiez ôter la gloire de mon règne, en me donnant la réputation de n'agir que par les mouvemens d'autrui. On ne s'est point contenté de vous avoir imprimé une mauvaise croyance de mes affaires, on s'efforce même de vous donner des appréhensions de mes armes, comme s'il étoit croyable que je les voulusse tourner contre

1 10 mars 1619. Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 50.

vous. Mais bien que la qualité de roi me dispense de rendre compte de mes actions à autres qu'à Dieu, je veux bien néanmoins que tout le monde sache que ma résolution est de ne les employer que pour maintenir mon autorité, la tranquillité publique de mon royaume, et empêcher tous les mouvemens qui la pourraient troubler, à la ruine et désolation de mes peuples; comme aussi pour m'opposer aux pernicieux desseins de ceux qui, sous votre nom, ont levé des gens de guerre, tant dans le royaume que dehors; ce que je n'eusse jamais cru si je n'avois vu les lettres que l'on vous a fait écrire, tant sur ce sujet que pour donner mauvaise impression de l'administration de mes affaires à plusieurs princes, seigneurs et autres, tant mes sujets qu'étrangers, qui n'y ont point ajouté de foi. La connoissance que les perturbateurs du repos public ont toujours eue de l'affection et de l'honneur que je vous porte, leur fait espérer que ma clémence pardonnera indifféremment tous les attentats qu'ils veulent faire sous votre nom contre mon autorité; mais je saurai toujours distinguer votre intérêt d'avec le leur, n'ayant autre résolution que de vous

aimer et honorer comme ma mère, et de les punir comme sujets rebelles et ennemis de mon Etat. La nature m'attache si puissamment à tout ce qui regarde votre bien et votre mal, que je suis tenu d'employer, pour votre délivrance, tout le pouvoir que Dieu m'a donné. Ceux qui approchent de ma personne ont tant de témoignages du respect que j'ai toujours eu en votre endroit, que vous devez croire qu'ils sont désireux de votre contentement, par la même raison qu'ils sont affectionnés à tout ce qui est de mon service. Ceux qu'ils m'ont rendus et continuent de me rendre sont si signalés, qu'ils m'obligent de les maintenir et protéger avec raison et justice. Assurez-vous, Madame, qu'il n'y a homme si hardi que d'entreprendre de me faire aucune proposition contre l'honneur et respect qui vous sont dus. Si d'aventure vous pensez qu'il y ait quelque chose à désirer en un royaume où la justice et la paix ont également fleuri depuis que j'en ai pris le soin, vous me pourrez dire, quand vous voudrez, ce que vous en croyez en votre âme, sans en faire éclater les plaintes en public. Outre que cette forme seroit contre mon in-

tention, elle feroit sinistrement juger de la vôtre, parce que cette voie n'a jamais été pratiquée que par ceux qui ont plus désiré décrier le gouvernement que d'en procurer la réformation. Je vous ai mandé par mes dernières lettres, et vous ai fait entendre par le sieur de Béthune, que vous pouvez choisir telle qu'il vous plaira de vos maisons ou des miennes pour y vivre avec une entière liberté et comme il vous plaira; tellement qu'il ne tiendra qu'à vous que vous ne soyez heureuse et contente. Aidez seulement à mon bon naturel par une vraie correspondance de volontés, et me faites paroître des témoignages aussi dignes d'une bonne mère que ceux que vous recevrez de moi seront dignes de celui qui est, Madame, votre très-humble et obéissant fils [1]. »

On voyait par ces dépêches que les opinions du roi commençaient à se radoucir; le conseil savait la puissance de la reine-mère, ses liaisons avec les gentilshommes, la prise d'ar-

1 17 mars 1619. Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 54.

mes de presque tous les châtelains du Midi. On était déjà porté à traiter avant d'en venir aux mains; la guerre civile pesait au peuple, tandis que Marie ne négligeait aucun moyen de soulever les braves possesseurs de fiefs et de castels, les hauts féodaux surtout. Elle écrivait au duc de Rohan : « Mon cousin, puisque je vois, à mon grand regret, que les armées s'avancent, et que je sais que vous êtes bien près de moi, croyant que vous n'aurez point oublié la fidélité et le soin que j'ai toujours eu pour la prospérité des affaires du roi monsieur mon fils, ni l'affection que vous m'avez vertueusement témoignée à tout ce qui m'a regardé; j'ai estimé vous devoir avertir que je n'ai autre désir au monde que la puissance de son règne, et que vous devez tenir pour indubitable que comme je ne m'en suis jamais départie, aussi ne m'en départirai-je à l'avenir; vous priant sur cette vérité d'assister mon zèle, et croire que je suis, mon cousin, votre bien bonne cousine, MARIE [1]. »

1 Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 77.

« Mon cousin, ajoutait-elle au duc de Mayenne, je m'étois résolue d'avoir éternellement plus de patience que je n'aurois d'affliction tant qu'il n'eût été question que de mon intérêt et de mes peines, pour ne point donner d'ombrage au roi monsieur mon fils que je songeasse à me séparer de ses volontés, quoiqu'on les crût mal conseillées; mais ayant été, par l'espace d'un an tout entier, sollicitée par plaintes et prières générales dedans et dehors le royaume, de faire entendre au roi monsieur mon fils le péril évident de son autorité et du repos de son royaume, je n'ai point fait difficulté de hasarder ma vie en une très-périlleuse sortie pour lui faire entendre ce que doit la passion d'une bonne et fidèle mère. Je vous en ai voulu faire part promptement, et souhaite que vous joigniez vos prières avec les miennes pour convier le roi monsieur mon fils aux remèdes que vous reconnoîtrez mieux que les autres être extrêmement nécessaires. Si j'avois affaire de témoins pour prouver que les opinions du service du roi m'ont conseillé ces résolutions, je vous alléguerois le premier; et maintenant je vous jure, sur la confiance que

je désire prendre de votre magnanimité, que je n'ai dans mes plus intimes pensées autres ressentimens que la prospérité et puissance du roi monsieur mon fils [1]. »

1 FONTANIEU, portefeuilles, nos 471, 472. Dans ses démarches actives et répétées, la reine ne négligeait pas son nouveau gendre, le prince de Piémont : « Mon fils, lui disait-elle, je prends pour un commencement de bonne espérance que vous vous rencontriez présentement auprès du roi monsieur mon fils, et dans l'honneur de sa nouvelle alliance, pour joindre vos prières avec les miennes, afin de le disposer de remédier promptement aux maux qui sont prêts à troubler la dignité de son autorité et le repos de son Etat. Je me suis retirée en ce lieu sûr et sans aucune circonstance qui puisse être suspecte pour les lui découvrir et satisfaire à mon obligation, et aux supplications que les plus grands et les plus sages du royaume me font incessamment d'y procurer un bon ordre, sans que la misère extrême dans laquelle on m'a fait vivre longuement m'ait pu porter jamais pour mon intérêt particulier à cette délibération. Quand il ne s'agiroit que de moi seule, le nom d'une généreuse probité que vous vous êtes acquis, et le respect et la parfaite obéissance que vous rendez à mon cousin le duc de Savoie votre père, me feroit avoir la meilleure opinion du monde de vos bons offices. Mais puisque en effet il n'y va que des intérêts du roi monsieur mon fils, desquels les miens propres ne se peuvent séparer, et desquels vous vous devez promettre de très-grands avantages, s'il régit lui-même avec vertu et estime et dans les anciens ordres le royaume que Dieu lui a octroyé; je vous sommerai plus hardiment tant qu'il vous sera possible, qu'il veuille ouïr promptement ce que je suis obligée de lui dire pour la prospérité de sa puissance, et d'y remédier par l'avis du digne et prudent

Ces correspondances avec les hauts seigneurs continuaient respectueuses en ce qui touchait le roi [1]; au fond c'étaient toujours des alliances que la reine-mère se préparaît pour la guerre civile. Ces alliances, elle les étendait à l'extérieur; non seulement la reine s'adressait aux vieux débris de la féodalité, à tous les possesseurs de châteaux; mais elle cherchait encore à mettre dans ses intérêts le roi d'Espagne et la jeune fille de France, noble épousée de l'infant. Deux autographes de

conseil qu'il doit prendre, et que je lui souhaite passionnément sans y vouloir avoir part, me contentant de le servir désormais, et suppliant Dieu pour sa fidélité. — Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 41.

1 Réponse du duc de Rohan à la reine-mère, 15 avril 1619. — Mss. Bibl. royale, fonds de Saint-Germain, vol. cot. 699, fol. 78. « Madame; Votre Majesté me fait beaucoup d'honneur de me croire son très-humble serviteur, elle ne s'y trompe point, car véritablement je le suis, et peut-être que ceux auxquels elle montre beaucoup de fiance, maintenant ne souhaitent son bien à l'égal de moi, qui me sens infiniment obligé de la bonne opinion qu'elle me témoigne par sa lettre du 10 de ce mois. Mais puisque Dieu a permis que les choses aient pris un autre chemin, il faut croire, et de la bonté du roi, et du bon naturel de Votre Majesté, qu'elles ne laisseront de s'acheminer à une bonne fin, à quoi la confiance de part et d'autre est de tout nécessaire, autrement je ne prévois (si les choses s'aigrissent) qu'augmentation de déplaisir pour Votre Majesté.

Marie ont été retrouvés à Simancas; le premier est adressé au roi d'Espagne : « Monsieur mon frère; je me promets que vous compatirez à mes extrêmes misères, et non seulement aux passées, mais beaucoup plus aux présentes, puisque ayant cherché au péril de ma vie de faire savoir au roi monsieur mon fils les désordres qui s'en alloient troubler le repos de son Etat, ceux qui le poussent ont empêché non seulement que son bon naturel ne m'écoutât, mais sous son nom prennent préci-

Quant à l'approche des armées dont vous me parlez, Madame, pardonnez-moi si je vous dis que Sa Majesté n'a voulu bouger de Paris; elle a peut-être des considérations sur ce qui est de sa dignité, où je m'ingère de pénétrer, mais seulement de servir où ses commandemens me l'ordonnent. C'est à quoi, Madame, Votre Majesté m'a toujours exhorté; je donnerois volontiers quelques années de ma vie pour pouvoir contribuer quelque chose à l'avancement de la bonne intelligence qui doit être entre le roi et Votre Majesté, laquelle je crois facile, si avant un plus grand éclat, elle se renoue; mais il la faut bâtir sur le fondement que l'amitié doit apporter entre le fils et la mère, et bannir tous les soupçons que ceux qui desirent choses nouvelles veulent donner. Vous êtes en ces termes-là, Madame; M. de Béthune est auprès de Votre Majesté pour ce sujet; au nom de Dieu, ne laissez perdre l'occasion. Pour moi, ne pouvant mieux, je prierai Dieu de tout mon cœur, Madame, qu'il conduise l'esprit de Votre Majesté par le sien, et lui donne très-heureuse et longue vie. »

pitamment les armes contre la vérité de mon zèle et contre la justice de mes remontrances. L'étroite alliance que vous avez avec nous me convie à vous en donner part, et m'oblige à vous prier de donner au roi monsieur mon fils les prudens conseils que je me promets, et à défaut de ce, nous rendre toute l'assistance que dans une affaire si importante on a droit d'attendre de la magnanimité d'un grand roi; et en ce faisant, je me confirmerai en la singulière affection que j'ai de vos royales vertus, et serai toujours, monsieur mon frère, votre bien bonne et très-affectionnée sœur, MARIE[1]. »

Et elle ajoutait à l'infant et à l'infante toujours de sa main : « Mon fils et ma fille; je regrette encore davantage mes calamités, puisqu'il faut que je vous en donne connoissance, et que vous participiez à mon déplaisir. — J'espère encore en la bonté du roi monsieur mon fils, qu'il reconnaîtra la vérité de la passion qui me porte à lui vouloir faire savoir la nécessité de ses affaires et l'injustice des armes

1 D'Angoulême, le 16 mars 1619. — Archives de Simancas cot. A 77[134] (autographe).

que l'on lève sous son nom et contre mon innocence, laquelle je désire que vous assistiez de vos prières auprès de Dieu, et aussi auprès du roi des Espagnes, monsieur mon frère, à qui j'écris par le même courrier. — Faites donc en cela, mon fils et ma fille, ainsi que vous enjoindra votre tendresse en votre bien bonne et affectionnée mère, MARIE[1]. »

Le roi Louis XIII, à son tour, écrivait aux gouverneurs des provinces, à la plupart des grands, pour les prémunir contre toutes les menées de la reine-mère. J'ai retrouvé une lettre de sa main au duc de Bouillon : « Mon cousin; je vous ai écrit depuis deux jours pour vous faire part de la nouvelle que j'ai eue de Blois, du prompt et inopiné départ de la reine madame ma mère, dont je ne puis imaginer la cause, vu la bienveillance et le respect que j'ai toujours fait paroître et que j'ai eu par effet en son endroit, et même la connoissance qu'elle avoit de la résolution que j'avois prise de l'aller voir dans peu

1 Angoulême, ce 14 mars 1619. — Archives de Simancas, cot. A 77 [illegible] (autographe).

de temps pour lui en rendre un signalé témoignage. Je désire vous faire savoir plus particulièrement de mes nouvelles et vous informer de mes intentions en ce qui est des affaires publiques. Je vous envoie exprès le sieur de la Chesnaye, et me remets à lui de toute chose, vous priant de croire ce qu'il dira de ma part [1]. »

Au milieu de tous ces préparatifs, la reine ne continuait pas moins ses démarches directes auprès de son fils : elle savait qu'elle pourrait reconquérir peut-être dans la paix le vieil et grand ascendant qu'elle avait exercé sur le jeune Louis XIII : « Monsieur mon fils; je vous supplie très-humblement de vouloir recevoir la sincérité de mes intentions, et reconnoître qu'il n'y a personne au monde qui puisse avoir plus de passion ni plus d'intérêt que moi à la prospérité de votre règne; m'étant proposée de vous faire savoir les inconvéniens qui en peuvent altérer la puissance; seulement pour la considération de votre bien et de votre Etat, et pour l'extrême contentement

1 Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 265.

que je recevrai de voir continuer l'inviolable pouvoir de votre sceptre. Considérez donc, s'il vous plaît, s'il est juste que, au lieu d'agréer et recevoir mon devoir et affection, l'on vous fasse prendre les armes, et particulièrement tout à l'entour de moi, pour supprimer, ou la voix de mes fidèles remontrances, ou pour opprimer ma condition et ma liberté, laquelle ne respire que votre autorité et votre contentement. Si je suis si malheureuse que l'on vous ait donné si mauvaise impression de moi, que mes supplications et ma liberté ne vous doivent être en aucune estime, tournez au moins les yeux au repos de vos peuples et aux incommodités que reçoivent bien souvent de la guerre les plus fermes et absolues monarchies; et jugez de plus que en cette occurrence vous ne pouvez nullement avoir à faire de la force des armes, étant indubitable que quand vous aurez ouï ce que je dois vous faire entendre, qu'il dépendra de vous d'y apporter les remèdes que vous jugerez convenables, sans que je puisse employer envers vous d'autres moyens que des supplications et remontrances très-humbles. Ce que étant, je vous supplie, les

genoux à terre, de m'ôter l'appréhension des armes, et aux malcontens le prétexte de se servir de cette occasion, et de trouver bon que je tâche de conserver Luzarche, puisque le comte de Schomberg en est l'agresseur, à ce que je crois, contre l'intention que vous avez de ne point altérer le paisible état de vos affaires; afin que ayant su après ce que je suis obligée de vous faire entendre, chacun reçoive comme il doit, et moi la première, la loi de vous, et l'ordre que vous jugerez être nécessaire à la bonne conduite de vos affaires; que désire celle qui est au-delà de son imagination, monsieur mon fils, votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette, MARIE[1]. »

« Monsieur mon fils, ajoutait-elle dans une dépêche postérieure, j'ai tous les regrets du monde d'être contrainte de croire que mes lettres vous soient importunes, puisque je vois clairement qu'elles me sont du tout inutiles; car vous ayant supplié par plusieurs fois de me donner moyen de vous faire savoir sans

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 40 (autographe), 4 avril 1619.

crainte et appréhension ce que je dois pour le bien de votre service et de votre Etat, non seulement je n'en vois pas ôter ni modérer les apparences, comme votre bonté me faisoit espérer, mais par les conseils que l'on vous donne, je commence à en ressentir de très-mauvais effets en l'entreprise que sous votre nom l'on fait sur Luzarche, comme je vous ai déjà mandé, et en l'autre sur Bologne, que je viens d'apprendre avec extrême douleur, m'en affligent d'autant plus que cela se fait en un temps que les belles paroles du sieur comte de Béthune me dit de votre part, et sa présence ici, donnoient quasi assurance à ma sincérité et espérance à tout le monde, que je devois un jour à autre être reçue en la juste demande de vous faire entendre sans péril ce que vous ne devez nullement négliger pour jouir de la puissante continuation de votre autorité, et donner à tous vos bons sujets la paisible tranquillité qu'ils désirent. Au contraire, je vois bien que l'on allume la guerre et que l'on trouble la dignité de votre pouvoir et le repos public seulement pour me vouloir opprimer, puisque on s'attache aux places qui doivent servir pour

ma conservation et sûreté, tant que mon malheur et les passions d'autrui voudront que je sois hors de la protection et appui de vos bonnes grâces; trouvant fort étrange que au lieu de me donner occasion de modérer la crainte et la méfiance en laquelle me font vivre les mauvais traitemens que je reçus à Blois, maintenant l'on m'en augmente rigoureusement le sujet. J'en appelle devant votre bon naturel et devant votre justice, et si cela ne suffit, devant celle de Dieu, ceux qui en sont cause, et je vous conjure avec la plus grande humilité qui m'est possible, d'empêcher ce grand commencement de maux que l'on me procure, desquels je me pourrois bien mieux garantir, si le respect que je vous porte ne me faisoit apporter toutes sortes de considérations pour ne point sortir des termes de la nécessité d'une juste défense, dans laquelle j'attendrai de savoir si je dois perdre l'espérance de vous faire entendre paisiblement ce que je m'étois proposé pour m'acquitter de ce que je dois. MARIE [1]. »

[1] Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 42 (autographe), 11 avril 1619.

C'était une activité prodigieuse que celle de Marie de Médicis. Tous les manuscrits sont remplis de sa correspondance avec son fils; elle connaissait le caractère du roi; elle savait peut-être qu'avec un peu de persistance et une volonté forte, elle le dominerait de toute sa hauteur. Elle correspond non seulement avec les grands du royaume, mais encore elle saisit toutes les circonstances pour entretenir d'intimes relations avec l'étranger. Comme elle n'ose pas toujours écrire directement sur des sujets politiques, elle va au-devant de tous les incidens de famille. Tantôt c'est pour remercier des bons soins que donne l'Espagne à la jeune fille de France, devenue infante; tantôt pour recommander un serviteur fidèle, un confident qu'elle envoie à Madrid. Louis XIII répond avec une exactitude non moins attentive à toutes les lettres de sa mère[1].

1 J'ai trouvé à Simancas une lettre de Marie de Médicis, adressée au duc de Lerma : « Mon cousin, si par les lettres que vous m'écrivez vous me donnez un témoignage de la satisfaction que le roi d'Espagne mon frère, et le prince mon beau-fils reçoivent par-delà, de ma fille la princesse d'Espagne, je vous assure que je n'en reçois pas moins pour le désir que j'ai que cela soit, et que ses aimables comportemens ne

« Madame, vous aimant et honorant comme je fais, je ne puis que je ne ressente un déplaisir extrême de voir inutiles tous les soins que j'ai pu jusqu'ici apporter pour votre satisfaction. Vous avez par mes lettres et par

démentent pas la nourriture que je lui en ai donnée. Je vous dirai que de mon côté, j'ai toutes les occasions du monde de m'estimer bien heureuse de la vertu et gentille conversation qui est en la reine ma belle-fille, et devez être assuré que je lui rendrai la même amitié et service qu'à tous mes autres enfans, espérant en la bonté divine que comme j'ai été l'auteur de ces deux grands mariages, il les fera prospérer au bien commun de ces couronnes et de la chrétienté. Je vous remercie des bons conseils et assistance que vous ne cessez de donner en même temps à nos dames françaises placées auprès de la princesse d'Espagne. Je vois bien qu'aucunes d'elles, qui ont de la peine à s'accoutumer aux humeurs et façons du pays, sont en volonté de s'en revenir, s'ils y continuent. En conséquence j'écris à notre ambassadeur de leur en donner la permission, si vos bons offices ne peuvent les retenir en aucune manière. Je vous prie de continuer à madite fille l'amitié et bons conseils qu'elle reçoit de vous, et dont je sais qu'elle a eu si grand sujet de contentement. Si vous estimez que la Leonora Pimentel, l'une des filles du palais, soit en condition d'être au service de madite fille, vous me ferez plaisir de l'y avoir pour recommandée, même en ce qui sera de la marier, l'occasion s'en présentant. Je ne ferai celle-ci plus longue que pour vous assurer de la continuation de mon affection envers vous, et prier Dieu, etc. Votre bonne cousine, MARIE. » — Archives de Simancas, cot. A 74[332] (autographe, avec des monosyllabes espagnols en marge).

plusieurs personnes dignes de foi, que je vous ai envoyées, reçu toutes sortes d'assurances de la sincérité de mes intentions; je vous ai fait éclaircir sur les ombrages et les méfiances que l'on vous a voulu donner; bref, je n'ai rien omis de ce que j'ai estimé vous devoir contenter. Et néanmoins, Madame, je reconnois par vos deux dernières lettres, et par les avis qui me viennent de divers endroits, que vous témoignez, ou pour mieux dire que l'on vous fait témoigner d'être encore moins satisfaite que vous n'étiez au commencement. J'en ai voulu exactement rechercher la cause, afin que si elle provenoit de quelque chose qui dépendît de moi, j'y apportasse aussitôt le remède; mais n'ayant rien trouvé auprès de ma personne qui ne respire autant votre bien que le mien propre, je me suis facilement persuadé que le mal procédoit de l'artifice de ceux qui sont autour de vous, lesquels vous ayant portée en l'état où vous êtes, vous déguisent toutes choses et vous détournent de rien accepter de ce qui vous est offert de ma part, s'efforçant de vous plonger de plus en plus dans les désordres, en espérance de relever leur fortune à

vos dépens et aux miens. S'il vous plaît, Madame, de considérer leur procédé, vous jugerez facilement quels sont leurs desseins; ils vous conseillent d'écrire et publier que vous n'avez point de plus forte passion que de voir prospérer mon règne, point de si grand désir que le repos de mes peuples, que vous ne voulez rien entreprendre au préjudice de mon autorité, mais que vous voulez être la première à recevoir mes volontés. Ce sont vos propres termes et, comme je crois, vos intentions. Mais tout au contraire, pour troubler la tranquillité publique et renverser entièrement ma couronne, l'on a sous votre nom, long-temps auparavant votre partement de Blois, commencé et depuis toujours continué à travailler et corrompre et faire soulever tout ce que l'on a pu à l'encontre de moi, tant dedans que dehors mon royaume; l'on y a levé des gens de guerre, l'on a mis la main sur les finances, imposé mes sujets, fait des entreprises sur mes places, et pour ne rien omettre de ce qui peut faire brêche à l'autorité royale, l'on a mis des gens de guerre en campagne avec du canon pour courir sus au sieur de Schomberg, mon

lieutenant-général en Limousin. Jugez s'il vous plaît, Madame, si les effets correspondent aux paroles que l'on vous a fait donner, et s'il y a apparence que ne pouvant être approuvés ni de Dieu ni des hommes, je les puisse trouver bon? Vous avez souventes fois condamné de beaucoup moindres fautes, et je me promets tant de votre bon jugement, que si vous étiez en liberté d'agir, vous blâmeriez encore cela, et seriez la première qui me donneriez conseil de les réprimer. » Le roi expliquait ensuite à sa mère les mesures qu'il avait été forcé de prendre contre Luzarche et Bologne; n'avait-on pas eu tort de lui dire que par ce fait il attentait à sa sûreté? « Elles n'ont point été destinées à cet effet; aussi n'en avez eu et n'aurez jamais besoin dans mon royaume; vous serez toujours assurée et libre partout où mon pouvoir s'étendra; et ne vous imaginez point, je vous prie, Madame, de pouvoir rencontrer en ce monde une sûreté plus certaine ni un contentement plus parfait qu'en mon affection. Le meilleur sera, Madame, qu'il vous plaise, comme je vous en supplie de tout mon cœur, d'embrasser les offres qui vous ont été faites de ma

part, puisqu'elles contiennent tout ce que vous pouvez souhaiter avec raison, et qu'elles tendent particulièrement à rétablir et affermir entre nous une parfaite amitié, union et confiance, qui est le but où nous devons tendre, et où il ne tiendra qu'à vous de parvenir; car pour moi je ne m'en écarterai jamais par aucune de mes actions, mais au contraire, témoignerai en toutes que je suis, Madame, votre très-humble et obéissant fils[1]. »

Les négociations traînaient en longueur; cette correspondance respirait plutôt l'amertume que la colère et la haine; il y avait dispute pour le pouvoir entre de Luynes et la reine-mère; mais le temps de guerre n'était point arrivé[2]. On traitait toujours, quoique les

1 Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 62, 23 avril 1619.

2 L'Espagne s'occupait beaucoup de ces différens entre la reine-mère et son fils; voici une dépêche de l'ambassadeur don Fernando Giron à son souverain : « Les troubles qui se sont élevés dans ce royaume, par rapport aux divisions qui existent entre le roi et la reine-mère ne paroissent pas tendre à leur fin. Ce qui présentera sans doute de sérieuses difficultés pour l'accommodement, sera le grand favoritisme de M. de Luynes et de ses frères, dont Sa Majesté la reine-mère demandera l'éloignement avant tout autre condition. Je pense

deux partis se montrassent impérieux dans leurs exigences ; il était impossible de satisfaire l'un sans mécontenter absolument l'autre. Les négociateurs étaient le comte de

qu'au milieu de ce conflit domestique (tout en soumettant néanmoins mon avis aux lumières de Votre Majesté), le plus sage parti pour nous est de rester neutres entre la mère et le fils; de telle sorte que je remplisse à l'égard de la reine-mère les mêmes honneurs que par le passé, et aussi les mêmes que ceux que je rends au roi lui-même, sans faire aucune différence. Ceci sera déjà d'un grand effet sur l'esprit du roi et de ses favoris, qui voyant que l'on rend à la reine-mère les mêmes honneurs que par le passé, pourront supposer que Votre Majesté incline pour son parti; mais peu importe leurs conjectures : ce qui est essentiel pour le service de Votre Majesté, c'est que jusqu'à ce qu'il y ait une marche bien décidée dans cette affaire, le nom de Votre Majesté ne doit être mêlé à aucun de ces troubles. — Archiv. de Simancas, cot. A 77^{46} (chiffrée).

A cette dépêche, le roi Philippe III répond sur-le-champ : « J'ai appris, par vos dernières, le départ de la reine-mère de Blois, et le projet que paroissoit avoir le roi de France d'assembler son armée et d'entrer bientôt en campagne. Je vous ai dit à cet égard de quelle importance il étoit que vous paroissiez neutre, sans inspirer de méfiance à aucun des deux. S'il arrivoit que le roi ou sa mère m'écrivissent sur les événemens survenus entre eux, je vous enverrai la réponse que vous aurez à leur faire. Une lettre que m'a montrée mon cousin Philibert, écrite par son frère à Paris, prétend que l'on nous y soupçonne d'être la cause de ce qu'a fait la reine-mère, et que nous la poussons à venir par ici, chose qui, comme vous le savez, est si loin de ma pensée. Si je vous parle de cela, ce n'est pas d'ailleurs pour que vous en fassiez part à personne, mais seulement

Béthune, le cardinal de La Rochefoucauld, le duc de Montbazon et le père Bérulle de l'Oratoire, en qui la reine avait une extrême confiance; les armemens continuaient et rien ne faisait croire à une prompte solution, lorsque Albert de Luynes, qui craignait d'engager une guerre civile dont le résultat serait douteux, se rappela l'influence de Richelieu, évêque de Luçon. Richelieu vivait alors dans l'exil; Avignon avait été le lieu désigné par la cour, et l'évêque s'y trouvait fort bien, parce qu'il avait moyen de correspondre tout à la fois avec le pape et avec Albert de Luynes, auprès duquel il ne cessait de témoigner sa bonne volonté. Richelieu semblait éloigné de l'esprit des affaires. J'ai dit que sa préoccupa-

pour que vous en fassiez votre profit. Si le roi de France entroit en campagne, vous réglerez votre conduite sur celle de la reine ma fille; c'est-à-dire que si elle ne va pas avec le roi son époux, vous pourrez vous excuser de le suivre également, en alléguant les occupations de votre charge. Si au contraire la reine-infante accompagne le roi, vous pourrez la suivre jusqu'où elle ira, en vous rejettant toujours, lorsque vous vous arrêterez, sur les exigences de votre ambassade. Je compte sur votre zèle accoutumé pour que tout soit exécuté avec l'intelligence et le tact (*azertamiento*) qui vous caractérisent. » — Archives de Simancas, cot. A 61.^{61} (Lettre chiffrée).

tion était la controverse, qu'il s'y livrait avec un zèle et une ardeur qui supposaient peut-être un désir de constater sa capacité et sa fermeté. De Luynes songea à l'appeler aux conférences d'Angoulême, afin d'user de son crédit dans un but de pacification. Cette médiation offerte à Richelieu était dans la nature même de son esprit, dans les rêves de son ambition, car elle le plaçait haut, elle le rendait l'homme nécessaire pour concilier la position délicate de Marie de Médicis et de son fils. Ce n'est pas lui qui prenait ce rôle, on était forcé de le lui donner; il devait ainsi devenir l'homme important du conseil, parce qu'il était le ministre de la situation même. Richelieu se hâta donc de se rendre à Angoulême. L'évêque de Luçon était alors dans toute la puissance de la vie; il avait trente-quatre ans; sa figure était noble, sa parole douce et persuasive. Quelques Mémoires disent que l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit de la reine-mère tenait plus au cœur qu'à la confiance politique; l'histoire sérieuse ne va pas remuer ces petites faiblesses des grandes physionomies. Les efforts de Richelieu furent couronnés de quelques

succès; il parvint à vaincre les répugnances de la mère du roi par un arrangement, sorte de transaction provisoire. « Accorde Sa Majesté à la reine sa mère, qu'elle dispose de sa maison ainsi qu'il lui plaira; appelant et retenant à son service telles personnes qu'elle voudra. — Qu'elle puisse aller et venir et faire séjour en tel lieu du royaume qu'il lui plaira, même près la personne du roi. — Qu'elle jouisse sa vie durant de tout ce dont elle a joui à titre d'assignats, dons, pensions et gratifications à elle octroyés par le feu roi et Sa Majesté, et qu'elle soit payée de ce qui lui en peut être dû de reste. — Qu'elle dispose librement des charges, offices et bénéfices dépendant tant du domaine dont elle jouit à présent que de ceux qui lui seront donnés. — Sa Majesté promet de traiter favorablement comme ses anciens sujets et serviteurs tous ceux qui ont servi et assisté ladite dame reine à l'occasion de sa retraite de Blois, nommément le sieur d'Epernon et ses enfans. — Sa Majesté les fera jouir de toutes les charges, dignités, offices et bénéfices à rétablir dans toutes les villes desquels ils se trouveront dé-

possédés depuis la retraite de la reine. — Tous ceux qui ont été éloignés de la cour ou du royaume seront rappelés, et ceux retenus en prison, mis en pleine liberté. — Ce qui s'est passé depuis la retraite de ladite dame du château de Blois, soit levée de gendarmerie, arrêts de deniers, soit autres choses quelconques sera mis en oubli par Sa Majesté sans aucune recherche. — Dans deux mois, ladite dame reine sera rendue contente et satisfaite, pour se décharger des emprunts de deniers qu'elle a été contrainte faire depuis sa retraite [1]. »

Ce traité était une pacification qui, en accordant à Marie de Médicis la jouissance de ses propriétés, de ses riches apanages, de son douaire en un mot, ne pouvait pourtant pas satisfaire les grandes vues de son ambition qui était le pouvoir; elle voulait conquérir, sous une forme différente, toutes les prérogatives de la régence. Ce n'était qu'une trève qu'avait préparée Richelieu auprès d'Albert de Luynes; l'un et l'autre s'étaient rapprochés et

1 Mss. de Colbert, in-fol. M. R. D. vol. XVII, pag. 279. — Mss. de Brienne, vol. cot. 200, pag. 171.

ils croyaient possible que les deux systèmes alors représentés dans le conseil se conciliassent sous leur double patronage. Il n'en fut rien; Marie de Médicis, fort active, entreprenante, ne céda qu'aux importunités; elle voulait étaler son pouvoir dans les palais de Saint-Germain et du Louvre, tenir la couronne au nom de son fils, puisqu'il lui fallait une tutelle; au règne d'Albert de Luynes, elle voulait substituer le sien; tant qu'elle n'avait pas atteint ce but, elle devait s'agiter, et son scel de reine était à peine apposé sur la convention provisoire d'Angoulême, qu'elle se mettait en correspondance avec les partis pour une nouvelle guerre civile.

Indépendamment du traité conclu avec la reine-mère, il y eut une autre convention spéciale et secrète pour le duc d'Epernon. Le duc en effet avait été le principal conseiller de Marie de Médicis; il lui avait prêté ses forces; c'était lui qui l'avait enlevée et l'avait ensuite abritée en son gouvernement. Dans les crises de la guerre civile, il était rare que les princes de la famille royale subissent la mort sur l'échafaud et par suite des arrêts du parlement. Quand on avait

besoin de s'en débarrasser, on les frappait par le poignard, ou bien on les jetait dans les donjons fortifiés. Il n'en était pas de même des complices qui avaient secondé leurs desseins; ceux-là les rigueurs de la justice les atteignaient, et c'est pourquoi ils prenaient tant de précautions, faisaient leur traité à part, stipulaient des clauses d'argent et de garantie. Telle avait été la conduite du duc d'Epernon : il assurait, comme le dit Richelieu, toutes ses cartes contre la fortune. Le traité lui confirmait son gouvernement, 300 mille livres de récompense et cette influence sur les conseils de la reine-mère, influence qu'il allait partager avec Richelieu dont la grandeur renaissait avec la puissance de Marie de Médicis. Alors l'évêque de Luçon restait le seul de sa race et tous les fiefs des Du Plessis accroissaient son héritage, car le marquis de Richelieu, brave spadassin, venait de recevoir un bon coup d'épée de Thémines, le Gascon, à qui le sang montait volontiers à la tête. Ils s'étaient attendus le jour même du traité dans un pré au-dessous des murs de Tours; l'affaire n'avait pas été longue, un coup de pointe avait suffi pour

jeter sur le dos l'infortuné marquis de Richelieu.

A la suite du traité, l'évêque de Luçon négocia avec Albert, le royal favori, une entrevue entre Louis XIII et sa mère. Les frères de Luynes redoutaient beaucoup l'impression des caresses de Marie sur le roi qu'ils tenaient en tutelle; n'était-il pas à redouter en effet que la reine-mère ne reprît sur le jeune homme l'empire que, régente, elle avait longtemps exercé sur l'enfant? Ce fut dans cet objet que de Luynes s'adressa à toute la confiance de Richelieu, et celui-ci, qui voulait ménager tout à la fois et la mère et le fils, garantit à de Luynes le bon vouloir de Marie de Médicis, ajoutant ensuite qu'elle se retirerait dans son gouvernement. La lettre que le jeune Louis XIII écrivait à sa mère pour l'inviter à venir le rejoindre était pleine de tendresse et d'abandon. « Madame, disait-il, la parfaite union que je recherche d'établir entre nous étant l'un des plus dignes et louables effets qu'une bonne volonté peut produire, je veux par tous moyens dont je me pourrai servir, vous faire voir combien je le désire. Vous savez, Madame, les personnes que j'ai déjà employées à cet effet; je

vous envoie encore mon cousin le duc de Montbazon, comme étant l'un de ceux de ma cour que j'aime autant que nul autre; et l'estime en laquelle vous et moi l'avons toujours eu, me fait croire que vous ajouterez plus de foi à ce qu'il vous dira de ma part qu'à tout autre que je pourrais envoyer; il vous assurera que je ne demande pas seulement une bonne intelligence avec vous, mais que je désire que vous veniez avec une entière confiance reprendre votre place en ma cour aussi bien que vous l'avez dans mon cœur. Ce sera pour y séjourner autant qu'il vous plaira, et n'en point partir, si vous l'avez agréable; c'est un moyen pour vivre ensemble en amitié. Puisque donc, Madame, vous savez mes intentions, et que vous les voyez entièrement disposées à tout ce que vous avez désiré, acheminez-vous de pardeçà, je vous supplie, au plus tôt, et me donnez ce contentement que nous retournions ensemble à Paris. Je quitterai cette province avec regret d'y avoir séjourné si longuement à votre occasion, et d'en partir sans vous[1].»

1 17 juillet 1619, Mss. Biblioth. royale, fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 104.

On savait d'ailleurs que la reine Marie était parfaitement disposée. Un rapport secret avait été adressé au conseil sur toutes les actions de la reine-mère. « Le duc de Montbazon[1], par commandement du roi, s'était porté dans la ville d'Angoulême, pour faire connoître à la reine-mère les vrais moyens de perpétuer une entière amitié et réciproque bienveillance entre Leurs Majestés, comme aussi pour l'assurer de toutes sortes de sûretés pour le contentement de sa personne; si bien que le roi l'ayant voulu acertener de tout ce qu'elle pouvoit désirer de la part d'un bon fils, elle se pouvoit fier en ses promesses et sur sa parole inviolable en tout et partout. Mais comme il y avoit diverses sortes d'épines qui accrochoient sa pleine résolution, et que plusieurs âmes méchantes et misérables la vouloient dissuader de se rendre conforme aux royales intentions de Sa Majesté, et lui donner méfiance de son amour naturel, on a cru encore une fois que

1 Rapport fait au roi de la résolution dernière de la reine sa mère. — Bibliothèque royale, Mss. fonds de Saint-Germain, n° 699, fol. 24.

cette seule jalousie feroit faire la guerre; mais Dieu, ce grand premier mobile de tout ce qui s'agite au monde, a fait connoître son pouvoir sur la malice des hommes; il a mis en l'âme de cette grande princesse une si forte passion de voir et d'embrasser le monarque son fils, qu'elle n'a souhait si grand que de le voir. Monsieur le duc de Montbazon a rapporté au roi tout ce que dessus et davantage, après lui avoir fait apparoir des lettres de Sa Majesté, l'a assurée que sur les derniers jours du présent mois d'août, la reine, sa très-honorée dame et mère, se rendroit auprès d'elle en la ville de Tours. Et de fait, les nouvelles en sont à Paris depuis huit jours; l'époque de cette désirable entrevue de Leursdites Majestés étoit choisie par la reine-mère à la fête de Saint-Louis, 25 de ce mois. Son logis est préparé audit Tours, c'est le même qu'elle y avoit il y a trois ans, et sont désignés les princes, seigneurs, gentilshommes et compagnies royales qui la doivent recevoir à plus de trois lieues de ladite ville de Tours. Il y a plus de dix jours que la noblesse afflue de toutes parts en cour pour se trouver en cette entrevue royale.

Pour M. d'Epernon, il demeure à Angoulême, et toutefois a promis au roi de venir en cour pour y recevoir ses commandemens sitôt que la disposition de sa personne lui aurait permis se mettre sur les champs. Cette entrevue faite, le roi doit partir de Tours, et croit-on, pour chose assurée, qu'il retourne à Fontainebleau, où se font les provisions de la cour, auquel lieu il est défendu à toutes personnes d'entrer ni loger à cause du bruit de la maladie qui est grande en ces quartiers. »

Le 6 septembre au matin, le roi partit de Tours et se rendit à Cousière, beau fief du duc de Montbazon. De Luynes l'avait précédé; il avait eu une entrevue avec la reine-mère, qui lui dit : « De Luynes, dites-moi la vérité sur ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre? » et de Luynes tant bien que mal s'expliqua et se justifia avec elle. Marie de Médicis parut contente de ses explications, et lui dit : « Et bien, allons au-devant de mon fils. » On monta donc en litière jusqu'au petit village où l'attendait Louis XIII; quand elle l'aperçut, elle lui dit avec effusion en l'embrassant : « Monsieur mon fils, que vous vous êtes fait grand! »

et le roi lui répondit en souriant : « J'ai crû, Madame, pour votre service. » Puis on présenta à la reine Vitry nouvellement fait maréchal : c'était un triste souvenir pour elle, car Vitry avait obtenu le bâton pour le meurtre du maréchal d'Ancre. Marie de Médicis le tira d'embarras en lui disant : « Monsieur, vous avez été toujours très-obéissant et très-fidèle envers le roi. — Oui, Madame, répondit Vitry, et c'est cette considération seule qui m'a engagé à faire ce qu'il m'a commandé pour son service, sans croire pour cela offenser Votre Majesté. » Et l'évêque de Luçon qui était là mit fin à toute autre explication.

La cour se rendit à Tours en une brillante cavalcade; il y avait là plus de cinq cents gentilshommes tous courtisans, richement équipés, les deux reines étaient en tête, caracolant, suivies de leurs dames et demoiselles. On resta onze jours ensemble à se festoyer, et l'on remarqua la confiance et l'intimité qui régnaient entre Marie de Médicis et son fils[1].

1 « Les magnificences préparées en l'église Notre-Dame de Chartres, pour les dévotes actions de grâces du roi et de la

Toutefois l'évêque de Luçon était loin de croire que tout fût fini ; il avait même quitté le conseil de la reine dès les premiers jours, car ce qui se passait là ne lui plaisait point; de Luynes ne s'éloignait pas de Louis XIII; on surveillait toutes ses démarches, et Richelieu dans ses Mémoires s'est lui-même aigrement expliqué sur l'entrevue de Tours : « Les favoris, dit-il, ont l'œil au roi autant qu'ils peuvent; s'il va chez la reine, un d'entre eux y est toujours présent ; s'il s'approche d'elle, ils y accourent incontinent, sous quelques prétextes qu'ils forment sur-le-champ. Toute la cour remarque cette procédure, s'en offense et la blâme, chacun connoissant bien qu'elle n'avoit autre but que d'empêcher les effets de la nature. On tâche de la séparer des intérêts du duc d'Epernon ; on lui propose force conditions avantageuses à cette fin, mais l'intérêt de l'honneur l'arrête et les lui fait rejeter avec courage[1]. »

reine sa mère, de leur heureuse entrevue et amiable réconciliation. » Paris, 1619, in-8°.

1 *Histoire de la mère et du fils*, tom. II, édit. in-12. Amsterdam, 1730.

Dans une telle situation Marie de Médicis, d'après les conseils de ses amis, manifesta le désir d'aller se reposer quelque temps dans les provinces dont l'administration lui avait été cédée. Quand elle quitta son fils, les affaires étaient bien loin d'être finies, et elle lui dit : « Puisque vous vous en retournez à Paris, je m'en vais moi à Chinon, et de là, peut-être, en ma bonne ville d'Angers. » Le roi la regardant, répondit : « Madame ma mère, il vous est loisible d'aller où il vous plaira, pourvu que vous m'y conserviez vos bons conseils et votre amitié. » Ainsi on se sépara.

19 Août 1852

CHAPITRE XXXII.

LA REINE ANNE D'AUTRICHE. — CORRESPONDANCE ESPAGNOLE.

Inquiétudes de l'Espagne. — Maladie de la reine Anne. — Sa cour. — Froideur de Louis XIII pour la reine. — Exil des femmes de la reine. — Activité de l'ambassadeur. — Correspondance avec Philippe III. — L'infante à son père. — Instructions de Philippe à l'ambassadeur.

1617 — 1619.

L'intrigue qui jusqu'ici s'était hautement engagée à la cour, ne s'étendait pas dans la faveur royale au-delà de la reine Marie de Médicis et d'Albert de Luynes; tous deux se disputaient l'influence sur l'esprit incertain et

paresseux de Louis XIII. On parlait peu d'Anne d'Autriche, cette jeune infante, noble épousée des rives de la Bidassoa; tout enfant encore, elle semblait oublier dans les jeux les instructions politiques de son père, lesquelles lui recommandaient surtout de conquérir par ses caresses et ses bonnes grâces l'ascendant le plus puissant sur le cœur de son mari.

Le duc de Montéléone, ambassadeur d'Espagne à Paris, suivait avec sollicitude toutes les actions de la reine infante; esprit sérieux, il n'exerçait sur la petite et gracieuse princesse que le faible droit des conseils et de l'âge. Ce n'était pas pour le simple plaisir de voir une infante la couronne de France au front, que l'Espagne avait tant pressé le mariage; ce mariage était le symbole d'une alliance politique, et l'infante sacrifiait sa mission aux distractions de cour et aux enfantillages. La correspondance officielle de Simancas entre dans des détails si étroits, si personnels, qu'en vérité on doit se hâter de dire que la grande époque de la ligue est bien rapetissée. Au 16e siècle il s'agissait d'une immense lutte d'opinions; ici ce ne sont plus que de petites intri-

gues de personnes, des secrets de ménages, pour ainsi parler; rien néanmoins ne fait mieux connaître l'esprit de cette cour de Louis XIII que ces tableaux d'intérieur, que cette sollicitude de l'ambassadeur suivant les plus faibles détails de maussaderies entre les deux époux. Le duc de Montéléone écrit au roi d'Espagne[1] : « La maladie qu'avoient occasionée à Sa Majesté la reine infante les grandes chaleurs de l'été, a pris un caractère bien moins alarmant, et je peux assurer à Votre Majesté, d'après le dire des médecins, que la reine est hors de danger. Je m'empresse d'en avertir Votre Majesté, en lui faisant part de la joie que j'en éprouve moi-même, sachant combien Votre Majesté chérit son enfant[2]. J'écris par le même courrier à D. J. de Ciriça, qu'il ait l'attention de faire parvenir à Sa Majesté la reine infante des oranges, ainsi qu'elle en a manifesté le désir[3], et en tout semblables à celles qu'on lui envoya l'hiver dernier, et qui avoient été si bien conditionnées, qu'on

1 Archives de Simancas, cot. A 75 [125].

2 *Por que lo estimo quan ama S. M. su hija.*

3 *Que se embie limas dulces, como la reyna lo dessea.*

les auroit dites cueillies dans le moment même. Le roi étant sur le point de partir pour Rouen, m'en a fait avertir, ainsi que les autres ambassadeurs, afin que nous eussions à l'accompagner. Mais je choisis une occasion favorable, et dans une conversation familière, je dis à quelques uns des ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne qu'il ne seroit pas prudent de faire voyager la reine infante dans sa convalescence. Cette observation ayant paru raisonnable, peu après je fis demander au roi de rester auprès de l'infante, et dire à Sa Majesté que je pensois, en agissant ainsi, servir également le roi mon maître, dont la tendresse pour sa fille étoit connue, et Sa Majesté Très-Chrétienne elle-même, qui pouvoit s'en fier à mon zèle. La première fois qu'il me vit, le roi s'approcha rapidement de moi et me dit : « Je vous remercie, M. le duc de Montéléone, « de nous avoir fait éviter une imprudence. « Non seulement je vous permets de rester « auprès de la reine, mais j'en suis même « très-satisfait[1]. » J'ai donc envoyé à ma place

1 *No solo le concedia, pero que mostrava tener a mucho gusto.*

auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne mon secrétaire, homme capable et connu de tous les ministres; pour moi, je demeure auprès de l'infante, et plus libre d'occupations, je pourrai m'occuper plus sérieusement des négociations pour le mariage de l'infante Marie avec le prince d'Angleterre, ce que je ne peux pas faire sous les yeux clairvoyans de Villeroy[1]. »

Le duc de Montéléone ne continua point son ambassade toute personnelle à l'égard de l'infante; il fut remplacé par don Fernando Giron, vieillard actif, plein de zèle et de fierté. « J'ai déjà informé Votre Majesté, écrit-il au roi d'Espagne[2], de l'ordre qui avoit été donné par Sa Majesté Très-Chrétienne pour le départ des dames espagnoles qui sont au service de la reine très-chrétienne. Bien que j'aie fait toutes les diligences, et que j'aie employé tous les moyens en mon pouvoir pour faire révoquer cet ordre, je crains que mes démarches n'aient abouti à rien, et que ces dames ne soient obligées de partir sous peu de jours. Je

1 *Por que no se puede hazer con los vigilantes sospechas de Villaroy.*

2 Archives de Simancas, cot. A 76[122] (Lettre chiffrée).

ferai cependant de nouveaux efforts pour qu'il n'en soit pas fait ainsi jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur françois, qui revient de la cour de Madrid, ainsi que Votre Majesté l'a écrit au duc de Montéléone, et qui ne peut manquer de nous apporter des lettres de Votre Majesté relatives à cette affaire. Dans le cas où Sa Majesté Très-Chrétienne persisteroit dans sa résolution, je compte dire à ses ministres que Votre Majesté enverra d'Espagne d'autres dames d'honneur pour remplacer celles que l'on fait partir d'auprès de la reine sa fille, et particulièrement la comtesse de La Torre, dont je ne peux savoir au juste les griefs auprès du roi. On dit que ce prince l'accuse d'inspirer du dégoût pour sa personne à la reine son épouse. Je crains encore qu'on ne me refuse cette demande; mais cela n'empêche pas, ainsi que je l'ai écrit à Votre Majesté, que, quelle que soit leur humeur, il convient de faire arriver ici en toute hâte la comtesse de Gondomare, tant pour l'avantage du service de Votre Majesté, que pour la commodité de notre bien-aimée reine infante. Je dois mettre Votre Majesté dans la confidence des motifs les plus

probables qui déterminent Sa Majesté Très-Chrétienne dans le renvoi de ces dames espagnoles. On en parloit sourdement, mais j'en ai reçu l'avis certain de M. de Luynes lui-même [1]. La présence de ces dames gênoit le roi dans ses visites, et M. de Luynes m'a dit que dans la nuit du jour qu'elles partiront, le roi couchera avec sa femme [2], et ils vivront tout-à-fait maritalement [3]. L'opinion est d'ailleurs généralement répandue que le roi aime et chérit la reine; or, cela étant, il est d'autant plus utile de placer auprès de Leurs Majestés la comtesse de Gondomare, qu'elle est fort dévouée à Votre Majesté, et qu'elle pourra obtenir mille choses qui seroient peut-être difficiles à un ambassadeur [4]. Le confesseur de la reine et une infinité d'autres personnes toutes dévouées à Votre Majesté, sont aussi fermement de l'avis que la présence de la com-

1 *Por que me lo ha asegurado mos. de Luyna.*

2 *Que el dia que salyeren de aquilas criadas de la reyna, esa misma noche dormira el rey con su muger.*

3 *Y viviran vida maridable.*

4 *Se podran encaminar muchas cosas que al ambaxador sera difficil de guiarlas.*

tesse de Gondomare est ici bien nécessaire et bien utile [1].

« Quelques jours avant le départ des dames espagnoles qui étoient auprès de la reine, continue l'ambassadeur [2], les ministres, et particulièrement M. de Luynes, m'assurèrent que dès la première nuit de ce départ, le roi coucheroit avec la reine, et qu'ils vivroient d'une manière tout-à-fait conjugale. Le duc de Luynes me dit même ces propres paroles : « Cela est « certain, car j'ai fait la leçon à Sa Majesté, qui « me l'a bien promis, et je sais que Sa Majesté « tiendra parole [3]. » Je vivois en effet dans cette

1 Voici une autre dépêche de l'ambassadeur au roi sur le même sujet. « Ces jours derniers, Mme de Luynes a été nommée surintendante de la maison de la reine-infante. Son autorité est tellement étendue, que la connétable, première dame d'honneur de la reine, est placée au-dessous d'elle, ce qui a eu l'air de blesser beaucoup ladite connétable ; jusqu'à ce moment néanmoins il n'y a pas eu de manifestation publique de mécontentement. Les fonctions que remplissait une des dames espagnoles qui sont parties, dona Louise Osorio, ont été données également à une sœur du même duc de Luynes. La reine, à ce qu'il paroît, a voulu dans tout cela complaire à son époux, ce dont le roi et tous les seigneurs se sont montrés fort satisfaits, et l'ont fait savoir à la reine. » Archives de Simancas, cot. A 76[99].

2 Archives de Simancas, cot. A 77[222] (Lettre chiffrée).

3 *Esto es cierto por que el rey me lo ha prometido, y se que me cumplira la palabra de lo que le he mostrado.*

espérance, mais depuis quarante-huit jours que la comtesse de La Torre et ses dames sont parties, bien que le roi soit grand et robuste, et la reine fort belle, je sais que Leurs Majestés vivent comme frère et sœur[1]. C'est là, je l'avoue à Votre Majesté, un grand sujet de chagrin pour moi, et je commence à craindre que si d'ici au carême ils ne vivent pas différemment et ne remplissent pas les devoirs conjugaux, il faut qu'il y ait nécessairement de la part du roi ou désaffection ou impuissance physique[2]. De plus, il y a à craindre que le prince de Piémont et sa femme vivant d'une manière complètement conjugale, et la reine, qui n'en fait point ainsi avec son époux, venant à l'apprendre, elle n'en conçoive un chagrin mortel[3]. Comment empêcher qu'elle n'ait connoissance parfaite de cette différence d'existence par les lettres qu'elle recevra de Piémont? Une seule chose jusqu'à présent est

1 *Aunque este rey estaya hombre crecido y robusto, y la reyna muy hermosa, yo se que viven como hermanos.*

2 *Y comienzo a temer que si de aqui a quarema no hazen vida y funciones de casados, o ay desamor o impotencia de parte del rey.*

3 *Se podra causar en la reyna mucho desconsuelo.*

capable de diminuer nos soucis, c'est que la reine n'est point encore nubile[1]. Je soupçonne M. de Luynes d'être l'auteur de cet éloignement du roi pour sa femme, dans la crainte qu'il a de déchoir de son favoritisme[2]. Comme je lui parlois dernièrement de ce dont il m'avoit assuré, il me dit que cela s'exécuteroit en effet sous peu de jours; et comme j'ajoutai que l'on devoit songer à la fatale lumière qui alloit arriver à la reine par le mariage du prince de Piémont, il demeura tout interdit et ne répondit rien. Je pense lui avoir donné dans ce peu de mots un grave souci. Votre Majesté voudra bien m'informer de ce que j'ai à faire dans une circonstance aussi difficile[3]. »

Ces mystères du lit nuptial, tous ces petits détails occupent de plus en plus l'ambassadeur[4]. « J'ai eu le 22 de ce mois, écrit-il encore, une longue audience de Sa Majesté Très-Chrétienne. Après avoir traité de divers sujets, dont je

1 *Lo que se puede considerar para atajar el desconsuelo, es que no tenga hasta agora su costumbre.*

2 *Por temor de caer de su privanza.*

3 *En causa tan dificil.*

4 Archives de Simancas, cot. A 77 [66].

rends compte à Votre Majesté dans d'autres lettres jointes à celles-ci, le roi de France me dit en finissant l'audience : « Monsieur l'ambassadeur, comme j'estime fort votre personne et votre discrétion, je veux vous prier moi-même de vous aboucher avec M. de Luynes. Il a à vous parler de ma part pour une affaire importante, et vous accorderez à tout ce qu'il vous dira la même confiance que si je vous le disois moi-même. Je pense que vous répondrez à l'espérance que j'ai conçue de votre bon vouloir pour nous. — Je serai heureux, ai-je répondu au roi, de faire quelque chose qui pût être agréable à Sa Majesté Très-Chrétienne. — Vous le pouvez, Monsieur, a continué le roi, et jamais meilleure occasion ne s'est présentée de me montrer cet attachement dont vous me parlez[1]. » En conséquence, m'étant rendu auprès du duc de Luynes, où je trouvai M. de Boneille, introducteur des ambassadeurs, nous y discourûmes d'abord assez long-

1 C'est la première fois qu'une correspondance espagnole met le discours direct dans la bouche des interlocuteurs. C'est toujours à la troisième personne qu'on avait fait jusqu'ici parler les personnages.

temps sur les affaires d'Allemagne, après quoi le duc me dit que sans doute le roi m'avoit prévenu d'une affaire fort délicate que nous avions à traiter ensemble. Lui ayant répondu que Sa Majesté Très-Chrétienne m'en avoit en effet averti, M. de Luynes me dit : « Le roi mon maître aime sa femme par-dessus toutes les choses de ce monde, ce dont il donnoit des preuves dans toutes les occasions [1]. Il est donc naturel que Sa Majesté cherche à éloigner de sa femme tout ce qui pourroit distraire ou empêcher cet amour [2]. Madame Stéphanie de Villequier, à l'âge qu'elle a (quatre-vingts ans), doit trouver naturellement inconvenante la conduite de Sa Majesté Très-Chrétienne en beaucoup de circonstances, et par conséquent tenir des propos contraires au respect qu'elle doit au roi, et par contre-coup à la reine sa femme, qu'elle détourne ainsi constamment de l'attachement qu'elle doit à son époux. Il en résulte que le roi a pris cette dame en telle

1 *Que S. M. amava a la reyna sobre todas las cosas del mundo, y que asi lo mostrava en quanto podia.*

2 *Y con este presupuesto desseava al rey apartar de su muger todo aquello que pudiese desirar o entibiar este amor.*

aversion, que bien souvent, pour ne pas la voir, il se prive d'aller coucher avec sa femme[1], ce qui suffiroit pour l'empêcher d'en avoir des enfans[2]. Le roi me charge, en conséquence, de vous prier d'écrire à Sa Majesté Catholique qu'elle veuille bien faire retirer dona Stéphanie de Villequier d'auprès la reine, cette dame étant si âgée, d'ailleurs, qu'elle ne peut rien pour le service de Sa Majesté. Le roi mon maître se réserve de récompenser généreusement dona Stéphanie des services qu'elle a rendus à la reine sa femme. Le roi a pensé que Sa Majesté Catholique lui portoit un attachement trop réel pour se refuser à un changement qui seul pouvoit lui permettre de vivre conjugalement avec son épouse[3]. »

Toutes ces dépêches, comme on le voit, mettent une grande importance à la bonne harmonie du royal ménage; elles font surtout connaître cette cour intime, ces répugnances

1 *Y que por no verla dexava de yr dormir con la suya.*

2 *Y que seria parte para estorbarle el tener hijos con ella.*

3 Il est à regretter que tout le reste de cette lettre soit chiffré et non traduit. Ce sont sans doute les réflexions du vieil ambassadeur sur ces singuliers empêchemens qu'éprouve Sa Majesté Très-Chrétienne pour se rapprocher de la reine.

et ces rapprochemens entre Louis XIII et Anne d'Autriche. Don Giron écrit encore au roi comme un sérieux événement : « M. de Modène, parent de M. de Luynes, est venu aujourd'hui de grand matin, à mon hôtel, me donner la bonne nouvelle que le roi avoit couché avec sa femme la nuit dernière[1]; il m'a exprimé combien tout le monde en avoit éprouvé de joie, et combien en effet il y avoit sujet de s'en réjouir. Je dois donc avouer à Votre Majesté qu'une grande partie des craintes dont je lui avois fait part sont évanouies[2]. Il faut espérer que, grâces au ciel, nous verrons bientôt les heureux résultats de ce rapprochement qui, dans tous les cas, ne peut qu'être favorable au service de Dieu et de Votre Majesté[3]. J'ai déjà soumis à Votre Majesté de quelle importance il seroit pour elle d'avoir auprès de cette cour un ambassadeur marié. Les affaires, et surtout les plus importantes,

1 *A dar mi enoxa buena de que este rey havia dormido la noche passada con la reyna su muger.*

2 Archives de Simancas, cot. A 77^{228}.

3 *Que han de resultar desta union muchos que sean de servicio de Dios y del de V. Md.*

pourroient être traitées par l'entremise de la reine, qui recevroit la direction à tenir, de la femme de l'ambassadeur. Votre Majesté comprendra aisément, sans parler de l'adresse, de la souplesse que mettent les femmes à obtenir ce qu'elles désirent, tout l'avantage qu'il y auroit de faire traiter par ce moyen des affaires qui offrent mille difficultés à l'ambassadeur lui-même. Je proteste à Votre Majesté que cet avis de ma part est indépendant de toute idée de commodité personnelle, car je ne peux avoir d'autre pensée, après tous les bienfaits que j'ai reçus de Votre Majesté, que de consacrer le peu de jours qui me restent encore à vivre au service de mon souverain et bon maître. »

Cette vieille señora Stéphanie de Villequier, tant détestée de Louis XIII, est en correspondance avec le roi d'Espagne; dans un courrier que dépêche la señora, l'ambassadeur ajoute : « La señora dona Stéphanie de Villequier a écrit dernièrement à don F. Giron, que la reine très-chrétienne venoit enfin de voir paroître chez elle des preuves de sa nubilité[1]. C'est à

1 *Que la reyna Christma le havra venido su costumbre.*

Saint-Germain que cela a eu lieu, et ç'a été une grande joie pour tout le monde[1], car vu l'âge de la reine, ce retard de la nature pouvoit donner lieu à soupçonner que cette princesse fût stérile[2]. A part cet heureux accident, la reine se porte bien; elle suivra dans son voyage, au moins jusqu'à Orléans, le roi son époux, qui est devenu plus assidu auprès d'elle, depuis qu'il espère ce qu'il dit tout haut, en avoir des enfans. »

Don Fernando ajoute encore : « Par mes lettres des 22 et 24 décembre dernier, j'avois rendu compte de la conférence que j'avois eue avec le duc de Luynes, relativement à la reine très-chrétienne, et les démarches que j'avois faites pour donner à cette affaire l'issue la plus favorable. Cependant, bien que tout cela fût d'une grave importance, autant pour le service de Votre Majesté que pour la consolation de la reine, je n'ai reçu aucune instruction de Votre Majesté, ce qui m'engage à lui réitérer ma prière, afin qu'elle veuille bien me faire con-

1 *Que ha sido nueva de mucho contente por todos.*

2 *Por que esta tardanza respecto de su hedad causava alguna sospecha de esterilidad.*

noître ses volontés [1]. Ceci devient plus grave encore depuis la maladie de la reine, maladie qui a été dangereuse, et qui, selon l'opinion commune, doit être attribuée à la jalousie et au chagrin que lui cause le roi son époux. Cependant on doit rendre justice aux soins que le roi lui a prodigués pendant sa maladie. Toutes les tendresses dont il l'a entourée sont inimaginables, se désolant et pleurant dans la crainte qu'elle ne mourût [2]. Or, ces démonstrations sincères sont plutôt de nature à prouver l'amour du roi pour sa femme qu'à confirmer les soupçons qu'elle a pu concevoir. J'espère donc qu'en revenant à la santé, nous trouverons en elle un changement favorable, car de nouveaux maux la menacent encore si elle persiste dans sa mésintelligence avec le roi. Ces soupçons vrais ou faux (ce qui pour le résultat est la même chose) doivent être vaincus ou repoussés, la prudence l'exige, d'autant, je pense, qu'ils sont plutôt l'effet de

1 Archives de Simancas, cot. A 77[5] (Lettre chiffrée).

2 *Tanta la assistancia con que el rey la ha acudido acariziado y servido, que assi se puede dezir, y con tales sentimientos y lagrimas, temiendo que se le moria.*

l'imagination prévenue de la reine ou des bavardages malicieux des femmes, que toute autre chose. Le roi est reconnu pour trop honnête et trop vertueux pour qu'on puisse lui imputer aucune action coupable[1]. Cependant je renouvelle à Votre Majesté la prière que je lui ai faite, d'envoyer auprès de la reine une femme de poids et d'une prudence reconnue, afin qu'elle lui fasse entendre et recevoir les conseils dont Sa Majesté a besoin, mais il faut que ce soit bientôt. Je fais bien moi-même tout ce qui est possible à cet égard, mais Votre Majesté doit considérer que ceci rentre plutôt dans les attributions d'une femme, surtout s'il faut catéchiser la reine pour qu'elle se raccommode avec son époux et se rapproche tendrement de lui[2]; enfin s'il faut lui conseiller ces mille petits secrets de coquetterie propres à fixer un cœur volage.

« J'ai fait les démarches nécessaires, ajoute le vieil ambassadeur, pour que dona Stéphanie

1 *Que el rey no se conoze action que no sea de muy onesto y virtuoso.*

2 *Haviendose de tratar que agasaje y acarizie de su marido.*

de Villequier demeure au service de la reine, et bien que je n'aie pas reçu d'assurance positive à cet égard, je suis certain qu'il ne sera rien fait de contraire à nos desirs jusqu'à nouvel ordre, car le duc de Luynes, qui a un tout-puissant crédit, m'a dit l'autre jour de lui indiquer ce qu'il falloit faire pour cela, ce à quoi je ne manquerai pas. La dernière lettre de Votre Majesté à la reine a été d'un effet merveilleux, car elle a réussi à lui faire faire quelques caresses à son époux [1]. La maison de la reine en a reçu également une grande satisfaction, et il seroit à désirer que Votre Majesté se décidât quelquefois à en écrire de semblables. J'ai eu une longue conférence avec la reine très-chrétienne, et je l'ai engagée, suppliée, à se gouverner avec une prudence convenable envers son royal époux [2]. Sa Majesté la reine m'a répondu avec modération et présence d'esprit à chacun des articles dont je l'ai entretenue. Quant à l'amour qu'elle doit à son époux, elle assure que rien n'étoit plus sincère

1 *Por que ha empezado a hazer algunas caricias al rey su marido.*

2 Archives de Simancas, cot. A 77[6] (Lettre chiffrée).

que celui qu'elle éprouvoit pour lui[1], qu'elle agiroit de manière à le lui prouver, promettant de lui faire d'elle-même des caresses telles qu'elles l'empêcheroient de se dégoûter d'elle[2]. Sa Majesté ajouta qu'elle se montreroit affectueuse et favorable envers les personnes que le roi affectionnoit, et particulièrement envers le duc de Luynes et la duchesse sa femme. « Je ne saurois concevoir à l'égard de cette dernière, me dit la reine en finissant, aucun sujet de jalousie, car elle passe pour une femme d'honneur[3]. » Je ne sais jusqu'à quel point on peut croire à la sincérité des paroles de la reine, car tandis qu'elle me parloit, elle paroissoit contrainte et la rougeur lui montoit au front[4]. Elle m'a cependant engagé à porter ses propres paroles au duc et à la duchesse de Luynes, disant qu'elle étoit prête à les obliger, non pas en vain, mais encore réellement :

1 *Que assi como es verdad que se le tiene muy grande como es razon.*

2 *Haziendo le caricias con affectuosa voluntad de que el rey no huviese de tener disgusto della.*

3 *De la qual no tenia zelos por que la reputavan por muy honorada.*

4 *Y en esto se puso muy colorado.*

jusqu'à quel point peut-on s'y fier? Je crains qu'au moment de l'exécution, elle ne recule, et ce seroit dangereux, car dans sa lutte avec de si puissans favoris, ses affaires pourroient être compromises [1]. »

Cette dépêche insinue une circonstance jusqu'ici ignorée, et qui expliquerait par l'amour de Louis XIII pour Mme de Luynes la haute faveur toujours croissante d'Albert. Don Fernando Giron continue [2] : « Comme il est nécessaire que Votre Majesté soit informée de tout ce qui concerne les affaires de Sa Majesté la reine très-chrétienne, je dois lui faire connoître que cette grande sollicitude et cette tendresse qu'avoit montrées le roi pendant la maladie de la reine vont chaque jour en se refroidissant davantage. D'un autre côté, les faveurs, les conversations et les visites du roi deviennent plus fréquentes auprès de la duchesse de Luynes [3]. Bien que la reine en éprouve un vif sentiment de déplaisir, elle le dissimule

1 *Por que correvian riesgo sus cosas.*

2 Archives de Simancas, cot. A 77[8] (Lettre chiffrée).

3 *Creciendo de otra parte los favores, conversaciones y visitas que el rey tiene con la duquesa de Luynas.*

avec une bien louable prudence [1], et comble à son tour le duc et la duchesse de Luynes de faveurs et de caresses. Le roi ne va plus coucher que rarement ou même pas du tout avec la reine, depuis sa maladie [2]. On croit généralement, et les favoris en question sont accusés d'avoir donné au roi, à ce sujet, des conseils et des moyens qu'on ne peut rapporter ici à Votre Majesté [3]. On pense que l'on a persuadé au roi que s'il avoit des fils étant encore si jeune, ce seroit par la suite une cause de guerres civiles pour le royaume [4]. On ne sait précisément si le roi donne dans ce piége, qui est si préjudiciable aux bonnes mœurs et à l'avancement de nos affaires tout ensemble, mais il est bien vrai que lorsque l'on a soupçonné la reine d'être enceinte, l'entourage du roi et le roi lui-même en paroissoient fort peinés [5]. Il est vraiment à craindre que le crédit

1 *Lo dissimula con mucha buena prudencia.*

2 *El rey acude poco o casi nada a dormir con la reyna despues de su enfermedad.*

3 *Que no se ha de referir.*

4 *Se cree que le han puesto en que si tiene hijos, siendo tan mozo, sera causa de haver en su reyno guerras civiles.*

5 *Y quando se penso que la reyna estava preñada mostravan y el rey tanbien pesalles mucho.*

de la reine soit tout-à-fait annulé par la position où se trouve le roi à l'égard de favoris qui dominent si évidemment sa volonté. D'ailleurs on ne sauroit rendre de trop sincères actions de grâces au ciel, et on ne sauroit prier avec trop d'instance Votre Majesté de féliciter la reine quand elle lui écrira, de la prudence et de la modération étonnante pour son âge avec lesquelles elle se conduit depuis sa maladie, soit envers le roi, soit envers le duc et la duchesse de Luynes. »

Cette correspondance, si curieusement intime, se rattache exclusivement à des intérêts domestiques; mais ces intérêts étaient la représentation de l'alliance politique avec l'Espagne, et dès lors ils s'agrandissaient de toute la puissance d'une pensée politique. La jeune infante Anne avait un rôle à jouer; elle tenait quelquefois ses promesses; plus souvent elle désolait par l'insouciance de son âge, par ses caprices de femme, la vieille expérience des ambassadeurs. Sans doute ces actes diplomatiques n'ont plus la même importance; les grandes scènes populaires se sont effacées avec la ligue, et quand les fortes opinions disparaissent

du monde, les affaires prennent souvent le caractère d'une intrigue. Les hommes sérieux qui parcourent les archives de Simancas sont étonnés de la multitude de pièces sans gravité qui encombrent ces vastes documens des 16e et 17e siècles[1].

Philippe III répondait de sa main à la plu-

1 Pour montrer tous les petits détails de cette correspondance, je rapporterai une note curieuse; c'est la réclamation de l'apothicaire d'Elisabeth de France, infante d'Espagne *. En voici le texte : « Jehan Govin, apothicaire de Son Altesse, a eu depuis deux ans cent écus, lesquels sont dits être pour une année de ses gages. — *Item* un ordinaire de douze sols par jour. — *Item* cinquante écus de louage de maison, de façon que de la maison que le roi lui alloue de cent cinquante écus, il ne lui en est baillé que lesdits cinquante écus. Ces parties lui sont payées comme s'il vendait comptant à un particulier, et ne montent lesdites parties que cent cinquante écus par an. Cet appointement est si petit qu'il n'y peut suffire, et faisant une notable perte, d'autant qu'il convient qu'il tienne toutes sortes de médecines prêtes tant de ville que de chemin, où il est contraint de dépendre au double, outre qu'en un pays si chaud les drogues se gâtent, et est nécessaire qu'il tienne au moins un serviteur de boutique, étant lui-même si souvent mandé auprès de Son Altesse **. »

* Archives de Simancas, cot. A 76[64].

** Cette pétition fut soumise à la grave discussion du conseil de Castille. — On écrivit au duc de Montéléone, à Paris, pour qu'il eût à s'informer des appointemens que recevait l'apothicaire de la reine Infante, et d'après ce, justice fut octroyée à la requête du plaignant.

part des dépêches de ses ambassadeurs à Paris : « Depuis la réception de vos lettres, écrit-il au duc de Montéléone, l'ambassadeur françois m'a fait demander une audience. La lui ayant accordée, il m'a exposé de la part du roi son maître la nécessité que je fisse rentrer en Espagne les dames espagnoles qui sont à la suite de la reine ma fille; il a cherché à me faire comprendre que ce n'étoit point l'usage en France, et que ce renvoi étoit juste pour la tranquillité aussi bien que pour la convenance des habitudes de ladite cour. Il paroît que cette demande de congé est due particulièrement à la comtesse de La Torre que le roi n'aime pas. Tout ceci m'a causé un grand chagrin, comme vous pensez bien, d'abord par l'isolement où va se trouver ma fille [1], ensuite pour l'ignorance où je suis de ce qui peut avoir indisposé le roi contre Mme de La Torre, au point de faire cette démarche. Voyez combien il seroit cruel que ma fille fût privée tout à coup des personnes qui l'ont servie depuis sa naissance. Si vos paroles ne réussissoient

1 *Por el desconsuelo de mi hija.*

pas à faire changer de détermination, faites en sorte d'en suspendre au moins l'exécution jusqu'au départ de l'ambassadeur françois, auquel nous ferons une pareille réponse. En attendant, vous chercherez à pénétrer quels sont les motifs de cette résolution, en particulier ceux qu'a pu donner la comtesse de La Torre, et vous m'en avertirez aussitôt [1]. »

Dans une lettre plus tard adressée à don Fernando Giron, le roi d'Espagne continue [2] : « J'approuve tout ce que m'ont appris vos lettres, relativement à la manière dont vous vous êtes conduit pour obtenir vos entrées dans les appartemens de la reine ma fille [3]. — Vous avez également bien fait de m'avertir de l'arrivée à Paris du prince de Piémont, et des cérémonies qui ont accompagné son mariage; faites-moi savoir également tout ce que vous pourrez connoître des desseins secrets qui se joindront à cette union, principalement du projet de ligue entre la France, Venise et la Savoie. — Je m'en rapporte à

1 Archives de Simancas, cot. A 61 94.

2 Archives de Simancas, cot. A 61 97.

3 *En la posento de la reyna mi hija.*

votre prudence et à votre tact, pour savoir si vous devez faire ou non une visite à la reine-mère. — Je pense que pour éviter les inconvéniens qui pourroient résulter de cette démarche, soit qu'on la fasse ou qu'on s'en dispense, il faudroit prendre le chemin de Saintes et de Blaye, qui est celui des voitures, et qui est si éloigné d'Angoulême que la reine-mère ne pourra en concevoir quelque ressentiment; et d'un autre côté on pourra paroître excusable aux yeux même du roi, si tant il est vrai que cette visite se doive. Or, comme vous ne devez donner à penser à personne que vous êtes pour ou contre l'accommodement de la mère et du fils[1], soyez extrêmement attentif, par la crainte que doivent inspirer leurs forces réunies, à ne donner la main à personne[2], et à laisser à

1 *No deve dar cuydado ninguno el componer se o no con su madre.*

2 Je n'ai trouvé pour toute cette période qu'une lettre de l'infante Ana, adressée à son père : elle est en espagnol* : « Mon père (*padre mio*), M. Le Grand, dont j'ai beaucoup à me louer, m'a prié de demander à Votre Majesté qu'elle veuille

* Archives de Simancas, cot. A 77 [17] (autographe).

tous l'opinion que nous sommes neutres dans ce débat. Je dois vous avertir d'ailleurs que le secrétaire de l'ambassade françoise, qui est ici, m'a rendu compte de la part du roi son maître des ennuis que lui causent les différens qui se sont élevés entre lui et sa mère. »

On voit quelle sollicitude Philippe III apporte à toutes les affaires de l'ambassade de France. Il y a tout à la fois de la tendresse du père et de l'intrigue du cabinet. Ces filles espagnoles que leur roi persiste tant à laisser auprès d'Anne d'Autriche ne sont pas seulement destinées à distraire les ennuis de l'infante, mais encore à séduire ces nobles cavaliers de France qui

bien lui envoyer un laissez-passer (*pasa-porte*) pour six chevaux andaloux, ou autres, selon qu'il sera plus convenable. — J'ai dû céder à sa prière, et je demande à Votre Majesté ce service pour lui, comme si c'étoit pour moi-même. — Je saisirai cette occasion pour donner à Votre Majesté des nouvelles de ma santé, qui est aujourd'hui très-parfaite. — Sa Majesté le roi mon époux est pour moi très-attentif, et très-amoureux (*muy caliente*)*. Il n'en faut donc pas croire tous les propos tenus à cet égard, propos qui peuvent être traités de caquetages de vieilles femmes (*parlerias de mugeres viejas*). Que Dieu garde Votre Majesté, la fille soumise de Votre Majesté, ANA, *obediente hija de V. M.*

* Mot à mot, *très-chaud.*

entourent Louis XIII; les vieilles duègnes dirigent l'inexpérience d'Anne d'Autriche au milieu d'une cour pleine de séductions. Philippe III ne veut pas non plus se compromettre dans les hauts différens de la mère et du fils, mais il est aise que ces querelles ne se terminent point, car que feraient les deux partis de leurs forces réunies? N'était-il pas à craindre qu'ils ne les tournassent contre l'Espagne? Heureusement les querelles vivaces des gentilshommes n'étaient point à leur terme; la reine-mère ne voulait pas déposer les armes avant d'essayer une fois encore à ressaisir l'autorité.

12 Août 1852

CHAPITRE XXXIII.

NOUVELLE LIGUE DE LA FÉODALITÉ SOUS MARIE DE MÉDICIS.

Marie de Médicis à Angers. — Organisation bourgeoise de la ville. — Le roi à Paris. — Création des chevaliers du Saint-Esprit. — Mise en liberté du prince de Condé. — Mécontentemens. — Plaintes à la reine-mère. — Développement de la ligue féodale. — Campagne en Normandie. — Préparatifs de guerre — Pamphlets. — Médiation de Richelieu. — Traité définitif.

1619 — 1620.

Angers, cité considérable, avait été cédée à la reine par le traité provisoire d'Angoulême ; c'est au milieu de cette population municipale que Marie de Médicis voulait fixer sa résidence.

Angers était sur les confins des provinces soumises à des gouverneurs presque indépendans du roi. Le parti huguenot dominait au midi; d'Epernon, l'ami de la reine, avait le gouvernement de l'Angoumois, la Bretagne était toujours prête à se révolter; la Guienne obéissait au duc de Mayenne qui murmurait encore. Ainsi de sa résidence d'Angers, Marie de Médicis pouvait présider à une nouvelle fédération des grands vassaux contre le favori Albert de Luynes et la cour[1].

Dans le dessein de ménager sa popularité, la reine-mère voulut entrer à Angers avec

1 Marie de Médicis ne manifesta pas d'abord cette intention, car elle écrivait d'Angers à son fils : « Monsieur mon fils, je n'ai pu envoyer savoir des nouvelles de la reine ma fille, que j'ai su s'être trouvée un peu mal, que je n'aie par même moyen donné charge au baron de Contchâteau de vous présenter ce mot de ma part, pour vous prier de vous souvenir toujours de moi, et croire qu'il n'y a mère au monde qui aime son fils avec plus de passion et d'affection que je vous chéris. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 44 (autographe). — Marie écrivait à sa fille Henriette-Marie (Mss. de Béthune, n° 9312, pièce orig.) : « Ma fille, le sieur de Chanteloube allant trouver de ma part le roi monsieur mon fils, pour lui présenter les étrennes que je lui envoie, je l'ai aussi chargé de vous porter les pendans d'oreilles que je vous envoie pour les vôtres. Ne manquez à les porter comme témoignage de l'amitié qu'a pour vous, ma fille, votre bonne mère, MARIE. »

toutes les solennités d'une prise de possession souveraine. Elle y vint le 16e octobre, deux mois après la signature du traité d'Angoulême ; la réception y fut somptueuse, chaque ordre de la ville voulut déployer ses richesses et énumérer ses forces ; « quinze cents gentilshommes allèrent au-devant de la reine jusqu'au pont de Cé, point fortifié qui protégeait la ville ; quand elle arriva à douze cents pas d'Angers, dans le vieux palais bâti par le roi René, Marie put passer la monstre ou revue de six mille bourgeois rangés en bataille, mi-partie en échiquier, tous armés comme mousquetaires et piquiers. » La ville d'Angers était certes une bonne et ancienne municipalité, dont les chartes remontaient au douzième siècle ; plus d'une fois elle avait pris les armes pour soutenir les droits de ses maire et échevins ; Marie de Médicis pouvait y trouver secours à ses projets contre de Luynes ; les échevins chaperonnés haranguèrent la reine-mère : « Nous sommes bien aises que parmi tant de provinces qui composent la grandeur de cet Etat, il ait plu à Votre Majesté, pour le bien et soulagement de ce pays, faire choix de cette ville

pour demeure principale, s'assurant que comme désormais ils se pourront dire vôtres, aussi seront-ils sous l'autorité de votre grandeur, maintenus et conservés en leurs franchises et libertés ordinaires, se promettant les fruits de cette bénédiction qui les fera employer courageusement et fidèlement leur sang et leurs vies au service du roi et de Votre Majesté. » A cela la reine ayant répondu avec contentement, elle fit conduire sa litière autour de ce petit camp, suivie tant de la noblesse que de la cour; et ne l'eut sitôt laissé pour reprendre le chemin, que l'air se vit pêlemêlé de feux, de bruits et d'une agréable scopetterie, qui dura par reprises fort long-temps [1]. » En réponse à cette belle harangue il n'est sorte de cajolerie que Marie de Médicis ne fît aux maire, échevins, bourgeois; elle écrivit également à toutes les villes de son domaine, à tous les seigneurs ses voisins; elle développa en cette circonstance cette activité d'esprit qu'elle montra toujours dans sa régence. Ce qui se passait à Paris semblait favoriser ses desseins et préparer la guerre civile.

1 *Mercure françois*, ann. 1619, tom. VI, édit. 1621.

Après le traité d'Angoulême, le roi Louis XIII s'était rendu dans sa bonne ville de Paris; il était rentré au Louvre, et les nobles avaient remarqué que de Luynes, loin de perdre son crédit, grandissait encore en puissance et en autorité. Les ducs de Mayenne, de Vendôme, d'Epernon, qui dans l'origine avaient considéré de Luynes comme un instrument pour arriver à la direction de l'Etat, le traitaient en ennemi depuis qu'il s'était rendu indépendant; ils menaçaient même de se retirer dans leurs gouvernemens si l'on ne rendait à chacun la portion d'influence qu'ils prétendaient exercer sur la volonté du roi.

De Luynes, pour résister à cette cabale puissante, s'aboucha avec le prince de Condé toujours retenu à Vincennes, et lui demanda s'il voulait prendre la haute main dans les affaires du roi, et s'associer à lui pour soutenir les droits du conseil contre les gouverneurs de provinces. Condé, esprit inquiet, ennuyé de sa captivité dure, accepta les offres de de Luynes, et bientôt des lettres du roi Louis XIII lui rendirent la faveur dont il était privé depuis quelques années : « Mon cousin, lui mandait-il, je

ne vous dirai pas combien je vous aime, vous le voyez. Je vous envoie mon cousin le duc de Luynes qui sait les secrets de mon cœur et vous les dira plus amplement. Venez-vous-en le plus promptement que vous pourrez, car je vous attends avec impatience, et cependant je prierai Dieu de vous tenir en sa sainte grâce [1]. »

Après cette lettre bienveillante, Condé fut mis hors de Vincennes, et le roi l'appela auprès de lui à Chantilly où il était allé s'esbattre à la chasse. « Toute la route étoit pleine de magnificences, de carrosses à six chevaux, de soldats vêtus de culottes de velours noir et de roupies de taffetas blanc. Louis XIII l'accueillit dans son cabinet, et ledit prince baissant le genou en terre pour le saluer, le roi le releva et lui dit : « Mon cousin, soyez le très-bien venu »; après se mirent à causer ensemble un demi-quart d'heure. Ce fait, le roi lui dit encore : « Mon cousin, allez vous rafraîchir », et il ordonna qu'on lui apportât à manger. » Condé se montra très-soumis et respectueux, puis ils visitèrent ensemble les jardins; le soir

1 « Lettre du roi à monsieur le prince, sur sa délivrance que lui donne M. de Luynes. » — Chantilly, 19 octobre 1619.

le roi lui remit une longue déclaration d'innocence, et pour la restitution de ses domaines confisqués. Dès lors le prince fut gagné à la cour[1].

La seconde proposition faite par de Luynes fut une promotion nombreuse de l'ordre du Saint-Esprit[2]. Depuis l'extinction de la grande

1 « La palme victorieuse remportée par monsieur le prince, sur l'envie qui l'a attaqué dès le berceau, et de l'heureux succès de sa liberté : *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent.* — Paris, 1619, in-8°.

2 Voici les noms des chevaliers reçus par Louis XIII; c'était la quinzième création depuis la fondation de l'ordre par Henri III :

Monsieur, frère unique du roi.
Le comte de Soissons, prince du sang.
Le duc de Guise.
— de Mayenne.
— de Chevreuse.
— de Vendôme.
— d'Angoulême.
— d'Elbœuf.
— de Montmorency.
— d'Uzès.
— de Retz.
— de Luynes.
Le comte de Rochefort.
— de Bellengreville.
— du Bellay.
— de Créquy.
— de la Curée.
— de Béthunes.
— d'Audelot.
Le comte de Saint-Géran.
— de Vardes.
— de Montespan.
— de Schomberg.
— de Bassompierre.
— de Bourdeilles.
— d'Ornano.
— de Saint-Luc.
— de Tremes.
Le baron de Senecey.
— de Joigny.
— de Rambouillet.
Le vicomte de Briguevil.
— de Vigno es.
— de Grammont.
Le comte de Lauzun.
Le marquis de Ragny, le fils.
— de Saint-Chaumont.
Le maréchal de Cadenet.
— de Blainville.

chevalerie, haute et vaillante milice du moyen âge, les rois cherchaient toujours à se rattacher la noblesse par de nouveaux liens de féauté. Les chevaliers de l'ordre prêtaient un serment spécial à la couronne; ils se devaient à elle corps et biens. Soixante nouveaux élus reçurent le cordon azuré sur leur poitrine de gentilshommes. De Luynes et ses deux frères furent accolés par le roi; on ne désigna aucun huguenot, parce que le Saint-Esprit était une idée toute catholique, et que les serviteurs du prêche n'eussent ja-

Le maréchal de Branthes.
Le marquis de Nangis.
— de la Chasteigneraye.
— de Vaucelas.
— Des Marets.
— de Vassé.
— de Rambures.
— de Frontenac.
Le maréchal de Vitry.
Le marquis de Courtenvaux.
Le marquis du Hallier.
— de Mosny.
— de la Vieuville.
Le baron de Rochefort.
— de Termes.
Le marquis de Marigny.
Le comte de La Rocheguyon.
Le marquis de Portes.
Le comte de La Rochefoucauld et le sieur de Valençay.

Cinq prélats furent nommés associés de l'ordre, c'étaient :

Henri de Gondy, cardinal de Retz, évêque de Paris, maître de l'oratoire du roi.
Bertrand de Chaux, archevêque de Bourg, premier aumônier du roi.
Christophe de l'Étang, évêque de Carcassonne, maître de la chapelle du roi.
Gabriel de Laubespine, évêque d'Orléans.
Arthus d'Espinay de Saint-Luc, évêque de Marseille et abbé de Redon.

mais voulu accepter un collier d'ordre qui avait son principe dans une croyance papistique. Toutes les recommandations de la reine-mère furent méprisées; il n'y eut pas un chevalier de l'ordre pris dans son palais et parmi ses serviteurs. Enfin de Luynes opéra un nouveau changement dans la distribution des gouvernemens de province ; la Normandie fut donnée à M. de Longueville, qui avait alors la Picardie ; l'Ile-de-France fut confiée à M. de Montbazon ; et tout cela pour assurer la Picardie au maréchal de Cadenet, frère du favori, petit gentilhomme de province qui grandissait en honneurs et en fortune.

On ne peut dire les mécontentemens qu'excitèrent ces mutations préparées dans les gouvernemens. A peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, et la ligue des gentilshommes contre le conseil et la cour de Louis XIII était complète; ils s'étaient rapprochés de Marie de Médicis. On y comptait dix-sept grands seigneurs, officiers de la couronne ou gouverneurs de provinces. Le duc de Longueville, le grand-prieur de France et le comte de Torigny tenaient toute la Normandie. Le comte

de Soissons occupait le Perche et une partie du Maine; le duc de Vendôme était maître de quelques villes sur la Loire; le maréchal de Bois-Dauphin en tenait d'autres entre la Sarthe et la Mayenne. La reine-mère avait Angers et le pont de Cé. Les ducs de La Trémouille et de Retz possédaient de bonnes places en Poitou et en Bretagne; le duc de Rohan commandait dans Saint-Jean-d'Angely; le duc d'Epernon disposait de l'Angoumois et de la Saintonge. Le vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, se prononçait pour la cause de Marie de Médicis, ainsi que la ville, le parlement de Bordeaux et toute la Guyenne sous l'obéissance du duc de Mayenne. En un mot, la reine-mère avait pour elle une lisière de deux cents lieues des provinces maritimes de France, depuis Dieppe jusqu'à l'embouchure de la Garonne, grand nombre de bonnes places dans tout le royaume, des officiers braves et expérimentés, des généraux habiles et des seigneurs très-versés dans la connaissance des affaires civiles et militaires.

Forte de l'appui de cette grande ligue, Marie de Médicis n'hésita plus pour une prise d'armes, et elle envoya des commissions à tous

ses délégués; elles étaient ainsi conçues : « Marie, par la grâce de Dieu reine de France et de Navarre; la longue patience que nous avons eue ayant endurci le cœur de ceux qui abusaient du nom et de la bonté du roi notre très-honoré seigneur et fils, à tel point qu'ils ont été assez audacieux, après avoir employé tous les artifices, pour vouloir, à force ouverte et par les armes du roi, perdre et ruiner ceux qui en doivent attendre leur protection; protestant devant Dieu que nous n'agissons que pour nous garantir de la longue oppression en laquelle nous avons été et nous sommes encore de présent. De l'avis des princes, ducs, pairs, avons résolu de mettre sur pied, le plus tôt que faire se pourra, un bon nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied. Et à ces causes, nous vous avons commis pour lever et mettre sur pied incontinent une compagnie de cent hommes de pied, les plus vaillans et aguerris que vous pourrez trouver, lesquels vous conduirez et exploiterez sous la charge du sieur de (en blanc) votre maître de camp, les faisant vivre avec telle police que nous n'en recevions aucune plainte, et nous vous ferons

payer leur solde sur les rôles des montres et revues faites par les commissaires des guerres. De ce faire nous vous avons donné plein pouvoir et commission spéciale[1]. MARIE. »

Indépendamment de cette commission particulière pour lever et assembler des hommes de bataille, Marie de Médicis et le parti féodal réunis publièrent des pamphlets pour expliquer leurs intentions et attaquer violemment les trois frères de Luynes. Une de ces brochures portait ce titre : *Le Jugement de Minos contre les trois Géryons qui pillent la France.* « Ah! pauvres François! je dis pauvres sans vous faire tort, parce que vous n'avez plus cette générosité, ce cœur magnanime, ce bras vainqueur que vous aviez autrefois; oui, vous êtes de pauvres craintives brebis qui laissez tondre votre laine aux étrangers, et donnez votre chair à manger aux loups. Vous voyez trois hommes pernicieux à notre bon roi, qui se sont établis par des moyens infâmes au-dessus la chambre du roi dans son Louvre, occupant par finesse les plus belles places du royaume, se fourrant caute-

1 Biblioth. royale, collection Fontanieu, ad ann. 1619.

leusement dans les plus grandes familles, encore qu'ils soient du tout indignes par leur basse et obscure extraction; et pour se mieux établir, ont attiré et grippé hors des coffres du roi des sommes de deniers considérables. Il a été dit de toi autrefois, ô France! qu'il n'y avoit point de monstres dans ton beau et plantureux terroir; oui, cela a été, mais hélas! aujourd'hui tu y vois, à ta grande honte et ruine, trois Géryons, trois Protées, trois Archéloüs, trois Harpies, trois rejetons de Gomhorre l'impudique, trois fils outrageux, comme Jupiter, Neptune et Pluton, qui chassent Saturne leur bon père de son ciel et partagent son empire. Ils se font redouter ici comme trois rois de France, et à ta ruine si tu n'ouvres les yeux. Comme les poètes nous peignent l'Enfer gardé par un horrible chien à trois têtes, ainsi nous voyons au milieu de nous trois horribles monstres qui empêchent un chacun, fors leurs partisans, d'avoir entrée au roi!.... Qu'en dites-vous, ô François? non plus François ou coqs généreux, mais chapons efféminés, *non galli pugnaces, sed effœminati capones?....*[1]. »

1. Biblioth. royale, collection Fontanieu, ad ann. 1620.

Pendant que Marie de Médicis, expliquant ainsi ses griefs, se préparait à marcher à la tête des gentilshommes, le roi Louis XIII et de Luynes réunissaient à Paris le ban et l'arrière-ban de leurs serviteurs pour arrêter les premiers symptômes de la révolte des provinces. L'agitation se répandait même jusqu'aux environs de l'Ile-de-France, car la Normandie n'était pas sûre, et plus d'un gentilhomme y avait pris les armes pour la cause commune des gouverneurs féodaux. Il y avait véritable inquiétude au Louvre; de Luynes savait les mécontentemens que ses projets excitaient partout; on le dénonçait tantôt pour son ambition d'honneurs, tantôt pour son avarice d'argent; on disait qu'il voulait se faire connétable, lui qui ne savait pas seulement manier une épée, et dont les genoux faiblissaient quand sa tête portait un casque. La formidable ligue, qui s'étendait dans toutes les provinces, avait des forces plus que suffisantes pour se débarrasser d'Albert et de ses deux frères, acolytes d'ambition, dont l'un était déjà maréchal de France et s'alliait à la vieille race des Chaulnes. De Luynes, pour faire diversion, et

jeter la discorde dans le camp des féodaux, avait fait alliance avec le prince de Condé, lui confiant la direction de l'armée principale. En même temps on tenta la voie des négociations; l'archevêque de Sens, le duc de Montbazon, le grand écuyer Bellegarde et le président Jeannin durent se rendre à Angers pour solliciter une trêve avec Marie de Médicis; on essayait ainsi un arrangement au moment même où se continuaient les préparatifs militaires[1].

1 Le roi manifestait une grande crainte de voir les provinces lui échapper. Il écrivait au comte de Brissac : « Mon cousin; considérant combien il importe à mon service, et au bien et repos de ma province de Bretagne, de réprimer les entreprises et désobéissances que vous savez que le sieur de Leyonnet a commises, et faire exécuter les décrets que ma cour de parlement de Rennes a pour ce sujet décernés contre lui; j'ai pris résolution d'y pourvoir, et envoyant à cette fin quelque nombre de gens de guerre en ma province de Bretagne, j'ai donné charge à mon frère naturel, le duc de Vendôme, de les y conduire et employer à cet effet, auquel je m'assure que vous apporterez volontiers tout ce qui dépendra de vous pour le bien de mon service et l'exécution de mes commandemens. C'est pourquoi j'ai voulu vous en donner avis par cette lettre, et parce que ledit duc de Vendôme vous fera plus particulièrement savoir la charge que je lui ai donnée; je n'ajouterai rien davantage à celle-ci. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 23. — Le 14 août il ajoutait : « Mon cousin; je suis bien aise que ma province de Bretagne soit délivrée de Leyonnet, et que ma ville de Concarneau ait été si promptement et heureuse-

Enfin, le roi décida en plein conseil qu'il irait lui-même en Normandie dans l'objet de la réduire à l'obéissance. Le grand prevôt de

ment réduite à mon obéissance, à quoi la diligence et bonne conduite que mon frère naturel, le duc de Vendôme et vous, y avez apportée, n'a pas peu servi; aussi vous en sais-je à tous deux le gré que vous méritez et sauriez desirer, approuvant tout ce que vous y avez fait, et vous assurant que j'en aurai souvenance, et le vous ferai paroître par effet. Et puisque vous faites état de me venir bientôt trouver, je me réserve à vous en dire davantage quand vous serez auprès de moi, ne voulant empêcher votre voyage parce que j'aurai à plaisir de vous voir, et qu'il suffit que vous puissiez vous trouver à temps aux Etats que j'ai assignés en ma ville de Vannes au 15e du mois prochain. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 25. — Le 2 août 1620. Le roi au comte de Brissac sur sa campagne. « Mon cousin; ensuite de la réduction de la Ferté-Bernard, dont je vous ai donné avis, les ville et château de Vendôme se sont aussi remis en mon obéissance; et j'ai laissé un peu reposer mon armée, et puis je l'ai fait avancer vers La Flèche où je m'acheminerai demain, et l'attaquerai mardi si ceux qui sont dedans se défendent comme ils font contenance d'y être résolus; mais quoi qu'ils fassent, ils ne peuvent retarder que de deux ou trois jours le siége que je vais mettre devant ma ville d'Angers, avec vingt canons et toute mon armée, voulant réduire au devoir par la force de mes armes tout ce qui tiendra contre moi, puisque je ne le puis autrement, et qu'il ne me reste nul moyen que celui-là pour conserver mon autorité et assurer le repos de mes sujets. — *P. S.* Mon cousin; depuis que cette lettre est écrite, j'ai eu avis que ceux qui étoient dans La Flèche se sont retirés en grande hâte, sur l'avis qu'ils ont eu que je m'y en allois. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 49.

la province lui dit : « Mais, Sire, vous ne trouverez là que révolte et désagrément. — Et qu'importe! répondit Louis XIII avec feu; quand tous les chemins seroient pavés d'épées, je marcherois dessus encore. Quel sujet ont donc les Normands de se plaindre de moi? en quoi ai-je blessé leurs priviléges? »

Une fois la résolution prise de marcher en Normandie, elle fut promptement exécutée; comme on craignait quelque tumulte et remuement à Paris, le roi écrivit avant de partir aux échevins de sa bonne ville, afin de les maintenir en leurs dispositions de repos : « Très-chers et bien-amés; partant de notre bonne ville de Paris, nous n'avons pu mieux vous témoigner notre affection que de vous y laisser la personne de notre très-chère et très-amée compagne la reine notre épouse. Cette considération nous y ayant convié pour le bien et avantage qu'en recevra notre service et l'affermissement qu'elle donnera à notre autorité par sa prudence et par les autres avis qui lui seront proposés par les principaux de notre conseil que nous avons laissés auprès d'elle. C'est pourquoi nous voulons tous les honneurs et bons devoirs qui

nous sont dûs, lui être rendus comme à notre propre personne, et que les capitaines et autres officiers qui ont été par nous nommés en fassent le serment en ses mains, comme aussi les prevôt des marchands et échevins qui seront élus à la mi-août prochain, au cas que nous ne soyons de retour en notredite bonne ville, suivant les lettres patentes et commissions que nous lui avons fait expédier dont nous avons bien voulu vous avertir, à ce que, instruits de notre intention, vous ayez à vous y conformer[1]. »

La campagne de Picardie fut courte; le roi était accompagné du duc d'Anjou son frère et du prince de Condé, suivis d'un corps de huit mille gens de pied et d'une brave cavalerie. Le duc de Longueville, lié à l'union féodale, avait voulu se renfermer dans Rouen, mais il n'avait pour lui ni les parlementaires ni les bourgeois; on comptait à peine un ou deux présidens dévoués au duc de Longueville. Tandis que le duc se retirait en toute hâte dans le pays de Caux, le maréchal d'Ornano pénétrait dans Rouen, presque sans résistance, et le lendemain le roi

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, tom. XXII, fol. 479, 13 juillt 1620.

brisant une des portes, entra également en vainqueur, et vint en plein parlement déclarer que le duc de Longueville était déchu du gouvernement de la province qui rentrait pleinement sous l'obéissance du roi. Caen fit une plus longue résistance, parce que son château fortifié exigeait un siége régulier; le roi s'en rendit maître à la tête des gardes-françaises. Dieppe fit sa soumission; de sorte que dans moins d'un mois toute la Normandie fut domptée; puis, l'armée royale se dirigea vers la Bretagne. Le 30 juillet, Louis XIII était au Mans; Marie de Médicis partit à cheval, à la tête de huit mille hommes et de six pièces de canon; elle concentra ses forces sur La Flèche, et revint en toute hâte vers Angers, dont elle voulait faire un centre d'opérations.

Durant ces hostilités, les négociations se poursuivaient toujours; il y avait chez les grands, sans doute, une habitude de guerroyer et de marcher à la guerre civile; mais les élémens réels manquaient; le peuple n'était pas avec eux. Du temps de la ligue catholique, il y avait deux opinions en face; et comme ces opinions avaient chacune d'ardens sectateurs, il y avait eu

du sang répandu, un besoin continuellement renouvelé d'en venir aux armes. Alors, au contraire, comme le peuple et ses opinions n'étaient plus en cause, on ne pouvait long-temps continuer des batailles que repoussaient les populations, et cela explique comment on traitait toujours. D'ailleurs, il n'y avait pas entre la mère et le fils une haine véritable; Louis XIII écrivait sans cesse à ses envoyés qu'il fallait en finir; même dans ses lettres les plus sévères, les plus aigres, on voit que le roi conserve un désir de transaction. Il écrivait aux envoyés: « Messieurs, je vous fis hier au soir une dépêche par laquelle je vous mandois de continuer à travailler avec la reine madame ma mère, pour rechercher les moyens plus propres pour parvenir à un bon accommodement, et lui faire connoître mes bonnes et sincères intentions pour le bien public de mon royaume et son particulier contentement: mais au lieu de recevoir de ce côté-là les effets que j'en dois attendre, j'ai été bien surpris de la nouvelle qui m'a été apportée ce matin, que contre la foi publique l'on a mis en arrêt au château d'Angers mon cousin le comte de Rochefort, lequel

j'envoyois expressément avec lettres vers vous, pour la reine madame et mère; je ne doute point que sur cela vous ne lui ayez fait comprendre la qualité de cette action si extraordinaire, et la suite périlleuse d'icelle; mais si sur vos remontrances ils ne l'ont déjà réparée, et que la loi soit ainsi violée contre tout usage et raison, ne voyant plus de sûreté pour vous ni moyen de profiter à l'effet pour lequel je vous ai envoyé, je veux qu'aussitôt la présente reçue, et après avoir pris congé de la reine madite dame et mère, vous vous retiriez de là et me veniez trouver à la part où je serai, pour me rendre compte de ce qui se sera passé en votre négociation, et aviser après au conseil que j'aurai à prendre pour le bien de mon service et réputation de mes affaires[1]. »

La petite armée du roi faisait toujours quelques progrès sensibles du côté de la Bretagne; mais la reine avait de bonnes nouvelles du Midi, où tous les gentilshommes gascons, provençaux se réunissaient pour seconder le mouvement féodal; il y avait même toute espérance

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 40.

qu'elle trouverait appui dans les réunions huguenotes qui alors partout se multipliaient. Cette situation devenait redoutable pour le roi; d'un autre côté, le clergé et le pape craignaient la fusion des calvinistes avec les gentilshommes mécontens, ce qui aurait favorisé l'hérésie. Le nonce du pape, Bentivoglio, intervint donc, non seulement auprès de Richelieu, le chef du conseil de la reine, mais encore auprès de Marie elle-même, pour la conjurer de mettre un terme à la guerre civile qui menaçait le catholicisme : « Madame, disait le nonce, il n'est pas possible d'exprimer la joie que Sa Sainteté reçut l'année passée, quand elle apprit l'heureuse réconciliation qui se fit entre Votre Majesté et le roi son fils à leur entrevue à Tours. Sa Sainteté dès lors conçut une grande espérance que Votre Majesté se résoudroit à venir bientôt faire sa demeure auprès du roi, et que par ce moyen venant à unir vos personnes ensemble, vous témoigneriez d'autant plus ouvertement à tout le monde l'union de vos cœurs, et rétablissant la concorde dans la maison royale, vous affermiriez aussi la paix générale de ce royaume. Mais depuis ç'a été avec un

extrême déplaisir que Sa Sainteté a vu que non seulement jusqu'à cette heure on s'est trouvé frustré d'un bien que l'on désiroit si ardemment, mais, qui pis est, les premières défiances sont venues à renaître, et de ces défiances se sont formés les mécontentemens, et des mécontentemens on est retombé dans les mêmes dangers d'où l'on étoit sorti, voire dans des dangers d'autant plus grands qu'ordinairement les rechutes sont plus périlleuses que les maladies. Il y a donc quelque temps, madame, que j'ai commandement de Sa Sainteté de faire en son nom auprès du roi tous les offices que méritoit une affaire si importante. Ensuite de cette commission, j'eus l'honneur de parler ces jours passés à Sa Majesté; je l'exhortai et la suppliai, avec les plus instantes prières, de vouloir tâcher de son côté à renouer avec Votre Majesté une bonne et parfaite intelligence; je lui remontrai combien il étoit juste et raisonnable de donner cela à Dieu et à son peuple. Le roi me fit réponse qu'il avoit toujours eu un grand soin de donner toute sorte de satisfaction à Votre Majesté, et qu'il ne pensoit pas avoir jamais manqué à lui rendre

tout l'honneur et tout le respect qui lui sont dus; qu'il l'avoit invitée plusieurs fois à se vouloir approcher de lui. Maintenant, Madame, je représenterai à Votre Majesté les mêmes raisons pour lesquelles Sa Sainteté vous exhorte et vous prie de tout son cœur, de vouloir pareillement apporter et contribuer de votre côté à tout ce qui peut servir à vous remettre avec le roi votre fils en cette union et correspondance de volontés à laquelle vous êtes conviée. Surtout Sa Sainteté vous prie d'éviter, autant qu'il sera possible (comme j'en ai bien instamment aussi supplié le roi), toutes les occasions qui peuvent porter les affaires aux extrémités et obliger d'en venir aux armes. Il n'y a personne, Madame, qui sache mieux que Votre Majesté de quelle nature sont les guerres civiles, combien peu de pouvoirs ont de les terminer ceux en la puissance desquels il a été de les commencer. C'est dans les guerres civiles, et principalement dans la division du corps des catholiques de cet Etat, que l'hérésie a pris sa naissance, s'est accrue et s'accroît toujours de plus en plus; il faut donc qu'avec la paix de l'Etat, et particulièrement par l'union de ce même corps des

catholiques, on vienne à l'abaisser et à la détruire; mais l'âme de cette union, ce doit être le roi, ne faisant avec vous qu'une même chose. Telles sont, Madame, les considérations que Sa Sainteté s'est premièrement mise devant les yeux, et que depuis elle m'a commandé de représenter en son nom à Votre Majesté[1]. »

Vers le commencement d'août, le roi plaça le centre des opérations militaires à la Flèche. Il était là dans le dessein d'arriver à marches forcées sur Angers, lorsque les députés envoyés pour transiger vinrent au camp avec des propositions de la reine-mère. Ils lui dirent « que l'intention de Marie étoit de vivre désormais à la cour, et qu'elle souhaitoit de se séparer avec honneur du parti où elle étoit engagée, et passer le reste de ses jours en sûreté, et dans les bonnes grâces de Sa Majesté. » Le roi répondit « que c'étoit son plus grand désir de la voir vivre de cette façon, et qu'il n'avoit rien à contester avec ce qui concernoit ses plaisirs, et lui accorderoit tout ce qui pourroit servir à la sûreté de son repos pour vivre tran-

1 Mss. de Colbert, vol. II, M. R. in-fol. pag. 44.

quillement. Mais qu'elle considérât que la dignité de sa couronne ne pourroit pas souffrir une si pernicieuse faction que celle qui entreprenoit sur son autorité ; que moyennant qu'elle en sortît pour jamais, elle trouveroit bien ce qu'elle pourroit souhaiter dans sa cour et dans son cœur. » Plusieurs autres particularités y furent traitées qui étaient de même nature, auxquelles Sa Majesté répondit prudemment et fort judicieusement auxdits sieurs ses députés, qui s'en retournèrent avec quelques propositions d'accord et espérance de paix, trouver la reine-mère à Angers[1]. »

Dans ces dispositions pacifiques, et pour les mener à fin, il fallait néanmoins quelque coup décisif qui pût entraîner la reine. On résolut dans le camp de Louis XIII et du prince de Condé, une expédition militaire sur le pont de Cé. Cette tête de pont couvrait Angers, et une fois enlevée, Marie de Médicis était obligée d'abandonner la ville capitale de son gouvernement. L'attaque sur le pont de Cé fut dirigée avec beaucoup de vigueur par le maréchal d'Or-

1 *Mercure de France*, ann. 1620, tom. VI, édit. 1621.

nano et le prince de Condé lui-même ; il fut pris après une rude résistance. Les gentilshommes de part et d'autre y firent preuve de valeur; on se battit comme entre ennemis. Dès lors, la reine-mère n'hésita plus à accepter les conditions que Richelieu lui avait depuis long-temps préparées.

Richelieu s'était joint aux députés qui vinrent trouver le roi au pont de Cé, et au nom de Marie de Médicis, il déclara qu'elle se retirait pour jamais de toute brouillerie, pourvu que déclaration d'innocence lui fût donnée pour elle et pour tous ceux qui l'avaient assistée. On devait renouveler le traité d'Angoulême; on rendrait les gouvernemens à ceux qui les possédaient avant la guerre, à l'exception pourtant que le roi en eût disposé; quittance serait donnée de tous deniers royaux levés sur le peuple; on délivrerait les prisonniers de part et d'autre; les officiers étaient rétablis dans leurs charges, le tout sans indemnités. Des stipulations secrètes d'argent assuraient à la reine un état honorable à la cour de son fils. Comme après le traité d'Angoulême, une longue déclaration fut sollicitée et obtenue pour

couvrir d'une commune protection les seigneurs qui avaient pris le parti de la reine-mère; on craignait le parlement et ses poursuites. Louis XIII donna cette déclaration le 16 août; il disait, avec toutes les formules des ordonnances : « L'affection que naturellement nous devons et portons à la reine, notre très-honorée dame et mère, et les vrais témoignages qu'elle nous a rendus de la sienne, fait qu'après avoir soigneusement examiné ses déportemens, nous avons trouvé que ses intentions n'ont eu autre but que le bien de notre service et de notre Etat. Ce qui fait que nous voulons, chacun de nos sujets sache, que nous reconnoissons notredite dame mère innocente de toutes choses qui pourroient être advenues durant ces derniers mouvemens; afin que chacun soit éclairci de notre volonté pour le regard de notre très-aimée cousine la comtesse de Soissons et le comte de Soissons son fils, et les princes, ducs et officiers de la couronne qui ont assisté notredite dame et honorée mère. » Puis la déclaration contenait oubli du passé : « Interprétant bénignement leurs actions pour l'amour d'elle, nous les rece-

vons et voulons tenir pour nos bons et fidèles sujets, et au cas qu'il y eût quelque chose qu'on pût prétendre leur devoir être imputé comme prise d'armes, enlèvement de deniers en nos recettes générales et particulières, et autres actes d'hostilité, nous voulons qu'ils en soient déchargés, et interdisons toute poursuite ultérieure à nos procureurs généraux présens et à venir. Et requérant cependant le procureur général du roi, sans comprendre les crimes de sacrilége, incendie, assassinats, guet-apens, violemens et efforcemens, ravisseurs de filles ou femmes ; donnons commandement à nos conseillers, gens tenant nos cours de parlement, etc., de faire lire et publier les présentes lettres de déclaration, car tel est notre plaisir.[1] »

Ainsi le rapprochement entre la mère et le fils était encore cimenté ; Marie de Médicis venait

1 « Déclaration du roi de l'innocence de sa très-honorée dame et mère, et de sa volonté touchant son très-cher et très-amé cousin le comte de Soissons et la comtesse sa mère, les premiers, ducs, pairs et officiers de la couronne et tous autres, qui ont assisté la reine durant les derniers mouvemens. » Biblioth. du Roi, Mss. de Brienne, vol. cot. 200, pag. 189, 16 août 1620.

reprendre le pouvoir à Paris, non plus avec le même éclat, la même autorité qu'elle exerçait pendant sa régence, car Louis XIII avait grandi, et l'empire des favoris avait usurpé une haute partie de l'influence de cour. Marie ne pouvait plus que partager les faveurs avec de Luynes. Richelieu aspirait à une place au conseil. La reine-mère ne cessa pas d'être en rapport avec les gentilshommes qui avaient fait son appui : elle était pour eux un intermédiaire auprès de la volonté royale, et le duc d'Epernon lui-même s'adressait à elle, pour lui faire obtenir les bonnes grâces de Louis XIII et l'oubli de sa conduite batailleuse [1]. Cette transaction fut in-

1 Le vieux duc d'Epernon écrivait à la reine-mère, sur le traité de la paix et accord entre Leurs Majestés, 12 août 1620, d'Angoulême : « Madame, l'indicible allégresse qui m'est commune avec tous les peuples de ce royaume pour la conservation de la paix, dont le ciel a voulu favoriser la France, par l'entrevue de Vos Majestés, m'a fait d'autant plutôt en témoigner les ressentimens de mon âme, que je me suis trouvé obligé en la part qu'il vous a plu me donner en cette réconciliation. Véritablement je partageois les regrets et les déplaisirs qui vous attristoient en cet éloignement, particulièrement aux sujets de tant de plaintes qui frappoient sans cesse les oreilles de Vos Majestés, et pour le regard des misères qui sembloient menacer la France, si Dieu n'eût disposé vos cœurs à cette sainte réunion. Mais puisque le ciel a jeté l'œil sur ce

dispensable, car un danger plus grand qu'une guerre de gentilshommes menaçait la monarchie ; ce n'était pas seulement quelques coups

royaume, et a pacifié les différends qui sembloient en vouloir troubler le repos, je ne juge chose plus digne de votre contentement que l'exécution des volontés du roi, lesquelles en effet ne regardent qu'au desir de vous être agréable. Si par ci-devant j'ai été accompagné d'un tel malheur que la fidélité de mes services ait été cachée au roi, j'oserai maintenant supplier Votre Majesté, Madame, de faire connoître et représenter l'intégrité de mes intentions à Sa Majesté, afin qu'étant assurée de la sincérité de mes bonnes volontés, elle perde la mauvaise opinion qu'on lui a voulu donner de mes comportemens, et que me jugeant par le zèle de mes fidèles intentions tout autre qu'on m'a dépeint, elle s'assure de l'humilité de mon très-humble service, et croye que je n'ai jamais été porté au brouil de l'Etat. J'ai eu l'honneur d'employer la force et le temps de ma jeunesse au service de deux rois, ses aïeux, qui ont reçu des marques de ma fidélité en beaucoup d'endroits; ce me seroit aujourd'hui un honteux reproche si je mettois en oubli les bénéfices que j'ai reçus de leur libéralité, et ne reconnoissois la plus que digne récompense que j'ai obtenue de mes services. J'ai donc juste ressentiment de me douloir, si sur mes vieils ans quelques mal-animés contre moi ont voulu me blâmer sans raison. J'attends tous les jours la dernière heure de ma vie, et étant déjà si avancé en âge que je ne puis plus avoir longue espérance de la prolongation de mes jours; je souhaite pour la fin de mon bonheur pouvoir manifester le zèle de mon service au roi, et lui ôter le doute qu'il a voulu concevoir de mon intégrité à son très-humble service. Je veillerai et mourrai dans l'affection de ce dernier, et m'esjouissant de cette nouvelle étreinte de cœur et de vos bons naturels, j'y contribue o ut le ressentiment qui m'est possible, en vous continuant

de lance donnés entre de braves gens d'armes, un mécontentement de nobles homme, fidèles encore à l'autorité royale, même en réunissant leur cornette de guerre contre la couronne, mais une opinion tout entière qui prenait les armes : les calvinistes enfin se prononçaient pour des principes si avancés, si hardis, que le système monarchique en était menacé.

les dévotieuses sincérités de mon âme, avec les effets de ma vie et de ma triste fortune, pour m'éterniser, de Votre Majesté, Madame, votre très-humble et très-obéissant et très-fidèle sujet et serviteur : Louis de La Valette. » Bibliothèque royale, Mss. fonds de Saint-Germain, cot. 699, fol. 145.

Ce 12 Août 1852

CHAPITRE XXXIV.

RÉPUBLIQUE HUGUENOTE. — CAMPAGNE CONTRE LES RÉFORMÉS.

Assemblée de La Rochelle. — Ses statuts. — Organisation républicaine de la France par cercles et provinces. — Chefs de cercles. — Tiers-parti. — Traîtres à la ligue protestante. — Armement des troupes royales. — Création d'un connétable. — Opposition à Lesdiguières. — Connétablie du duc de Luynes. — Campagne en Languedoc. — Siége de Montauban. — Levée du siége. — Mort du connétable de Luynes.

1621.

Un des motifs qui avaient le plus hâté le traité de Louis XIII avec sa mère, était la nouvelle partout répandue que les huguenots saisissaient les armes ; le conseil savait que déjà des propositions avaient été adressées par

Marie de Médicis aux assemblées calvinistes; il était important de séparer les deux causes pour assurer le triomphe de l'autorité royale contre les opinions qui s'opposaient à sa manifestation souveraine.

D'après les vieux édits, les protestans avaient le droit de s'assembler, soit dans des synodes particuliers, et alors librement, soit dans des réunions générales, en ce cas avec l'autorisation du roi; ces assemblées leur semblaient nécessaires pour régler leur gouvernement politique et les besoins de leur croyance; elles avaient lieu tantôt à Montauban ou à Castres, tantôt à La Rochelle. Là venaient les députés de toutes les Eglises, de toutes les provinces, les ministres de l'Évangile, les anciens, les membres des consistoires, et quelquefois les ambassadeurs secrets du roi d'Angleterre, de Genève, des Etats-Généraux de Hollande, et des électeurs luthériens de l'Allemagne, alliés intimes des calvinistes de France. Les formes adoptées par ces assemblées ressemblaient beaucoup à un gouvernement politique séparé de l'administration du pays. Ceci s'expliquait sans doute au 16e siècle, quand la société était toute ca-

tholique; rien de plus naturel alors que l'Eglise réformée qui s'en séparait eût son propre gouvernement; mais à mesure qu'une idée politique prédominait, et que la souveraineté se faisait royale, il était difficile de souffrir un Etat institué dans l'Etat. C'était en vertu des prérogatives accordées par les édits que les réformés s'étaient plusieurs fois rassemblés au milieu des disputes qui divisaient le roi et la reine-mère. Il y avait eu déjà le synode national d'Alez, où assistèrent quarante-neuf ministres de l'Évangile, sans compter les deux du Béarn. L'un des ministres de Charenton, du nom de Dumoulin, fut élu modérateur de l'assemblée; Brunier, du Bas-Languedoc, adjoint; les ministres Viguier et Papillon secrétaires : il n'y fut question que de choses saintes, de la célébration de la cène, mais on remarqua que ce synode s'était dissous sans adresser au roi les remercîmens d'usage. Il y eut aussi des assemblées mixtes et provinciales, composées de noblesse, tiers-état et ministres, à l'imitation des Etats-Généraux. Les plus actives et les plus bruyantes furent celles de Milhaud en Rouergue et Montauban. Tout faisait ainsi croire que

le parti huguenot se préparait à quelque vaste tentative contre la cour.

A la fin de l'année 1620, les calvinistes se décidèrent à tenir une assemblée générale à La Rochelle. Depuis le 16e siècle, les idées avaient marché; deux pays surtout semblaient le type et le modèle de toutes les organisations politiques du calvinisme : la Hollande et Genève. Les Provinces-Unies avec leurs Etats-Généraux, leurs assemblées élues, offraient un système régulier, une forme sociale complète; Genève, c'était l'idée municipale dans sa plus large et sa plus sincère expression. Cette double forme de gouvernement se reproduisit dans toutes les œuvres politiques des huguenots en France; la municipalité de Genève revivait dans les villes de Montauban, La Rochelle, Castres, Alby. Bientôt les calvinistes essayèrent d'imiter le type d'une société générale dans les formes empruntées aux Pays-Bas hollandais, c'est-à-dire qu'ils tentèrent d'établir une république religieuse, une organisation par cercles en France, comme elle existait en Hollande.

Il y eut dans leur assemblée de 1620, à La Rochelle, une foule de ministres du saint

Evangile, de nobles vaillans, de princes même. « On remarquoit les députés des provinces de Saintonge, Aunis, Angoumois, Poitou, Anjou, Touraine, le Maine, le Perche, Orléans, Berry, la Marche; ceux des provinces de Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Picardie, Champagne, Bourgogne, Gévaudan, le bas et le haut Languedoc, la haute Guienne et le Béarn. Les provinces du Vivarais, Provence et Dauphiné n'envoyèrent aucun député, car elles formoient une organisation à part; elles étoient assez puissantes pour se réunir en leur particulier à Grenoble. Après l'invocation du nom de Dieu, et avant que procéder à la nomination du président, adjoint et secrétaires, a été résolu par la pluralité des voix recueillies et faites sur la proposition de quelques provinces, que lesdits président, adjoints et secrétaires soient changés tous les mois, et néanmoins qu'après le second mois passé, il sera en la liberté de nommer les mêmes qui avoient été élus la première fois, et ainsi conséquemment; ensuite ont été nommés à la pluralité des voix, les président, adjoints et secrétaires. Le 28, les sermens d'union et de silence ont été jurés et signés

par tous les députés de l'assemblée suivant le formulaire accoutumé. M. le duc d'Anjou ayant fait connaître ses bonnes intentions à l'assemblée, il en a été remercié par lettre, et prié de continuer de défendre à la cour l'innocence de ladite assemblée, comme il en a ci-devant fait.

« Le 4 janvier, M. le duc de Rohan a fait entendre à la compagnie par ses lettres qu'il avoit dépêché au roi, suivant ce qu'elle avoit désiré de lui. La compagnie ayant vu le commencement de la dépêche, y reconnoît l'affection et zèle qu'elle avoit attendu dudit seigneur duc, et a arrêté qu'il en sera affectueusement remercié par lettres. Le 11 janvier, M. le duc de La Trémouille a écrit à l'assemblée, lui promettant de lui envoyer au plus tôt un gentilhomme vers elle avec mémoires et instructions suivant ce qu'elle avoit désiré de lui. Le 13, M. le duc de Soubise a écrit à l'assemblée, témoignant l'affection qu'il a au bien des Eglises. Le 18, l'assemblée ayant eu avis que l'on tâchoit de pratiquer toutes les communautés faisant profession de la religion pour les détourner de l'union des Eglises, et que on se vouloit servir des chambres mi-par-

ties pour ce faire, l'assemblée a trouvé bon d'écrire à toutes les chambres, et les prier que dorénavant unies à cette compagnie, elles n'entreprennent rien contre les résolutions d'icelle [1]. »

C'était une infraction aux statuts réguliers de la religion réformée que cette réunion d'une assemblée à La Rochelle sans la permission du roi [2]. On n'y agitait pas seulement des questions religieuses ; la liberté de la conscience, la faculté du prêche n'étaient que des accessoires dans des délibérations qui se liaient surtout au gouvernement des provinces, à la possession des grands fiefs, à la liberté municipale des villes. Aussi l'assemblée générale de La Rochelle se hâta-t-elle de justifier sa convocation par un manifeste tout po-

1 Le procès-verbal officiel de cette assemblée ne renferme rien de curieux. Chaque mois, lors du renouvellement du président et secrétaires, on employait la formule suivante : « Au nom de Dieu : Après l'invocation du nom de Dieu, et par la pluralité des voix, suivant l'ordre établi dès le commencement de l'assemblée, ont été nommés pour la direction d'icelle durant le mois qui commence aujourd'hui, MM.... etc. »

2 Le roi, par sa déclaration du 26 octobre, défendit toute espèce d'assemblée, comme étant illicite et prohibée par les édits et ordonnances.

litique, une de ces déclarations que les partis multipliaient. « En premier lieu, disait-elle, il est notoire que les armes se prennent par tous les endroits de ce royaume et pays circonvoisins ; on sait que le prétexte d'icelles est le service du roi, et toutefois on ne laisse de former des partis contraires d'où s'ensuivra la perte de l'Etat, et particulièrement desdites Eglises, si par une prompte résolution on ne distingue le vrai service du roi, afin que ses serviteurs se tiennent unis; ce qui ne se peut résoudre qu'en ladite assemblée générale. Les édits de Nantes et de Loudun ne demeurent pas seulement sans exécution en plusieurs chefs, mais, qui pis est, sont journellement enfreints par les nouveaux ministres de l'Etat. Il n'est personne qui ne sache que depuis la publication de l'édit de Loudun, les députés des Etats-Généraux n'ont pu obtenir l'exécution d'icelui ni de ce qui reste à exécuter de celui de Nantes, encore qu'il l'ait été entièrement au regard de l'Eglise romaine. On a refusé de pourvoir deux personnes de la religion réformée de deux offices de maître des requêtes de l'hôtel du roi, encore que cela eût été accordé par

lesdits édits; on a démoli le fort de Saint-Denis au faubourg de Jargeau pour rendre ladite ville de sûreté inutile aux Eglises, et boucher le passage de Loire, privant par ce moyen les Eglises qui sont entre les rivières de Seine et de Loire de toute retraite assurée en cas de nécessité; on a refusé d'établir un gouverneur en la ville et château de Sancerre, suivant la promesse du feu roi. La cour de parlement de Paris contre l'édit de Nantes a supprimé l'état de conseiller du feu sieur du Coudray, affecté à une personne de la religion; on a saisi la Ferté appartenant au sieur vidame de Chartres, lequel est de la religion, et mis garnison en la place aux dépens dudit seigneur; on a défendu aux Suisses qui sont en garnison à Poitiers d'aller au prêche, ce que par parité de raison on pourrait faire aux Suisses et Ecossais de la garde du roi. Le duc de Bouillon s'est plaint, mais inutilement, des entreprises de l'archiduc de Flandres sur la ville de Sédan, qui est de la protection de France et l'une des Eglises de ce royaume. On prive le seigneur de La Force de sa charge au royaume de Navarre et souveraineté de Béarn,

et le marquis de La Force son fils aîné de la survivance desdites charges, en laquelle il a déjà été reçu. On casse la garnison de Navarrin sur la frontière d'Espagne, ce qui la rend prenable à l'Espagnol, lequel pourra, par le moyen des canons et munitions de guerre qui sont en fort grand nombre en ladite place, battre et conquérir les meilleures villes de Guienne, et passer quand bon lui semblera dedans le reste de la France. Une partie de ces mécontentemens généraux, joints aux entreprises manifestes sur la ville de La Rochelle, et le peu de fruit qu'ont apporté les députations sur ce sujet, font juger aux députés des provinces convoquées en ladite assemblée, la nécessité d'une assemblée générale. C'est pourquoi ils l'ont indiquée au 15 d'avril avec tant de contentement pour le public, qu'il ne faut douter que plusieurs députés, pour montrer l'affection qu'ils portent, tant au général desdites Eglises qu'au particulier de ladite ville, ne soient déjà en chemin pour se trouver en icelle[1]. »

1 « Sommaire des raisons qui font connoître la nécessité d'une assemblée générale des Eglises réformées en la ville de La Rochelle. » — Mss. Letellier-Louvois, reg. 9334/2, 1621.

L'assemblée de La Rochelle ne se bornait point à ces respectueuses remontrances, à d'innocentes requêtes pour le maintien des priviléges religieux. Les huguenots, en présence du système catholique, avaient besoin d'une organisation plus précise, d'une formule de gouvernement plus applicable. Ils jetèrent les yeux, je le répète, sur la Hollande, sur le système fédératif de la Basse-Allemagne, où chaque province avait sa souveraineté; ce fut donc un mélange d'indépendance féodale et de constitution républicaine. Sept cercles devaient désormais diviser la France[1]; le Béarn formait une division à part; le duc de Bouillon était créé généralissime des armées huguenotes; chaque province avait un conseil particulier sous un chef qui pouvait commander les batailles pour le salut de l'armée. Ce chef disposait de toutes les charges militaires; il avait auprès de lui un conseil représentatif où assistaient trois députés de l'assemblée générale; le chef pourvoyait au gouvernement des pla-

1 Voyez le Mss. de Béthune, n° 9314 (bibl. roy.), ainsi que la *Vie de Duplessis-Mornay*, liv. IV, imprimée à Leyde, ann. 1647.

ces de guerre. Pourtant ce n'était que par l'assemblée universelle que pouvait se traiter la paix et délibérer la guerre; auprès de chaque armée devait être un ministre prédicant; point de blasphèmes dans les rangs de la milice sainte. Il fallait renoncer à la vie lubrique, aux femmes mondaines qui seraient bannies du camp sous peine de la hart. La fraternité devait présider à tous les rapports des capitaines et des soldats; tout pillage, tout trafic était interdit; la revue et le paiement des gens de guerre devaient avoir lieu en présence des magistrats et des ministres; le labourage serait protégé, les meuniers des villes exempts de tous logemens de guerre. On mettait la main sur tous deniers royaux, tailles, taillons, aide et gabelle, pour pourvoir aux besoins de l'armée des fidèles. Les biens de l'Eglise catholique étaient confisqués, et les revenus appliqués aux mêmes dépenses, à la solde des ministres du saint culte. Ce vaste règlement n'était rien moins qu'un système général d'administration, qu'un gouvernement à part; il fut arrêté le 10 mai, signé par le président, les adjoints et les secrétaires de

l'assemblée. Ce n'était pas sans raison que les catholiques l'appelaient *loi fondamentale de la* RÉPUBLIQUE *des Eglises réformées de France et de Béarn* : «Il avoit été pris, dit un vieux pamphlet, sur l'original de l'institution de l'Etat et république des Etats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, et sur la forme de leur gouvernement. L'exhortation aux rois et princes pour la conservation de leurs monarchies, faite par le comte de Fridembourg et présentée l'an 1619 à Sa Majesté très-chrétienne par le comte de Fustemberg, ambassadeur de Sa Majesté Impériale, avait fait voir à l'œil et toucher au doigt les procédures de ceux qui espéroient en bref chasser les rois de l'Europe, et qui portoient les esprits des peuples à haïr les rois et former de nouvelles républiques[1]. »

Les idées de république devenaient familières à l'école calviniste; le système religieux s'adaptait parfaitement aux formes électives, à cette égalité d'assemblées et de cercles, sous la souveraineté de l'Eglise tout entière. Le sceau de l'assemblée de La Rochelle

1 « Le contre-Estat ou l'anti-monarchie. » Paris, 1621.

existe encore ; tout y était symbolique : un ange appuyé sur une croix tenait un livre à la main, le saint Evangile sans doute ; point de symbole favorable à la royauté ; une inscription latine annonçait que c'était pour le Christ et son troupeau que l'assemblée délibérait[1], légende incertaine qui appelait peut-être ce vague royaume du Christ, cette souveraineté de l'inspiration et de la parole qui plus tard domina l'Angleterre avec Cromwel. L'école républicaine faisait des progrès dans les livres, dans les pamphlets ; on osait publier que la république du Christ était arrivée, et que les rois pouvaient être détrônés, proscrits quand ils ne suivaient pas l'inspiration céleste dans le gouvernement des hommes. Ces doctrines recevaient une application armée ; partout s'organisaient des gens de guerre ; deux conseils militaires avaient été élus, et le duc de Bouillon donnait l'âme et l'impulsion à cette république, mélange de liberté et de féodalité. Toutes les

1 *Pro Christo et grege*. Cette légende donna lieu à de vives discussions. Quelques uns soutenaient qu'il n'y avait pas *grege*, troupeau, mais bien *rege*, roi ; ce qui devait changer complètement la pensée républicaine qu'on attribuait aux calvinistes.

places de sûreté recevaient des canons et des armes; 156 églises réformées composaient le cercle de M. de Bouillon; le cercle de Bretagne confié à M. de Soubise comptait 69 églises et 7 grandes places de sûreté; le troisième cercle du duc de La Trémouille 51 églises et 4 places de sûreté; le quatrième cercle de la Basse-Guienne sous les ordres de M. de La Force était immense, car il comprenait 40 villes de sûreté et 83 églises; le cinquième cercle, le Haut-Languedoc et la Haute-Guienne, était presque tout huguenot et comptait 96 églises; M. de Châtillon qui commandait le sixième cercle, le Gévaudan et les Cévennes, avait 152 églises, sans compter Nîmes, Uzès, villes municipales organisées comme La Rochelle. Enfin le septième cercle, Dauphiné, Provence et Bourgogne, obéissait au duc de Lesdiguières et comptait 115 églises[1]. Et tous ces cercles

1 Voici cette division de la France par cercles, telle que je la trouve figurée dans les Mss. de Brienne, vol. 226, fol. 54.

M. le duc de Bouillon, 1er maréchal de France.

La Normandie,
L'Ile-de-France,
L'Anjou,
Le Maine,
Le Perche,
La Touraine (l'île Bouchard exceptée).

étaient convoqués pour une prise d'armes générale, par des lettres pressantes de l'assemblée de La Rochelle.

En présence d'un mouvement aussi général des Eglises protestantes, les catholiques durent s'émouvoir, car ils étaient la majorité. Les

M. de Soubise.

La Bretagne,
L'île Bouchard,
Le Poitou, et ce qui en dépend, suivant l'état des guerres de la province.

M. le duc de La Trémouille.

L'Angoumois,
La Saintonge et les îles adjacentes.

M. de La Force.

La Basse-Guienne.

M. le marquis de La Force.

Le Béarn.

M. le duc de Rohan.

Le Haut-Languedoc,
La Haute-Guienne.

M. de Châtillon.

Le Bas-Languedoc,
Les Cévennes,
Le Gévaudan,
Le Vivarais.

M. de Lesdiguières.

Le Dauphiné,
La Provence,
La Bourgogne.

huguenots avaient bien l'autorité en quelques provinces, mais ces circonscriptions qu'ils avaient formées étaient, pour la plupart des localités, une simple carte tracée sur le papier, des gouvernemens sans peuple, tant le calvinisme y était en minorité! Déjà même, à la première nouvelle de leurs projets, la populace s'était émue contre le prêche, comme aux temps les plus violens de la ligue. A Tours, qui était pourtant une ville des cercles huguenots, « il y eut une grande émotion à l'occasion d'un Martin Lenoir, hôtelier, qui avoit délaissé le catholicisme pour courir au prêche. A sa mort, la multitude le désensevelit de son cercueil, et le soir le prêche fut brûlé par la populace furieuse[1]. »

A Paris le conseil de ville fut obligé de prendre des mesures pour protéger les calvi-

1 *Mercure de France*, ann. 1621 ; tom. VII, édit. de 1622. — Une chanson populaire avait été faite sur ce Martin Lenoir : la voici telle qu'on la chantait dans les rues de Tours :

Le plus grand cornard
Qui soit en la France,
C'est Martin Lenoir ;
Telle est ma croyance.
O Guéridon !

nistes contre les flots de la multitude qui se pressait autour des prêches de Charenton en les insultant : « Dans l'assemblée du lundi 27 septembre 1621, le duc de Montbazon, gouverneur de la ville, fit récit à la compagnie de tout ce qui se passa le jour d'hier et cejourd'hui aux émotions et séditions populaires contre ceux de la religion prétendue réformée ; si n'eût été le secours et la bonne police que l'on y a apportés, comme il est notoire à un chacun, sans doute le mal eût été beaucoup plus grand ; mais dans aucuns endroits de cette ville, il y a rumeur pour courir sus à ceux de ladite religion prétendue, à quoi il est très-nécessaire de pourvoir. C'est pourquoi la présente assemblée a été faite pour aviser à ce qui est nécessaire de faire pour le service du roi, repos et tranquillité de la ville, et à la sûreté des bourgeois et habitans d'icelle, a été arrêté le mandement qui suit : M. Sauguin, sieur de Livon, colonel; nous vous prions de faire faire encore cette nuit des corps-de-garde ès lieux et endroits de votre colonelle, tout ainsi qu'il a été fait la nuit passée, et que vous jugerez pour le mieux. En outre vous prions que dorénavant,

et jusqu'à ce que autrement en ait été ordonné, à commencer dès demain, d'aller et envoyer garder les portes de cette ville par les capitaines de votre colonelle tour à tour, ainsi et en la même forme qu'il s'est observé la dernière fois que l'on a été à la garde desdites portes, fors que l'on ne sonnera le tambour; et enjoindrez et ferez enjoindre à tous les bourgeois et habitans de votre colonelle, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, d'aller ou envoyer auxdites gardes des portes sentinelles tant de jour que de nuit, selon qu'il leur sera commandé tant par vous que par leurs capitaines, lieutenans et enseignes, à peine contre chacun défaillant de douze livres parisis d'amende qu'ils paieront par saisie et vente prompte de leurs biens; et outre, vous prions de faire et faire faire une exacte recherche par toutes les maisons pour voir et reconnoître quelles personnes y sont logées, ce qu'elles viennent faire en cette ville, et la cause de leur séjour, et nous en envoyer le rôle, contenant leurs noms, surnoms, qualités et demeurances, pour y être pourvu [1]. »

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XXIII, fol. 154.

« En l'assemblée de MM. le gouverneur de cette ville, prevôt des marchands, échevins et colonel d'icelle, tenue en l'Hôtel-de-Ville, a été arrêté et conclu que pour tenir cettedite ville en sûreté et repos et pour la conservation des habitans d'icelle, même de ceux de la religion prétendue réformée, que dorénavant où il arriveroit en cettedite ville et faubourgs quelques séditions, tumultes, vols ou pilleries ès maisons, les sieurs colonels, capitaines, lieutenans ou enseignes, en donneront promptement avis auxdits sieurs gouverneur et prevôt des marchands, et prendront les armes chacun en leur quartier, et commanderont aux bourgeois et habitans de leur compagnie de prendre les armes pour résister à la force et se rendre maîtres d'empêcher toute sorte de séditions, tumultes, ruptures de portes, vols, pilleries de maisons; se saisiront des mutins séditieux, auteurs et fauteurs desdites séditions, et les amèneront ou feront amener prisonniers audit Hôtel-de-Ville, pour en être ordonné; même feront tendre les chaînes par les quarteniers et dizainiers, s'il en est besoin; lesquels lesdits

colonels assembleront chacun en leur quartier pour leur faire entendre la résolution de la présente assemblée, et pour l'exécuter lors et quand il en sera besoin[1]. »

Le conseil du roi réprimait ainsi par la bourgeoisie l'effervescence du peuple catholique ; on était bien résolu d'attaquer de front le mouvement plus politique que religieux qui se prononçait, mais il fallait le faire avec habileté. Le parti protestant était alors formidable ; si on l'avait attaqué brusquement, il aurait répondu par une résistance forte, unanime, puissante, aux attaques qu'on aurait osées contre lui[2]. Le moyen le plus adroit

1 Registre de l'Hôtel-de-Ville, XXIII, fol. 116.

2 L'assemblée de La Rochelle conservait néanmoins les formes respectueuses envers le roi ; en voici un modèle :

Lettre de ceux de l'assemblée de La Rochelle au roi.

« Sire, nous ne pouvions, en la condition déplorable où la malice de nos ennemis nous a réduits, recevoir de plaie plus sensible que le refus fait par Votre Majesté de voir les lettres de remontrances qui lui ont été présentées de notre part par le sieur de Favas, l'un de nos députés. Cependant, Sire, nous prenons derechef la hardiesse de nous jeter en toute humilité aux pieds de Votre Majesté, pour la supplier de ne pas refuser l'oreille aux très-humbles supplications que nous lui adressons. Elles contiennent, avec la justification de

et le plus simple pour le vaincre était d'abord de le diviser. Comme tous les partis, les huguenots n'offraient pas une seule nuance; il y avait les hommes paisibles qui ne faisaient des griefs de la réforme protestante auprès de la cour qu'une simple affaire de croyance, et pourvu que cette croyance fût complètement ménagée, ces hommes devaient rester calmes et soumis sous une royauté protectrice. Des lettres royales déclarèrent donc que la foi calviniste serait respectée, et que les vieux édits de

notre innocence contre les insinuations perfides de nos ennemis, et la preuve que nous n'avons autre but que la subjection, fidélité et obéissance que nous devons à votre service. Sur quoi, Sire, pardonnez-nous si en cet endroit nous osons vous dire qu'il y va du bien de votre service de retrancher de bonne heure le cours des désordres que la suite de ce malheur peut entraîner avec soi, en ne permettant que le sacré respect de vos édits soit si impunément violé. Sire, les ennemis conjurés de la grandeur de votre Etat s'efforcent de vous ravir le plus précieux joyau de votre couronne, le titre glorieux de *Juste*, que vous avez acquis dès vos plus tendres années; mais que Votre Majesté repasse dans sa mémoire l'histoire de ces derniers siècles, et elle reconnoîtra que nos pères ni nous, n'avons jamais eu nos vies et nos biens employés qu'au maintien et affermissement de la couronne de nos rois. Il est bien pur et bien français au moins le sang qui coule dans nos veines; et c'est aussi comme père de son peuple que le roi notre sire ne nous refusera pas les remèdes nécessaires à notre conservation. » Biblioth. du Roi, Mss. de Brienne, vol. 226, p. 10.

Henri IV seraient observés entièrement à leur égard. Parmi les grands qui professaient le calvinisme, une fraction était également facile à conquérir par des garanties et des concessions; Lesdiguières, Duplessis-Mornay ne pouvaient être rangés dans la même catégorie que les Rohan et les Bouillon, esprits superbes, noblement placés au sommet de la réforme belliqueuse : Lesdiguières était sollicité tout à la fois par les huguenots qui l'avaient créé chef d'un cercle, et par le roi qui lui faisait des propositions non moins brillantes. C'est toujours ce qui perd les partis que ces trahisons ambitieuses de quelques hautes têtes. Il ne restait donc plus en armes que les chefs et les populations, liés plus encore au système politique que religieux.

C'est à ce système politique, qui se manifestait par une organisation républicaine, que le roi Louis XIII allait faire la guerre; elle était impérieuse parce que les prétentions nouvelles des huguenots tendaient à détruire la forme monarchique de la couronne héréditaire. Le danger était si pressant qu'on songea à faire un connétable. Ce ne fut point une affaire de courtisanerie et d'intrigues, comme le di-

sent quelques Mémoires, mais une de ces grandes résolutions arrêtées dans les jours de crise pour la monarchie. Le connétable, chef des gens d'armes, était l'image militaire de la royauté; il en portait les insignes et l'épée. Toutes les fois que la couronne avait été en péril, on avait songé à rétablir la connétablie; le connétable, c'était le bras armé du monarque; quand il plaçait son gonfanon sur une tente, tous lui devaient obéissance, maréchaux, colonels, généraux, soudards qui portaient dagues ou montaient à cheval. On proposa pour cette dignité Lesdiguières. C'était une pensée politique sans doute que de confier la première dignité du royaume à un dur soldat, mais cela était-il faisable, sans la conversion de Lesdiguières? Et le brave gendarme, quoique sans conviction, n'était pas encore décidé à renoncer à une croyance qui faisait sa force dans le parti huguenot. Albert de Luynes avait été le principal conseiller de cette guerre contre la réforme; c'était lui qui avait convoqué les gens d'armes et levé cent cornettes en toutes les provinces; Albert et ses deux frères veillaient sous la tente royale; ils ne quittaient jamais

Louis XIII, prenant ses ordres et les transmettant à tous. Que restait-il à Albert pour devenir connétable? peu de chose; un titre émané de la puissance royale, et il avait assez de pouvoir sur l'esprit de Louis XIII pour l'obtenir. La lourde épée de connétable était difficile à porter, mais que n'osaient ces Provençaux actifs et aventureux qui entouraient le roi! Le 2 avril 1621 les trompettes annoncèrent aux gens d'armes que « Louis, treizième du nom, leur souverain seigneur à tous, avoit élevé en la dignité de connétable monseigneur Charles Albert, duc de Luynes, avec délégation de tout pouvoir et autorité en la guerre. » Une multitude de seigneurs, chefs de compagnies, arrivèrent aussitôt à cette convocation; Lesdiguières, bon courtisan, les conduisait; Louis XIII était rayonnant de plaisir et de confiance lorsqu'il remit à son favori la brillante épée de diamant, noble insigne de la dignité. Et Lesdiguières fut créé le même jour maréchal général des armées, haute puissance militaire, avec un connétable surtout qui connaissait mal l'art des batailles : désormais il fut l'homme de la monarchie. Vainement les Eglises de la

Rochelle lui écrivirent pour l'inviter à se joindre à elles et à prendre en main la cause commune[1], Lesdiguières, tout en ménageant l'expression, les invitait à l'obéissance absolue au roi, et les détournait de cette guerre que les Eglises allaient entreprendre. Il était impossible désormais que les calvinistes pussent compter sur lui. Mornay joua un rôle au moins aussi incertain; comme Sully, il avait une habitude d'obéissance qui ne lui permettait pas de résister par la révolte aux armées du roi. Quand ces armées arrivèrent à Saumur, qui était sous le gouvernement de Mornay, celui-ci n'opposa aucune résistance et abaissa son drapeau; les portes furent ouvertes aux premières sommations des gendarmes. Saumur cessa d'être une ville de sûreté pour le parti huguenot. De Saumur une déclaration royale porta : « que tous les habitans et autres personnes qui sont de présent ès villes de la Rochelle et de Saint-Jean-d'Angély, et tous ceux qui les favoriseront, sont déclarés criminels de lèse-

1 J'ai trouvé trois lettres écrites en janvier, février et avril 1621 par l'assemblée des religionnaires de la Rochelle à M. de Lesdiguières, dans les Mss. Brienne, vol. 226, p. 13-20, etc.

majesté, avec injonction à tous les sujets de la religion prétendue réformée de faire protestation de n'adhérer en aucune sorte à l'assemblée de ladite ville de la Rochelle ni à toutes autres qui se sont tenues et se tiennent sans expresse permission de Sa Majesté[1]. »

La prise d'armes contre les calvinistes fut générale dans toutes les parties du royaume. Partout où les huguenots étaient en petit nombre, on procéda à leur désarmement immédiat. Les braves archers du duc de Longueville recherchèrent les vieilles arquebuses, les pertuisanes que pouvaient avoir les huguenots de Dieppe et de Rouen; Villars désarma les huguenots du Havre et de Caen; le duc de Ventadour ceux de Vitré en Bretagne; les échevins de Saint-Quentin et de Vitry imposèrent aux calvinistes l'obligation de venir remettre les instrumens de guerre, même les simples dagues, à l'hôtel de ville[2].

Dans ces provinces un désarmement était facile, car les huguenots étaient en extrême

1 Biblioth. du Roi, Mss. de Brienne, vol. 226, p. 76.
2 *Mercure de France*, ad ann. 1621.

minorité; mais dans l'Angoumois, et à partir de la Loire jusqu'aux Pyrénées, il fallait en venir à de véritables opérations militaires, car l'organisation protestante était trop puissante pour se laisser long-temps surprendre et décimer. Louis XIII et son connétable partirent de Saumur à la tête de nombreux régimens et de seigneurs dévoués; les premières opérations de la campagne furent le siége de Saint-Jean-d'Angely, ville municipale, défendue par Rohan-Soubise, noble et vaillant gentilhomme, soutien et bras droit du parti huguenot. Le connétable avait sous lui les maréchaux de Brissac, de Praslin et de Chaulnes; et puis ce traître de Lesdiguières qui avait abandonné ses braves compagnons d'armes, les huguenots, pour se donner à la faction de cour.

Quand le camp royal fut établi devant Saint-Jean-d'Angely, un héraut d'armes tout fleurdelisé se présenta aux portes de la ville, et demanda au nom du roi à parler à M. de Soubise, qui vint aussitôt sur la muraille; et le héraut lui cria : « A toi, Benjamin de Rohan, le roi, ton seigneur suzerain et le mien, te com-

mande de lui ouvrir les portes de la ville de Saint-Jean-d'Angely pour y entrer avec son armée ; faute de quoi faire, Benjamin de Rohan, je te déclare criminel de lèse-majesté au premier chef, roturier toi et ta postérité ; tes maisons rasées, ainsi que celles de tous ceux qui t'assisteront. » Et le fier breton Rohan de Soubise garda son chapeau à plumes sur la tête ; le héraut lui cria : « Benjamin de Soubise, vous n'êtes pas dans votre devoir, ôtez votre chapeau. » Un gentilhomme répondit au héraut : « Excusez, s'il vous plaît, M. de Soubise, car il n'a jamais reçu de pareilles sommations. » Quelques temps après, Rohan laissa tomber de la muraille une réponse conçue en ces termes : « Je suis très-humble serviteur du roi, mais l'exécution de ses commandemens n'est pas en mon pouvoir[1]. »

Saint-Jean-d'Angely se défendit avec vigueur ; pour la première fois dans les guerres de France, on paya des soldats à la toise pour ouvrir la tranchée ; les travaux se poussèrent extraordinairement ; le roi et de Luynes s'y

1 *Mémoires de Rohan*, ann. 1621.

montrèrent vaillans hommes. Enfin les échevins de Saint-Jean-d'Angely demandèrent à traiter; ils vinrent au camp royal : « Monseigneur, dirent-ils, laissez-nous nos fortifications, nos priviléges, et nous nous rendons à vous. — Bourgeois séditieux, répondit le connétable; les premiers vous avez exposé la vie du roi pendant ce siége, et vous avez pris les armes comme ces mutins de Rochelois en vos cercles et conseils provinciaux; Sa Majesté entend qu'il ne s'agisse plus d'un traité, mais de lettres de grâce qu'elle vous donnera. » Les pauvres échevins s'en revinrent, et le lendemain la capitulation fut signée. On vit à la sortie de la garnison, 1800 cavaliers et 200 gentilshommes défiler ayant à leur tête Rohan-Soubise, et celui-ci tout rouge de colère et de honte, mit deux genoux en terre pour saluer Sa Majesté : « Levez-vous, lui dit le roi, et me serviez mieux à l'avenir, car pour le passé, je n'ai pas été très-satisfait de vous [1]. »

Durant cette capitulation, le roi s'était montré indulgent; il ne fallait pas en effet pousser

1 *Mercure de France*, ann. 1621, tom. VII, édit. de 1622.

les villes et les gentilshommes au désespoir, en restant implacable. La capitulation de Saint-Jean-d'Angely devait produire un profond effet sur les huguenots. A Clérac, la première ville qui se présentait sur la route militaire, il y avait eu mille bravades dans cette garnison; ces fiers arquebusiers s'intitulaient « soldats sans peur, défendant une ville sans roi »; les habitans de Clérac vinrent auprès du connétable demandant leurs priviléges et leurs libertés; de Luynes répondit toujours par le même système : « Remettez-vous en la clémence du roi, autrement 30 canons et couleuvrines tonneront à vos portes. » Les habitans de Clérac résolurent encore de se défendre; mais les armes ne furent point pour eux. Or, par une des chaudes matinées d'août, on vit arriver à la tente royale le ministre de Clérac tout couvert d'un vêtement noir, suivi d'une longue procession de bourgeois, d'échevins; puis s'agenouillant la face contre terre, ils dirent à Louis XIII : « Sire, les rebelles d'une ville pleine de rebellion, qui s'est laissée emporter aux torrens d'une révolte prétextée de religion et d'oppression de conscience, se jet-

tent à vos pieds pour offrir à la discrétion de votre justice ou miséricorde, nos vies, nos libertés et nos biens. Nous avons ces jours passés commencé d'éprouver quelques parties de la première qui ne saurait égaler notre crime, qui nous empêche de rien espérer de votre clémence, si ce n'est que Votre Majesté veuille acquérir aussi dignement le titre de miséricordieux, qu'elle possède celui de juste; si ce bonheur nous arrivoit, nous dirions tout le contraire des enfans d'Israël qui disoient : Nous avons vu Dieu et nous mourrons; et nous annoncerons à la postérité que nous avons vu le roi qui nous a donné la vie. En reconnoissance de quoi, Sire, si Votre Majesté nous la laisse, nous vous publierons pour le Dieu tutélaire du monde, et n'ouvrirons la bouche que pour bénir votre nom et votre règne; et nos cœurs ne désireront que la grandeur et durée de votre sceptre. Et comme nous avons été les plus rebelles et les moins dignes de votre miséricorde, nous serons désormais les plus fidèles et les plus obéissans de vos sujets.» Le roi répondit tout ému : « Vous avez bien fait de vous soumettre entièrement à ma dis-

crétion. Mettez-vous en votre devoir, afin que vous connoissiez quelle est ma bonté. Monsieur le connétable vous dira ma volonté [1]. »

Cependant de Luynes fut plus sévère à l'égard des habitans de Clérac qu'il ne l'avait été pour les bourgeois de Saint-Jean-d'Angely. Il y eut quatre chefs de calvinistes pendus; ils étaient choisis dans toutes les classes; un conseiller au parlement du nom de Lafargue; puis

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 9304, fol. 49. — Le roi écrivait au duc de Brissac sur cette capitulation : « Mon cousin, je vous écrivis le 25 du mois passé, et depuis ce temps-là le siége de ma ville de Clérac a été continué et poursuivi en telle sorte que, comme les habitans se sont vus sans aucune espérance de salut qu'en ma miséricorde, ils y ont eu recours, et se sont enfin rendus cejourd'hui à discrétion, de sorte que j'en ferai punir quelques uns des plus mutins, mais je ferai grâce à tous de leurs biens et les exempterai du pillage à condition qu'ils paieront cent cinquante mille livres pour être distribuées à mon infanterie, à laquelle j'ai pensé que cette somme également départie profitera plus que n'eût fait le sac de ladite ville, parce que, en telles occasions, il y en a ordinairement bien peu qui gagnent, et souvent ceux qui méritent le plus sont ceux qui y ont le moins de part, joint que les armées n'en valent pas mieux et que Dieu y est grandement offensé. Et après que j'aurai pourvu à faire raser ladite place et la réduire en l'état que sa rébellion mérite, je m'acheminerai, suivant mon premier dessein, avec mon armée droit à Montauban, où mon cousin le duc de Mayenne est allé devant avec toutes les forces qu'il avoit en cette province. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 79.

son fils, ministre de Duras; un consul même fut élevé au poteau tout chaperonné, en haine de la dignité qu'il avait exercée; enfin un brave et courageux cordonnier qui avait soutenu le siége comme sergent-major, durant l'attaque des troupes royales, fut mis aussi à la potence.

La nouvelle de ces exécutions n'était pas capable de calmer le parti huguenot; rien n'était fini encore; les villes prises jusqu'alors étaient presque entièrement ouvertes; une toute petite muraille les défendait. Les deux grandes places des huguenots étaient Montauban et La Rochelle; l'une était la clef du Languedoc, l'autre protégeait les secours que les calvinistes tiraient de l'Angleterre et de la Hollande. Montauban avait une garnison de 4 ou 5 mille arquebusiers sous le commandement de braves officiers huguenots qui s'étaient mis sous la protection de ses murailles. Le duc de Rohan n'avait quitté la tente royale que pour se placer encore à la tête des calvinistes, et quand il arriva à Montauban, il rassembla le conseil de ville, et dit aux anciens et aux échevins: « Frères, vous avez juré l'union des Eglises; ce

serment est sacré, que préférez-vous? être pendus ignominieusement ou vendre chèrement votre vie? je cours à Castres, et bientôt vous aurez du secours. Quoi qu'il arrive, je suis à vous. Il n'y auroit que deux évangélistes au monde que je serois un des deux. Je n'ai plus ni maisons, ni revenus, mais il me reste mon épée et ma vie; elles sont à vous. » A la suite de cette harangue vigoureuse, il y eut conseil de ville et promesse de se défendre jusqu'à la mort. Les murailles étaient hautes, les hommes de guerre vigoureux; Montauban n'était pas loin de l'Albigeois, du Quercy et des Cévennes; elle pouvait être promptement secourue, tandis que le froid avançait et que l'automne allait développer le germe de mille maladies dans l'armée assiégeante.

Cette armée se groupait autour de Montauban; elle comptait de 10 à 15 mille hommes sous les ducs de Mayenne et d'Angoulême, le comte de Schomberg et le maréchal de Lesdiguières. Les opérations du siége commencèrent immédiatement. Il y avait alors plus d'un traître dans cette opinion calviniste; le vieux et avare duc de Sully s'était retiré dans ses

nombreuses terres en Quercy et en Languedoc; il était sans franchise à l'égard de la cour et de son parti; esprit remuant, on l'avait vu plus d'une fois troubler les provinces, et puis quand l'agitation était venue, il était le premier à traiter avec le conseil ou le roi, et cherchait dans ces nouvelles transactions des avantages en fiefs ou en argent. De nombreuses chartes existent encore pour constater cette sollicitude remuante qui se résumait par des concessions intéressées [1]. Sully vint donc à Montauban pour s'entremettre de la reddition de la ville; mais Montauban était alors sous l'influence de deux hommes de courage et de capacité : un brave capitaine béarnais du nom de Mazères, et le ministre Chamier qui gouvernait le conseil de ville. Les assauts furent meurtriers et l'on vit femmes et enfans se défendre, pour me servir de l'expression du ministre Chamier, comme Israël assiégé dans Jérusalem la sainte. Dans ce siége

1 M. Lacabanne, employé aux Mss. de la Bibliot. du Roi, en a plusieurs en sa possession : je dois ces renseignemens à son obligeance.

périrent plusieurs chefs de l'opinion catholique, le duc de Mayenne surtout, fils du digne roi de Paris, et alors encore tant aimé des halles, que lorsqu'on apprit sa mort, sur la place Maubert, il y eut une sédition contre les huguenots, protégés pourtant par l'Hôtel-de-Ville. La mort moissonnait indistinctement prélats, princes, gentilshommes, dans le siége meurtrier de Montauban. Enfin au mois de novembre la défense fut telle, que l'armée royale dut en toute hâte lever ses tentes [1].

Cet événement était grave; c'était un premier échec dans les tentatives essayées contre le parti protestant organisé; on devait craindre que ce parti encouragé par une chute si ra-

1 Louis XIII écrivit au duc de Brissac : « Mon cousin, je vous fais cette dépêche comme à tous ceux qui ont autorité dans mes provinces, pour vous donner avis que, forcé par les incommodités que je vous ai représentées par ma précédente, de lever le siége de devant Montauban, ayant laissé ès environs des troupes puissantes pour leur donner appréhension et pour leur faire ressentir leur faute, qui les pourra porter à se repentir, et que je m'achemine en Languedoc, appelé du sieur de Châtillon, qui m'assure de sa fidélité, me rend maître de ce qu'il possède, et desiré de tant de personnes qualifiées et des principales communautés, que ce voyage ne peut que bien réussir à être très-utile à l'Etat. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9306, fol. 86.

pide ne fît quelques expéditions plus séditieuses encore pour soulever toutes les provinces [1]. Comme il arrive toujours quand une entreprise n'a point réussi, on s'accusait mutuellement des mauvais succès de la guerre. Les murmures s'élevaient contre le connétable, ce favori qui, par ses imprudences, avait com-

1 Voici une série de lettres de Marie de Médicis à son fils pendant cette campagne. — De Chinon, 29 mai 1621 : « Monsieur mon fils; mon plus grand contentement consistant en l'assurance de votre santé et à la continuation de la prospérité de vos affaires, j'envoie le sieur Desbordes pour en savoir des nouvelles et pour vous témoigner combien je désirerois y contribuer par effet aussi bien que par mes vœux, vous suppliant de croire que comme il n'y a personne qui y ait plus d'intérêts que moi, aussi ne céderois-je à qui que ce soit en affection d'y employer tout ce qui sera du pouvoir que vous m'avez donné. »

27 juillet 1621. « Monsieur mon fils; la délivrance du sieur de Marillac ayant été aussi prompte presque que sa prise, je ne vous ai point envoyé les lettres que je vous avois fait sur ce sujet, parce qu'il arriva le même jour, et pour cette même raison je ne vous en ai rien écrit par le sieur Desbordes, que j'ai envoyé vers vous depuis peu de jours, estimant que vous auriez aussitôt su par le sieur Doriac ce qui s'est passé en cette rencontre. Desbordes n'aura pas manqué de vous le dire, et j'en ai écrit encore un mot à mon cousin le connétable; de sorte que, pour réponse à la lettre qu'il vous a plu m'écrire, je n'ai rien, sinon à vous remercier de l'offre que vous me faites pour la délivrance dudit sieur de Marillac, et vous assurer que les prières les plus ardentes que je fais à Dieu sont pour votre santé et pour la prospérité de vos affaires. »

Paris, 26 novembre 1621. « Monsieur mon fils; ne voulant

promis l'armée du roi; de toutes parts surgissaient des plaintes : quel était donc ce connétable qui savait à peine ce qu'était une épée? quel était ce bouffon qui privait les maréchaux de France d'un libre commandement ? Des chansons moqueuses étaient chantées sous la tente contre le nouveau Concini, cet Albert le

demeurer plus long-temps sans être assurée de l'état de votre santé, j'envoie le sieur de Gustoyoux pour en apprendre des nouvelles et pour vous faire part aussi des miennes, vous suppliant de croire que le plus grand contentement que je puisse recevoir au monde, c'est de pouvoir, en quelque occasion que ce soit, vous rendre les témoignages de l'affection passionnée que j'ai à tout ce qui regarde votre service ; c'est le seul but que je me proposerai toute ma vie, et de faire voir à chacun qu'il n'y eut jamais mère plus désireuse du bien de son fils comme je le suis du vôtre. Disposez donc de moi entièrement. »

Paris, 27 décembre 1621. « Monsieur mon fils; m'étant déjà réjouie avec vous de la prise de Montreuil, dont le sieur de La Folâme m'apporta la nouvelle de votre part, je ne le laisserai pourtant pas retourner sans vous assurer encore par ces lignes qu'il m'a été d'autant plus agréable que j'ai su que c'est à vous seul à qui en est dû l'honneur, ayant vous-même apporté l'ordre qui vous a rendu maître de cette place rebelle. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne toujours des succès semblables, dont je ne douterai jamais lorsqu'il vous plaira continuer à prendre soin de vos affaires, de quoi je m'assure vous ne serez point détourné par la considération de la peine, comme de la gloire qui vous en reviendra, étant beaucoup plus puissante sur votre esprit; c'est tout ce que je demande à Dieu, et que vous me fassiez l'honneur de m'aimer. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 46, 48, 53 et 57 (Lettres autographes).

Provençal, baladin en fauconnerie, qui n'avait d'autre science que d'élever des pies-grièches et mauvais faucons.

Ces oppositions entouraient le roi par tous les côtés; les plaintes venaient plus hardies, et déjà même le parlement de Toulouse osait lui dire dans une de ses harangues : « Votre connétable nous livre, Sire, à toutes les entreprises des huguenots de Montauban. » Le connétable avait également contre lui le confesseur du roi, le père Arnoux; il le fit renvoyer, et tout cela créait des ennemis implacables. On pouvait s'apercevoir que Louis XIII n'aimait plus de Luynes; seulement il le craignait; et dans cette situation il était plus facile d'attaquer son crédit. Les courtisans jugeaient surtout que le roi avait dépit de la grandeur à laquelle de Luynes prétendait à sa cour. Bassompierre, ce spirituel adulateur, conte qu'il se trouvait, lui, avec le roi; et voyant ensemble par une fenêtre de l'archevêché de Toulouse, de Luynes accompagné de ses gardes, Louis XIII dit à Bassompierre : « Voyez-vous *le roi* qui entre? — Sire, reprit le courtisan, c'est un connétable favorisé de son maître, et qui étale

vos bienfaits aux yeux de tout le monde. — Vous ne le connaissez pas, ajouta Louis XIII, il veut faire le roi, mais je l'en empêcherai bien tant que je serai en vie[1]. » Depuis ce moment-là, Louis XIII, soit en gabant et plaisantant, soit sérieusement, n'appelait de Luynes que *le roi;* et ne l'était-il pas en effet, car son ambition insatiable lui avait fait joindre le sceau à l'épée? de Luynes s'était fait désigner par commission, garde du scel royal après la mort de M. du Vair.

En face de cette grande fortune, la veille peut-être d'une disgrâce, de Luynes tomba dangereusement malade au siége de Monheur. Sa maladie ne fut pas longue. C'était une fièvre maligne, et il mourut à Longuetille le 15 décembre, à l'âge de quarante-trois ans. Il n'avait porté que neuf mois l'épée de connétable, et depuis trois mois il gardait les scels. Le roi en éprouva peu de tristesse; la lettre qu'il écrivit à sa mère à ce sujet est froide et exprime à peine un simple regret : « Madame, vous apprendrez ici une mort assez

[1] *Mémoires de Bassompierre*, ann. 1621.

subite de mon cousin le connétable, et jugerez aisément de l'ennui que j'en reçois sans que je vous le représente. L'affection que j'ai vers vous, plus forte que tout autre ressentiment, ne souffre pas que mon esprit demeure davantage en ces tristes pensées, sans lui donner l'allégement que je reçois, en vous faisant part de tout ce qui m'arrive. C'est aussi à l'instant que Dieu a disposé de celui qui était sien, que j'envoie le baron des Ousches vous en porter la nouvelle, qui ne peut partir de ma main sans vous assurer que le déplaisir que j'ai d'être éloigné de vous me donne une envie extrême de retourner à Paris, ainsi que vous le saurez plus particulièrement par ledit baron [1]. »

1 J'ai trouvé deux lettres de Marie de Médicis en réponse à celle de son fils sur la mort de M. de Luynes : « Monsieur mon fils ; comme d'un côté je voulois me réjouir avec vous de la prise de Montreuil, d'autre côté la nouvelle de la mort de mon cousin le connétable arrivée en même temps me fait prendre part au déplaisir que vous en avez reçu. Mais je ne puis qu'en cette rencontre je ne loue grandement votre prudence et votre courage, qui ont été tels que ne vous laissant point tant emporter à votre affliction, vous avez vous-même pris en main les rênes de votre Etat, et avez agi si puissamment dans votre armée et dans votre conseil, que le bruit s'en répand partout à votre gloire et au contentement de tous vos bons sujets. Je ne puis vous céler,

La mort d'un connétable était un de ces événemens qui désorganisaient le système militaire d'une campagne. Le conseil était sans chef, l'armée séparée par petites troupes que les calvinistes pouvaient surprendre, car eux aussi s'étaient levés partout, dans le Dauphiné comme dans le Languedoc. Le cadavre d'Albert de Luynes était délaissé couvert d'un manteau, à la garde d'un page, et Louis XIII se hâtait de gagner Paris pour se mettre en quelque sorte sous une autre tutelle, celle de

monsieur mon fils, comme votre vraie mère, qui n'aura jamais autres intérêts que les vôtres, qu'il est très-important que vous continuiez à vous gouverner de cette sorte, et à faire connoître à tout le monde par effet que c'est vous qui agissez dans votre Etat, sachant vous servir utilement des bons et salutaires conseils de ceux qui affectionnent véritablement votre bien. Le sieur de Marillac, en qui je vous prie de prendre créance comme en moi-même, vous dira plus particulièrement combien je participe à votre déplaisir; et vous assurerai que je n'aurai point de plus grande ambition au monde que de vous faire voir comme je suis, monsieur mon fils, votre très-humble et affectionnée mère et sujette. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9 05, fol. 50. (Autographe).

« Monsieur mon fils, sachant bien le déplaisir que vous aura apporté la mort si prompte de mon cousin le connétable, je n'ai pas voulu attendre que vous prissiez la peine de me faire part de cette nouvelle pour vous témoigner combien votre ennui m'est sensible. Vous l'aurez reconnu par celle que je vous ai écrite par le sieur de Marillac et par ce que je lui ai donné charge

sa mère, car on aurait dit que ce caractère de roi avait besoin d'une domination pour diriger sa volonté.

Ainsi finissait le ministère du duc de Luynes; il avait duré quatre ans; Albert avait atteint cette haute position de connétable, ambitionnée par son prédécesseur le maréchal d'Ancre; il périssait aussi à l'œuvre contre une des grandes résistances que la couronne éprouvait alors dans l'exercice de son autorité. Le maréchal d'Ancre avait attaqué de front le principe féo-

de vous dire sur ce sujet. Le bon naturel que vous faites paroître par les regrets de la perte de ceux que vous aimez, me fait aisément croire l'affliction que vous m'assurez avoir pour moi. Je tiens fort cher le témoignage qu'il vous plaît de m'en donner par votre dernière lettre que m'a apportée le sieur Deshouches, en me rendant participante de la tristesse que vous a causée la mort inopinée, et m'assurant encore du déplaisir que vous avez de votre éloignement et du désir de retourner bientôt en votre grande ville. Vos bons sujets seront ravis de vous y voir agir en vos conseils avec prudence et autorité, comme vous avez fait dans votre armée avec valeur et bonne conduite, dont je loue Dieu de tout mon cœur, ne doutant point que vous ne continuiez comme vous avez heureusement commencé, et que vous ne m'aimiez toujours. » — « *P. S.* Le sieur Deshouches s'étant bien acquitté envers moi des commandemens que vous lui avez fait, je supplie monsieur mon fils d'avoir agréable que je vous le recommande de toute mon affection. » Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 55 (autographe).

dal, et il avait succombé. Albert de Luynes avait essayé d'anéantir le principe calviniste et municipal, et sa main n'avait pas été assez forte pour vaincre l'obstacle. Les temps n'étaient pas venus encore : la féodalité des gouverneurs de provinces et le calvinisme avaient des positions trop fortes pour qu'on pût les leur ravir du premier coup. De Luynes ne donna point à son administration une couleur assez prononcée; on le voit trop préoccupé de lui-même, de sa famille, des honneurs qu'il s'assure et des dons qu'il sait répandre. Il ne fit point assez pour les seigneurs qui avaient secondé ses desseins; il fut parcimonieux envers eux; il n'usa du favoritisme qu'à son profit. La fortune de toute cette race fut grande et rapide; du rang d'obscurs gentilshommes, les de Luynes s'élevèrent aux premières dignités de l'Etat; ils sont la source et l'origine d'un grand nombre de maisons titrées de duchés et de pairie. Albert ne fut point dénué de capacité; on ne monte pas si haut sans qu'il y ait un mérite en rapport avec la situation. Toutefois la pensée sociale n'est jamais en de Luynes; il n'a au fond de l'âme qu'une ambi-

tion égoïste, et cette ambition est pleinement satisfaite, lorsque la mort vient le saisir; ce qui fait dire à Bassompierre qu'il mourut à temps, car le réveil pouvait être dangereux.

Comme pour la mort du maréchal d'Ancre, Paris fut inondé de pamphlets, de chansons moqueuses contre M. le connétable; c'était l'usage alors d'attaquer la puissance après sa ruine, sorte de lâcheté populaire contre tous ceux qui ne pouvaient plus se venger. Il y eut donc noël nouveau sur la mort de M. le connétable, le *Confiteor* de M. de Luynes, le *te Deum*, les réjouissances de toute la France, et spécialement de tous les bons Français; et tout ceci était récité aux parloirs des bourgeois, aux plaids de justice et sous les voûtes du Louvre gardées par les gentilshommes [1].

1 *Noël nouveau sur la mort de M. le connétable.* — *Le* Confiteor *de M. le connétable de Luynes,* qu'il a fait avant mourir, avec le Tombeau des deux frères et la Rencontre d'un page avec le connétable. — *Le* te Deum *chanté sur la mort de M. le connétable.* Paris, 1621. — *Réjouissance de toute la France*, spécialement de tous les bons Français, sur la mort du connétable. Paris, in-8°, 1621.

15 Août 1852

CHAPITRE XXXV.

RENTRÉE DE MARIE DE MÉDICIS AU CONSEIL. — TRÈVE DE MONTPELLIER.

Le parti huguenot après la levée du siége de Montauban. — Réaction contre les catholiques. — Tentatives du parti modéré pour une trève. — Offre du clergé catholique pour la guerre. — Marie de Médicis admise au conseil. — Guerre de Languedoc. — Proposition d'une transaction. — Siége de Montpellier. — Trève.

1622.

La levée du siége de Montauban, les pertes éprouvées par l'armée catholique, la mort du connétable, chef absolu de la guerre, avaient agrandi les espérances du parti calviniste. Rien ne relève plus le courage d'une opinion

en armes que ces premiers échecs qui forcent à la retraite l'autorité qui les combat. Dans les Pays-Bas, c'étaient quelques unes des victoires arrachées par les gueux aux troupes espagnoles qui avaient fondé cette république active dont les flottes nombreuses parcouraient les mers. Pourquoi les huguenots du Languedoc ne pourraient-ils pas prétendre aux mêmes avantages? ils avaient combattu avec vaillance; leurs villes étaient bien fortifiées; ils pouvaient obtenir une ligue maritime depuis La Rochelle jusqu'à Bordeaux. Par le Rhône, ils touchaient à Grenoble et à Genève; ils étaient campés sur toute cette chaîne de montagnes qui se liaient aux Alpes. Quand donc l'armée royale fut obligée de se retirer du siége de Montauban, une énergique réaction se prononça dans le parti calviniste contre l'opinion catholique. Montpellier d'abord chassa tous les magistrats appartenant à la foi romaine, et devint une municipalité calviniste; à Sainte-Foix, le gouverneur Boësse Pardaillan, quoique protestant, fut jeté hors de la ville comme complice du roi de France; dans plusieurs autres cités, telles que Negrepelisse, les gar-

nisons royalistes furent massacrées [1]. Les religieux du Languedoc comptèrent plus de trente-six églises détruites par ces arquebusiers du prêche qui allaient entendre la parole de l'Evangile et assister aux cérémonies de la cène [2].

Le parti huguenot, dans son effervescence, poursuivit comme traîtres tous les chefs calvinistes assez modérés pour donner des conseils

1 *Voyez* l'historiographe Bernard, en le comparant avec Levassor, calviniste réfugié.

2 Les huguenots arrêtaient les religieux, forçaient les monastères. Je trouve sur ce sujet une dépêche du marquis de Mirabel adressée à Philippe IV : « D'après les instructions que j'ai reçues de Votre Majesté, j'ai demandé une audience à Sa Majesté Très-Chrétienne pour lui exposer le grand préjudice moral que devoit causer à la religion catholique la captivité du père Lope Paès, arrêté par les huguenots avec d'autres religieux et séculiers qui venoient avec lui de Rome. Dès mes premières paroles le roi m'a répondu : « Ce que vous me dites là, M. l'ambassadeur, je l'ai vivement senti, j'en éprouve un véritable chagrin (*gran desacato*); aussi, non seulement j'en écrirai au duc de Montmorency, mais encore à M. de Lesdiguières, afin que chacun de leur côté ils contribuent à la délivrance de ces bons frères (*buenos frailes*), dût-on assiéger le château où ceux-ci sont prisonniers (*el castillo en que estan pressos de los hereses*). » Je crois ainsi l'affaire en bon train, et je me hâte d'en prévenir Votre Majesté, afin qu'elle ne conçoive aucun doute à l'égard du zèle que je mets à sa prompte réussite. » — Arch. de Simancas, cot. A 79[117].

de paix et de trèves. Tels étaient Lesdiguières et les deux vieillards Sully et Duplessis-Mornay. C'est encore un mouvement naturel des partis ; quand les succès arrivent, ils s'épurent et secouent les conseils de la modération, comme s'ils venaient d'une tête timide ou avilie. Le parti modéré n'avait plus aucune action sur le prêche ; la direction des forces huguenotes était passée dans les mains des ardens, conduits par les ministres, et à leur tête Suffren, l'un des hommes les plus éloquens du calvinisme dans le Languedoc. Les opérations militaires étaient conduites par le noble duc de Rohan, l'espérance des Eglises de Guienne, et qu'elles désignaient comme un des présidens des cercles provinciaux. Les calvinistes purs repoussaient tout pacte, toute transaction, et quand le président du Cros, homme de tiers parti, vint pour présider à des conditions de paix, un complot fut tramé contre sa vie, et le ministre Suffren s'écria : « Que viens-tu faire ici traître? viens-tu nous enlever notre brave duc de Rohan, le seul soutien de la foi dans nos provinces ? veux-tu agir comme ce beau monsieur de Lesdiguières, qui nous a

vendu argent comptant aux papistes ?» Et comme le président cherchait à se justifier, une troupe de huguenots ardens se précipita sur lui, et le dagua de plus de dix coups de poignard. Le président tomba frappé et expira sur l'heure [1].

L'opinion catholique était trop puissante pour laisser impunis de tels excès dans le Languedoc; le clergé s'alarma de ce triomphe momentané de l'hérésie ; non seulement il fit des remontrances au roi dans une assemblée générale pour l'inviter à continuer la guerre avec vigueur au midi et en finir avec les calvinistes ; mais encore il fit offre de payer comme un don gratuit les frais de cette guerre, et vota un million d'or à prendre sur ses immenses domaines. Le clergé voyait combien il était menacé par ce dernier mouvement tout politique de la réforme; il mettait une haute importance à pousser la guerre, et à ce que le conseil ne mollît pas dans les hostilités que la levée du siége de Montauban avait arrêtées [2].

1 *Mercure de France*, ad ann. 1621, en le comparant à l'histoire manuscrite de Louis XIII.

2 Recueil des assemblées du clergé de France, ad ann. 1621, et *Mercure de France*.

Ce conseil en effet venait de subir de grandes modifications; le connétable de Luynes vivant était l'unique ministre des volontés royales; il réunissait la connétablie et les sceaux, c'est-à-dire la guerre et la justice, les plus puissans des droits de la couronne. Tous les membres du conseil n'étaient que de simples commis obéissant aux injonctions du connétable. A sa mort le parti des gentilshommes de cour, lié à de Luynes, voulut lui donner un remplaçant qui pût continuer les faveurs dont ils étaient accablés sous le connétable; ils craignaient le retour de Marie de Médicis dans le conseil, et pour l'éviter, ils voulurent lui opposer Bassompierre, courtisan souple et spirituel dont ils espéraient faire tous leurs vouloirs. Bassompierre était un de ces gentilshommes qui avaient traversé tous les événemens sans les coudoyer; il était tout à la fois l'ami de Marie de Médicis, de Louis XIII, de Richelieu et du parti des seigneurs; il avait un de ces caractères attrayans qui trahissent toutes les causes comme s'ils se jouaient avec elles, et cela sans y mettre de l'importance, et pour conserver les faveurs et les avantages d'une position.

Ces tentatives furent vaines, parce que Bassompierre ne représentait rien, ni noblesse, ni bourgeoisie, ni opinion calviniste ou catholique. On songea quelque temps à faire un conseil multiple sans chefs ni favoris [1]; ceci était peu en rapport avec le caractère de Louis XIII, à qui il fallait toujours un ministre dirigeant pour déposer sa confiance. Alors on songea encore à Marie de Médicis [2].

La reine-mère dissimulait singulièrement son caractère; ce n'était plus la régente impérieuse dominant le conseil et délibérant seule sur les actes de son gouvernement; Marie n'imposait plus ses affections, ses tendresses de femme et ses passions d'Italienne; elle se montrait sujette respectueuse; elle ne demandait qu'à agir de concert avec le roi, à lui faire toute espèce de con-

1 Voici ce que je trouve dans une dépêche espagnole du marquis de Mirabel : « Beaucoup de gens pensent que la reine-mère va avoir une grande participation aux affaires du gouvernement de ce royaume (*que la reyna madre tendra gran parte en el gobierno de ally*); d'autres prétendent, au contraire, que le roi ne se gouvernera que d'après un conseil d'Etat qui va être formé incessamment (*que se gobernara aquel rey con acuerdo de alguna junta que se hara luego*). » — Archives de Simancas, cot. A 79[107].

2 Histoire manuscrite de Louis XIII, ad ann. 1621.

cessions. Louis XIII consentit donc à la voir dans son conseil; une fois admise et par les avis de Richelieu, elle se comporta avec tant de modestie, elle mit des formes si douces, si humbles qu'on ne savait à quoi attribuer ce changement dans les habitudes de Marie de Médicis. La vérité est que la reine avait son dessein arrêté; elle ne pouvait rien encore seule, isolée en quelque sorte au milieu des conseillers; elle voulait faire entrer Richelieu; puis, une fois ce premier pas fait, elle reviendrait à sa puissance première, unique objet de ses veilles.

Le premier devoir du conseil modifié par le roi fut de poursuivre vigoureusement le guerre contre le parti huguenot dans la Languedoc, car l'argent voté par le clergé avait été exactement payé, et il fallait bien remplir la condition qui avait déterminé le clergé à ce sacrifice. Avec ce million d'or, on leva des armées; toutes se dirigèrent au-delà de la Loire, comme dans le douzième siècle celle du comte de Montfort. Il y avait là de belles terres et de riches fiefs à conquérir. Le système de confiscation n'existait-il pas encore? les biens qu'on arrachait aux huguenots ne seraient-ils

pas distribués aux braves compagnies de gentilshommes qui prenaient les armes avec leur souverain pour la défense de la religion et les prérogatives de la couronne[1]?

Les calvinistes du Languedoc étaient prêts, et attendaient avec persévérance et courage les premières opérations de l'armée de Louis XIII. Excepté dans quelques villes catholiques, telles que Toulouse et Bordeaux, presque tout le système municipal était en leurs mains; ils avaient des populations nombreuses, indépendamment encore, des alliances à l'extérieur; quand les huguenots s'agitaient en France, n'avaient-ils pas l'appui assuré des Anglais et des Hollandais? On négociait à Paris, et l'on apprenait que le comte de Mansfeldt, à la tête de vieux reistres et lansquenets, traversait la Meuse pour faire diversion aux progrès de l'armée royale dans le midi; et La Rochelle ne cessait de recevoir des secours en vivres et munitions de l'Angleterre et de la Hollande. La politique très-habile du conseil fut alors de ne rompre avec aucun des grands Etats, ni

1 *Mercure de France*, ad ann. 1622.

avec Mansfeldt lui-même. Si on n'avait tenu compte des alliances, que pouvait-il résulter? C'est que les huguenots s'en seraient emparés; ils auraient ainsi recommencé la puissante lutte religieuse du seizième siècle. Le conseil de Louis XIII l'évita; en Hollande il maintint les traités, et même le corps auxiliaire de gentilshommes, tel qu'il avait été stipulé dans l'origine des transactions entre les Provinces-Unies et Henri IV. En Angleterre on prépara des alliances de famille, également favorables au développement de l'autorité royale. Dès lors, les calvinistes ne pouvaient trouver ni les mêmes secours, ni les mêmes appuis à l'étranger. Jusqu'au siége de La Rochelle ce ne fut qu'en secret que les princes ou les Etats fournirent des subsides, des hommes et des navires. La seule expédition avouée fut celle du comte de Mansfeldt, et encore il agit avec tant de mollesse, qu'elle n'atteignit qu'un résultat incertain, et ne porta qu'un faible secours aux calvinistes [1].

1 DUPIN, tom. VIII, *voyez* aussi les correspondances qui se trouvent aux manuscrits de Béthune, n° 9297.

Il est vrai que le conseil du roi, faisant marcher ses armées contre les calvinistes du Languedoc, n'attaquait point les opinions religieuses; il en assurait même le libre exercice par des édits. Ceux qu'il combattait n'étaient point des réformés, luttant pour le principe religieux, mais des rebelles qui défendaient une position par les armes : or, aucun souverain ne pouvait souffrir que des sujets se réunissent pour menacer la couronne de leur roi. C'est par ces motifs que Louis XIII expliquait toujours dans ses manifestes la guerre qu'il portait dans le Languedoc. Cette guerre se poursuivait avec cet acharnement et cette cruauté des batailles civiles du seizième siècle. Le roi était parti de Paris un des jours solennels de la semaine sainte[1]; il fit ses pâques à Orléans avec un ap-

1 La reine-mère écrivait à son fils sur sa résolution de partir pour l'armée : « Monsieur mon fils; ayant su par le sieur de Marillac le dessein que vous avez pris, je ne puis que vous témoigner par ces lignes l'extrême appréhension qu'il m'a donnée, dont rien ne me peut guérir que je ne sois assurée que vous le changerez, mettant en considération combien votre personne est importante à votre Etat, et le peu d'apparence qu'il y auroit de la mettre au hasard, allant vous-même combattre vos ennemis. Ceux que vous y enverrez ayant le bonheur de vos armes, leur feront sans doute connoître qu'il est funeste à des sujets

pareil de piété qui dénotait bien la tendance religieuse de la guerre. Le 30 mars il était à Blois. Jusqu'à Saumur il ne trouva aucune résistance; partout il démolissait les fortifications qui pouvaient prêter aide à la ligue des gentilshommes huguenots, partout d'inouïes cruautés marquèrent la présence des armées rivales. On assiégea Montravel, Tonneins, Tonneins la rebelle, qui avait massacré la garnison catholique et jeté les cadavres par la fenêtre. Il y eut là une belle défense, et le roi Louis XIII, comme à Sainte-Foix, y montra ce courage résigné qui ne craint pas la mort parce que la vie

rebelles de les attendre; et vous, monsieur mon fils, donnant cet ordre nécessaire et vous conservant pour meilleure occasion, aurez, avec l'aide de Dieu, bientôt ce contentement, ou de les voir à vos pieds implorant votre miséricorde, ou de leur faire recevoir le châtiment que méritent des cœurs endurcis contre leur devoir; je vous supplierai encore une fois de ne mettre point en péril votre personne, dont vous devez la conservation à votre Etat et à celle qui ne voudroit pas vivre, monsieur mon fils, sans la qualité de votre très-humble et très-affectionnée mère et sujette. » — *P. S.* « Je vous remercie de l'emploi que vous donnez en votre armée au sieur de Marillac à ma recommandation; je suis assurée qu'il vous servira avec fidélité et courage. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 69 (Autogr.).

Deux jours après elle lui disait, dans une lettre datée de Nantes : « Monsieur mon fils; ne vous ayant point rencontré en ce lieu, à mon grand regret, je continue la même supplication

ne lui offre aucune distraction. Au siége de Sainte-Foix une balle passa à deux pouces de son oreille et siffla avec vigueur, comme si elle sortait d'une arquebuse à quelques pas de distance. Négrepelisse fut prise d'assaut; rien n'y fut épargné; tous les hommes furent tués, à l'exception de quelques uns qui payèrent rançon; de braves huguenots furent pendus dans leurs vignes, au pied de l'arbre des ancêtres : ils l'avaient demandé avec ardeur, car l'Écriture disait que rien n'était plus doux que de finir sa vie sous l'ombrage de sa vigne ou de son palmier[1]. Des nouvelles écrites à la main

que je vous ai faite par ma dernière, d'avoir autant de soin de la conservation de votre personne qu'elle est nécessaire au bien de votre Etat. Ne pouvant moi-même vous aller trouver, tant parce que j'y serois inutile qu'à cause de quelque petite indisposition qui m'est survenue, je vous envoie ce que j'ai de mieux près de moi pour vous rendre en cette occasion le service qu'ils doivent; le marquis de Brézé, capitaine de mes gardes, vous assurera plus particulièrement de ma part que le plus grand contentement que je puisse recevoir, c'est de pouvoir contribuer au vôtre autant que je le dois et le souhaite. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 60 (Autographe).

1 Au moindre succès des armes royales, Marie de Médicis écrivait à son fils pour l'en féliciter : « Monsieur mon fils; je n'ai point trouvé de remède qui fût si propre au recouvrement entier de ma santé que la nouvelle que j'appris hier de la déroute

fournissent de curieux détails sur cette campagne du Languedoc, fatale aux calvinistes : « Les choses semblent s'aigrir contre M. de Rohan : il y a quelques jours qu'assiégeant Cor-

de vos ennemis. J'en loue Dieu, et le prie de tout mon cœur vous continuer en toutes occasions les heureux succès que je vous souhaite, ayant dépêché dès le matin Masparante, mon maître d'hôtel, pour me réjouir avec vous de celui qui vous est arrivé. Je ne vous en répéterai rien par ce mot; je vous remercierai seulement du soin que vous avez de ma santé, que le marquis de Tavannes vous dira être Dieu merci assez bonne. J'ai pris grand plaisir à lui ouïr dire les particularités qui se sont passées, ne pouvant recevoir vrai contentement que lorsque je participerai au vôtre. — *P. S.* Vous me pardonnerez, Monsieur mon fils, si je ne vous écris encore de ma main. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9303, fol. 62 (original).

Elle ajoutait, dans une lettre du 29 mai : « Monsieur mon fils; ce m'est un double contentement d'être assurée de votre bonne santé, et d'apprendre en même temps la continuation des heureux succès qui vous arrivent tous les jours; celui de la reddition de Sainte-Foix et Monflanquin en votre obéissance m'a grandement réjouie; le sieur de La Force et ses enfans, reconnoissant votre bonté, regretteront, je m'assure, de n'y avoir plus tôt eu recours pour en ressentir le fruit. Je juge les moyens que vous avez tenus avoir été non seulement convenables en cette rencontre particulière, mais aussi être de fort grand poids en toute autre semblable qui se pourroit offrir, puisqu'il font connoître que, comme vous êtes puissant pour châtier vos sujets qui s'éloignent de leurs devoirs, vous avez aussi les bras ouverts pour recevoir bénignement ceux qui s'y rangent. Le sieur de Marillac, à qui vous avez permis de me venir trouver, s'en retournant un peu plus vite que le sieur de La Folène que vous avez envoyé vers moi, vous aura repré-

coune, petite ville de Languedoc, M. le maréchal d'Estrées vint pour lui faire lever le siége, et ayant envoyé le sieur Renaudin pour le reconnoître, ledit Renaudin, homme hasardeux

senté de ma part ce que je lui ai donné charge de vous dire sur ce qu'il vous a plu me mander par lui. Je vous assure, monsieur mon fils, que mon déplaisir de ne vous voir si fort que je souhaitois n'est moindre, mais j'avoue avec vous que vous n'avez rien tant à ménager que le temps. J'attendrai avec grande impatience celui qui nous rejoindra ensemble, et me rendrai pour ce sujet à Lyon sitôt que j'aurai pris les eaux à Joucques. Je vous supplie cependant de m'aimer toujours. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 77 (Autographe).

« Monsieur mon fils, lui disait-elle encore; je me sens fort dignement récompensée de mon attente, puisque j'apprends, par la lettre qne le marquis de Rottelin m'a apportée de votre part, la continuation de votre bonne santé et de la prospérité de vos armes, qui sont les choses que je souhaite avec le plus de passion. Les deux dernières places que vous avez prises ne sont point de si peu d'importance qu'elles ne soient pour servir d'exemple aux autres capables de s'opiniâtrer en leur rébellion, le châtiment rigoureux de l'une étant pour donner de la terreur à ceux qui se voudroient laisser aller à de semblables insolences, et la justice dont vous avez usé en l'autre apportant, par son incertitude, grande appréhension à ceux qui ne savent sur qui le sort doit tomber. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'ils se rendent plutôt, afin de jouir de votre clémence avant d'éprouver la rigueur de votre justice, et que dans peu de temps je vous puisse voir avec autant de contentement et de satisfaction que je vous en désire. — *P. S.* Je vous conjure, au nom de Dieu, d'avoir soin de votre personne et de votre santé. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 82 (Autographe).

et qui vouloit être tenu pour hardi, engagea tellement le combat, qu'il fit donner tout ce que ledit sieur maréchal avoit de troupes, lesquelles allèrent si brusquement, que ledit sieur de Rohan perdit cinq cents hommes et deux canons. Il y eut seulement six vingts hommes tués des gens dudit maréchal, entre lesquels fut ledit Renaudin. Le roi se résout de ne point partir du Languedoc qu'il n'ait réduit toutes les villes rebelles en son obéissance. Pour cet effet, Sa Majesté a fait trois armées, l'une de quinze mille hommes qu'elle commandera, dans laquelle MM. de Montmorency et de Schomberg auront quartier pour prendre les places qui sont entre-ci et Nîmes, qu'elle bloquera. La seconde, de dix ou douze mille hommes, sous la conduite de M. le Prince, qui est déjà à Bordeaux pour bloquer Montauban; et la troisième de pareil nombre d'hommes pour bloquer Castres, laquelle n'a point encore de chef choisi, d'autant que l'on en veut qui servent fidèlement, et que l'on ne sait à qui se fier. Sa Majesté, par cet ordre, se promet de venir à bout de toutes ces villes rebelles dans deux ans au plus, sans perte d'hommes.

L'on ne sait encore si après le blocus de Nîmes elle ne fera point un tour à Paris, ce que beaucoup ne peuvent se persuader, quoiqu'il en coure un bruit sourd. L'on n'avoit pas cru que Privas osât tenir devant le roi, d'autant que la place ne vaut rien; mais Saint-André de Montbrun, qui est en réputation d'homme de guerre, s'y étant jeté avec deux bons mille hommes, a cru la pouvoir défendre quelques jours. Il y a plusieurs autres petites villes qui pourront tenir avec plus de raison que Privas, si elles s'opiniâtrent, et Anduze particulièrement, laquelle est entre Usez et Nîmes. Le siége de Privas est allé lentement au commencement, à cause du peu de troupes qu'avoit le roi; mais celles qu'on a ramenées de Piémont fortifièrent fort l'armée, laquelle n'étoit que de cinq à six mille hommes au plus. M. d'Effiat fait la charge et a pris la qualité de grand-maître de l'artillerie purement et simplement; il est tellement attentif et assidu à ladite charge, que l'on ne peut trouver le temps de lui parler d'affaires. Les vivres sont chers à Valence, et le foin et l'avoine qui s'y trouvent hors de prix, à cause des troupes qui y ont passé et séjourné. Il est à

craindre surtout la maladie contagieuse, car Valence seule est encore sans mal qu'on sache, mais plus haut, Tournon et Giers sont fort affligées, Vienne aussi et Lyon; et sur l'Isère, Grenoble et Roannes aussi. Dans le comtat d'Avignon, la ville de Carpentras, on prend des billets et certificats de santé; mais ceux qui sont au roi et de l'armée passent et entrent partout[1]. »

Durant cette guerre meurtrière, le roi songea à faire encore un connétable, et comme garantie, pour attirer la portion modérée des calvinistes, il choisit le vieux Lesdiguières[2]. Ce

1 Bibliothèque royale, manuscrit fonds de Saint-Germain, vol. cot. 1554, fol. 57.

2 Voici une nouvelle dépêche du marquis de Mirabel sur la campagne du Languedoc : « J'ai écrit de Toulouse à Votre Majesté ce qui s'étoit passé jusqu'au 21 de ce mois dans l'armée de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le roi continue en ce moment sa marche vers Montpellier, avec l'intention de mettre le siége devant cette place. Il est probable qu'il éprouvera de grandes difficultés pour la réduire par la force, s'il ne réussit pas à s'en faire ouvrir les portes par voie de composition. Son armée s'affoiblit journellement par suite des maladies qu'occasionent en ce moment les grandes chaleurs. Ce qui donneroit quelque espérance que la ville de Montpellier seroit amenée à se rendre à composition, c'est l'offre que vient de faire le roi au maréchal de Lesdiguières de l'élever à la dignité de connétable, en l'engageant à se faire catholique. Le maréchal a fait répondre au roi que s'il se faisoit catholique, il vouloit porter sur lui un éclatant té-

vaillant gouverneur du Dauphiné avait fait le sacrifice de sa croyance pour obtenir ce titre de connétable, immense récompense, véritable allèchement pour les calvinistes qui, comme lui, consentiraient à sacrifier leur foi ardente à une position haute à la cour ou dans le conseil. Lesdiguières se mit à la tête des armées du Languedoc, et reçut l'épée du roi pour l'exercice de la connétablie. Soldat blanchi par les ans, il fut salué du noble titre de guerre sans exciter ni murmures, ni jalousies; il était connu de ses compagnons d'armes; plus d'une fois il les avait conduits aux batailles. Il n'en fut pas de même parmi les calvinistes, chez lesquels son action fut considérée comme celle d'un traître et d'un misérable transfuge. Lesdiguières et le prince de Condé devinrent tout-à-fait en haine aux huguenots : combien

moignage de sa nouvelle foi, et qu'il supplioit Sa Majesté Très-Chrétienne de lui octroyer la décoration du Saint-Esprit. Le roi lui a envoyé cet ordre dans la journée d'hier. Depuis que cette lettre est commencée, j'ai reçu la nouvelle que ceux de Montpellier ayant fait une vigoureuse sortie, ont mis en déroute une partie de l'armée des assiégeans. On attend de jour en jour le maréchal de Lesdiguières, et c'est dans son habileté que l'on place aujourd'hui l'espérance de la réussite de cette entreprise. » — Archives de Simancas, cot. A 79[93].

Condé n'était-il pas dégénéré! lui le petit-fils de cette brave maison cadette des Bourbons de Navarre, qui avait si souvent combattu pour le triomphe du prêche! N'était-ce pas un Condé qui était le chef et le conducteur de toutes les guerres civiles sous Henri II et Charles IX? Enfant dégradé de sa race, il cherchait alors les faveurs de la cour et la pitié de Marie de Médicis, en poussant à la guerre contre ses anciens frères de religion. Mais l'exemple de Lesdiguières était si contagieux, que même un petit-fils de Châtillon reçut le bâton de maréchal de France pour avoir prêté son château à une garnison catholique dans les guerres de Languedoc[1]. Cette province se défendait avec une vigueur qui étonnait les vieux chefs de l'armée royale : en ouvrant les chroniques de la contrée, on aurait pu comparer les efforts des populations huguenotes de Béziers, Lunel, Sommières, aux plus courageuses résistances des Albigeois sous le noble et malheureux comte de Toulouse, mélancolique et belliqueuse image de la race

1 Bernard, ad ann. 1622, liv. VIII et IX.

du sol. Enfin le connétable, à la tête de l'armée royale, vint mettre le siége devant Montpellier, bonne place de guerre, où il se fit des prodiges de valeur.

Mais alors un principe de décadence venait de s'introduire dans la cause du calvinisme. Indépendamment des trahisons particulières que l'ambition avait préparées, quelques villes, pour obtenir des conditions meilleures, demandèrent à traiter séparément. En examinant la constitution du calvinisme en France, il ne pouvait avoir des élémens de vie politique que par l'union intime de toutes les communes, de tous les gentilshommes des cités, comme de toutes les populations qui professaient les mêmes opinions religieuses. Aussi était-ce une organisation admirable que cette division par cercles, imitée de la république des Pays-Bas : c'est avec un vigoureux système d'unité que cette république elle-même s'était affranchie. Supposez, au contraire, des villes traitant séparément, stipulant sans ensemble et pour chacune d'elles, des droits et des priviléges, combien dès lors n'était-il pas facile de briser ce faisceau mal construit? Quelques

gentilshommes, possesseurs de fiefs, avaient donné l'exemple de ces traités; des villes vinrent après eux et demandèrent à se soumettre moyennant la conservation de quelques franchises municipales[1]. On en était alors arrivé à peu près à une époque parallèle à la décadence de la ligue catholique, où chaque cité faisait ses conditions meilleures possible. Il fallait que le parti calviniste fût bien confiant pour

1 Voici une de ces supplications de calvinistes :

Harangue des députés de la religion, avec celle qui s'est faite par ceux de Montpellier, au roi.

« Sire, nous sommes envoyés de toutes les Eglises réformées de France et souverainetés du Béarn, pour, en leurs noms, demander la paix à Votre Majesté. Nos cœurs humiliés plus que nos corps se jettent à ses pieds pour la supplier de croire que les faux bruits des desseins de Votre Majesté contre notre religion, nous ont jetés aux malheurs où nous sommes. Non point que nous voulions changer de nom au mal, nous nous confessons coupables, et prions Votre Majesté de nous recevoir en sa grâce, à l'exemple de Dieu dont vous êtes l'image. Donnez quelque chose, Sire, à la crainte que vous avez eue de voir nos consciences opprimées. Henri-le-Grand, père de Votre Majesté, s'est fié à nous, et nous a aimés. Nous supplions Votre Majesté, comme héritière de ses royales vertus, qu'elle le soit également de ses bontés pour nous, et qu'elle daigne ne nous distinguer désormais de ses autres sujets que par le service et zèle que nous lui rendrons. — Bibliothèque du Roi, collection Fontanieu.

s'abandonner à des promesses royales. L'édit de Nantes portait sur deux bases; d'une part, la consécration des priviléges par une grande charte; de l'autre un système de défense organisée avec des garanties au parti calviniste, c'est-à-dire des garnisons et des villes de sûreté. Le second article était le corollaire indispensable du premier. Si l'on enlevait les villes de sûreté, si l'on ôtait les garnisons calvinistes, comment était-il possible de se promettre que des articles de franchises et de priviléges fussent exactement observés? Un parti menacé et hostile à la majorité a besoin d'avoir les armes à la main; en les quittant, il perd sa consistance. Le traité de Montpellier portait confirmation de l'édit de Nantes dans ses clauses publiques et secrètes; l'exercice simultané des deux religions dans tous les lieux où il était organisé; défense aux calvinistes de tenir des assemblées générales sur des questions politiques sans l'autorisation expresse du roi; seulement ils pouvaient avoir des synodes provinciaux, des consistoires pour régler la police de leur église. Enfin la clause la plus sérieuse, celle qui menaçait le parti calviniste tout en-

tier, portait la démolition de tous les ouvrages fortifiés, murailles, bastions, castels sur la montagne ou à la tête des ponts et rivières; et pour l'exécution de ces promesses, que les communaux devaient eux-mêmes accomplir à leurs dépens, les habitans livraient des otages, déposés dans les mains du roi, et dont il pouvoit faire son libre arbitre[1]. Deux villes seules

1 Ce traité est rapporté en pièce authentique dans l'historiographe Bernard. — La reine-mère écrivait à son fils sur la conclusion de la paix : « Monsieur mon fils; vous ayant déjà témoigné par ma dernière lettre la joie que m'a apportée la nouvelle de l'accommodement qu'il vous a plu faire, que le sieur de Marillac m'avoit mandé en général, m'assurant qu'il étoit à votre contentement, je vous dirai que le mien est redoublé lorsque j'en ai su les particularités par la lettre qu'il vous a plu m'écrire, et par ce que m'en a représenté le sieur de Saint-Géry, suivant votre commandement, dont il s'est fort bien acquitté. Ce vous est un très-grand avantage d'avoir réduit à deux un nombre infini de places, faisant connoître à ceux qui les possédoient que leur vraie sûreté doit être dans la bienveillance de leur roi. Ils ne peuvent avoir un témoignage plus assuré de la vôtre que la paix que vous leur donnez avec des conditions si douces; elles font voir à tout le monde que c'étoit aux rebelles seuls à qui vous faisiez la guerre. Vous les avez réduits à leur devoir par la force des armes; Dieu, s'il lui plaît, les y maintiendra et les rangera dans la vraie créance si ils s'en rendent dignes. Outre cette réjouissance publique, j'en ai une très-particulière et très-grande en l'espérance que j'ai de vous voir dans peu de jours, et en l'assurance que vous me donnez que je jouirai de ce bien plus de temps et avec plus de commodité que je n'ai fait ces dernières

étaient exceptées de ces rigoureuses prescriptions; c'étaient Montauban et la Rochelle, boulevards inexpugnables qui jusqu'ici avaient résisté aux armées du roi : mais que pouvaient désormais ces deux points isolés dans le sys-

années; j'en prie Dieu de tout mon cœur, et qu'il comble votre règne de toutes sortes de bénédictions. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 92 (autographe).

« Monsieur mon fils, lui mandait-elle quelques jours après, m'étant réjouie avec vous sur la nouvelle de la paix qu'il vous a plu me mander ces jours passés par le sieur de Saint-Géry, j'ai reçu un tel contentement de la savoir confirmée par l'obéissance que vous ont rendu ceux de Montpellier parlant pour tous vos sujets de la religion prétendue réformée, que je ne puis demeurer davantage sans vous le témoigner. C'est ce que je fais par le sieur du Tremblay, qui vous dira de ma part que c'étoit la plus grande joie qui me pût arriver, soit que je considère le bien qui en réussira à votre Etat, qui se rendra plus florissant que jamais par la paix, soit que je regarde mon contentement particulier, vous voyant hors du péril et du mauvais air des maladies qui me donnoient tous les jours mille appréhensions. Je sais, monsieur mon fils, que ces considérations n'étaient pas capables de vous retenir; mais permettez, je vous prie, ce ressentiment à une femme et mère tout ensemble, qui a tous les jours fait des prières à Dieu que vos sujets de la religion prétendue réformée qui s'étoient éloignés de leur devoir se rendissent dignes de votre clémence par la reconnoissance de leur faute : il a exaucé mes prières, et exaucera encore, s'il lui plaît, celles que je lui fais de tout mon cœur, que vous viviez longues années avec la gloire et le repos dans votre Etat. » — Manuscrit de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 95 (autographe).

tème général de la défense calviniste? Autrefois les huguenots avaient une longue ligne de forteresses qui s'étendait de Grenoble à La Rochelle; ils possédaient tous ces petits châteaux des bords du Rhône, où, selon l'expression du chroniqueur provençal, Guillaume de Puy-Laurens, l'aigle et l'homme d'armes logeaient dans le même nid, nobles seigneurs qui, à la première convocation du prêche, descendaient pour lui prêter secours. Aujourd'hui il fallait démanteler ces châteaux, se retirer dans la plaine, où il était si facile aux garnisons royales de briser les rangs épars de quelques paysans levés à la hâte. Le conseil du roi avait procédé avec habileté; ayant en face un parti puissant, il s'était gardé de le heurter de front; il lui avait enlevé peu à peu ses moyens de défense; il le morcelait, le dispersait, et puis quand il l'eut placé dans l'impuissance de résister, alors il l'attaqua hautement et en finit avec lui. Ce fut la tâche de Richelieu, accomplie par la prise de La Rochelle.

CHAPITRE XXXVI.

DÉPÊCHES ESPAGNOLES SUR LES AFFAIRES DE FRANCE.

Ambassade de don Fernando Girone. — Différens de la reine-mère et de son fils. — Liberté du prince de Condé. — Ordres de la cour de Madrid. — Intrigues. — L'Espagne entretient les mécontentemens. — Affaires des huguenots. — Ambassade du marquis de Mirabel. — Correspondances royales.

1618 — 1622.

Deux grands faits dominent l'époque politique que je viens de décrire : 1° la querelle animée de la reine Marie de Médicis et de Louis XIII sous l'administration d'Albert de

Luynes; 2° la tentative de guerre contre les huguenots. Autour de ces deux faits toutes les affaires intérieures du royaume de France viennent se grouper. Aussi forment-elles la préoccupation spéciale des ambassades espagnoles à Paris. Trois ambassadeurs extraordinaires s'y succèdent : le premier, le duc de Montéléone, plutôt envoyé de famille qu'ambassadeur à titre. Il est remplacé par le vieillard actif don Fernando Girone, qui suit avec une si vive sollicitude le plus petit détail d'*interim ;* enfin le marquis de Mirabel prend l'ambassade, car Fernando Girone avait été profondément blessé d'un outrage à son honneur que le roi de France lui avait fait, en ne l'admettant pas à une chasse à Compiègne.

Les dépêches de l'ambassadeur présentent les faits de guerres civiles et d'administration intérieure sous un aspect neuf et particulier ; c'est la partie secrète, la partie intime des événemens; et quand on songe à la longue lutte qui va se développer entre la maison d'Autriche et les Bourbons, quand on réfléchit sur ce vaste drame qui déploie ses péripéties pendant quarante ans, on est aise de pénétrer

dans la pensée de cette cour d'Aranjuez et de l'Escurial, de recueillir ses desseins dans les propres actes de sa diplomatie. Une première dépêche du duc de Montéléone est adressée au roi Philippe III : « On a arrêté ces jours derniers deux frères italiens, sujets du duc de Florence, ainsi qu'un Français, et on les a condamnés à mort, ce qui a été exécuté sur la place publique de cette ville. Le sujet de cette condamnation, d'après le procès, est la publication d'un livre dont le Français étoit l'auteur, et où il étoit fort mal parlé du roi de France, surtout en ce qui touchoit sa conduite à l'égard de la reine-mère. Quant aux deux Italiens, ils n'avaient fait que coopérer à la transcription de l'ouvrage. Il est résulté de ces débats, des révélations qui ont causé un peu d'agitation dans cette capitale. Il y a eu plusieurs personnes arrêtées, d'autres exilées. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans ce livre, c'étoient les projets que l'on prêtoit au roi de faire revenir ici la reine-mère par des moyens violens[1]. Le temps découvrira la vérité de toute

1 *Que tratava de traer aqui a la reyna madre con modos violentos.*

cette triste affaire. Quelques amis du prince de Condé espèrent que sa prison pourroit s'ouvrir par suite du mariage projeté entre M. le duc de Montbazon, neveu de M. de Luynes, et madame la princesse d'Orange, qui est sœur dudit prince de Condé. Ni les négociations, ni les probabilités ne manquent à l'accomplissement de ce mariage; mais de quoi peut-on répondre dans un pays comme celui-ci! Nous avons appris que M. de Luynes était allé voir le prince dans sa prison de Vincennes[1]. Il parait que le prince de Condé l'a reçu assez durement d'abord, mais que le grand favori, avec cette souplesse et cette habileté qui le caractérisent[2], a su fixer les incertitudes du prisonnier et lui démontrer qu'à sa décision étoit attaché le repos de la France. Voilà ce que l'on m'a rapporté; de sorte que cette affaire est de nouveau sur le tapis, et il ne seroit pas impossible que M. le prince fût mis bientôt en liberté[3]. »

1. *Haver mos de Luyna ydo a visitar le à su prision de Vincenna.*

2 *Con a dextreza y habilidad que tiene.*

3 Archives de Simancas, cot. A 76 f 79. (En partie chiffrée.)

Ces dépêches du duc de Montéléone pressentaient les différens plus graves de la reine-mère et de son fils. Le successeur de l'ambassadeur, don F. Girone pénétrait dans toutes les intimités des négociations. « J'ai reçu, dit-il, il y a quelques jours, l'avertissement que l'on négocioit les moyens de rendre la liberté au prince de Condé. Les motifs qui engagent de Luynes à prendre ce parti sont la crainte que la reine ne gagnât à son parti un auxiliaire si puissant, ou du moins que les partisans du prince, tant que celui-ci seroit arrêté, ne vinssent à soutenir les prétentions de cette princesse. Si au contraire on le rend à la liberté, on a l'espoir de le détacher lui et les siens du parti des mécontens, et de le ramener au service du roi [1]. »

En l'absence de don Fernando Girone, le premier secrétaire d'ambassade, don Juan Castaños, écrit au secrétaire d'Etat à Madrid : « Les incertitudes qui règnent sur l'issue des démêlés qui existent dans ce royaume ne doivent pas m'empêcher de faire part à Votre Excellence

1 Archives de Simancas, cot. A 77[245] (Lettre chiffrée).

des bruits qui courent, sauf ensuite à apprécier la valeur de ces conjectures. Une personne qui est dans les affaires m'a dit que bien que le roi de France ait nommé le duc de Guise son lieutenant général dans cette guerre, ç'a été plutôt par crainte que par la confiance que lui inspire sa personne. On m'a fait remarquer combien, malgré cette faveur apparente, il était toujours éloigné des assemblées secrètes qu'ont entre eux le roi, ses confidens et ses favoris. Un fils du maréchal de Thémines, celui qui par l'ordre de la reine-mère arrêta le prince de Condé, ayant levé deux mille hommes de pieds et deux cents chevaux pour le compte du roi, vient de passer il y a onze ou douze jours du côté de la reine-mère[1]. Une autre personne bien informée m'a dit que beaucoup de gens ici seraient très-fâchés que la paix fût conclue, attendu que cela les priverait d'une grande portion de leur pouvoir. De tout ceci il résulte les bruits les plus contradictoires : ainsi les uns disent que la paix

1 *Se passa havra once o doce dias al servicio de la reyna madre.*

sera bientôt conclue, parce qu'elle est dans les intérêts des deux partis; d'autres prétendent, et Votre Excellence pensera comme moi, que cette version est la plus probable; que les arrangemens éprouveront de grands obstacles. Les raisons en sont faciles à déduire. En effet, bien que le pays demande la paix à cor et à cris, il est évident que les favoris du roi pousseront toujours à la guerre, afin de tenir constamment ce prince éloigné de sa mère [1], et de conserver leur crédit et leur fortune. D'un autre côté, les mécontens travaillent dans le même sens, parce qu'ils pensent que cette guerre est le seul moyen de contraindre le roi à se défaire de son entourage [2]. »

Don Fernando Girone, l'ambassadeur à titre, reprend la correspondance avec Philippe III : « Hier j'ai appris par une personne de considération que l'on faisoit courir le bruit que Votre Majesté secourroit la reine-mère dans l'hypothèse d'une rupture complète avec le roi son fils. J'en donne connaissance à Votre

1 *Los privados procuran la guerra por que por este medio han de tener al rey lejòs de su madre.*

2 Archives de Simancas, cot. A 77[2]/4 (Lettre chiffrée).

Majesté afin qu'elle me fasse connoître ce que j'aurai à répondre. D'ici là, si dans la conversation, ou dans mille occasion plus solennelle on m'interrogeoit à ce sujet, je ferai la réponse que je croirai la plus analogue à la situation des affaires et à la dignité de la couronne de Votre Majesté [1]. »

Au-dessous de cette dépêche et en marge est écrit de la propre main de Philippe III avec des caractères mal tracés : « Ecrire de suite à l'archiduc que dans le cas d'une rupture du roi Très-Chrétien avec la reine-mère, et si l'une des deux parties lui demandoit des secours, comme la dernière fois [2], il ne doit se déclarer ni se montrer favorable pour aucun des deux [3], tout en satisfaisant chacun cependant dans ce qui ne peut point nous compromettre. Il faut écrire pareillement à don Girone ce que je prescris à l'archiduc, afin que si Sa Majesté Très-Chrétienne l'interrogeoit à cet égard, il eût à répondre qu'il ignoroit

1 Archives de Simancas, cot. A 77[58] (Lettre chiffrée).

2 *Como la vez passada.*

3 *No se muestre ni se declare en favor ni contra ninguno dellos.*

absolument mes intentions et mes projets ; et dans le cas où il seroit plus vivement questionné, il devra répondre, mais confidentiellement et comme en se laissant arracher un secret[1], que les grandes dépenses de la guerre d'Allemagne absorbant des sommes énormes, je ne puis dans ce moment-ci lui fournir aucun secours, mais que telle est mon intention, laquelle d'un moment à l'autre, par la cessation des hostilités, je serai à même de remplir. Cela donnera le temps de voir la tournure que prendront ces affaires. Recommander une vigilance et tout à la fois une prudence extrême à don Girone[2]. »

A cette instruction si curieuse qui révèle toute la politique espagnole à l'égard de la France, l'ambassadeur Fernando Girone répond : « J'ai reçu la lettre que Votre Majesté m'a fait écrire relativement aux affaires de ce gouvernement avec la reine-mère; mais si malgré les observations et les sages conseils que j'ai présentés ici de la part de Votre Majesté,

1 *Como un gran secreto.*

2 *Deser con vigilancia y cuydado muy grandes.*

elle étoit obligée, dans son intérêt, de fournir des secours à la reine (comme l'on dit déjà ici que Votre Majesté le fera), dans la supposition d'une rupture et d'une guerre entre la mère et le fils, Votre Majesté ne pense-t-elle pas alors qu'il seroit convenable que je m'abstinsse de rendre visite au roi, et que je me fisse remplacer par don Juan de la Cueba, ou par toute autre personne[1] ? »

« J'ai donné connoissance à Votre Majesté, ajoute l'ambassadeur[2], des allées et des venues de M. de Blainville auprès de la reine-mère, et du refus qu'a fait le roi très-chrétien de donner le parlement de Paris tout entier pour otage à la reine, si elle consentoit à revenir à Paris. Abandonnant alors sa prétention par rapport au parlement, cette princesse a répondu une lettre fort adroite avec l'habileté des temps passés[3], dans laquelle elle ne met pas en doute la bonne foi du roi et la garantie que lui offre sa parole royale; mais elle ne peut, dit-elle, accorder la même

1 Archives de Simancas, cot. A 77[60] (Lettre chiffrée).
2 Archives de Simancas, cot. A 77[62] (Lettre chiffrée).
3 *Con la habilitad del tiempo passado.*

confiance à celle du duc de Luynes. En conséquence elle demande de nouvelles sûretés pour elle, ses amis et ses serviteurs, dont elle ne veut point se séparer, sous quelque prétexte que ce soit. « Je mourrai mille fois, ajoute-t-elle, avant de commettre une action aussi indigne que celle de les abandonner [1], et il seroit bien insensé à moi, d'après ce qui s'est passé, d'aller me séparer de mes amis pour aller me mettre dans les mains de ceux qui ne le sont pas [2]. » Depuis cette réponse le roi a envoyé des avis secrets pour que l'on se prépare à la guerre. Le maréchal de Lesdiguières a reçu l'ordre de lever une armée dans le Dauphiné, pour s'opposer, est-il dit, aux mouvemens qui pourroient avoir lieu dans le Milanais en faveur de la reine-mère. On a beau dire, néanmoins, que le duc de Savoie est du parti de cette princesse, je crois plutôt que cette armée est destinée à agir dans la guerre civile elle-même. »

Ces bruits de guerres civiles et des partis armés réveillent toute la vieille sollicitude de

1 *Que querria morir antes que cometer un acto tan indigno.*

2 *De separarse de sus amigos para fiarse de los que no la son.*

Philippe III. Ne serait-il pas possible de se créer une opinion favorable, une faction en France comme au temps de la ligue ? Sur ce point Philippe III écrit de sa main à son ambassadeur : « On m'avertit par différentes voies que la reine-mère étoit fort bien disposée pour nous [1], qu'il étoit nécessaire de l'avoir toujours en France comme un frein contre certaine éventualité ; on ajoute qu'il s'est élevé quelques difficultés à l'égard des dépenses à faire pour les François qui sont dans mes intérêts [2]. Bien que la reine-mère se porte pour caution, j'ai voulu cependant savoir de vous la vérité sur cette matière. Pourrons-nous ajouter foi à cette intelligence avec la reine-mère ? quelles sommes seroient nécessaires pour cela [3] ? Telles sont les questions auxquelles vous me ferez une prompte réponse, afin que nous puissions prendre à cet égard la plus habile résolution [4]. »

1 *Que inclinava la reyna madre a las cosas desta corona.*

2 *Que se han hallado algunas dificultades por el gasto que se havria de hazer para sustentar Franceses a mi devocion.*

3 *Que din° seria menester para ello.*

4 Archives de Simancas, cot. A 61 63 (Lettre chiffrée).

Quelques jours après, l'ambassadeur don Fernando écrit encore[1] : « J'ai vu, dans les dernières lettres de Votre Majesté, qu'elle étoit dans l'intention de maintenir parmi les mécontens de France une certaine force, de manière à avoir toujours, dans sa main, un puissant moyen de diversion[2]. L'occasion qui se présente aujourd'hui est en effet des plus heureuses, et Votre Majesté n'est pas mal informée, lorsqu'elle dit que la reine-mère est portée à soutenir les intérêts de votre couronne[3]. Voici quelques détails en réponse à ce que me demande Votre Majesté, relativement à la manière et aux dépenses qui devroient être employées dans cette affaire, bien qu'elle soit certaine d'y trouver l'appui de la reine-mère. D'abord Votre Majesté désire se ménager un parti en France; quoique la circonstance soit favorable, elle doit s'attendre à dépenser de grandes sommes et se voir aban-

1 Archives de Simancas, cot. A 77[64] (Lettre chiffrée).

2 *Que siempre se ha necessario tener mano en Francia en que se hallan algunas difficultades por el sustentar Franceses a devocion de V. Md.*

3 *Quan inclinada esta la reyna madre a la corona de V. Md.*

donnée par les personnes qu'elle aura salariées aussitôt que ces salaires cesseront ou que leurs intérêts particuliers ne requerront plus l'appui de l'Espagne. Cependant en supposant que Votre Majesté persiste à vouloir se ménager un parti dans ce royaume parmi les personnes puissantes [1], j'en vois trois surtout qu'il seroit important de gagner. En premier lieu la reine-mère qui a été offensée par le roi son fils dont elle se méfie, en même temps que de ses favoris et des ennemis du prince de Condé [2]. La reine-mère a un parti assez considérable, et qui le deviendra chaque jour davantage à mesure que le frère du roi avancera en âge. Celui-ci montre une grande affection pour sa mère dont il épouse vivement la querelle [3]. Les deux autres personnages sont le duc de Mayenne et le duc d'Epernon, lesquels sont fort considérés en France et hors des bonnes grâces du roi et de ses favoris. Ces

1 *Quira tener en este reyno a su devocion personas de consideracion.*

2 *Laqual se halla offendida y mol segura del rey su hijo y de sus privados y enemigos del principe de Conde.*

3 *El qual quiere mucho a su madra y muestru sentir sus cosas.*

deux ducs sont bien préférables dans cette affaire, au prince de Condé et au duc de Guise lui-même; car outre que ceux-ci sont parens du duc de Luynes, leur caractère léger n'inspire encore aucune espèce de confiance. Quant à la quantité d'argent nécessaire, elle doit être naturellement proportionnée aux intentions de Votre Majesté, lesquelles j'ignore jusqu'à ce jour[1]. Si Votre Majesté me demandoit de répondre à ce sujet, d'après l'expérience que j'ai acquise des affaires passées et présentes de ce royaume, je pourrai le faire avec plus de certitude. »

Dans une nouvelle dépêche l'ambassadeur espagnol laisse éclater sa joie à l'aspect de la guerre civile[2] : « J'avois parlé à Votre Majesté des différends qui s'étoient élevés entre la reine-mère et son fils; ils prennent de jour en jour plus de consistance, et tout s'achemine pour une guerre civile. La nuit dernière sont partis pour aller rejoindre la reine-mère, le duc de Nemours, le comte de Soissons et sa

1 *Soran dineros tantos quantos y conforme los intentos de V. Md. los quales yo ignoro.*

2 Archives de Simancas, cot. A 77⁹³ (Lettre chiffrée).

mère, le seigneur de Vendôme et beaucoup d'autres personnes dont je ne sais point encore les noms; ceci a causé une grande sensation; mais comme dans ce royaume on est un jour en guerre, et le lendemain uni comme des frères[1], on ne peut rien dire encore, si ce n'est qu'il y aura rupture dans le cas où le roi très-chrétien ne voudroit pas se défaire de ses favoris. Le duc de Luynes m'a dit, sous le sceau du secret, que la reine-mère n'avoit pas seulement l'intention de séparer le roi de son favori, mais encore de le remplacer lui-même par son frère le duc d'Anjou, assurant que le roi étoit incapable de gouverner[2]. Mais quoique le duc de Luynes ait eu l'air de me faire un grand secret de tout cela, il ne seroit pas impossible que ce fût lui-même qui eût insinué ces idées au roi, afin qu'il ne se fiât jamais à sa mère et qu'il le maintînt en sa qualité de favori. On donne ici comme une chose certaine que la reine-mère a reçu des lettres de Votre Majesté, où il lui est offert tous les secours en

1 *Estan un dia rota la guerra y otro dia estan como dos hermanos.*

2 *Diziendo que este rey es incapaz para el govierno.*

hommes et en argent dont elle auroit besoin. J'ai démenti ces bruits, car l'ambassadeur de Votre Majesté ne seroit pas le seul qui ignoreroit une proposition d'une si grave importance. »

Quand la paix s'avance, l'ambassadeur don Fernando Girone est obligé d'en donner avis à son souverain ; il le fait avec une douleur peu déguisée[1]. « J'envoie à Votre Majesté les articles de la paix qui a été conclue entre le roi et la reine-mère; il n'a pas dépendu de nous ici de l'empêcher ni même de la retarder[2]. Le roi a expédié un exprès à la reine très-chrétienne pour lui dire qu'il va se rendre dans le Poitou, et que si les ducs d'Epernon et de Mayenne ne posent pas les armes, il agira vigoureusement contre eux et les traitera après comme des rebelles ; mais il est à présumer que ces derniers imiteront l'exemple de la reine-mère, et que tout rentrera dans l'ordre. D'autres disent que le roi, à la tête de son armée, se portera vers le Béarn pour y faire exécuter l'édit relatif aux

1 Archives de Simancas, cot. A 77[103] (Lettre chiffrée).

2 *Impedirlo o lo menos alargar lo.*

biens ecclésiastiques; mais je ne peux le croire; car que ne feroit-on pas à Paris pendant cette absence? et le roi et le duc de Luynes, ce qui est la même chose[1], ont besoin d'y revenir. »

Ainsi tout l'esprit de la diplomatie espagnole se montre dans cette série de dépêches. Ce que veut la cour de Madrid, c'est perpétuer les querelles civiles, la guerre féodale et l'esprit de sédition; ses inquiétudes sont pour tout symptôme de conciliation et de paix. Le cabinet d'Aranjuez n'ose point ouvertement prendre une résolution entre la mère et le fils; ses agens ont ordre de dissimuler. Il ne s'agit pas de faire triompher un parti sur l'autre, mais de les envenimer tous, afin d'annuler la France à l'extérieur, alors que l'Espagne préparait ses vastes expéditions! Les dépêches sur la guerre des huguenots n'ont pas le même caractère; ici l'opinion catholique domine dans les instructions; il s'agit d'assurer victoire au principe qui est la base de la politique espagnole; attaquer les calvinistes de France, c'est frapper hardiment l'Angleterre et la Hollande, en

1 *Que es lo mismo.*

hostilité avec la maison d'Autriche. Le marquis de Mirabel suit exactement les moindres symptômes qui annoncent la rupture de la cour avec les huguenots. « Je dois rendre compte à Votre Majesté de ce qui vient de se passer à Tours. Ces jours derniers mourut un riche hérétique. Les huguenots, contrevenant aux usages établis, qui leur commandent de n'enterrer leurs morts que le soir ou la nuit, pour éviter aux catholiques le scandale de leurs cérémonies, firent cet enterrement à dix heures du matin. Dans l'endroit où passa le cortége se trouvait une troupe d'enfans [1]. Ceux-ci, en manière de moquerie, se mirent à chanter quelques unes des prières que l'Eglise romaine fait entendre dans les offices des morts. Les gens du cortége, blessés de cette insulte [2], se ruèrent sur les enfans, qu'ils maltraitèrent vigoureusement. Ces derniers en ayant donné connoissance à leurs proches, bientôt des rassemblemens eurent

1 *Havia algunas muchachos* *.

2 *Por la mosa de los muchachos.*

* Il n'y a pas de mot en français pour traduire le mot *muchachos* dans ce passage. C'est *adolescens* (*gamins*) qu'il faudrait dire.

lieu. Tous ces parens réunis fondirent sur les hérétiques pour venger les mauvais traitemens qu'avoient reçus leurs fils. Le cortége arriva pourtant jusqu'au temple ; mais les enfans qui étoient revenus à la charge y entrèrent pêle-mêle avec les huguenots, le saccagèrent de fond en comble et y mirent le feu. Peu d'instans après il étoit réduit en cendres avec quelques maisons attenantes. C'est là une punition du ciel; car quelques années auparavant, à la même époque, le même jour, les hérétiques avoient brûlé les restes mortels de saint François-de-Paule, de saint Martin et de son frère [1]. Cet événement parut d'une telle gravité aux yeux du roi, qu'il envoya un de ses conseillers pour prendre connoissance des faits, et faire châtier les coupables. Le député du roi ayant fait arrêter quelques uns des catholiques prévenus, les autres se réunirent en tumulte et vinrent demander au conseiller que l'on élargît les prisonniers. Cette demande leur ayant été refusée, ils se portèrent à la prison,

1 *Los herezes avian quemado los cuerpos de san Frano de Paula san Martin y su hermano.*

dont ils brisèrent les portes, et retournant à la maison du conseiller, ils le maltraitèrent d'une manière indigne. Le roi étoit aux environs de Tours; lorsqu'il eut appris le traitement que l'on avoit fait subir à son envoyé, il fit avancer des troupes sur la ville. Celles-ci ayant pénétré sans résistance, on a procédé à la punition de quelques coupables, et la ville se trouvant ainsi pacifiée, le roi y a fait son entrée. Les habitans de La Rochelle font de nouveaux préparatifs et se fortifient chaque jour davantage, au moyen de l'appui qu'ils trouvent en Angleterre et en Hollande. Il paroît certain qu'il leur est arrivé de ce dernier pays un ingénieur en chef et plusieurs capitaines pour servir sous ses ordres. Le roi d'Angleterre, de son côté, a fait dire par son ambassadeur à Sa Majesté Très-Chrétienne, qu'elle devoit agir avec ménagemeut à l'égard de ceux de la religion réformée, parce que ceux-ci étant les amis de l'Angleterre, il ne pouvoit se dispenser de les protéger contre la France[1]. L'ambassadeur de Savoie a offert, au nom de

1 *Na podria de far de acudir les contra la Francia.*

son souverain, un secours de six mille hommes, pour assister le roi de France dans cette circonstance. Je ne sais si on les acceptera. J'ai entendu dire ici que le duc de Savoie n'avoit fait une pareille offre de service que pour faire disparoître dans l'esprit du roi la fâcheuse impression qu'y a produite l'arrivée du prince Philibert à Turin. Les mécontens sont toujours le duc de Guise, le prince de Condé et la reine-mère; mais cette opposition aura la même durée que toutes les autres choses dans ce royaume. Le duc de Guise s'en est allé en son gouvernement de Provence, avec toute sa maison. Il a voulu témoigner par-là son mécontentement de ce qu'il n'avoit pas été nommé général des galères de France. Le prince de Condé est retourné également en son gouvernement de Berri. Celui-là sera plus facile à contenter, parce qu'il ne demande qu'à traiter[1]. »

Le marquis de Mirabel, qui succède à don Fernando Girone, suit toutes les phases de la

1 Archives de Simancas, cot. A 78⁹³ (Lettre en partie chiffrée).

prise d'armes des huguenots : « Il est arrivé ici une députation de La Rochelle. Le roi étant à la chasse pour quelques jours, on ne leur a point encore accordé d'audience ; je pense même qu'ils n'obtiendront aucune réponse décisive jusqu'à ce que les résultats de l'ambassade de M. de Cadenet en Angleterre soit connus. Cela n'arrête pas cependant les préparatifs immenses que l'on fait de part et d'autre[1] ; et c'est ce qui prouve le peu de confiance que l'on a dans l'ambassade du frère de M. de Luynes ; il ne réussira jamais à détourner le roi d'Angleterre de donner des secours aux huguenots, qui comptent sur lui. Une nouvelle a fixé ici l'attention de tout le monde, c'est l'offre que le roi vient de faire au maréchal de Lesdiguières du bâton de connétable. Il lui a envoyé un conseiller d'Etat à cet effet, en y joignant la condition que le maréchal se fît catholique[2]. Le maréchal a répondu à cette offre avec beaucoup de reconnoissance, sans accepter ni refuser[3], et en assurant qu'il feroit connoître sa déci-

1 *Que se hacen de ambas partes.*

2 *Con acondimento de que fuese catolico.*

3 *Sui acertar ni escluir el cargo.*

sion à son prochain voyage à Paris. Ce que le roi se propose par ce moyen, c'est d'avoir le duc de Lesdiguières dans son parti, afin de l'employer dans la prochaine guerre contre les huguenots de ce royaume. Je ne sais si le maréchal s'y décidera réellement. C'est un pas bien dangereux dans sa position. »

Quand la campagne contre les huguenots est décidée, le roi d'Espagne se hâte d'écrire au marquis de Mirabel : « J'ai jugé convenable, sur le projet que je sais qu'a le roi de France d'entrer en campagne, que vous le suiviez dans son voyage. Ainsi, à la réception de la présente lettre, vous vous rendrez directement où est le roi très-chrétien, et vous l'accompagnerez partout. Etant ainsi près de lui, il vous sera d'autant plus facile, et vous pourrez avec d'autant plus de certitude me rendre compte de ses succès contre les rebelles et de pénétrer ses desseins en général [1]. Pour vous faciliter les moyens de ce voyage et lui donner une apparence de dignité, j'ai donné ordre à mon président du trésor de vous envoyer huit mille

1 *Y penetrar todos suy designios.*

ducats de gratification, lesquels sont indépendans des huit mille autres ducats que l'on doit vous compter incessamment pour les frais de votre ambassade [1]. »

En réponse, le marquis de Mirabel écrit à Sa Majesté Catholique [2] : « J'envoie à Votre Majesté un plan de la ville de Montauban [3], devant laquelle Sa Majesté Très-Chrétienne a mis le siége. Il est à croire qu'il sera plus long que l'on ne pensoit, par le peu de troupes que le roi a avec lui. Dernièrement l'attaque d'une demi-lune, du côté de la porte de Bourbon, a été sanglante et infructueuse. Le duc de Mayenne y a péri, frappé à la tête d'un coup de mousquet, avec beaucoup d'autres personnes de considération. On m'a écrit du quartier-général du roi très-chrétien que le duc de Montmorency avoit pris un navire que les Hollandois envoyoient aux hérétiques, et où il y avoit des armes pour douze mille hommes [4]. »

1 Archives de Simancas, cot. A 62[25].

2 Archives de Simancas, cot. A 78[45].

3 *Una planta de la ciudad de Montalban.*

4 *Un navio que llevava armas para 12 v. hombres a los de la religion.*

Quels que fussent les intentions de la cour de Madrid et ses perfides projets de guerre civile, en commençant cette campagne, le roi de France donne avis du mouvement de ses armes à son frère et bon cousin d'Espagne : il lui demande même de saisir et confisquer tous les biens des rebelles que le commerce aurait transportés dans la Péninsule : « La rebellion en laquelle ceux de notre ville de La Rochelle se sont endurcis depuis quelque temps, nous ayant convié de procéder contre eux par la rigueur de nos armes et de notre justice, nous avons déclaré acquis et confisqués tous et chacun des biens, marchandises, vaisseaux et autres choses appartenant aux habitans de ladite ville. Et comme nous avons été averti qu'en plusieurs villes et havres de l'obéissance de Votre Majesté il se trouve plusieurs effets desdits habitans de La Rochelle, nous avons commandé au sieur du Fargis, notre ambassadeur près d'elle, de lui faire instance, en notre nom, pour obtenir la permission de saisir, faire arrêter et conduire en notre royaume ce qui se trouvera appartenant auxdits Rochelois, pour en user après, selon que nous ju-

gerons convenable et d'après la puissance que Dieu nous a donnée sur tous nos sujets. Ce que nous estimons et attendons de l'amitié fraternelle de Votre Majesté qu'elle accordera volontiers, aux assurances qu'en autre chose de son contentement nous nous en revancherons en son endroit. Au camp devant Montauban, le 23 août 1621, votre bon frère et beau-frère, Louis[1]. »

Quelques jours après, le roi d'Espagne écrit à son ambassadeur en France[2] : « Ce que le roi très-chrétien propose relativement à la guerre contre les hérétiques de La Rochelle, et en même temps les ménagemens dont il veut user à l'égard des Hollandois, afin que ceux-ci ne fassent aucune démonstration en faveur des révoltés, n'est point suffisant. Insistez donc pour la guerre et montrez-vous peu satisfait[3], de manière à ramener habilement le

1 Archives de Simancas, cot. A 7874.

2 Voici la première note que j'ai rencontrée écrite de la main du nouveau roi Philippe IV. C'est toujours la même forme d'écriture, et ces caractères à peu près illisibles que traçaient son père et son aïeul.

3 *En mostraros poca satisfecho della.*

roi très-chrétien et ses ministres à leurs premières bonnes dispositions, sans rompre cependant les négociations, si vous ne réussissiez pas d'abord[1]. »

L'ambassadeur d'Espagne ne quitte pas le roi dans toute cette campagne de Languedoc. Il s'agissait d'une question trop grave pour le cabinet de San-Lorenzo; tous les jours l'ambassadeur envoyait un bulletin détaillé des opérations militaires et des succès contre les calvinistes. Le but du roi d'Espagne était d'entraîner absolument la France dans ses intérêts pour soumettre les Pays-Bas hollandais; les Rochellois les avaient pour alliés; était-il possible de ne pas faire la guerre à la Hollande, quand il était prouvé que cette puissance jetait des armes, de l'argent aux villes rebelles? Il y avait là une contradiction que le roi d'Espagne ne pouvait comprendre : « Quoi, disaient ses dépêches, vous payez des subsides à la Hollande, vous entretenez chez elle des régimens, et tout cela pour que cette même puissance envoie des secours à vos sujets rebelles! » A cela les con-

2 Archives de Simancas, cot. A 78[59].

seillers de France répondaient qu'ils avaient besoin de ménager les Pays-Bas hollandais; que si l'on brisait les vieux traités, il était à craindre que leurs flottes ne vinssent ouvertement défendre les rebelles : ne fallait-il pas agir avec prudence pour éviter un si grand malheur?

CHAPITRE XXXVII.

MODIFICATION DANS LE CONSEIL DU ROI. — RICHELIEU AU MINISTÈRE.

Composition du conseil. — Changement des ministres. — Chancelier. — Garde-des-sceaux. — Richelieu cardinal. — Opposition du roi. — Richelieu est nommé ministre. — Sa modestie et son habileté. — Portrait de Richelieu. — Mesures du nouveau conseil. — Ses principes. — Alliance avec l'Angleterre et les États de l'Italie contre l'Espagne.

1623 — 1624.

Marie de Médicis était admise dans le conseil sans titre régulier, mais avec l'agrément de son fils. La reine avait dissimulé d'abord ses projets d'avenir[1]; elle savait les méfiances du

1 La reine Marie de Médicis ne manquait aucune occasion d'écrire à son fils sur les choix de ministres : « Monsieur

roi ; elle connaissait aussi l'opinion des différens secrétaires d'Etat, presque tous hostiles à ses desseins ; son but dut être dès lors d'introduire quelques nouveaux conseillers qui pussent balancer par leur vote, les mauvaises impressions que les amis du duc de Luynes avaient favorisées dans l'esprit du jeune Louis XIII [1].

Sous le ministère de Luynes, le conseil se

mon fils, ce n'est pas seulement l'inclination que j'ai à approuver tout ce qui vous est agréable, qui me porte à louer le choix que vous avez fait de la personne du sieur de Vic pour garde de vos sceaux, c'est encore la connoissance que j'ai de sa longue expérience dans les affaires, de sa fidélité et de l'affection qu'il a toujours eues au service du défunt roi mon seigneur et au vôtre Je me réjouis de ce que vous avez été convié par ces considérations à l'honorer d'une si belle charge, et vous remercie de la part qu'il vous a plu me faire de cette nouvelle. Au reste, monsieur mon fils, je ne vous puis dire combien j'ai été aise d'apprendre par la lettre que m'a écrite le sieur de Marillac, les preuves qu'il a vues de votre affection envers moi, telles qu'elles ne se peuvent dire plus grandes. J'envoie le sieur Desgarets pour vous témoigner le ressentiment très-vif que j'en ai, et pour vous supplier de croire que comme c'est la chose du monde que je désire avec plus de passion, aussi ne laisserois-je jamais passer une seule occasion de vous obliger à me la continuer ; il me tarde de vous la confirmer de vive voix. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 66 (autographe).

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, ad ann. 1623.

composait, pour les affaires de finances, du président Jeannin, l'honneur de Dijon sa bonne ville, un des parlementaires les plus capables. A la mort de cet habile négociateur, Schomberg, brave soldat, depuis maréchal de France, lui succéda; il ne resta qu'un an dans ce poste difficile où il fut remplacé par Bochart, premier président au parlement de Paris. La maison du roi n'avait cessé d'avoir pour chef, Loménie, créé secrétaire d'État par Henri IV. Après la mort du vieux Villeroy, le plus souple de tous les ministres, monument d'un demi-siècle de faveur, les affaires étrangères et la guerre tombèrent dans les mains de Brûlart, fils du chancelier Sillery; Brûlart n'avait point l'habileté de Villeroy, qui avait traversé paisiblement les règnes de Henri III, de Henri IV, et avait négocié tous les grands traités de cette époque. Les affaires de religion qui formaient un département à part, restaient confiées à Lecamus, fait conseiller d'État en 1620. J'ai dit que le duc de Luynes avait pris les sceaux à la mort de du Vair; il n'avait point nommé de gardes à titre; Méry de Vic, seigneur d'Ermenonville, lui succéda. Puis les

sceaux furent remis en commission à six membres du conseil d'Etat. Au moment où la reine entrait au conseil, le chancelier de Sillery avait repris les fonctions confiées à ces commissaires[1].

Ce conseil ainsi composé n'était point en harmonie avec les opinions de la reine, car c'étaient ces mêmes ministres qui avaient préparé son exil, et favorisé les divisions entre la mère et le fils. Marie de Médicis cependant n'osait pas attaquer de front le ministère tout entier. Pour tenter une si difficile épreuve, elle n'avait pas un crédit assez fortement assuré. Son but fut de démolir l'un après l'autre la puissance de ces conseillers, afin de faire entrer dans le conseil, le ministre de ses affections, l'homme dont elle ne s'était jamais séparée, l'évêque de Luçon, ce Richelieu, qui partout s'était posé comme le pacificateur des divisions de famille. La difficulté était grande; plus Richelieu s'était montré adroit, puissant de moyens, facile de paroles, plus le

1. Histoire des secrétaires d'Etat, recueil de Dupuis, tom. II.

caractère inquiet et soupçonneux de Louis XIII s'alarmait de la présence d'un pareil ministre dans le cabinet. Cette antipathie craintive s'était surtout produite en une toute récente circonstance. La reine-mère, pour récompenser le zèle et l'actif dévouement de Richelieu, avait sollicité à Rome la barette rouge du cardinalat, grande dignité qui réveillait l'ambition de tous les prélats de l'Eglise. C'était pour ainsi dire une clause de l'acte d'arrangement que Richelieu avait négocié. Quand il s'agit de porter cette sollicitation à Rome, on y trouva quelques obstacles, et bientôt l'on découvrit la main qui les suscitait. C'était Louis XIII lui-même qui avait engagé une correspondance secrète avec son ambassadeur; les dépêches officielles portaient toutes régulièrement l'injonction de faire nommer Richelieu; il n'en était point ainsi des correspondances intimes; celles-là au contraire invitaient de s'opposer de toutes ses forces à cette haute promotion dans les dignités de l'Eglise [1]. Cependant

1 Leclerc, *Vie de Richelieu*, tom. I, liv. I; comparez avec Aubery, liv. VI, chap. VIII, et les pièces qu'il a publiées.

tous les obstacles furent vaincus par la persévérance de la reine Marie de Médicis ; l'évêque de Luçon obtint la pourpre, et tant il la devait à la reine-mère, tant il était pénétré de l'idée que c'était elle qui faisait sa fortune, que plaçant la calotte du cardinalat à ses pieds, il s'écria : « Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à la bienveillance de Votre Majesté, me fera toujours souvenir du vœu solennel que j'ai fait de répandre mon sang pour votre service. » Cette expression de dévouement, l'histoire l'a beaucoup reprochée à Richelieu à une autre époque de sa vie, où il poursuivait la reine-mère avec tant d'acharnement ; comme si en politique, pour les hommes comme pour les partis, il pouvait y avoir de la reconnaissance ; c'est une triste vérité à dire, mais elle se reproduit à toutes les crises dans les annales des gouvernemens[1].

1 Levassor s'élève surtout avec une grande vivacité contre le cardinal, liv. IX. J'ai trouvé sur ce sujet une lettre pressante de Marie de Médicis ; elle est autographe : « Monsieur mon fils, considérant le long temps qu'il y a que vous avez voulu faire instance pour la promotion du sieur évêque de Luçon, tant à cause de la promesse qu'il vous a plu m'en faire que parce que vous l'avez jugé un sujet digne de cet hon-

Cette promotion au cardinalat était un acheminement vers le ministère; mais que de difficultés n'avait pas encore à vaincre la reine-mère? Elle avait plus d'une fois insinué à l'oreille de Louis XIII ce nom de Richelieu, lui rappelant ses grands services, l'incontestable habileté qu'il avait déployée dans toutes les circonstances où la royauté avait eu besoin de lui. Louis XIII avait constamment repoussé cette idée : « Ne me parlez pas de cet homme-là, ma mère, avait-il dit, c'est un ambitieux qui mangeroit mon royaume. » Et Marie, en femme prudente, se hâtait de taire ses affec-

neur, j'ai cru que vous n'auriez point désagréable que je vous fisse souvenir de faire presser de nouveau cette affaire, même à présent que la mort du cardinal Sonti ajoute une troisième place aux deux qui étoient déjà vacantes, de sorte que le Saint-Père n'a plus maintenant d'excuse de ne vous pas donner le contentement que je puis dire vous être dû par toutes sortes de considérations; aussi ne doute-je point que vous ne le receviez bientôt quand le nonce qui réside près de vous aura informé Sa Sainteté de ce qui vous plaira lui faire dire pour ce sujet, sur lequel je ne vous dirai rien davantage, sinon que ce seroit une chose fort étrange qu'en l'état des affaires de votre royaume, Sa Sainteté vous déniât ce qui vous est justement dû, vous suppliant de croire qu'en toutes choses je n'aurai jamais autres désirs que les vôtres, MARIE. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 80 (autographe).

tions, de dissimuler son vif désir de voir entrer l'évêque de Luçon au ministère. Un moyen simple se présentait pour préparer les voies : c'était d'éloigner successivement du conseil les ennemis personnels du cardinal de Richelieu, et de faire arriver ainsi la demande du sein de ce conseil même. Dès lors Louis XIII ne soupçonnerait plus les vues ambitieuses du cardinal ; il pouvait croire que ses ministres se l'associant comme un collègue, il serait l'égal de tous et le supérieur de personne. Le surintendant des finances Bochart venait de mourir ; la reine poussa aux affaires Charles, duc de La Vieuville ; ce n'était point son ami personnel, mais elle espérait par son moyen obtenir appui pour appeler Richelieu. En même temps Louis Lefèvre fut nommé garde-des-sceaux ; un moment remplacé par Sillery, il eut pour successeur d'Aligre, ancien président au parlement de Bretagne, esprit sans portée, incapable de résolution puissante contre le cardinal. La reine-mère, avec une habileté active, déclara que pour les affaires étrangères, elles avaient si démesurément grandi depuis l'avènement du roi, qu'elle ne croyait

pas qu'un seul ministre à département pût suffire à tant de travaux réunis. A la mort de Villeroy, ces affaires furent divisées en plusieurs départemens; on confia l'Espagne, l'Italie, la Suisse et les Grisons à Phelippeaux d'Herbaux; l'Allemagne, la Pologne, les Provinces-Unies eurent pour chef de département Potier d'Ocquère; enfin on réserva à Loménie-Brienne l'Angleterre, la Turquie et le Levant. Aucun de ces ministres ne pouvait faire désormais obstacle à l'évêque de Luçon [1].

Par ces changemens complets dans les ministères, Marie de Médicis éteignait l'esprit de corps de l'ancien conseil, tout entier opposé à Richelieu. Le ministre qui présidait de fait ce conseil était le vieux cardinal de La Rochefoucauld, lequel n'y exerçait aucune influence. L'homme capable qui s'emparerait des affaires devait par la force des choses les diriger. Dès ce moment Marie de Médicis se montra plus hardie; le nom de Richelieu vint plus souvent dans sa bouche [2];

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, ann. 1624.

2 Dans toutes les occasions, la reine cherchait à rappeler le nom de Richelieu; j'ai trouvé ce petit billet, daté de Mouceau,

elle s'en ouvrit surtout au duc de la Vieuville, et afin de ne point demander directement au roi un ministère pour Richelieu, Marie de Médicis pria le surintendant des finances, d'en faire la proposition en plein conseil. La Vieuville hésita d'abord; il présumait qu'il allait se donner un chef, et si ce chef n'était pas content de ses commis, ne les renverrait-il pas? Quelques Mémoires racontent qu'il dit à la reine : « Mais, madame, c'est ma propre démission que je signe. » Enfin la Vieuville consentit à ce que lui demandait Marie, moyennant qu'on lui assurât sa charge ou un équivalent en cas de retraite; ce fut seulement un engagement sur parole[1].

7 janvier 1623. « Monsieur mon fils, j'ai reçu tant de contentement en vous voyant en ce lieu que je m'estime la plus heureuse du monde si vous en avez été de même; la joie que j'en ai eue m'a été le meilleur préparatif que l'on me pouvoit donner pour la prise de mes eaux, dont je désire être bientôt quitte, afin de me rendre près de vous pour vous servir en tout ce qui me sera possible. Ce qu'attendant, mon cousin le cardinal de Richelieu qui vous va trouver pour les affaires du clergé vous suppliera de ma part de prendre ces assurances suivant la charge que je lui en ai donnée, et je vous supplierai en cet endroit de m'aimer toujours. — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 104 (autographe).

1 *Mémoires de Bassompierre*, ad ann. 1623.

Le parti qui avait jusque-là repoussé Richelieu, avait eu l'instinct de l'avènement prochain du cardinal au pouvoir. De toutes parts arrivaient des remontrances et des plaintes à Louis XIII; quel était ce prélat qu'on allait ainsi placer dans le conseil, pour le dominer bientôt? Un intrigant ambitieux, sans moralité; n'était-ce pas encore la régence de Marie de Médicis sous un autre nom, et Concino Concini sous la pourpre du cardinalat? S'il fallait donner une position à cet homme, pourquoi ne point lui assurer une ambassade, et l'éloigner ainsi du théâtre actuel des intrigues? Le roi voulait-il donc complètement s'annuler? L'ambassade de Rome était vacante; elle convenait parfaitement à un cardinal; au moins on l'exilerait; on ne serait pas sous le joug de ses usurpations de pouvoir. Le roi était ébranlé; Richelieu allait recevoir son ambassade pour Rome, lorsque la reine-mère instruite, arriva sur-le-champ, soutenue du duc de La Vieuville. Les choses étaient trop avancées dans le conseil pour qu'on pût éviter d'y admettre le cardinal. Au retour d'une chasse à Compiègne, dans le salon de la reine sa mère, Louis XIII

annonça, le fouet en main, *au milieu de sa meute*, que l'évêque de Luçon, cardinal de Richelieu, était admis en son conseil comme secrétaire d'Etat [1].

Le roi avait stipulé certaines conditions pour empêcher les envahissemens de son autorité par Richelieu; ce ministre n'aurait point voix délibérative; il devait écouter, conseiller quelquefois, lorsqu'il y serait provoqué par ses collègues ou par le roi en personne; mais là devaient se borner ses attributions. On cherchait à enlacer de toutes les manières l'activité du cardinal; comme si l'homme capable et ferme ne savait pas toujours prendre sa place dans un ministère, alors même qu'on la lui refuse [2]! Le cardinal de Richelieu connaissait le caractère du roi; quand on ne le dominait pas d'une manière absolue, il savait que Louis XIII n'aimait pas qu'on lui disputât le pouvoir. Le cardinal voulait faire taire surtout les préventions qu'on avait inspirées au jeune monarque contre l'ambition démesurée de celui qui s'as-

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, ad ann. 1624.
2 Mss. de Brienne, ad ann. 1624.

seyait modestement comme le dernier conseiller de la couronne. Richelieu refusa avec affectation l'offre que le roi lui faisait; il parla des faiblesses de son tempérament, des infirmités précoces de sa vie affaiblie; comment pourrait-il se livrer aux pénibles travaux qu'exigeait le service du roi? Cette modestie était le meilleur moyen de gagner les bonnes grâces de Louis XIII; il fallait se montrer dévoué et timide lorsqu'on ne pouvait pas encore dominer le roi par la hauteur et la fierté du caractère. Enfin, sur les instances de la reine-mère, le cardinal accepta les fonctions de secrétaire d'Etat, mais avec cette simple attribution d'écouter les avis divers du conseil, et de ne prendre aucune part active aux mesures qui y seraient arrêtées [1].

Ici commence donc le ministère d'Herman Duplessis, cardinal de Richelieu, cette longue vie politique, si puissante, si active sur les destinées de la monarchie. Quand une tête aussi fortement constituée entre dans un ministère, elle y fait sa place; l'homme d'Etat alors n'a besoin

1 AUBERY, ad. ann. 1624.

d'autre appui que de son caractère, d'autre protection que celle de son esprit. Le cardinal de Richelieu avait trente-huit ans; il était faible de constitution, souvent maladif; sa vie s'était passée dans les doubles excès d'un travail laborieux et de quelques unes des dissipations d'une jeunesse ardente; son teint était pâle, son front haut, ses cheveux noirs et pendans, ses sourcils fortement marqués relevaient ses yeux grands et vifs; son nez aquilin ressortait sur son visage maigre et pâle; sa bouche bien faite était ornée de deux moustaches et de cette barbe élégante qui amincissait l'ovale de la figure, pour nous servir de l'expression contemporaine; et sur ce chef, la barette rouge; puis la robe d'écarlate, relevée du cordon de l'ordre : tout cela avait quelque chose de froidement imposant dans la personne de Richelieu. Ses traits étaient sévères, sa démarche noble quoique un peu saccadée; sa parole d'une merveilleuse lucidité, sans onction et sans charmes. Ce qu'il écrivait était net, hautement pensé, fermement reproduit. Il avait la conception prompte, l'esprit à ménagemens quand il le fallait, résolu et décidé en toute

chose. Ses dépêches, ses instructions sont bien conçues et écrites avec une propriété d'expressions remarquable. Richelieu n'était encore que le dernier des conseillers de la couronne, et pourtant dans cette position, il sut prendre l'ascendant que vainement ses collègues voulaient lui refuser [1].

Une des conditions de la vieille monarchie était le maintien des prérogatives personnelles; la hiérarchie des rangs se perpétuait par ces petites discussions sur la dignité. Le conseil du roi se composait, indépendamment des secrétaires d'Etat, de tous ceux qui exerçaient une des grandes charges de la cour, tels que le connétable, le chancelier, le grand aumônier et le grand écuyer; ils n'assistaient là qu'avec la permission du roi; mais enfin la tolérance et l'usage le voulaient ainsi. Ces hauts dignitaires avaient le pas sur les ministres secrétaires d'Etat; ils étaient placés au-dessus d'eux. La première question que Richelieu éleva fut tout entière relative au maintien de ces prérogatives.

1 J'ai eu sous les yeux beaucoup d'estampes représentant le cardinal de Richelieu; j'ai parcouru les médailles, les gravures et même les pamphlets, et je crois pouvoir assurer que le portrait que je trace ici est le plus techniquement ressemblant.

Comme ministre il ne fit aucune difficulté de siéger sous le connétable, mais comme cardinal il prétendit que les prérogatives romaines ne lui permettaient pas d'abaisser la pourpre et la dignité de prince sous l'épée ; il voulut prendre siége à côté du cardinal de La Rochefoucauld. Cette réclamation cachait un dessein politique; la place dans laquelle il s'asseyait pouvait lui assurer une incontestable supériorité sur les autres membres du conseil; c'était une tentative secrète vers un premier ministère qu'on n'osait point encore avouer. Lesdiguières s'emporta violemment contre la prétention de Richelieu; il voulut y voir une usurpation; le vieux chef des huguenots, traître à son parti, parla des sacrifices qu'il avait faits pour tenir en ses mains la bonne épée de connétable, laquelle il tirerait au besoin. Le roi Louis XIII et Marie de Médicis l'apaisèrent, car ils scellèrent de leurs sceaux un acte par lequel ils s'engageaient à ne point tenir ceci pour coutume, déclarant que dorénavant le connétable aurait son rang et sa place dans le conseil [1].

1 Lettre de Phélippeaux, mss. de Béthune, n° 9164. — AUBERY, tom. 1, pag. 62.

A peine deux mois s'étaient-ils écoulés depuis l'entrée de Richelieu aux affaires, que déjà il prenait cette supériorité que redoutaient tant ses collègues. Quand il parlait dans une discussion, presque toujours son avis triomphait; il n'avait point encore une autorité reconnue et légalement constatée; elle lui appartenait pourtant dans toute sa force. Le seul souci du cardinal était d'assurer un long avenir à son pouvoir : tous les hommes qui composaient le conseil étaient peu redoutables; aucun d'eux n'avait de puissance d'esprit ni de haute ambition, excepté La Vieuville, qui d'ailleurs jouissait d'un certain crédit sur l'esprit de Louis XIII. Toute la peine de Richelieu s'appliqua donc à perdre La Vieuville. C'était lui qui l'avait fait entrer au conseil; il affectait souvent de le lui rappeler; le cardinal y prenait peu garde; ce qui le préoccupait surtout, c'était l'importance de La Vieuville. Il l'attaqua donc de toutes les manières par des insinuations secrètes auprès de la reine-mère. Le duc de La Vieuville avait la place la plus délicate de l'État, la surintendance des finances; il fallait satisfaire tout à la fois les besoins, les caprices de la cour, et

ne point exciter les murmures populaires. Ces murmures retentissaient haut et attaquaient la gestion de La Vieuville. A toutes les époques, c'était un moyen de popularité royale que de sacrifier le surintendant des finances; on paraissait, par ce moyen, céder aux justes griefs de la multitude. On fit valoir tous ces motifs auprès de Louis XIII; le duc de La Vieuville reçut une lettre de cachet ou d'exil. Le cardinal de Richelieu n'eut plus de concurrens dans le conseil capables de faire tête à sa volonté [1].

Ce n'était pas tout; il fallait aussi empêcher que de nouvelles influences vinssent s'interposer entre le roi et son ministre. Le jeune Gaston, frère de Louis XIII, grandissait en âge, sous le gouvernement politique et militaire du maréchal d'Ornano; il atteignait alors sa seizième année [2]. Le gouverneur sollicitait ar-

1 Histoire manuscrite de Louis XIII, ad ann. 1624.

2 J'ai trouvé ce petit billet autographe : *Gaston, duc d'Anjou, à sa sœur.* « Ma sœur; je voudrois bien que ce fût un autre sujet que la maladie de la reine qui me fit dépêcher vers vous pour savoir au plus vrai des nouvelles de la reine madame ma mère et des vôtres. J'espère que je les recevrai bonnes par le retour de ce courrier, et que vous me ferez connoître

demment l'entrée du jeune prince au conseil; c'était pour lui-même un moyen d'action, car au fond c'était le maréchal d'Ornano qui aurait eu toute autorité. Richelieu combattit vivement pour que le duc d'Anjou ne fût point admis : n'était-il pas à craindre que le frère cadet voulût encore établir une de ces luttes malheureuses qui trop souvent s'étaient produites depuis l'origine de la monarchie? n'était-ce pas là un chef de parti tout trouvé pour les mécontens? Marie de Médicis, qui avait bien plus de droits que Gaston, ne s'abstenait-elle pas d'assister au conseil, quoiqu'elle en eût le pouvoir? La demande du jeune prince fut donc repoussée : on fit plus; des lettres d'exil frappèrent le maréchal d'Ornano, obligé d'aller commander son petit gouvernement du Pont-Saint-Esprit. Marie de Médicis ne pouvait le souffrir, car sans avoir trempé les mains dans le sang du maréchal d'Ancre, cet Italien avait favorisé par son silence la conspiration qui le renversa [1].

que vous m'aimez toujours, ma sœur. Votre très-affectionné frère, GASTON. » — Mss. Béthune, n° 9312, pièce originale.

1 La reine Marie de Médicis n'avait jamais cessé d'avoir de

D'Ornano exilé, quitta la cour, comme La Vieuville, et Gaston, duc d'Anjou, fut remis à la garde de sa mère. Richelieu, entièrement maître de la situation, ne prit point encore le titre de premier ministre; il aurait

pénibles souvenirs sur la catastrophe du maréchal d'Ancre : elle s'occupait sans cesse de sa famille ; voici encore un autographe : « Monsieur mon fils ; ayant envoyé un des miens à Paris porter la dépêche qu'il vous a plu faire à mon cousin le duc de Montbazon, pour mettre en liberté le fils du défunt maréchal d'Ancre, qui est dans le château de Nantes ; au lieu que je me promettois qu'aussitôt vos commandemens seroient exécutés sur ce sujet, j'ai eu avis que mondit cousin le duc de Montbazon y a apporté de la difficulté, disant qu'il lui falloit une décharge particulière, comme si la lettre que vous avez eu agréable de lui écrire n'étoit pas plus que suffisante pour cela ; c'est ce qui me fait vous envoyer le sieur de Villiers-Saint-Genays avec ce mot, pour vous supplier de commander ce qui est nécessaire pour effectuer votre volonté en cette occasion, en laquelle la considération de ce jeune enfant vous ayant fait prendre résolution de le renvoyer en son pays sans en faire aucun bruit, je vous prie de croire que si l'affaire a été divulguée, ça été par mondit cousin le duc de Montbazon que l'on m'a mandé avoir montré à beaucoup de personnes votre lettre, et celle que je lui ai écrite pour l'accompagner ; car pour ce qui me regarde vous ne trouverez jamais en moi qu'un désir entier de suivre vos volontés jusques aux moindres choses. Je ne sais pas à quel dessein le duc de Montbazon en use de telle sorte, mais je m'assure bien qu'il n'y a plus personne capable d'empêcher les effets de la bonne affection que vous avez toujours eue pour moi. » — Mss. de Béthune, vol. cot. 9305, fol. 98 (autographe).

trop montré les dernières fins de son ambition. Un homme de capacité attend que les titres arrivent à une position déjà faite; il se garde de prendre les hochets avant les réalités. Aucun obstacle ne s'opposant plus à la volonté du cardinal, il put dès lors donner sa propre impulsion au conseil; sa pensée est un peu obscure encore; il n'a pas parfaitement démêlé, et les intérêts réels, et les vieilles traditions de la politique; Richelieu paraît seulement dominé par une grande préoccupation : préparer l'unité royale à l'intérieur, et une ligue contre la maison d'Autriche à l'extérieur. La pensée d'une alliance catholique avec l'Espagne a tout-à-fait disparu; elle est comme reléguée à l'époque de la ligue. Maintenant toutes les alliances vont être dirigées contre l'Espagne; et c'est ici que la politique extérieure de Richelieu a besoin d'être exposée; pour cela, il faut jeter un coup d'œil sur l'Europe.

CHAPITRE XXXVIII.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU.

Espagne. — Mort de Philippe III. — Avènement de Philippe IV. — Ministère du duc d'Olivarès. — Angleterre. — Ministère du duc de Buckingham. — Proposition de mariage pour le prince de Galles. — Rupture des fiançailles avec l'Espagne. — Henriette de France et le prince de Galles. — Alliance avec la Hollande. — La Suisse. — L'Italie. — Guerre pour la Valteline. — Affaires de l'Empire. — Résumé de cette première période de l'administration de Richelieu.

1621 — 1624.

Au moment où le cardinal de Richelieu entrait dans le conseil de Louis XIII pour en préparer la haute direction, l'Europe se trouvait jetée dans une vaste complication d'inté-

rêts. La pensée religieuse qui dominait les relations politiques du seizième siècle, semblait s'être un moment réveillée; les relations au dehors, les grandes guerres, tout paraissait s'empreindre encore des deux puissantes opinions catholique ou réformée. Toutefois, il y avait dans ces deux principes moins de naïveté instinctive et populaire; ils étaient devenus les prétextes, et, si l'on veut, les drapeaux des questions territoriales et d'intérêts de partis.

L'Espagne avait perdu Philippe III, et avec ce prince, le ministère du duc de Lerma et de son favori Calderone, qui dirigeaient sous ce règne les affaires de la monarchie espagnole[1].

1 A la mort de Philippe III, le comte Saint-Amour, gentilhomme de Bourgogne, vint faire une espèce de profession de foi, et renouveler en quelque sorte son serment de fidélité, au nom de la noblesse de cette province, au nouveau roi d'Espagne, Philippe IV. Il existe peu de pièces d'un caractère plus humble, on pourrait dire plus rampant. — On trouve dans les Archives de Simancas les lettres de condoléances de toute la maison de Lorraine sur la mort de Philippe III. — Chaque membre de cette famille crut devoir écrire en particulier au nouveau roi; ils semblent enchérir les uns sur les autres par leurs protestations de dévouement et leurs obséquieuses expressions. Ce sont : le duc de Lorraine, François de Lorraine, Henri de Lorraine, ensuite Marguerite, duchesse de Lorraine; Nicole de Lorraine, sa fille, etc. etc. — Archives de Simancas, cot. A 78[5,7].

Philippe III témoignait en face du monde, comme son père, le protecteur de la ligue, une grande conviction religieuse pour les croyances et les dogmes catholiques. Il était mort entouré de reliques, baisant la croix avec transport, réunissant dans son palais toutes les châsses saintes, tandis que les chants funèbres et les prières de l'agonie remplissaient le couvent des Dominicains d'Atocha et les voûtes d'or de San Geronimo[1]; Madrid voyait, dans ses rues pleines de peuples, de longues processions de pénitens, faisant retentir les psaumes de repentances; tous couverts de cendres, ils frappaient continuellement leur chair noircie des coups d'une discipline aiguë. Philippe IV, qui succédait au roi mourant, avait comme lui une piété exaltée, cette vive foi dans le catholicisme; jeune encore, il avait étudié à San Lorenzo la vieille politique de Philippe II, ce principe d'unité religieuse au moyen duquel son aïeul voulait reconstituer la monarchie universelle[2]. Quand

1 Comparez : Journal de Bassompière, ad ann. 1621; Ambassade du même en Espagne, et NANI, *Hist. venet*, liv. IV.

2 Voici un autographe de Marie de Médicis au roi d'Espa-

les pompes de mort et les fêtes de l'avènement eurent cessé d'agiter Madrid, et que le calme et le repos se montrèrent encore au sein de cette population, Philippe IV se hâta de donner à sa politique cette tendance et cet esprit qui depuis un siècle dominaient la cour de Madrid. Le duc de Lerma et Calderone furent sacrifiés aux clameurs publiques[1]; le duc de

pagne Philippe IV, sur la mort de son père : « Très-haut, très-excellent, etc. Il nous est impossible de ne vous point témoigner par cette lettre combien la perte que nous avons faite de défunt notre très-cher et très-aimé bon frère et cousin, le roi catholique des Espagnes, votre père, nous a été sensible. Il nous reste, en ce déplaisir, une consolation, qui est que nous nous assurons que vous ferez revivre en vous sa vertu, et qu'ainsi qu'il affectionnoit le roi, notre très-honoré seigneur et fils, comme le sien, et nous comme sa bonne sœur et cousine, vous vivrez aussi avec le roi comme un bon frère, et nous aimerez en notre particulier comme celle qui vous ayant donné ce qu'elle avoit de plus cher, vous affectionne tous deux comme ses enfans. — Sur ce, nous prions Dieu, très-haut, etc., vous donner autant de félicité que nous vous en souhaitons. Blois, le 9 mai 1621. Votre bonne affectionnée mère, MARIE. » Archives de Simancas, cot. A 78[76]. — Nous ferons remarquer qu'il n'est pas d'occasion, pas de circonstance tant soit peu saillante où nous n'ayons trouvé une lettre de Marie de Médicis. Elle écrivait sans cesse et à toutes les cours, tantôt ses plaintes, tantôt des lettres officielles. Sans doute il y avait un grand fonds de respect pour l'étiquette, mais aussi une révélation de son esprit actif et remuant.

1 *Mercure de France*, ad ann. 1621, tom. VII.

Lerma, engraissé de toutes les munificences de Philippe III, et qui s'était fait donner jusqu'à quelques mille charges de blés du royaume de Sicile, fut frappé de la confiscation et de l'exil. Philippe IV n'aurait pu attenter ni à sa liberté ni à sa vie; il était revêtu de la pourpre du cardinalat. Calderone ne fut point protégé par ces immunités; il souffrit la question, et après la question, la mort. Le duc de Lerma eut pour successeur le comte d'Olivarès, moins capable que lui peut-être, mais plus dévoué à la personne du nouveau souverain [1].

Les intérêts espagnols n'avaient point changé de nature; cette monarchie étendait toujours ses grands bras, d'un côté jusqu'au Portugal, de l'autre à Naples, en Sicile, dans le Milanais, la Franche-Comté et la Flandre; elle formait ainsi le plus vaste Etat du seizième siècle, sans excepter même la Turquie, si forte alors, mais si profondément remuée par les révoltes des janissaires et les révolutions de palais. Le siége de la guerre n'était pas dans la péninsule

1 *Journal de Bassompierre*, ambassadeur en Espagne, ann. 1621. — Nani, *Historia veneta*, liv. IV.

espagnole ou portugaise; les combats se donnaient au dehors, sauf pourtant quelque entreprise hardie des corsaires algériens ou des braves pirates hollandais et rochelois, qui venaient piller les opulentes côtes de la Galice ou les belles campagnes de Cadix la magnifique, de Valence ou même de Barcelonne. Les véritables bandes espagnoles étaient campées dans le Milanais; elles occupaient surtout la Valteline, province récemment conquise par les gouverneurs castillans du Milanais, et dont ils se refusaient constamment à faire la restitution. La Valteline n'était pas une grande terre; elle n'avait rien de riche ni de plantureux; mais elle était un lieu de passage fortifié qui permettait à l'Espagne de prendre une part active dans les affaires de la Suisse et de la Franche-Comté. L'Espagne pouvait, par l'occupation militaire de cette contrée, envoyer de nombreux corps de troupes, soit en Allemagne, soit en Flandre, sans demander passage aux bons compères les Suisses. Les généraux espagnols, le brave Gonzalès de Cordova, occupaient cette province de passage, prêts à répondre à Lesdiguières, au duc de Savoie et au

prince de Piémont, qui s'étaient ligués pour arracher la Valteline à Philippe IV. Il y avait là campé un corps de huit mille arquebusiers espagnols, sans compter la cavalerie napolitaine, les piquiers milanais qui s'exerçaient à former ces redoutables carrés d'infanterie, où les gentilshommes de France venaient se refouler dans leurs charges tumultueuses[1].

L'Espagne mettait un plus grand prix encore à la possession d'un passage; alors les affaires de l'Empire prenaient une tournure si fortement religieuse, que le roi Philippe IV crut nécessaire d'appuyer par un secours effec-

1 Voici deux dépêches écrites au sujet de la Valteline par Philippe IV; l'une adressée au marquis de Bedmar, l'autre au marquis de Mirabel.

« Les affaires de la Valteline vont tous les jours de mal en pis. Le véritable motif est que le roi de France ne se hâte point d'exécuter les conditions du traité qui a été signé à Aranjuez, et qui avoit la Valteline même pour objet. Ce prince dissimule et diffère sans cesse, ce qui me donne à penser qu'il pourroit bien nourrir quelque dessein sur l'Italie (*dando con esto occasion a pensar que es con algun intento en las cosas de Italia*). Aussi, avant qu'il ne l'exécute, je viens d'écrire à mon neveu pour qu'il fasse toute diversion possible de ce côté. Je vous en avertis pour que vous parliez et que vous écriviez dans le même sens. » Arch. de Simancas, cot. A 62 139.

« Je tiens d'une personne affectionnée à mon service, que la paix que le roi très-chrétien vient de faire avec les rebelles, et

tif la maison d'Autriche aux prises avec l'opinion protestante. Depuis les troubles de Bohême, il y avait une grande agitation dans l'Empire; un mouvement tout catholique se préparait. Vainement la pacification d'Ulm avait privé l'empereur Ferdinand et l'archiduc Palatin de forces auxiliaires; le principe de la discorde restait vivace, et dès que Philippe IV put envoyer un secours à Ferdinand, il le fit sans hésiter. L'Espagne voyait dans la couronne impériale non seulement une dignité de famille, mais encore le principe d'unité catholique,

cette armée qu'il fait avancer du côté de la Valteline, n'ont d'autre but que de renouveler les projets de son père sur l'Italie (*con los designios que tuvo su padre en Italia*). Or, au cas que des engagemens fussent pris au sujet de ces provinces, il n'en résulteroit rien moins que le renouvellement de la guerre. C'est d'ailleurs, à ce qu'il paroît, le dessein du duc de Lesdiguières, qui faciliteroit la conquête du Milanais pour détourner nos armes de l'Allemagne, et pour forcer le roi à accepter l'offre que lui ont faite les protestans (à ce que l'on dit) de nommer ce prince généralissime de toutes leurs forces (*y de acceptar el offrecimiento que protestantes, dizen, hazen a este rey de nombrarle por capitan gal de toda la gente que tuvieren*). On dit encore que Lesdiguières pousse le duc de Savoie à avoir une entrevue avec le roi de France à Avignon, afin de concerter leurs projets..... Je vous avertis à la hâte de ces bruits, afin que vous découvriez la vérité, et que vous me fassiez savoir au plus tôt ce que je dois en croire. » Archives de Simancas, cot. A 62[253].

qu'il était dans son intérêt de protéger [1]. Déjà les réformés de l'Allemagne préparaient leur ligue avec le Danemarck et la Suède. C'était sous leurs inspirations que Mansfeld s'était rapidement porté sur la Meuse pour seconder la prise d'armes des huguenots de France; Gonzalès de Cordova l'avait poursuivi, traqué non loin de Metz; et là se livra une sanglante bataille où le succès disputé, enfin resta aux bandes espagnoles. Ce succès éminent avait rendu à Philippe IV une haute influence sur les destinées de l'Empire, et les traités secrets stipulaient l'unité de la couronne impériale, et la destruction du principe même de la réforme [2].

1 J'ai trouvé une lettre autographe de Philippe IV à l'empereur Ferdinand : « Le frère Jacinthe de Casal m'a remis la lettre dont Votre Majesté l'avait chargé pour moi, et relative aux affaires d'Allemagne. J'y répondrai sommairement ici (*aqui se le a respondido en sustancia*), que j'ai été en tout de l'avis de Votre Majesté, et qu'il en sera de même pour tout ce qui tiendra à la tranquillité de ses États et à la prospérité de son trône. Car je sais bien que cette tranquillité est intimement liée à la conservation de la religion catholique, et partant de notre maison (*que toca à la conservacion de la religion catholica y tambien de ñra casa*). Le bon cousin de Votre Majesté. » — Archives de Simancas, cot. A 62[202].

2 PUFFENDORF, *Comment. rerum Suecicar.*, liv. 1. — NANI, *Hist. venet.* — *Mercure français*, 1621, tom. VII.

En Angleterre, Jacques Ier vieillissait, et alors s'élevait à la plus haute faveur le duc de Buckingham, esprit vaniteux mais capable, sorte d'expression de l'aristocratie et des barons d'Angleterre auprès du suzerain. C'était une chose assez curieuse que de voir à cette époque les trois monarchies d'Espagne, de France et d'Angleterre, presque toutes sous la puissance d'un ministre unique, tous hommes d'une plus énergique volonté que le souverain même. Le comte d'Olivarès s'emparait des affaires de l'Escurial, Richelieu prenait hardiment celles de France, tandis que Buckingham absorbait les derniers jours de la politique de Jacques Ier et se préparait à dominer celle de son successeur, Charles Ier, alors prince de Galles, déjà disputeur des prérogatives royales, ergoteur sous la couronne. A bien examiner le caractère de ce prince de Galles, on pouvait apervevoir en lui plus de tolérance pour les opinions catholiques. S'il disputait, ce n'était plus théologie, comme *Maître Jacques* son père; ce n'était point pour des controverses aux universités de Cambridge et d'Oxford, mais bien pour des points de prérogatives royales contre

les franchises parlementaires. Le prince de Galles avait des rapports avec les catholiques, il était en correspondance avec la cour de Rome, et certes il n'y avait plus en lui cette vieille haine qui signalait l'école de Henri VIII contre le papisme. Cette situation nouvelle de la royauté pouvait devenir dangereuse pour elle-même; les sectes religieuses n'avaient rien perdu de leur vivacité en Angleterre; les puritains restaient avec leurs idées de liberté illimitée; les barons de l'Eglise anglicane et les prélats avaient leurs thèses et leurs préceptes impérieux; et au milieu de cela, la dynastie se plaçait en opposition, non seulement avec les grands partis réformés, mais encore aussi avec les prérogatives politiques des parlemens [1]. Il y avait là, comme on le sent, plus d'un germe de révolution; la constitution anglaise était surtout religieuse, la suprématie royale se fondait sur l'Eglise; et que dire de cette royauté qui allait volontairement s'exposer, en jouant en quelque sorte avec les deux principes fondamen-

1 Rushworth's, *Historical collections*, 1621 à 1624. — Wilson's, *History of Great Britain*, 1624.

taux de la constitution? Un moment il fut question de marier l'héritier d'Angleterre à une infante d'Espagne; le jeune prince partit pour Madrid, accompagné de Buckingham. Là, on l'accueillit avec honneur; on espérait beaucoup en lui; il pouvait être le roi appelé de Dieu pour rétablir l'autorité romaine en Angleterre. Le pape lui écrivit sur cette grande mission, et le prince répondit avec déférence et douceur au Saint-Père [1]. A Madrid, tout parut éclatant des cérémonies catholiques; on donna au prince de Galles des fêtes où se mêlèrent les processions du Saint-Sacrement, les messes solennelles, les pompes parfumées des ordres religieux et les béatifications de saints. L'Espagne en effet venait d'obtenir qu'on élevât dans le panthéon catholique saint Ignace Loyola, image de la chevalerie pieuse et galante, noble champion de la Vierge; François Xavier, qui avait parcouru le monde pour lui apprendre la croix et la civilisation; sainte Thérèse, cette expression

1 Les lettres originales sont rapportées dans le *Mercure de France*, ad ann. 1623.

de la femme rêveuse qui abandonne les plaisirs, les richesses, pour se dévouer au culte de quelques idées mystiques et élevées, à l'amour de l'homme-Dieu, ce corps qui souffre et meurt pour une grande mission [1].

Les conséquences de l'union du prince de Galles avec une infante étaient immenses en Angleterre; c'était une sorte de tentative pour le triomphe des idées catholiques; c'était l'ancien projet de Marie Stuart, essayé encore par une race royale. Buckingham le désirait, parce, que dans sa pensée, le pouvoir du roi ne pouvait avoir d'unité qu'avec le principe et la hiérarchie de l'Eglise. Ce projet trouvait de forts et grands obstacles dans le parlement et les populations d'Angleterre et d'Ecosse; les lords avaient leur fortune établie sur les confiscations ecclésiastiques; tous campaient dans les riches prieurés, au milieu des manoirs et des manses des anciens ordres monastiques; le clergé anglican était dans la même position. Mille sectes diverses de puritains, de calvinistes, prédi-

1 *Mercure de France*, ad ann. 1623.

cans, se nourrissaient des principes de cette sombre indépendance, qui était pour elles la liberté. Il y eut donc opposition vive et profonde dans toutes ces classes contre le projet d'unir le prince de Galles à une infante. Ces pompes, ces fêtes auxquelles l'héritier de la couronne assistait à Madrid, faisaient croire au peuple que l'Eglise nationale était menacée au profit du papisme. Les barons, le parlement se raidirent, et quelques mécontentemens semés avec habileté par la France et la Hollande suffirent pour amener la rupture complète d'une union fortement désirée par le cabinet de Madrid. On rappela que Philippe II, d'immense mémoire, avait prétendu à la couronne d'Angleterre, en vertu d'un testament de Marie Stuart. En jetant encore une de ses infantes sur le trône d'Angleterre, l'Espagne voulait prendre la haute influence qu'elle avait vainement tentée à une autre époque[1]. En même temps, un des premiers actes de la politique de Richelieu fut de se rapprocher,

1 *Voyez* les lettres de Marquemont à Puisieux, dans les Mémoires pour l'Histoire du cardinal de Richelieu, 1623.

par une négociation particulière, de Jacques Ier, et d'obtenir pour une fille de France cette couronne d'Angleterre que Philippe IV avait désirée pour une infante. Plusieurs questions délicates se présentaient; la puissance religieuse était assez grande encore pour qu'une différence de croyance entre deux époux fût une cause d'empêchement; mais il y avait un précédent favorable : le pape pouvait-il refuser la dispense, puisque le plus catholique des monarques, le roi d'Espagne, avait consenti à donner une infante à un prince réformé? L'opinion romaine ne devait-elle pas grandir en Angleterre par la présence d'une reine, papiste elle-même? C'était là une idée de conciliation jetée au milieu de cette société anglaise tant travaillée par des sectes. Or, le roi Jacques ayant fait la première demande de Mme Henriette, sœur de Louis XIII, Richelieu envoya à Londres M. de la Ville-aux-Clercs avec des instructions tout entière écrites de sa main : « Le roi, disait-il, ayant été recherché par les ambassadeurs extraordinaires du roi de la Grande-Bretagne, son beau-frère, cousin et ancien allié, de

donner en mariage au sérénissime prince de Galles, son très-cher fils, Mme Henriette-Marie, sœur de Sa Majesté, et ayant voulu Ladite Majesté répondre à ce témoignage de réciproque confiance, a jeté les yeux sur le sieur de Loménie la Ville-aux-Clercs, comte de Mambron, l'un de ses conseillers, qui s'acquittera sans doute au contentement de tous de cette importante charge. Il ne sera question dans la première audience que ledit sieur de la Ville-aux-Clercs obtiendra du roi de la Grande-Bretagne, que de la joie que Sa Majesté ressent de son heureuse résolution, et de l'assurance que les enfans qui naîtront de ce mariage seront considérés par Sa Majesté Très-Chrétienne non seulement comme ses neveux, mais bien comme ses propres fils. Dans les audiences suivantes, le point essentiel à traiter est de maintenir le roi et la reine de la Grande-Bretagne dans l'intention et serment qu'ils ont fait entendre de ne tenter jamais de faire renoncer Madame à la religion catholique qu'elle professe. Il en sera de même pour l'engagement à prendre par le prince de Galles. Et parce que depuis quelques siècles les rois

d'Angleterre ont joint à leurs qualités et à leurs armes celles de France et de roi dudit royaume, le sieur de la Ville-aux-Clercs insistera pour qu'en l'écrit particulier qui lui doit être donné, il ne soit pas fait mention de ces titres, remontrant que cela blesse l'alliance et amitié qui doivent exister entre les deux couronnes. Le voyage que le prince de Galles, accompagné du duc de Buckingham, fit il y a tantôt deux ans en Espagne, donne lieu de douter, voire même de désirer qu'il vienne en France; mais cela devant dépendre de lui, il est bon de savoir ce qu'il veut faire et de l'en détourner, s'il se peut, adroitement. L'entrevue des princes ne cause d'ordinaire que de grandes dépenses et peu de satisfaction aux uns et aux autres. Il sera bien stipulé que la maison de Madame sera plus honorable que jamais aucune autre n'a été, même au-delà de celle promise à l'infante. Enfin lesdits sieurs de Loménie et d'Effiat n'omettront pas de demander la promesse verbale accordée par les ambassadeurs du roi de la Grande-Bretagne, au nom du roi leur maître, de n'exiger de ses sujets catholiques aucune démarche et aucun serment qui puisse être

refusé [1]. » Cette négociation, longue et délicate, fut continuée avec une incontestable habileté par MM. d'Effiat et de la Ville-aux-Clercs. Le mariage ne s'accomplit que plus tard. Il suffit de dire que dès ce moment la politique de Richelieu se développe dans une pensée anti-espagnole; ses alliances sont destinées à protéger tous les intérêts contre la maison d'Autriche. Tandis qu'il prépare le mariage de Mme Henriette de France avec le prince de Galles, il engage une négociation spéciale avec les Etats-Généraux de Hollande.

Depuis vingt-cinq ans que l'existence des Etats de Hollande était reconnue, jamais peut-être ces provinces n'avaient été exposées à une crise aussi imminente. L'Espagne, complètement unie à la maison impériale d'Autriche, avait résolu d'en finir avec ce qu'elle appelait encore ses sujets rebelles [2]. L'empe-

1 Instruction baillée à M. de la Ville-aux-Clercs, allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre de la part du roi, pour le mariage du prince de Galles avec Mme Henriette, sœur de Sa Majesté. Bibliothèque du Roi, mss. de Colbert. vol. XCIII, pag. 81. — Mss. de Béthune, vol. col. 9366, pag. 31.

2 L'ambassadeur D. F. Girone surveille avec une grande

reur Ferdinand était venu à bout des électeurs de l'Empire, pourquoi Philippe IV n'aurait-il pas à son tour gain de cause contre ces bourgeois d'Amsterdam et de La Haye, qui avaient osé reconnaître un protecteur, un stadthouder, le prince d'Orange? La cour d'Espagne ou la maison d'Autriche possédaient les Pays-Bas, gouvernés par une archiduchesse; la Hollande prise en flanc par l'Allemagne, au midi par la Flandre, pourrait-elle résister à cette double attaque? Dans quelle situation

activité les négociations avec la Hollande. Voici une de ses dépêches : « Ainsi que Votre Majesté m'en a chargé, je me suis informé avec soin des motifs qui ont amené la vieille princesse d'Orange à cette cour (*de la venida de la princessa de Orange vieja a este reyno*). Ce n'est autre chose que le désir de faire persister le roi très-chrétien dans son alliance avec les Hollandois. C'est pendant les négociations qui avoient lieu à ce sujet à Fontainebleau, que cette princesse y est morte dans peu de jours. Cet événement est d'autant plus fâcheux que par le peu de soin qu'elle mettoit à tenir ses démarches secrètes, nous en étions ponctuellement informés, et sa mort nous enlève ce moyen d'en être instruits. — Que ceci ne surprenne point Votre Majesté; depuis long-temps se sont perdues, à la cour du moins et dans les affaires de France, cette facilité et cette confiance que l'on avoit en nous; nous sommes obligés de tout épier pour savoir quelque chose, et encore en sont-ils venus au point de ne laisser voir que ce qu'ils veulent pour nous mieux tromper. » Archiv. de Simancas, cot. A 77[35].

d'ailleurs se trouvait-elle alors? les partis étaient encore dans toute leur vivacité; la mort de Barnevelt n'avait point éteint les opinions dissidentes; les fils du grand pensionnaire avaient voulu renverser l'autorité du prince d'Orange; sa vie était menacée. Les doublons de l'Espagne, habilement semés, favorisaient ces divisions. La correspondance de Simancas contient plusieurs lettres écrites à des agens secrets à Amsterdam. Ensuite les rapports intimes de la France et de la Hollande dès le ministère de Luynes étaient vivement dénoncés par l'Espagne comme un acte d'infraction à l'alliance. Des dépêches spéciales du marquis de Mirabel, l'ambassadeur espagnol, témoignent de toutes les démarches de la diplomatie : « J'ai obtenu dernièrement, écrit-il à Philippe IV[1], une audience de Sa Majesté Très-Chrétienne à Fontainebleau, où nous sommes allés, la marquise de Mirabel et moi, pour présenter mes complimens de condoléance à la reine, sœur de Votre Majesté. Un des premiers articles que j'ai soumis à Sa Majesté Très-Chrétienne, ses ministres étant

1 Archives de Simancas, cot. A 78[39] (Lettre chiffrée).

présens, a été relatif aux régimens qu'elle entretient en Hollande. J'ai fait observer que puisque la trève avec la Hollande était finie, il étoit convenable (on devoit en comprendre les motifs) que l'on retirât les secours que l'on fournissoit à cet Etat. «Une telle situation, ai-je dit, est contraire à l'amitié qui unit les deux couronnes de France et d'Espagne, et qui exige que les intérêts de ce royaume soient complètement séparés de ceux de la Hollande. Il ne faut pas se le dissimuler, une pareille rupture ne peut qu'être fort utile pendant les démêlés que l'on a aujourd'hui avec les hérétiques de France, tandis qu'on ne peut attendre qu'un très-mauvais résultat de la continuation de cette alliance hollandaise. Que penseroit Sa Majesté Très-Chrétienne d'un prince catholique qui recevroit des secours des hérétiques de son royaume, et surtout à une époque où l'on seroit sur le point de leur faire la guerre à cause de leur rébellion, et où il suffiroit d'un exemple de fermeté pour les amener au point que l'on désiroit[1]? — J'es-

1 *Lo que su Md. sentiria si a los hereses de reyno, ayndase*

time à sa juste valeur, me répondit le roi très-chrétien, tout le prix de l'alliance et de l'amitié de Sa Majesté Catholique, et je m'efforcerai de ne point les perdre. Quant à ce que vous me dites, monsieur l'ambassadeur, relativement à l'alliance que j'ai contractée avec la Hollande, et que, selon vous, je devrois rompre, vous comprendrez que n'étant qu'une des parties contractantes, je ne puis décider cette rupture sans le roi d'Angleterre, qui s'est porté pour arbitre entre les deux Etats à la première trève[1], et auquel je dois recourir également pour obtenir satisfaction de certains dommages que quelques uns de mes vaissaux ont reçus de la part des Hollandais. Jusque-là, je ne peux dire quelle sera ma résolution[2]. » « Quant à la paye des régimens françois en Hollande, a continué le roi, nous ne sommes pas dans l'intention de les y entretenir, à

algun principe catholico y mas in tiempo que trata de hazes les guerra por sus inobediencias cuyo exemplo bastava par reducirly a lo que le proponia.

1 *Pues quien internio en la permiera tregua que con ellos haria hecho.*

2 *Hasta hazer esto no tomaria resolucion.*

moins que les Hollandais eux-mêmes ne veuillent les garder à leur solde. » Le roi s'étant éloigné, Richelieu me dit avec une sorte de mystère : « Nous sommes obligés d'en agir ainsi avec la Hollande, à cause de l'embarras que nous cause la punition à infliger à ceux de La Rochelle : cette punition doit les atteindre comme rebelles et non comme hérétiques [1]; mais une fois l'affaire terminée, soit que la Hollande les ait plus ou moins directement aidés, nous donnerons toute satisfaction aux demandes de Sa Majesté Catholique. »

Dans le fait, l'Espagne et l'Empire réunis pouvaient venir à bout de la liberté hollandaise, puissante sur les mers, mais faible et divisée dans ses possessions territoriales. Richelieu se hâta de tendre la main aux Etats-Généraux. Depuis le règne de Henri IV, les fiers républicains avaient invoqué le secours de la France qui entretenait à leur service quelques braves régimens, indépendamment des subsides qu'elle payait aux Etats-Généraux. Ce n'était point ici desintéressement, mais l'expression

1 *Con titulo de inobedientes y no por causa de religion.*

d'une politique habile. Les Pays-Bas autrichiens étaient au nord de la France; on pouvait se souvenir des campagnes rapides qui plus d'une fois avaient porté les vieilles bandes wallones jusques à Amiens. Il fallait donc sans cesse tenir en alerte la Flandre par la présence de la nation hollandaise. Si cette puissance était effacée de la carte, la monarchie des Bourbons aurait été comme entourée d'un cercle d'ennemis prêts à fondre sur elle par les Pyrénées, la Flandre et les Alpes mêmes. Richelieu fit plus que de renouveler les vieux traités; il agrandit les subsides jusques à quatre millions; des régimens entiers furent prêtés au prince d'Orange, car alors il ne s'agissait plus seulement de simples menaces, mais d'une guerre active et déclarée. Le brave Espagnol Spinola attaquait Berg-op-Zoom, forteresse formidable qui protégeait les frontières de la Hollande[1].

Ce point était ainsi assuré; un autre non moins important, était la protection et la sû-

[1] *Mercure français*, ad ann. 1624. — Du Maurier, dans ses Mémoires sur la Hollande, ann. 1624.

reté du côté des Alpes, la question enfin qu'on pouvait appeler italique. On a dit combien étaient graves les difficultés élevées pour la Valteline; l'Espagne persistait à garder cette position d'attaque tout à la fois contre la France et l'Italie. De la Valteline, elle pouvait se jeter à son gré sur la Savoie, la Suisse, pour de là s'étendre par le Milanais jusqu'aux possessions de Venise. Depuis quatre ans, la Valteline était l'objet de négociations sérieuses; l'Espagne les traînait en longueur par des offres et des propositions qu'elle reprenait presque aussitôt. Tantôt elle s'engageait à déposer quelques unes de ses forteresses dans les mains du pape, autorité mitoyenne et par conséquent désintéressée; tantôt on convenait à Aranjuez de rendre, après un terme fixé, les places fortes, de constituer la Valteline en un canton indépendant et catholique que l'on ferait rentrer dans la confédération suisse. Tout cela n'était qu'un moyen pour gagner du temps, afin d'éviter les expéditions militaires qui de part et d'autre pouvaient se préparer contre les possessions respectives.

Dans cette situation délicate, les parties in-

téressées, la France et l'Espagne, devaient naturellement chercher des alliances au dehors : l'Espagne avait l'Autriche, alors maîtresse dans l'Empire; Richelieu prépara à son tour une confédération italique contre la couronne espagnole. D'une part, c'étaient la Savoie, la république de Venise, fortifiées par l'adhésion de tous les cantons suisses; de l'autre, la France avec sa force d'hommes et de subsides. Venise était la vieille ennemie de l'Espagne et de l'Empire; elle était en guerre perpétuelle avec les archiducs. Les ducs de Savoie, autrefois protégés par les Espagnols contre le mouvement réformateur qui leur avait enlevé Genève, étaient passés maintenant à l'alliance de la France; ils y trouvaient protection contre de redoutables envahissemens. Enfin les cantons suisses étaient enlacés par les vieilles bandes espagnoles qui les pressaient par la Valteline, la Franche-Comté et le Milanais[1]. Le traité conclu était plutôt offensif que défensif; il portait : « Les armées seront assemblées pour le 15 du présent mois

1 Nani, *Historia veneta*, liv. v. — Vittorio Siri, *Memorie recondite*, tom. v, pag. 446, 447, ann. 1623.

à savoir : celle de France dans la Bresse, sous le commandement du connétable, celle de Venise vers l'Etat de Milan et les Grisons, et celle du duc de Savoie du côté de Gênes. Et afin que les progrès desdites armes ne puissent être empêchés ni retardés par le respect dû à Sa Sainteté, il lui sera donné connaissance que cette résolution n'est prise que dans l'intérêt du repos public. Comme aussi il en sera donné avis aux Grisons, afin qu'ils aient, suivant leurs promesses, à exécuter la levée de trois régimens pourvus d'armes et de munitions, et sous le commandement de trois colonels. Également le sieur de Miron, ambassadeur de Sa Majesté, fera la demande d'une levée de trois mille Suisses catholiques, protestans ou aventuriers même, s'il le juge à propos. Ceux-ci se joindront aux trois mille Grisons pour agir contre la Valteline vers la fin de ce mois. La solde sera fournie de mois en mois à ces troupes auxiliaires par les trois parties confédérées, à raison d'un tiers chacune. Tous les pouvoirs nécessaires seront envoyés aux ambassadeurs en Suisse des trois puissances confédérées, soit pour la solde des

Grisons et des Suisses, soit pour tout autre règlement d'affaire. Sa Majesté s'engage en outre, pour favoriser ses desseins, à extraire douze cents hommes de pied et quatre cents chevaux de son armée de Bresse, lesquels entreront en Suisse en même temps que les troupes de Venise, comme il a été promis, et se trouveront sur la frontière de la Valteline pour l'attaquement de ses forts. Et attendu que le comte Mansfield a proposé à Sa Majesté d'attaquer l'Autriche avec vingt-cinq mille hommes de pied et sept mille chevaux, Sa Majesté et ses alliés, considérant la puissante diversion que cette attaque sur l'Autriche feroit en leur faveur, s'engage à fournir par mois à ladite armée du comte Mansfield : Sa Majesté 190,000 liv., la république de Venise 120,000 liv., et le duc de Savoie 60,000 liv., à commencer du 1er octobre prochain, sans dilation ni retard. Et dans le cas où l'une des parties confédérées seroit attaquée pendant l'expédition contre la Valteline, il est convenu qu'elles se donneront une mutuelle assistance, comme de raison[1]. »

1 6 septembre 1624. — Articles arrêtés à Saint-Germain-en-Laye pour le soulèvement des Grisons, entre le roi, la répu-

Ainsi, dès la première année du ministère de Richelieu, sa politique se déploie d'une manière large et décidée. Il est impossible de ne pas voir quel plan diplomatique va désormais être la base de son système européen. D'une part, il empêche l'alliance de l'Angleterre et de l'Espagne, parce que celle-là pourrait prêter secours et appui dans une ligue contre la France; puis cette alliance de l'Angleterre, il cherche à l'assurer à la maison de Bourbon par le mariage d'Henriette Marie. D'une autre part, l'Espagne menace les frontières des Alpes, et il cherche à la repousser par l'alliance de la Savoie, des cantons Suisses et de Venise. Partout il soulève des ennemis à l'Espagne, des obstacles à son ambition. Cette puissance qui domina le seizième siècle et qui a sa source à Madrid, Richelieu la poursuit d'une manière implacable, même pour de simples titres. Dès

blique de Venise et le duc de Savoie. — Biblioth. du Roi, Mss. Dupuy, vol. 401. — Ce traité est signé, pour Sa Majesté Très-Chrétienne : François, cardinal de La Rochefoucauld; Armand, cardinal de Richelieu; d'Aligre; Schomberg; Phélippeaux. — Pour la république de Venise : Marc-Antonio Moresini. — Pour le duc de Savoie : Alessº Scaglia.

cette année, dans une dépêche du cardinal de Richelieu à M. de Béthune, ambassadeur à Rome, il l'exhorte à s'opposer vivement à la prétention que le roi d'Espagne fait valoir auprès du pape pour prendre le titre de monarque et empereur des Indes; il finit sa dépêche en ces termes : « Le roi est averti par une personne de la cour du roi d'Espagne qu'il a gagnée, et laquelle nous a souvent donné des avis importans, que Sa Majesté Catholique doit faire instance pressante auprès du pape pour lui donner le nom de monarque et d'empereur des Indes, prétendant par cette nouvelle qualité, s'il la pouvoit obtenir de Sa Sainteté, avoir prérogative par-dessus les princes, et ôter la préséance au roi en cour de Rome, que ses prédécesseurs lui ont acquise de temps immémorial. Je doute fort, quand le roi catholique auroit le dessein de faire cette proposition au pape, qu'il fût pour lui accorder, mais peut-être bien pour l'écouter, afin de témoigner que le mécontentement qu'il a fait paroître en public et en particulier sur le sujet de la prise des forts de la Valteline, lui dure. Je remets à votre prudence d'agir en cette affaire

selon la passion et fidélité que vous avez en tout temps montrées au service du roi, qui m'a expressément commandé de vous écrire pour agir de là, s'il en est besoin, en la sorte que vous jugerez la meilleure, et de joindre cette recommandation à ma lettre [1]. » C'est une passion fixe chez Richelieu que la hauteur, la force, la puissance des négociations diplomatiques; il en régularise les actes, il en organise le personnel avec un soin, une application qu'Henri IV lui-même n'avait pas poussés aussi loin dans ses années de viguenr et de prépondérance européenne. Un écrit tout entier de la main de Richelieu fixe le traitement des ambassadeurs et les différens services qu'ils doivent remplir [2] : en

1 « Le cardinal de Richelieu à M. de Béthune, ambassadeur extraordinaire de France à Rome, sur la prétention du roi d'Espagne à prendre le titre de monarque et empereur des Indes auprès du pape. » — Bibliothèque du Roi, Mss de Béthune, vol. cot. 9169, fol. 2.

2 « Etat des entretenemens que le roi veut être payés en la présente année 1624, par le trésorier de son épargne, M. Balthazar Phelippeaux, aux ambassadeurs et autres personnes que Sa Majesté entretient pour son service près des rois, républiques et autres princes étrangers :

Au commandeur de Sillery, ambassadeur ordinaire à Rome, pour son état et appointemens en ladite charge, compris le port et voiture d'icelui..... 42,000 liv.

A reporter..... 42,000 liv.

tête est l'ambassade de Rome, si importante alors, car elle embrassait la grande question sociale, celle du catholicisme; puis la vieille ambassade du Levant, cette expression des rapports commerciaux et politiques de la France avec la Porte-Ottomane ; enfin, et sur le même pied, les ambassades d'Espagne, d'Angleterre, de Venise la merveilleuse ; et auprès de ces bons compères les Suisses, qui prêtaient leur régiment au service de la monarchie. Il n'y avait

De l'autre part.....	42,000 liv.
Au sieur de Cezy, ambassadeur ordinaire au Levant.....	36,000
Au sieur du Fargy, ambassadeur en Espagne.....	18,000
Au sieur Cointe de Tillières, ambassadeur en Angleterre.....	18,000
Au sieur de Villiers, ambassadeur à Venise.....	18,000
Au même, pour le secrétaire italien et au maître des courriers à Venise.....	2,100
Au sieur Miron, ambassadeur en Suisse.....	18,000
Au sieur Marini, ambassadeur ordinaire en Savoie.....	12,000
Au sieur Gueffier, ambassadeur ordinaire aux Grisons.....	8,000
Au sieur du Maurier, ambassadeur près les Provinces-Unies, compris 3,000 liv. d'augmentation pour son état.....	15,000
Au sieur Péricard, résident pour le service de S. M. en Flandre.....	12,000
Au sieur de Vallembourg, étant pour le service du roi en la cour de l'empereur.....	6,000
Au sieur Bourdin, étant pour le service du roi à Raguse.....	3,600
Au sieur de Grenelle, étant pour le service du roi auprès de M. le duc de Bavière.....	6,000
A maître Anthoine, maître des courriers à Rome.....	1,095
Somme totale desdits états et appointemens des ambassadeurs et autres.....	215,795 liv.

Signé LOUIS. *Et plus bas* BRULART.

point d'ambassade alors auprès de l'empereur. L'envoyé près des Provinces-Unies reçoit une augmention de 3000 liv., car là, les peines et soins sont infinis. Il n'y a pas jusqu'à M. le duc de Bavière qui n'ait auprès de lui un ministre accrédité; c'était le seul des princes catholiques d'Allemagne qui, se séparant quelquefois de la cause impériale, offrît des secours à la politique des Bourbons. Ce soin de tout régler par lui-même caractérisa le cardinal-ministre; sa correspondance, ses Mémoires embrassent les grandes affaires comme les plus petits détails d'administration, les intrigues étroites comme les plus vastes résultats!

ce 14 août 1852

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XXVII.

(Pages 1 à 20.)

LE CATHOLICISME ET LA RÉFORME EN EUROPE.

1617 — 1619.

Jubilé luthérien et calviniste. — Transformation du principe religieux. — L'Empire. — Ligue catholique. — Protestante. — Royauté de Bohême. — Révolution au profit de la réforme. — Mort de Mathias II. — Tentatives pour faire élire un prince protestant. — L'empereur catholique. — Hollande. — Querelle entre les Arminiens et les contre-remontrans. — Le prince d'Orange. — Barnevelt. — Triomphe du prince d'Orange. — Supplice de

Barnevelt. — Angleterre. — Lutte de Jacques Ier pour l'Église établie, contre les puritains et les catholiques. — L'Espagne. — Intérêts d'Italie. — Milanais. — Naples. — États opposés à l'Espagne. — Piémont. — Venise. — Rome.

CHAPITRE XXVIII.

(Pages 21 à 37.)

LES OPINIONS ET LES CLASSES EN FRANCE.

1617.

L'Église catholique. — Ses forces. — Peuple. — Bourgeois. — Cités. — Leurs alliances. — Plaintes de l'Église contre les concessions faites aux huguenots. — Prédications. — Livres de controverses et pamphlets. — Organisation du parti huguenot. — Garnisons. — Villes de sûreté. — Synodes. — Plaintes. — Guienne. — La Rochelle. — Dauphiné. — Les Cévennes. — Situation du parti calviniste. — Affaire du Béarn.

CHAPITRE XXIX.

(Pages 38 à 53.)

ADMINISTRATION D'ALBERT DE LUYNES.

1617.

De Luynes maître du pouvoir. — Premiers actes de son administration. — De Luynes n'est préoccupé que de plaire

au roi. — Il ne tient pas ses promesses envers le parti féodal. — Le prince de Condé retenu en captivité. — Murmures des gentilshommes. — De Luynes cherche appui dans la bourgeoisie. — Assemblée des notables à Rouen.

CHAPITRE XXX.

(Pages 54 à 77.)

L'EXIL DE LA REINE-MÈRE A BLOIS.

1617 — 1619.

Richelieu chef du conseil de la reine. — Sa double conduite. — Persécution contre la reine. — Murmures. — Correspondance de la reine-mère. — Exil de Richelieu. — Changemens dans les gouverneurs de provinces. — Plaintes du duc d'Épernon. — Ses liaisons avec Marie de Médicis. — Projet d'évasion. — Fuite à Angoulême.

CHAPITRE XXXI.

(Pages 78 à 142.)

LA COUR DE LOUIS XIII. — MARIE DE MÉDICIS A ANGOULÊME.

1619.

Esprit de la cour de Louis XIII. — Mariage de Chrétienne de France avec le prince de Piémont. — Fêtes et jeux.

— Nouvelle reçue de la fuite de Marie de Médicis. — Mesures prises. — Craintes du roi. — Correspondance de Marie de Médicis et de son fils. — Négociations. — Richelieu. — Convention provisoire d'Angoulême.

CHAPITRE XXXII.

(Pages 143 à 171.)

LA REINE ANNE D'AUTRICHE. — CORRESPONDANCE ESPAGNOLE.

1617 — 1619.

Inquiétudes de l'Espagne. — Maladie de la reine Anne. — Sa cour. — Froideur de Louis XIII pour la reine. — Exil des femmes de la reine. — Activité de l'ambassadeur. — Correspondance avec Philippe III. — L'infante à son père. — Instructions de Philippe à l'ambassadeur.

CHAPITRE XXXIII.

(Pages 172 à 203.)

1619 — 1620.

NOUVELLE LIGUE DE LA FÉODALITÉ SOUS MARIE DE MÉDICIS.

Marie de Médicis à Angers. — Organisation bourgeoise de la ville. — Le roi à Paris. — Création des chevaliers du

Saint-Esprit. — Mise en liberté du prince de Condé. — Mécontentemens. — Plaintes à la reine-mère. — Développement de la ligue féodale. — Campagne en Normandie. — Préparatifs de guerre — Pamphlets. — Médiation de Richelieu. — Traité définitif.

CHAPITRE XXXIV.

(Pages 204 à 249.)

RÉPUBLIQUE HUGUENOTE. — CAMPAGNE CONTRE LES RÉFORMÉS.

1621.

Assemblée de La Rochelle. — Ses statuts. — Organisation républicaine de la France par cercles et provinces. — Chefs de cercles. — Tiers parti. — Traîtres à la ligue protestante. — Armement des troupes royales. — Création d'un connétable. — Opposition à Lesdiguières. — Connétablie du duc de Luynes. — Campagne en Languedoc. — Siége de Montauban. — Levée du siége. — Mort du connétable de Luynes.

CHAPITRE XXXV.

(Pages 250 à 275.)

RENTRÉE DE MARIE DE MÉDICIS AU CONSEIL. — TRÈVE DE MONTPELLIER.

1622.

Le parti huguenot après la levée du siége de Montauban.

— Réaction contre les catholiques. — Tentatives du parti modéré pour une trève. — Offre du clergé catholique pour la guerre. — Marie de Médicis admise au conseil. — Guerre de Languedoc. — Proposition d'une transaction. — Siége de Montpellier. — Trève.

CHAPITRE XXXVI.

(Pages 276 à 304.)

DÉPÊCHES ESPAGNOLES SUR LES AFFAIRES DE FRANCE.

1618 — 1622.

Ambassade de don Fernando Girone. — Différens de la reine-mère et de son fils. — Liberté du prince de Condé. — Ordres de la cour de Madrid. — Intrigues. — L'Espagne entretient les mécontentemens. — Affaires des huguenots. — Ambassade du marquis de Mirabel. — Correspondances royales.

CHAPITRE XXXVII.

(Pages 305 à 325.)

MODIFICATION DANS LE CONSEIL DU ROI. — RICHELIEU AU MINISTÈRE.

1623 — 1624.

Composition du conseil. — Changement des ministres. — Chancelier. — Garde-des-sceaux. — Richelieu cardinal.

— Opposition du roi. — Richelieu est nommé ministre. — Sa modestie et son habileté. — Portrait de Richelieu. — Mesures du nouveau conseil. — Ses principes. — Alliance avec l'Angleterre et les États de l'Italie contre l'Espagne.

CHAPITRE XXXVIII.

(Pages 326 à 358.)

AFFAIRES ÉTRANGÈRES A L'AVÈNEMENT DE RICHELIEU.

1621 — 1624.

Espagne. — Mort de Philippe III. — Avènement de Philippe IV. — Ministère du duc d'Olivarès. — Angleterre. — Ministère du duc de Buckingham. — Proposition de mariage pour le prince de Galles. — Rupture des fiançailles avec l'Espagne. — Henriette de France et le prince de Galles. — Alliance avec la Hollande. — La Suisse. — L'Italie. — Guerre pour la Valteline. — Affaires de l'Empire. — Résumé de cette première période de l'administration de Richelieu.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Dans le IIe volume de cette Histoire, on a désigné le duc de Bouillon par le titre générique de *prince du sang* et de *famille royale*. L'expression peut paraître vague et impropre. Le duc de Bouillon était de maison princière souveraine, et non pas prince du sang.

Dans le IIIe volume, on pourrait faire résulter d'une phrase que le cardinal de Richelieu, après la mort du marquis de Richelieu, était le seul héritier de sa maison. Richelieu avait encore un frère, homme obscur, qui devint archevêque de Lyon et cardinal comme lui, un de ces caractères enfin qui ne marquent point dans l'histoire, et que l'histoire oublie.

See pp. 220.

317 l'administration Richelieu

327 "rampant"

357 "pantheon"

338 "manses"

339-

342

348

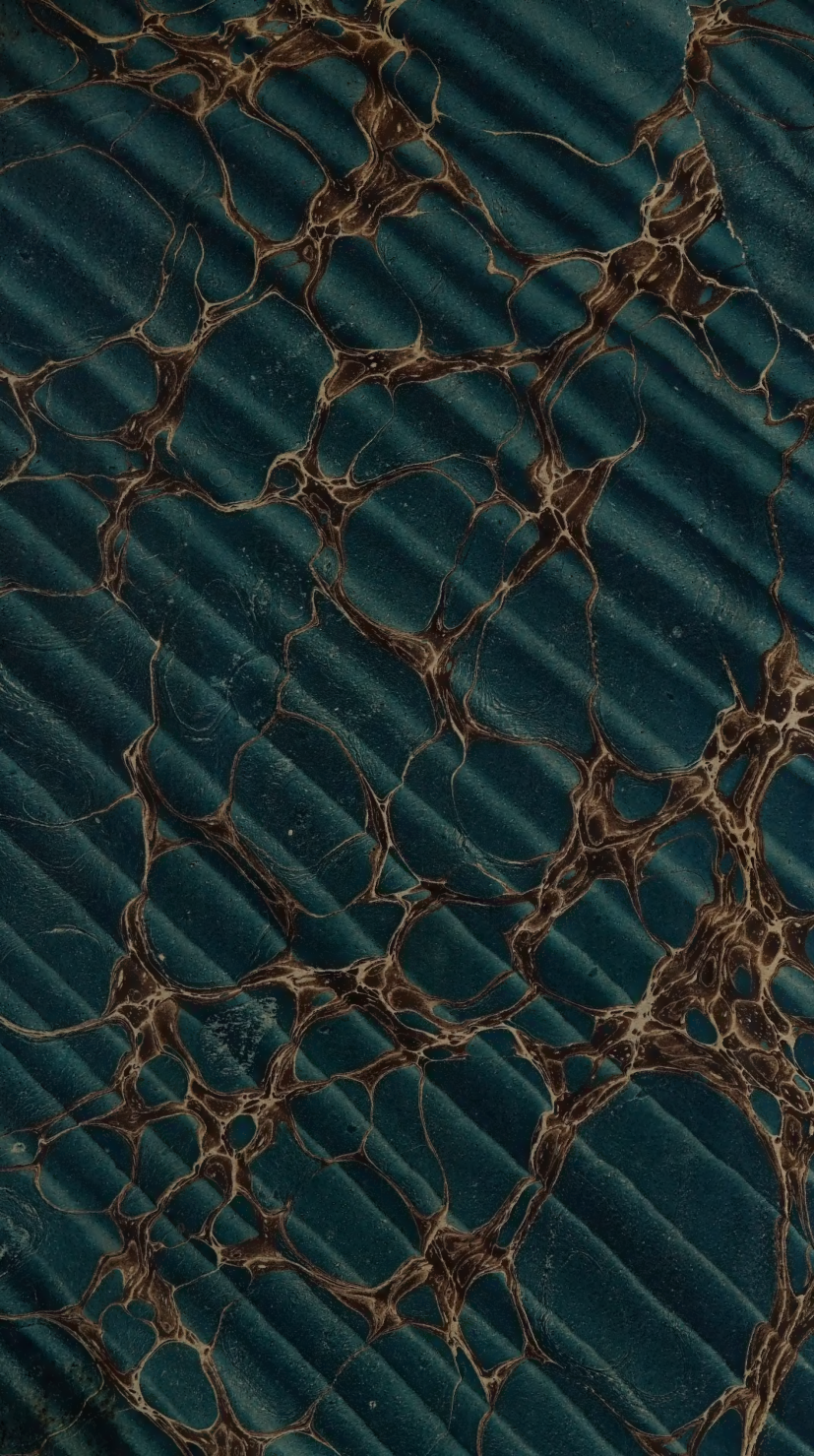

DC122 .C23 v.3
Histoire de la reforme, de la Ligue, et
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00050 7527